SQY

Terre d'innovations

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.3. Règlement : Annexes au règlement

REVISION ALLEGEE

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 05/03/2020

Le Président,
Jean-Michel FOURGOUS

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80 www.sqy.fr

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

LISTE DES ANNEXES AU REGLEMENT

- ANNEXE 1 : Guide des couleurs et des matériaux du bâti dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- ANNEXE 2 : Liste des plantes conseillées par NATUREPARIF
- ANNEXE 3 : Liste des espèces invasives à proscrire à la plantation
- ANNEXE 4 : Document de référence du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour les végétaux
- ANNEXE 5 : Charte de l'arbre – Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- ANNEXE 6 : Aménagement urbain – Ville de Montigny-le-Bretonneux
- ANNEXE 7 : Note « Distance de plantation d'arbres sur le domaine privé » - CAUE 77
- ANNEXE 8 : Dimensions et normes des places de parking
- ANNEXE 9 : Guide Eco Jardin du PNR
- ANNEXE 10 : Réglementation des Vues et des Jours et de la servitude

ANNEXE 1 :

Guide des couleurs et des matériaux du bâti dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Guide des couleurs et des matériaux du bâti

Guide des couleurs et des matériaux du bâti dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Edito

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse regroupe des bourgs, villages et hameaux aux qualités paysagères, urbaines et architecturales reconnues. Ce sont notamment les matériaux et techniques utilisés qui façonnent l'identité du bâti et lui donnent sa coloration et ses textures.

L'architecture traditionnelle puisait ses ressources dans un registre limité : d'une part, dans les matériaux locaux et d'autre part, en utilisant quelques pigments naturels et oxydes.
Cependant, cette belle harmonie de matière et de couleur tend à s'estomper en raison de la grande diversité des produits disponibles, de la perte des savoir-faire liés au bâti ancien, et plus généralement, d'une banalisation et d'une standardisation dans l'acte de construire.
Conscient de cet appauvrissement et dans le cadre de ses missions pour renforcer la qualité architecturale et préserver son patrimoine, le Parc naturel régional a souhaité se doter de plusieurs outils pratiques, à destination d'un large public.
C'est pourquoi, en complément d'un cahier de recommandations architecturales et d'un guide éco-habitat, le Parc édite cette brochure de recommandations qui concerne l'aspect extérieur des constructions.

Ce guide doit nous permettre de mieux comprendre, apprécier et donc de mieux respecter le bâti ancien mais aussi d'intégrer les constructions nouvelles.
Il explique comment utiliser les matériaux, associer les couleurs pour une meilleure intégration dans les sites. Il fait la synthèse d'une étude qui a porté sur l'ensemble du territoire du Parc.

A partir de nombreux prélèvements de matériaux, relevés et photographies, des palettes de couleur ont été sélectionnées pour les 5 grandes familles de bâti retenues. Les palettes qui complètent cette brochure sont présentées sous forme de 5 guides disponibles dans les mairies ou à la Maison du Parc.

Le but de cette charte de coloration n'est pas d'imposer mais de mettre à disposition des gammes de couleur en accord avec les tonalités générales du territoire et les catégories de bâtiment.

Je suis convaincu que ce guide pratique agira durablement sur l'harmonie des paysages de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le Président du Parc naturel régional

Yves VANDEWALLE

2ème Edition
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Conception, illustrations et réalisation
Atelier 3D couleur, d'après l'étude réalisée par
l'Atelier 3D couleur
61, rue de Lancry 75010 Paris
Tel : 01 42 02 34 86
contact@atelier3dcouleur.com

Fabrication, impression
Pré-presse : A com. Anssens
Imprimerie Champagnac, imprimé sur papier sans chlore

Contribution
M. Bernard ROMBAUTS

Comité de pilotage
Mme Corinne HELLEIN
Mme Marie FOURNIER
M. Jean-Philippe LENCLOS, Atelier 3D couleur
M. Jack PLAISIR, DIREN - Inspecteur des sites
M. Pascal PARRAS, SDAP 78
Architecte des Bâtiments de France
Mme Véronique THIOLLET-MONSENEGO :
Architecte-conseil du CAUE 78
M. Jean ROY : Maire-Adjoint de Cernay-la-Ville
Président de la Commission Urbanisme Habitat du Parc
M. Christian TREMPE, Maire-Adjoint de La-Celle-les-Bordes
Mme Catherine LE DAVAY, Maire-Adjoint de Saint-Forget
M. Daniel BALTZINGER, Président de l'Union des Amis du Parc
M. Laurent POUYES, Architecte
M. Charles Antoine de FERRIERES
Mme Anne CROS LE LAGADEC, Directrice du Parc
M. Bernard ROMBAUTS, Architecte du Parc
Mme Delphine REY, Paysagiste du Parc
Mme Virginie LE VOT.

Tiré à 2000 exemplaires en 2010

Photographies :
La grande majorité des photographies de cet ouvrage ont été faites dans le Parc naturel régional. Cependant quelques exemples ont été pris en dehors du périmètre du Parc.

Avertissement :
La reproduction sous quelque forme qu'elle soit de tout ou partie de ce document est interdite sans l'autorisation expresse du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
Les illustrations et photos sont montrées à seul titre informatif. Cette publication n'ayant aucun but commercial ni publicitaire, la responsabilité du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, des auteurs et des concepteurs ne saurait aucunement être engagée quant au droit à l'image.

Sommaire

Introduction	p.01
L'analyse de site	p.03
Les matériaux du bâti	p.04
Recommandations générales et lexique	p.08
Les typologies architecturales	
Les maisons rurales	p.09
Les maisons de bourg	p.11
Les maisons bourgeoises	p.13
Les bâtiments agricoles	p.15
Les devantures commerciales	p.17
Les bâtiments d'activités	p.19
Méthode de sélection des couleurs	p.21
Application du nuancier-conseil	p.24
Recommandations générales	p.28
Adresses utiles	4ème de couverture

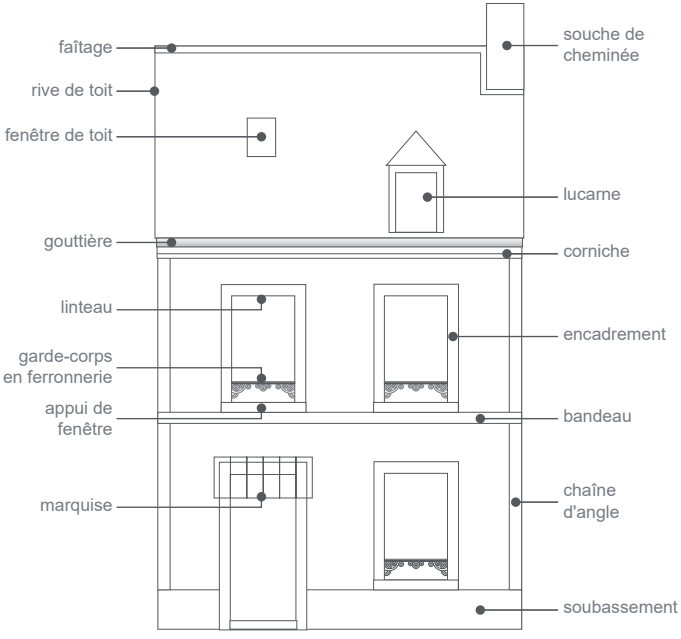

Introduction

A seulement 30 kilomètres de Paris, la Haute Vallée de Chevreuse a conservé des paysages et un patrimoine architectural exceptionnels. Situé au sud-est du département des Yvelines, le Parc naturel régional a été créé en 1985 et regroupe 21 communes.

La géographie et les paysages du Parc se caractérisent au sud par une partie de la forêt de Rambouillet et au nord par un plateau agricole entaillé de petites vallées et de côteaux boisés où se sont implantés abbayes, parcs et châteaux aujourd'hui renommés.
Au cours de la deuxième partie du XXe siècle, la Haute Vallée de Chevreuse a connu des transformations importantes et une forte augmentation de sa population : ainsi, ce territoire rural est devenu en un demi-siècle un territoire péri-urbain entouré par des pôles importants comme Rambouillet, le plateau de Saclay ou Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'architecture se caractérise par des bourgs, villages et hameaux qui ont conservé leurs matériaux et leurs trames historiques : les maisons rurales sont d'une facture modeste alors que les grandes fermes de plateaux témoignent de la richesse de leurs exploitations.

Les bourgs de Chevreuse et de Rochefort-en-Yvelines sont remarquables par leur état de conservation. De nombreuses maisons bourgeoises illustrent la diversité des styles des XIX et XXe siècles, alors que les lotissements et les groupements d'habitations sont le reflet de l'urbanisation croissante.

C'est à ce titre qu'une **charte des couleurs et matières,** destinée à la mise en valeur du domaine bâti, paraît nécessaire et essentielle pour la cohérence de la perception du paysage et la mise en valeur d'un patrimoine régional original et sensible.

L'analyse de site

Les prélèvements de matériaux

Cette phase de travail est une partie essentielle de l'analyse de site.

En effet, grâce aux échantillons prélevés sur place, il est possible de se fonder sur les données objectives que fournit le bâti : ce sont les témoins originaux des couleurs et des matériaux de construction, et leurs multiples nuances sont représentatives de la richesse de leurs pigments et de leurs textures.

Sont rassemblés, ci-contre à gauche, différents prélèvements de matériaux de façades : pierres meulières ocrées, grès gris ou blond, rognons de silex, sables colorés prélevés dans les sablières locales, mortiers blancs à base de plâtre, tuiles de terre cuite rosées, ocrées ou brunes et surtout enduits aux teintes neutres (sable et grès blond), blondes et ocrées, ou encore ocre rouge grâce à l'ajout de briques pilées dans le mortier.

Les échantillons de peinture présentés ci-contre sont une synthèse des coloris observés de façon récurrente sur les portes et volets des habitations du Parc : neutres blanc, crème, ivoire ou gris, coloris classiques profonds, tels que vert wagon ou bleu foncé, rouges et bruns chaleureux, turquoises, bleus et verts en demi-teintes mais aussi des gris colorés roses ou taupe d'une grande élégance dont il faudra tenir compte pour la palette ponctuelle des menuiseries

Prélèvements de pierres meulières et de grès, de sables, d'enduits et de peintures de portes et de volets effectués sur le terrain.

Les matériaux du bâti

La Haute Vallée de Chevreuse qui s'étend sur la partie ouest de l'ancien pays du Hurepoix correspond aux hauts bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde. Ce territoire recèle dans son sol les quelques matériaux qui seront utilisés dans la construction au cours des siècles et qui vont lui donner son homogénéité de matières et de couleurs.
Ainsi, les argiles, les sables de Fontainebleau, la meulière* et le grès* sont-ils les ingrédients de base utilisés dans les constructions traditionnelles. Ils donnent en quelque sorte la tonalité des paysages bâtis qui perdurent aujourd'hui, même si, depuis plus d'un siècle, de nouveaux matériaux et techniques se sont largement répandus.

Les toitures

Pour les couvertures, le matériau dominant est la terre cuite.

Les tuiles étaient fabriquées localement avec des argiles ocres jaune qui donnent aux toits une nuance assez claire. Petit à petit, des tuiles plus rouges et brunes ont été introduites. La tuile est, par endroits, le matériau presque exclusif, ce qui donne une belle harmonie visuelle, comme à Rochefort-en-Yvelines.

L'ardoise est un matériau importé d'autres régions ou d'autres pays. Sa teinte gris bleuté se mêle ponctuellement aux couleurs de la tuile. Le zinc gris argenté ou anthracite se rencontre sur quelques petites surfaces.

Les tôles d'acier nervuré sont de plus en plus utilisées pour couvrir les grands bâtiments aux faibles pentes (gymnases, bâtiments agricoles, ateliers).
Ses teintes sont souvent choisies en mimétisme avec les couvertures traditionnelles (gris ardoise, brun rouge).

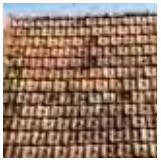

Les matériaux du bâti

Les murs ont été construits avec des moëllons de pierre des champs (silex et meulière) ou de pierre de meulière, montés à la terre ou à la chaux. Le grès était moins utilisé, excepté localement comme à Rochefort et sur certains édifices.
Les pierres sont masquées ou partiellement apparentes, en fonction des techniques de finition des façades.

Les enduits «à pierre vue» affleurent le nu extérieur des pierres. Ainsi les tons jaunes, orangés ou gris des pierres s'associent-ils aux tons blonds de l'enduit constitué de chaux et de sable de Fontainebleau.
Ces enduits sont aussi colorés en ocre jaune par ajout de sablon, ou en rosé et rouge par ajout de poudre de terre cuite.
L'enduit à pierre vue est plus répandu dans les constructions rurales, donnant aux villages et hameaux leur teinte soutenue. Celle-ci est renforcée par l'usure des enduits qui laisse davantage apparaître la pierre. Les murs de clôtures sont majoritairement enduits à pierre vue.

Les enduits couvrants masquent les pierres des murs et sont associés à des modénatures* qui soulignent la composition de la façade et jouent un rôle technique.
Ces enduits se retrouvent sur toutes les familles de bâtiment. Au cœur des bourgs et de certains villages, ils recouvrent presque toutes les façades principales des constructions avec des tonalités blanches, beiges ou grises.
Ces façades ont souvent perdu leurs qualités d'origine. Ces enduits sont à base de chaux et parfois de plâtre et chaux alors revêtus d'un badigeon ocre jaune. Sur les constructions récentes, ces matériaux ont été peu à peu remplacés par le ciment. Les enduits actuels sont colorés dans la masse et les fabricants proposent une gamme étendue de coloris.

Les pierres de meulière ou de grès sont parfois apparentes sur certaines parties du bâti ancien : encadrements de baies, chaînes d'angle, soubassements, contreforts. Les plus beaux appareillages en grès témoignent de l'ancienneté de l'ouvrage et de l'aisance du commanditaire.
Les sables de Fontainebleau sont remplacés aujourd'hui par d'autres sables de carrière.

Les matériaux du bâti

Le rocaillage est une technique qui insère des fragments de meulière dans l'enduit. Plus leur densité est élevée, plus l'aspect de la façade est minéral et sa texture rugueuse.
Cette technique est souvent associée aux enduits roses et rouges décrits ci-dessus. Des fragments de mâchefer ou d'autres matériaux peuvent remplacer la meulière.

Le rocaillage est très décoratif et graphiquement très riche.
On le trouve de façon récurrente sur l'ensemble des familles de construction et sur toutes les communes du Parc.

La brique existe par petites touches sur les constructions rurales et de bourgs où elle est utilisée pour les souches de cheminée et quelques encadrements d'ouverture.
On rencontre des briques plus rouges dans les modénatures et les lucarnes des maisons bourgeoises.

Le plâtre est utilisé ponctuellement sur les encadrements et rives des maisons rurales ou pour réaliser les modénatures des maisons de bourgs et de certaines maisons bourgeoises.
Sa teinte blanche crée des petites ponctuations claires sur le bâti.

Les matériaux du bâti

Les bardages en bois ont une teinte grisée, parfois noire visible sur quelques bâtiments ruraux (pignons de greniers, murs d'appentis ou de granges). Des bardages récents aux tons plus jaunes et aux reflets verts recouvrent des grands bâtiments récents (agricoles, sportifs, ateliers). Les bardages peuvent aussi être protégés par des lasures dans des nuances de verts végétaux ou plus sombres, ou encore de brun.

Les bardages métalliques sont utilisés sur les grands bâtiments techniques ou agricoles avec un choix de peinture industrielle souvent de valeur claire (blanc, beige), peu harmonisé avec le site car beaucoup trop lumineux par rapport aux valeurs plus sombres des paysages.

Les menuiseries

Dans les constructions rurales, les bois étaient peints pour les protéger des agressions extérieures, mais les pigments minéraux utilisés apportaient aussi une touche colorée qui formait un contraste avec l'harmonie du reste de la construction; seules les grandes portes étaient traitées avec des huiles non colorées.
Les maisons de bourg utilisent une palette de couleur voisine.
Des couleurs plus vives sont appliquées sur les maisons bourgeoises.

Les bâtiments récents font appel à une gamme de teintes beaucoup plus étendue qui reflète le choix proposé par les fabricants. Cependant, certains groupements d'habitation réalisés depuis les années 1950 ont sélectionné un nombre très réduit de couleurs comme le blanc, le bleu ou le vert sombre, au point de créer une certaine monotonie. Enfin, des habitudes datant d'une trentaine d'années ont disséminé sans discernement les vernis et les lazures « ton bois », en appauvrissant ainsi les couleurs du bâti.

L'aluminium et l'acier permettent d'utiliser une riche gamme de couleurs, contrairement au PVC qui n'est disponible que dans des tons inadaptés au contexte de la Haute Vallée de Chevreuse.

Les ferronneries

Les ferronneries et les garde-corps sont traditionnellement peints avec des couleurs sombres (noir, vert foncé).

Les clôtures

Les clôtures déclinent le plus souvent l'architecture de la maison : on y retrouve les mêmes matériaux et les mêmes couleurs.

Recommandations générales

Les matériaux
Vérifier la composition exacte des produits (fiche technique ou emballage) et se préoccuper de leur impact environnemental.
À cause de son bilan écologique, *le P.V.C. est vivement déconseillé.* Pour les mises en œuvre, s'assurer de la compatibilité des produits avec les supports, du savoir-faire de l'entreprise, des époques d'application, etc...

Les enduits
Les enduits couvrants sont parfois supprimés pour mettre à nu des pierres qui ne sont pas destinées à êtres apparentes : ce « déshabillage » supprime les décors d'origine et expose davantage le mur aux intempéries avec, pour conséquence, l'appauvrissement du patrimoine de la Haute Vallée de Chevreuse.

Les chaux sont des enduits souples, respirants, avec des qualités fongicides et bactéricides. Elles sont adaptées au bâti ancien mais peuvent aussi s'utiliser sur le neuf. Il existe la chaux aérienne (C.L. ou D.L.) et la chaux hydraulique naturelle (N.H.L.). Le plâtre et la chaux sont aussi préconisés sur certains ravalements.
Le ciment est à exclure du bâti ancien, il ne laisse pas respirer les maçonneries, ce qui entraîne souvent d'importants désordres.
On choisira les sables (granulométrie, couleur) et les finitions (gratté fin, taloché, balayé, jeté, etc.) en fonction de critères techniques, esthétiques et en tenant compte d'éventuelles prescriptions dans les règlements d'urbanisme.
Les fabricants actuels proposent des enduits prêts à l'emploi avec une large gamme de couleurs dans laquelle on pourra retenir les teintes les plus approchantes des palettes proposées par le Parc.

Les revêtements
Pour protéger et colorer les enduits, on peut utiliser des laits de chaux qui ont un très beau rendu, des peintures minérales à base de silicates ou encore des peintures de fabrication récente avec peu de solvants.
On évitera les peintures et enduits plastiques qui empêchent la respiration des murs.

Les menuiseries en bois
On utilisera des peintures microporeuses ou des lasures qui laissent respirer le bois.
On évitera les vernis et les teintes « ton bois ».
Les ferronneries seront peintes de préférence dans des couleurs sombres.
Pour les bardages en bois, on choisira des essences européennes sans traitement ou avec un traitement thermique laissant le bois prendre, en vieillissant, une teinte gris argenté qui s'intègre bien dans le paysage. Des lasures et des peintures peuvent être appliquées sur ces bardages en bois.

Lexique

BADIGEON : Mélange d'eau et de chaux utilisé en finition sur les façades. Les badigeons sont souvent colorés par des pigments ou des oxydes.

CHAÎNE D'ANGLE : Ouvrage de chaînage vertical situé à un angle de la façade.

CHAUX : Liant obtenu par calcination du calcaire. En fonction de la teneur en argile, la chaux sera plus ou moins aérienne (qui fait sa prise à l'air) ou hydraulique (qui fait sa prise à l'eau).

GRES : Roche sédimentaire composée de grains de silice agglomérés par cémentation naturelle. Sur le territoire de la Haute Vallée de Chevreuse, il s'agit du grès siliceux de Fontainebleau.

MEULIERE : Pierre dure, caverneuse, légère et inaltérable, à base de silex ou de silicate de chaux, sans calcaire.

MODENATURE : Ensemble des profils et des moulures d'une façade.

NU : Plan de référence correspondant à la surface de parement finie d'un mur ou d'un ouvrage.

PAREMENT : Partie visible d'un ouvrage.

PIERRE VUE : Se dit d'un enduit exécuté à fleur de parement des pierres.

ROCAILLAGE (ou rocaille) : Maçonnerie d'aspect rustique à caractère décoratif, dont le revêtement est réalisé essentiellement à base de fragments de meulière. La rocaille est particulièrement développée sur le territoire du Parc naturel.

SABLON : Sable de carrière à granulométrie très fine, dit « sable à lapin ».

TALOCHÉ : Aspect de finition d'un enduit obtenu à l'aide d'une planche de bois.

Les typologies architecturales

Les maisons rurales, le pavillonnaire en site rural et les fermes

Bullion

Vieille Eglise-en-Yvelines

Dampierre

La Celle-les-Bordes

Les maisons rurales se situent essentiellement dans les villages et hameaux du Parc où elles s'organisent en groupement, accolées les unes aux autres.
Les annexes s'adossent à l'habitation et aux murs mitoyens : cette disposition participe à l'homogénéité visuelle qu'offrent, depuis la rue, les ensembles de bâtis et de murs.

Pleines de charme, elles se caractérisent par une architecture relativement modeste, composée le plus souvent d'un rez-de-chaussée en longueur ou d'un étage, avec des combles ponctués d'une lucarne ou de tabatières.
La composition de la façade est caractérisée par l'absence de symétrie et simplement par la superposition de certaines ouvertures afin d'alléger la charge sur les linteaux.

Les toitures à 2 versants sont majoritairement en tuile plate mais on utilisait aussi l'ardoise.

Exemples de maisons rurales courantes

LES MAISONS RURALES ET LE PAVILLONNAIRE EN SITE RURAL

palette A

POUR LES FACADES

	ocres rouges	ocres orangés	ocres jaunes	neutres chauds
4 blancs colorés Encadrements des portes et fenêtres, corniches et rives	A 01	A 02	A 03	A 04
	A 05	A 06	A 07	A 08
12 teintes Façades	A 09	A 10	A 11	A 12
	A 13	A 14	A 15	A 16
4 teintes saturées Soubassements	A 17	A 18	A 19	A 20

4 familles de couleurs déclinées en colonnes,
en camaïeu, du blanc coloré au plus saturé.

POUR LES MENUISERIES

gris colorés	verts végétaux	bleus turquoisés	ocres rouges
A 21	A 22	A 23	A 24
A 25	A 26	A 27	A 28
A 29	A 30	A 31	A 32
A 33	A 34	A 35	A 36
A 37	A 38	A 39	A 40

4 familles de couleurs déclinées en colonnes pour :
Les fenêtres, les volets, les portes et portails et les ferronneries (balcons, grilles).

Les ferronneries seront peintes ***de préférence*** avec les teintes les plus sombres A 36, A 37, A 38, A 39 et A 40.

Les maisons de bourg et le pavillonnaire en site urbain

Dampierre

Chevreuse

Rochefort

Chevreuse

Implantées le plus souvent en bordure de trottoir et en mitoyenneté sur les 2 côtés, **les maisons de bourg** créent un front bâti quasi continu encadrant la rue.
Bâties sur des parcelles relativement étroites, les maisons de bourg possèdent en général une volumétrie simple: un rez-de-chaussée, un ou 2 étages et un comble à 2 versants.
Les façades des maisons de bourg sont plus ordonnées et plus ornementées que celles des maisons rurales, les ouvertures sont disposées de manière régulière inspirées de l'architecture classique.
Les décors animent les bâtiments, grâce aux corniches et aux bandeaux qui soulignent horizontalement et verticalement la façade.
Par ailleurs, les devantures commerciales jouent un rôle visuel important sur les rez-de-chaussée .
Les toitures sont majoritairement en tuile plate ou en tuile mécanique à emboitement, mais on peut aussi trouver du zinc et de l'ardoise. Les lucarnes sont variées, certaines montrant une influence rurale, d'autres encore étant plus élaborées.

Exemples de maisons de bourg courantes

LES MAISONS DE BOURG ET LE PAVILLONNAIRE EN SITE URBAIN

palette B

POUR LES FACADES

ocres rouges	ocres orangés	oxydes jaunes	neutres chauds
B 01	B 02	B 03	B 04
B 05	B 06	B 07	B 08
B 09	B 10	B 11	B 12
B 13	B 14	B 15	B 16
B 17	B 18	B 19	B 20

4 blancs colorés
Encadrements des portes et fenêtres, corniches et rives

12 teintes
Façades

4 teintes saturées
Soubassements

4 familles de couleurs déclinées en colonnes,
en camaïeu, du blanc coloré au plus saturé.

POUR LES MENUISERIES

gris colorés	verts végétaux	bleus turquoisés	ocres rouges
B 21	B 22	B 23	B 24
B 25	B 26	B 27	B 28
B 29	B 30	B 31	B 32
B 33	B 34	B 35	B 36
B 37	B 38	B 39	B 40

4 familles de couleurs déclinées en colonnes pour :
Les fenêtres, les volets, les portes et portails et les ferronneries (balcons, grilles).

Les ferronneries seront peintes ***de préférence*** avec les teintes les plus sombres B 34, B 36, B 37, B 38, B 39 et B 40.

Les maisons bourgeoises

Clairefontaine

Saint-Forget-lès-Sablons

Le Mesnil-Saint-Denis

Milon-la-Chapelle

Les maisons bourgeoises, souvent situées à la périphérie des bourgs du fait des surfaces de terrain disponibles à l'époque de leur construction, sont de belles habitations construites au XIXe et au début du XXe siècles qui témoignent d'une réelle prospérité.
Implantées sur leurs terrains arborés et fleuris, ces maisons se composent généralement d'un corps principal sur un plan carré ou rectangulaire simple, avec un ou deux étages, sous une toiture à deux ou quatre pentes.
Par la qualité des matériaux utilisés, ces bâtiments sont plus colorés que les maisons de bourg: la modénature des façades est graphiquement très riche, grâce aux bandeaux, pilastres, corniches, encadrements de portes et fenêtres, traités majoritairement en valeur plus claire par rapport aux rocaillages ou aux enduits de plâtre ou de chaux.

Les toitures, bien visibles du fait du recul depuis la rue, cultivent avec soin les détails tels que les crêtes en terre cuite ou en zinc, les épis de faîtage ou les girouettes. Leurs pentes sont recouvertes de tuiles, d'ardoises ou de zinc, les souches et les lucarnes ouvragées se positionnent en s'intégrant à la composition des façades.

Exemples de maisons bourgeoises courantes

Les maisons bourgeoises

palette **C**

POUR LES FACADES

ocres rouges	ocres orangés	oxydes jaunes	neutres chauds
4 blancs colorés Encadrements des portes et fenêtres, corniches et rives			
C 01	C 02	C 03	C 04
C 05	C 06	C 07	C 08
12 teintes Façades			
C 09	C 10	C 11	C 12
C 13	C 14	C 15	C 16
4 teintes saturées Soubassements			
C 17	C 18	C 19	C 20

4 familles de couleurs déclinées en colonnes,
en camaïeu, du blanc coloré au plus saturé.

POUR LES MENUISERIES

gris colorés	verts végétaux	bleus turquoisés	ocres rouges
C 21	C 22	C 23	C 24
C 25	C 26	C 27	C 28
C 29	C 30	C 31	C 32
C 33	C 34	C 35	C 36
C 37	C 38	C 39	C 40

4 familles de couleurs déclinées en colonnes pour :
les fenêtres, les volets, les portes et portails et les ferronneries (balcons, grilles).

Les ferronneries seront peintes ***de préférence*** avec les teintes les plus sombres C 34, C 35, C 36, C 37, C 38, C 39 et C 40.

Les bâtiments agricoles

Bullion-Ronqueux

Vielle Eglise-en-Yvelines

Saint-Lambert-des-Bois

Choisel

Les fermes des plateaux, construites autour de vastes cours, témoignent de la richesse de leurs exploitations.

Autour des bâtiments à l'architecture traditionnelle sont venus se greffer de grands hangars dont les façades sont soit en bardage d'acier laqué aux coloris plus ou moins bien intégrés, soit en bois naturel ou lasuré qui se fondent dans le paysage.

En règle générale, il conviendra d'éviter les coloris trop clairs et trop lumineux qui tranchent violemment dans le paysage rural, au profit de valeurs plus sombres qui se mêleront aux valeurs moyennes et profondes des paysages, telles que les couleurs d'écorces, les verts végétaux et diverses nuances de terres.

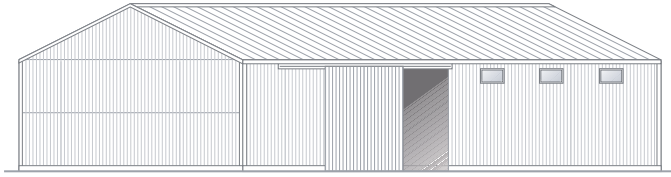

Exemple de grange fermée

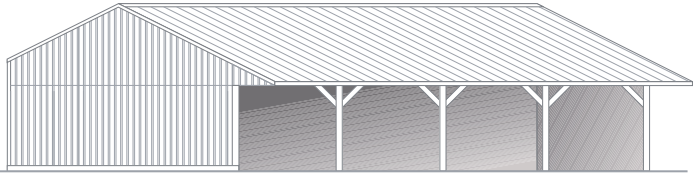

Exemple de grange ouverte

palette **D**

POUR LES BARDAGES ACIER

neutres froids	neutres chauds	verts végétaux	ocres et bruns
D 01	D 02	D 03	D 04 + toits
D 05	D 06	D 07	D 08
D 09	D 10	D 11 + toits	D 12 + toits
D 13 + toits	D 14 + toits	D 15	D 16 + toits

4 familles de couleurs déclinées en colonnes,
à partir du nuancier RAL et des références sur catalogue des fabricants de bardages acier ou aluminium laqués :
16 teintes de valeurs moyennes et foncées, proches des nuances de terres, des verts végétaux et des écorces des arbres.

POUR LES BARDAGES BOIS

verts végétaux	gris bruns	bruns
D 17	D 18	D 19
D 20	D 21	D 22
D 23	D 24	D 25

9 lasures déclinées en colonnes,
référencées à partir des nuanciers de lasures sur bois :
de valeurs moyennes et foncées, proches des bois vieillis, des verts végétaux et des écorces des arbres.
On pourra aussi utiliser un bois non teinté conservant sa coloration naturelle.

NOTA CONCERNANT LES TOITURES DES BÂTIMENTS AGRICOLES OU TECHNIQUES :
Pour les toitures qui ne sont ni en tuile, ni en ardoise, on peut utiliser les 6 références de plaques nervurées en acier prélaqué suivantes : D 04, D 11, D 12, D 13, D 14 et D 16.

Les devantures commerciales

Chevreuse

Chevreuse

Chevreuse

Gif-sur-Yvette

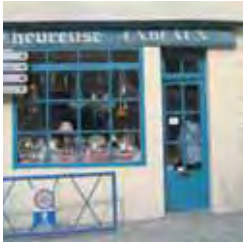
Chevreuse

Exemple de devanture courante

Les devantures de magasins jouent un rôle essentiel dans la scénographie urbaine et la personnalisation des centres-villes.

Dans la mesure du possible, le respect des menuiseries traditionnelles en bois est un atout important pour la qualité visuelle du patrimoine urbain. Il est possible également de trouver des devantures plus contemporaines.
Lors de la pose de rideaux métalliques, le coffre d'enroulement devra être intégré à l'intérieur du bâtiment. Ces rideaux devront être ajourés (grilles).

Afin de faciliter le choix des commerçants pour créer leur identité commerciale, le nuancier-conseil présente une sélection de références de couleurs adaptées à leurs attentes, tout en respectant le patrimoine coloriel du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Les éléments décoratifs et typographiques des commerces

Les menuiseries des devantures peuvent adopter le décor d'autrefois, avec de discrètes moulures pour souligner les panneaux : ces moulures peuvent être soit noyées dans la couleur générale, soit mises en relief par un contour de valeur plus claire.

Il est important de ne pas trop contraster ce rechampissage (en blanc par exemple) mais de se limiter à un contraste de valeur aussi discret que possible : nous recommandons par exemple, d'utiliser la même couleur éclaircie à environ 55%.

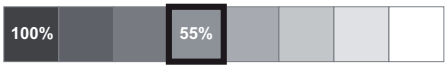

palette **E**

POUR LES DEVANTURES

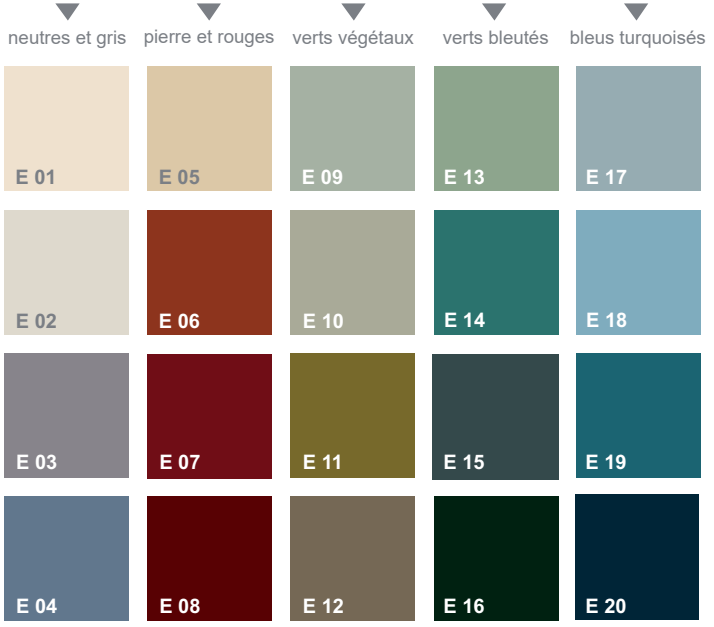

5 familles de couleurs déclinées en colonnes, pour valoriser et embellir les commerces, en harmonie avec les couleurs ponctuelles des menuiseries, pour une meilleure intégration visuelle sur les façades des bourgs.

Les bâtiments d'activités

Chevreuse

Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Chevreuse

Lévis-Saint-Nom

Souvent situées hors des agglomérations, dans des espaces dégagés ou arborés, les grandes masses de **ces bâtiments d'activités** doivent faire l'objet d'un traitement couleur et matière particulièrement soigné, afin de respecter le site et surtout, en vue de se fondre dans le paysage.

En effet, les coloris trop clairs reflètent la lumière, font paraître les bâtiments plus grands et ont un impact visuel trop "agressif" dans les paysages du Parc.

En règle générale, il conviendra d'éviter les nuances trop claires au profit de valeurs intermédiaires qui se mêleront aux valeurs moyennes et profondes des paysages.

A ce titre, une palette de coloris s'inspirant des couleurs d'écorce, des verts végétaux et des diverses nuances de terre brune et ocre rouge est fortement recommandée.

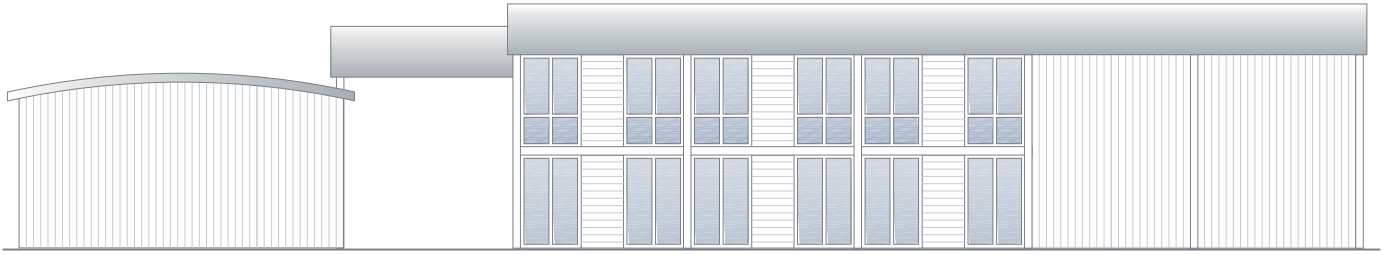

Bâtiment administratif ou services techniques

POUR LES MENUISERIES

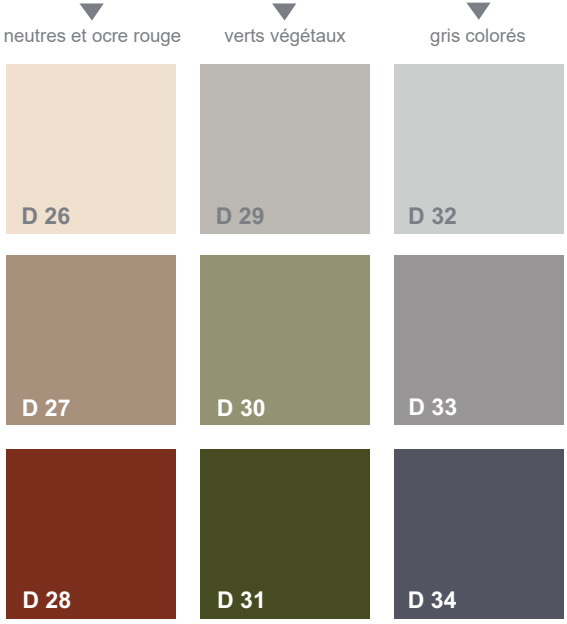

9 teintes RAL déclinées en colonnes, choisies pour s'harmoniser avec les palettes générales des bardages aluminium ou acier laqués, ainsi qu'avec les nuances de bois lasurés.

Méthode de sélection des couleurs

1. Façade

Choix de 3 teintes en camaïeu (ou dégradé) dans la colonne des ocres rouges
- Façade A 09
- Encadrements, rives, corniches A 01
- Soubassement A 17

2. Menuiseries

Choix de 3 teintes dans la colonne des bleus turquoisés.
- Fenêtres A 23
- Volets A 31
- Porte A 39

Comment créer un contraste chaud-froid ?

Couleurs des façades choisies dans l'une des colonnes suivantes :
- Les ocres rouges
- Les ocres orangés
- Les ocres jaunes.

Couleurs des menuiseries choisies dans l'une des colonnes suivantes :
- Les verts végétaux
- Les bleus turquoisés.

Méthode de sélection des couleurs

Comment créer un camaïeu chaud ?

Couleurs des façades choisies dans l'une des colonnes suivantes :

- Les ocres rouges
- Les ocres orangés
- Les ocres jaunes.

Couleurs des menuiseries choisies dans les colonnes suivantes :

- Les blancs et les gris colorés chauds
- Les ocres rouges.

1. Façade

Choix de 3 teintes en camaïeu (ou dégradé) dans la colonne des ocres orangés
- Façade A 10
- Encadrements, rives, corniches A 02
- Soubassement A 18

2. Menuiseries

Choix de 2 teintes dans la colonne des ocres rouges et d'un blanc dans la ligne des gris colorés.
- Fenêtres A 21
- Volets A 24
- Porte A 36

Méthode de sélection des couleurs

Comment créer une harmonie de gris ?

Couleurs des façades choisies dans la colonne suivante :

- Les neutres chauds.

Couleurs des menuiseries choisies parmi :

- Les gris neutres
- Les gris colorés (chauds ou froids).

1. Façade

Choix de 3 teintes en camaïeu (ou dégradé) dans la colonne des neutres chauds :

- Façade A 08
- Encadrements, rives, corniches A 04
- Soubassement A 20

2. Menuiseries

Choix de 2 teintes parmi les gris.

- Fenêtres A 23
- Volets A 23
- Porte A 29

Application du nuancier-conseil

Exemples de coloration sur des maisons rurales

Les contrastes chaud-froid

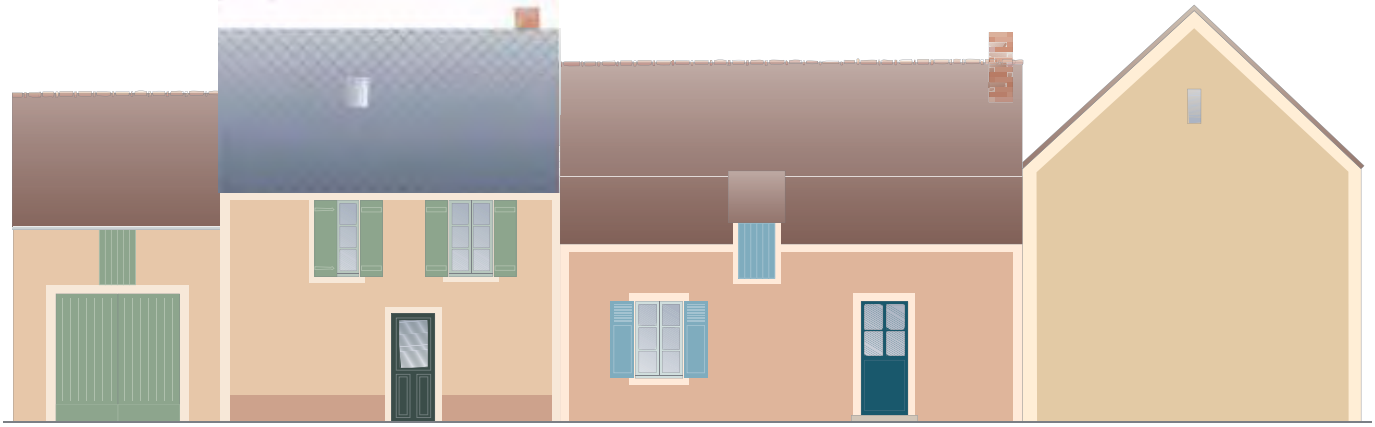

Couleur de façade - **A 10**
Couleur de soubassement - **A 18**
Couleur rives et encadrements - **A 4**
Couleur de fenêtres - **A 22**
Couleur de volets - **A 30**
Couleur de portes - **A 38**

Couleur de façade - **A 9**
Couleur rives et encadrements - **A 1**
Couleur de fenêtres - **A 23**
Couleur de volets - **A 31**
Couleur de portes - **A 39**

Couleur de façade - **A 11**
Couleur des rives - **A 3**

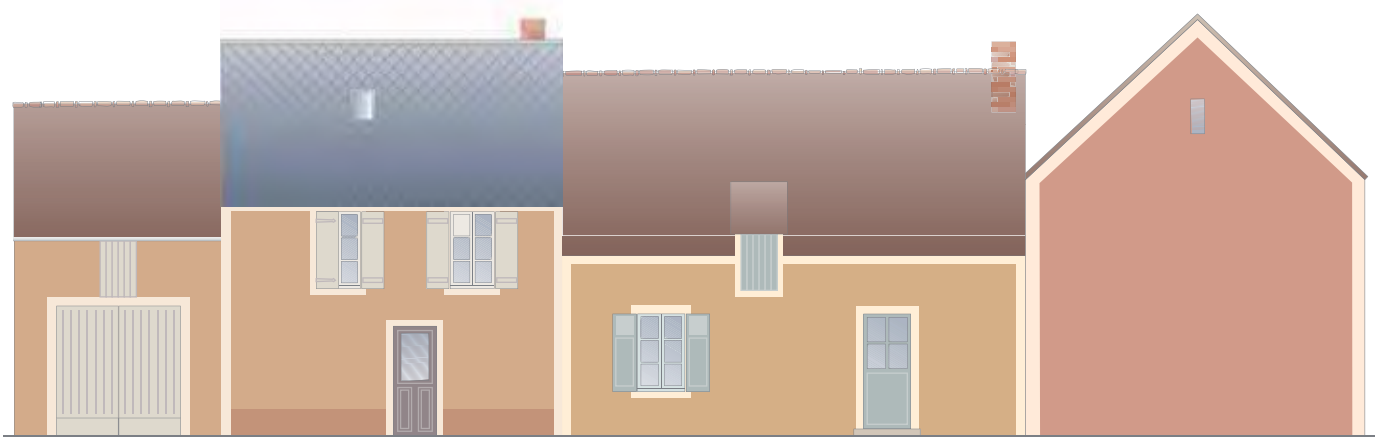

Couleur de façade - **A 14**
Couleur de soubassement - **A 18**
Couleur des rives et des encadrements - **A 2**
Couleur de fenêtres - **A 25**
Couleur de volets - **A 25**
Couleur de portes - **A 33**

Couleur de façade - **A 15**
Couleur des rives et des encadrements - **A 3**
Couleur de fenêtres - **A 23**
Couleur de volets - **A 27**
Couleur de portes - **A 27**

Couleur de façade - **A 13**
Couleur des rives - **A 1**

Application du nuancier-conseil

Exemples de coloration sur des maisons rurales

Les camaïeux chauds

Façade en rocaillage
Couleur des rives et des encadrements - **A 4**
Couleur de fenêtres - **A 24**
Couleur de volets - **A 36**
Couleur de portes - **A 36**

Façade en rocaillage
Couleur des rives et des encadrements - **A 4**
Couleur de fenêtres - **A 25**
Couleur de volets - **A 32**
Couleur de portes - **A 36**

Les harmonies de gris

Couleur de façade - **A 12**
Couleur des rives et des encadrements - **A 4**
Couleur de fenêtres - **A 23**
Couleur de volets - **A 27**
Couleur de portes - **A 31**

Couleur de façade - **A 16**
Couleur des rives et des encadrements - **A 4**
Couleur de fenêtres - **blanc**
Couleur de volets - **A 23**
Couleur de portes - **A 29**

Application du nuancier-conseil

Exemples de coloration sur une séquence urbaine

Couleur de façade - **B 8**
Couleur de corniche - **B 1**
Couleur de fenêtres - **blanc**
Couleur de volets - **B 29**
Couleur de portes - **B 33**
Couleur de ferronneries - **B 33**

Couleur de façade - **B 12**
Couleur des encadrements - **B 4**
Couleur de fenêtres - **B 25**
Couleur de portes - **B 30**
Couleur de ferronneries - **B 30**
Couleur de devanture - **E 10**

Couleur de façade - **B 8**
Couleur des encadrements - **B 1**
Couleur de soubassement - **B 18**
Couleur de fenêtres - **B 23**
Couleur de volets - **B 27**
Couleur de portes - **B 31**
Couleur de ferronneries - **B 31**

Couleur de façade - **B 16**
Couleur des encadrements - **B 4**
Couleur de soubassement - **B 20**
Couleur de fenêtres - **blanc**
Couleur de volets - **B 25**
Couleur de portes - **B 24**
Couleur de ferronneries - **B 24**

Couleur de façade - **B 8**
Couleur des encadrements - **B 2**
Couleur de soubassement - **B 16**
Couleur de fenêtres - **B 21**
Couleur de volets - **B 33**
Couleur de portes - **B 37**
Couleur de ferronneries - **B 37**
Couleur de devanture - **E 17**

Couleur de façade - **B 7**
Couleur de corniche - **B 1**
Couleur de fenêtres - **B 23**
Couleur de volets - **B 35**
Couleur de portes - **B 39**
Couleur de ferronneries - **B 39**

Couleur de façade - **B 10**
Couleur d'encadrements - **B 2**
Couleur de fenêtres - **B 24**
Couleur de portes - **B 40**
Couleur de ferronneries - **B 40**
Couleur de devanture - **E 6**

Couleur de façade - **B 9**
Couleur d'encadrements - **B 1**
Couleur de soubassement - **B 17**
Couleur de fenêtres - **B 25**
Couleur de volets - **B 30**
Couleur de portes - **B 34**
Couleur de ferronneries - **B 34**

Couleur de façade - **B 11**
Couleur d'encadrements - **B 3**
Couleur de soubassement - **B 19**
Couleur de fenêtres - **blanc**
Couleur de volets - **B 31**
Couleur de portes - **B 39**
Couleur de ferronneries - **B 39**

Couleur de façade - **B 6**
Couleur d'encadrements - **B 2**
Couleur de soubassement - **B 18**
Couleur de fenêtres - **B 21**
Couleur de volets - **B 32**
Couleur de portes - **B 36**
Couleur de ferronneries - **B 36**
Couleur de devanture - **E 11**

Application du nuancier-conseil

Exemples de coloration sur des maisons bourgeoises

Couleur de façade - **C 4**
Panneaux, corniches et chaînes d'angles - **C 4 à 40%**
Couleur de soubassement - **C 12**
Couleur de fenêtres - **blanc**
Couleur de volets - **C 29**
Couleur de portes - **C 33**
Couleur de ferronneries - **C 37**

Couleur de façade - **C 1**
Panneaux en rocaillage
Chaînes d'angles et corniches - **C 4**
Couleur de soubassement - **C 5**
Couleur de fenêtres - **C 26**
Couleur de portes et de ferronneries - **C 38**

Couleur de façade - **C 7**
Couleur des panneaux - **C 11**
Chaînes d'angles et corniches - **C 4**
Couleur de soubassement - **C 15**
Couleur de fenêtres - **C 25**
Couleur de volets - **C 22**
Couleur de portes et des ferronneries - **C 30**

Exemples de coloration sur des pavillons en site urbain

Couleur de façade - **B 7**
Couleur de corniche - **B 1**
Couleur de fenêtres - **B 25**
Couleur de volets - **B 22**
Couleur de portes - **B 34**
Couleur de ferronneries - **B 34**

Couleur de façade - **B 6**
Couleur de corniche - **B 1**
Couleur de fenêtres - **B 25**
Couleur de volets - **B 24**
Couleur de portes - **B 40**
Couleur de ferronneries - **B 40**

Couleur de façade - **B 9**
Couleur de corniche - **B 1**
Couleur de fenêtres - **B 21**
Couleur de volets - **B 25**
Couleur de portes - **B 33**
Couleur de ferronneries - **B 37**

Recommandations générales

▶ N'hésitez pas à vous référer aux *« cahiers de recommandations architecturales »* et au *« guide éco-habitat »* édités par le Parc ◀

Mener son projet

. **Renseignez-vous auprès de votre mairie pour les autorisations administratives.**
. ***Une déclaration préalable* est nécessaire pour toute modification de l'aspect extérieur d'une construction.**
. **Une autorisation d'occupation du domaine public peut être nécessaire pour placer les échafaudages.**

Il est important de prendre son temps et de s'entourer de conseils :

. Vous pouvez demander un conseil ponctuel à un architecte du C.A.U.E 78 ou du Parc naturel.
. Entourez-vous de professionnels compétents (architectes, entreprises).
. Pensez à tous les éléments du projet jusque dans les détails : souche de cheminée, descente d'eau pluviale, grille de ventilation, etc. Pensez à bien intégrer les éléments techniques : boîte aux lettres, compteur, câbles d'alimentation.
Il est nécessaire de contacter les fournisseurs d'énergie au moins un mois avant le début des travaux.
. Les antennes paraboliques seront choisies dans une teinte approchante du support en évitant le blanc.

. Les choix de couleurs sur les palettes proposées par le Parc doivent se faire sur le site, en lumière naturelle et à différents moments de la journée.
. *Il est indispensable,* pour les enduits et les peintures, *de faire des essais sur le chantier en petite surface* pour valider la commande de l'ensemble des produits ; en effet, la couleur n'a pas le même rendu sur un petit échantillon ou une plus grande surface. La matière du support et la texture ont aussi un impact sur le résultat.

Il est important de resituer son projet dans le contexte plus général du site, par exemple de la rue.
Lorsqu'on intervient sur le bâti ancien, il faut bien regarder et comprendre la construction : son ordonnancement, ses matériaux, son décor.
Des restaurations peuvent être partielles, ce qui permet de conserver les parties en bon état avec leur patine. Certaines restaurations demandent beaucoup de soin comme les modénatures et les rocaillages qu'il faut impérativement conserver.
Les constructions neuves peuvent s'inspirer d'une des palettes proposées par le Parc : celle-ci sera choisie en fonction du contexte d'implantation du bâtiment, exemple ; une maison neuve en bordure d'un village.

Adresses utiles

Des services de conseils gratuits :

PARC NATUREL REGIONAL
DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE
Maison du Parc
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 CHEVREUSE Cedex
Tel : 01 30 52 09 09
Fax : 01 30 52 12 43
www.parc-naturel-chevreuse.fr
Atelier d'architecture, d'urbanisme
et de paysage

CAUE 78
CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES
56, avenue de Saint-Cloud
78000 VERSAILLES
Tel : 01 39 07 78 66
Fax : 01 39 50 61 60
www.archi.fr/CAUE78

SDAP 78
SERVICE DEPARTEMENTAL DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
DES YVELINES
Architecte des Bâtiments de France
7, rue des Réservoirs
78000 VERSAILLES
Tel : 01 39 50 49 03
Fax : 01 30 21 76 18

Permis de construire ou
déclaration préalable :
Renseignements dans votre
mairie ou à la

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'AGRICULTURE
35, rue de Noailles
BP 1115 - 78011 Versailles Cedex
Tel : 0 810 63 78 09 ou 01 30 84 30 00
Serveur vocal : 01 30 84 30 01
Fax : 01 39 50 27 14
Mail : ddea-yvelines@equipement.gouv.fr
Site : www.yvelines.equipement.gouv.fr

SERVICE TERRITORIAL D'AMENAGEMENT
DE VERSAILLES SAINT-GERMAIN
Direction départementale de l'Equipement
des Yvelines / STAVSG
36 bis, rue du Pontel
BP 5233
78175 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX
Tel : 01 39 10 36 30
Fax : 01 39 10 36 40
Mail : STA-St-Germain.DDEA-Yvelines
@equipement.gouv.fr

SERVICE TERRITORIAL D'AMENAGEMENT
DE ST-QUENTIN-RAMBOUILLET
Direction départementale de l'Equipement
des Yvelines / STASQY
2, rue Stephenson
78181 ST-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX
Tel : 01 39 30 64 00
Fax : 01 30 43 50 68
Mail : STA-St-Quentin.DDEA-Yvelines
@equipement-agriculture.gouv.fr

SERVICE TERRITORIAL D'AMENAGEMENT
DE MANTES
Direction départementale de l'Equipement
des Yvelines / STAM
Rue des Pierrettes
78200 MAGNANVILLE
Tel : 01 30 63 22 52
Mail : STA-Mantes.DDEA-Yvelines
@equipement-agriculture.gouv.fr

EDITION
Parc naturel régional de la Haute
Vallée de Chevreuse

CONCEPTION, ILLUSTRATION
ET RÉALISATION
Atelier 3D couleur, d'après l'étude
réalisée par l'Atelier 3D couleur
61, rue de Lancry 75010 Paris
Tel : 01 42 02 34 86
contact@atelier3dcouleur.com

IMPRESSION
Imprimerie Champagnac
Imprimé sur papier sans chlore
Tiré à 1000 exemplaires en 2010

Guide couleurs
et matériaux

Guide devantures
commerciales

Guide grands
bâtiments isolés

Guide maisons
bourgeoises

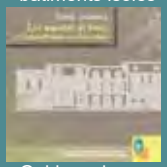
Guide maisons
de bourg

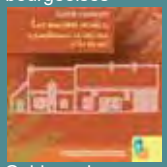
Guide maisons
rurales et fermes

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Yvelines Conseil général

île de France

ANNEXE 2 :

Liste des plantes conseillées par NATUREPARIF

Arbres		
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	Tous sols
Acer campestre	Érable champêtre	neutres et riches
Acer platanoides	Erable plane	Tous sols
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	humides
Betula alba	Bouleau pubescent	frais à humides, plutôt acides
Betula pendula	Bouleau verruqueux	acides, plutôt secs
Carpinus betulus	Charme	neutres
Castanea sativa	Châtaignier	pauvres, sableux, acides à neutres
Fagus sylvatica	Hêtre	acides ou calcaires, frais bien drainés
Fraxinus excelsior	Frêne élevé	frais à humides, terrains rudéralisés
Malus sylvestris	Pommier sauvage	Tous types
Populus tremula	Tremble	frais
Prunus avium	Merisier	neutres
Prunus spinosa	Prunellier	Sols humides
Pyrus pyraster	Poirier sauvage	calcaires
Quercus humilis	Chêne pubescent	calcaires
Quercus petraea	Chêne sessile	plutôt acides et secs
Quercus robur	Chêne pédonculé	riches et frais
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs	acides
Sorbus aria	Alisier blanc	calcaires
Sorbus domestica	Cormier	riches
Sorbus torminalis	Alisier torminal	secs et plutôt calcaires
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	riches, neutres ou peu calcaires
Tilia platyphyllos	Tilleul à larges feuilles	riches et frais
Ulmus glabra	Orme de montagne	frais
Ulmus minor	Orme champêtre	riches et frais
Arbrisseaux		
Buxus sempervirens	Buis	Tous sols
Ligustrum vulgare	Troëne	Tous sols
Berberis vulgaris	Épine-vinette	calcaires
Cornus mas	Cornouiller mâle	calcaires
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	calcaires et riches
Corylus avellana	Noisetier	Humus doux
Crataegus laevigata	Aubépine à deux styles	neutres à acides
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	Tous types
Cytisus scoparius	Genêt à balais	modérément acides
Eunonymus europaeus	Fusain d'Europe	riches en azote, neutres à calcaires
Frangula dodonei	Bourdaine	humides, acides ou calcaires
Ilex aquifolium	Houx	acides et assez frais
Juniperus communi	Genévrier commun	calcaires
Mespilus germanica	Néflier	acides et assez secs
Prunus mahaleb	Cerisier de Sainte-Lucie	calcaires ou sablo-calcaires
Prunus spinosa	Prunellier	Tous types
Rhamnus cathartica	Nerprun purgatif	calcaires
Ribes nigrum	Cassissier	humides
Ribes rubrum	Groseillier rougeriches	riches, frais à humides
Ribes uva-crispa	Groseillier épineux	plutôt riches et frais
Salix acuminata	Saule roux	humides
Salix alba	Saule blanc	humides
Salix aurita	Saule à oreillettes	humides
Salix caprea	Saule marsault	Tous types
Salix cinerea	Saule cendré	humides
Salix fragilis	Saule fragile	humides
Salix purpurea	Saule pourpre	humides
Salix triandra	Saule à trois étamines	humides
Salix viminalis	Saule des vanniers	humides
Sambucus nigra	Sureau noir	riches
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	acides
Viburnum lantana	Viorne lantane	non acides
Viburnum opulus	Viorne obier	frais à humides
Sous arbrisseaux		

Calluna vulgaris	Callune	acides
Daphne laureola	Daphné lauréole	calcaires ou limoneux profonds
Erica cinerea	Bruyère cendrée	très acides
Rosa agrestis	Rosier agreste	calcaires ou sablo-calcaires
Rosa arvensis	Rosier des champs	riches et frais
Rosa canina	Eglantier riches	neutres à calcaires
Rosa micrantha	Rosier à petites fleurs	calcaires ou sablo-calcaires
Rosa rubiginosa	Rosier rouillé	calcaires et secs
Rosa tomentosa	Rosier tomenteux	calcaires
Ruscus aculeatus	Fragon petit-houx	assez riches, de préférence meubles
Ulex minor	Ajonc nain	humides et acides
Plantes herbacées		
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	Tous sols
Aconitum napellus	Aconit	Sols humides
Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire	Calcaires
Agrostemma githago	Nielle des blés	Tous sols
Agrostis stolonifera	Agrostis stolonifère	Frais
Anagalis arvensis	Mouron rouge	Argileux
Angelica sylvestris	Angélique des bois	Sols humides
Aquilegia vulgaris	Ancolie	Tous sols
Arrhenatherum elatius	Fromental élevé	Tous types
Bellis perenis	Pâquerette vivace	Tous types
Brachypodium pinnatum	Brachypode penné	Calcaires
Bromus horeaceus	Brome mou	Tous types
Bromus sterilis	Brome stérile	Tous types
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	Sols secs
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	Humides
Centaurea cyanus	Bleuet	Sols sablo-limoneux
Centaurea jacea	Centaurée jacée	Frais
Centaurea scabiosa	Centaurée scabieuse	Calcaires
Centaurea thuillieri	Centaurée des prés	Tous types
Cichorium intybus	Chicorée sauvage	Calcaires
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	Tous types
Daucus carota	Carotte sauvage	Meubles
Digitalis purpurea	Digitale pourpre	Acides
Dipsacum fullonum	Cardère sauvage	Riches, frais
Echium vulgare	Vipérine commune	Calcaires
Epilobium angustifolium	Épilobe en épi	Humides, siliceux
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine	Sols humides
Fumaria officinalis	Fumeterre officinal	Tous types
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	Neutres
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	Tous types
Knautia arvensis	Knautie des champs	Tous sols
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite	Tous types
Leucojum vernum	Nivéole de printemps	Tous sols
Lotus corniculatus	Lotier corniculé	Tous sols
Malva moschata	Mauve musquée	Secs
Malva sylvestris	Mauve sylvestre	Tous types
Muscari comosum	Muscari à toupet	Calcaires
Papaver rhoeas	Grand coquelicot	Tous types
Poa annua	Pâturin annuel	Tous types
Poa pratensis	Pâturin des prés	Tous types
Poa trivialis	Pâturin commun	Frais
Potentilla reptans	Potentille rampante	Tous types
Primula veris	Primevère	Sols secs
Prunella vulgaris	Brunelle commune	Tous types
Pulicaria dysenterica	Pulicaire dysentérique	Sols humides
Ranunculus repens	Renoncule rampante	Frais
Rumex crispus	Patience crépue	Sol humide
Salvia pratensis	Sauge des prés	Calcaires
Saponaria officinalis	Saponaire officinale	Tous sols
Securigera varia	Coronille bigarrée	Calcaires

Senecio jacobea	Seneçon jacobé	Tous types
Silene alba	Compagnon blanc	Calcaires
Silene flos-cuculi	Lychnis fleursde coucou	Humides
Symphitum officinale	Consoude	Sols humifères
Tragopogon pratensis	Salsifisdes prés	Calcaires
Trifolium arvense	Trèflepied de lièvre	Sableux
Trifolium campestre	Trèfle champêtre	Tous types
Trifolium dubium	Trèfle douteux	Tous types
Trifolium pratense	Trèfle des prés	Tous types
Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc	Tous types
Verbena officinalis	Verveine officinale	Normaux à secs
Vicia cracca	Vesce à grappes	Tous types
Vinca minor	Petite pervenche	Riches
Plantes herbacées d'ombre		
Ajuga reptans	Bugle rampant	Sols humides et humifères
Allium ursinum	Ail des ours	Sols humides et humifères
Anemone nemorosa	anémone des bois	Sols humifères
Galanthus nivalis	Perce neige	Sols humifères
Polygonatum multiflorum	Sceau de Salomon	Sols humides et humifères
Ranunculus ficaria	Ficaire printanière	Riches et frais
Viola odorata	Violette odorante	Tous sols
Couvre-sols		
Ajuga reptans	Bugle rampant	Sols humifères
Hedera helix	Lierre	Tous sols
Grimpantes		
Humulus lupulus	Houblon	Tous sols
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	Tous sols
Rosa canina	Eglantier	Tous sols

ANNEXE 3 :

Liste des espèces invasives à proscrire à la plantation

Outils

Les **Outils** vous permettront de trouver une description sommaire des techniques, ainsi que des conseils plus précis pour instaurer une gestion différenciée au sein de votre commune. Attention, les descriptifs ne sont pas forcément suffisants et nécessitent d'être approfondis auprès de spécialistes. Vous trouverez également ici des comparatifs de méthodes, des schémas explicatifs pour les différentes techniques, ainsi qu'un lexique et un recueil d'ouvrages et de sites Internet à consulter selon vos besoins. Une liste non exhaustive des acteurs que vous avez la possibilité de contacter est également proposée.

9 Liste des espèces invasives à proscrire à la plantation

Liste d'espèces à proscrire à joindre aux marchés publics visant à des plantations ou semis

_ Liste 1 : espèces végétales **invasives** avérées

(Les espèces dans les cases grisées sont d'ores et déjà présentes en Île-de-France.)

Espèces	Famille	Origine
Acacia dealbata Willd.	Fabaceae	Australie
Acacia saligna (Labill.) Wendl. fil.	Fabaceae	Australie
Acer negundo L.	Aceraceae	N. Am.
Ailanthus altissima (Miller) Swingle	Simaroubaceae	Chine
Ambrosia artemisiifolia L.	Asteraceae	N. Am.
Aristolochia sempervirens L.	Aristolochiaceae	C. et E. Méd.
Artemisia verlotiorum Lamotte	Asteraceae	E. Asie
Aster novi-belgii gr.	Asteraceae	N. Am.
Aster squamatus (Sprengel) Hieron.	Asteraceae	S. et C. Am.
Baccharis halimifolia L.	Asteraceae	N. Am.
Berteroa incana (L.) DC.	Brassicaceae	Eurosib.
Bidens connata Willd.	Asteraceae	N Am.
Bidens frondosa L.	Asteraceae	N. Am.
Bromus catharticus Vahl	Poaceae	S. Am.
Buddleja davidii Franchet	Buddlejaceae	Chine
Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus	Aizoaceae	S. Af.
Carpobrotus edulis (L.) R. Br.	Aizoaceae	S. Af.
Cenchrus incertus M.A. Curtis	Poaceae	Am. trop, et subtrop.
Chenopodium ambrosioides L.	Chenopodiaceae	Am. trop.
Conyza bonariensis (L.) Cronq.	Asteraceae	Am. trop.
Conyza canadensis (L.) Cronq.	Asteraceae	N. Am.
Conyza sumatrensis (Retz) E. Walker	Asteraceae	A. trop.
Cortaderia selloana (Schultes & Schultes fil.) Ascherson & Graebner	Doaceae	S. Am.
Cotula coronopifolia L.	Asteraceae	S. Af.

>>

RÉPONSES DIFFÉRENCIÉES
D Fleurissement alternatif F Espèces indésirables M L'arbre en ville : plantation

9 Liste des espèces invasives à proscrire à la plantation

>>

Espèces	Famille	Origine
Cyperus eragrostis Lam.	Cyperaceae	Am. trop.
Cytisus multiflorus (L'Hér.) Sweet	Fabaceae	W. Méd.
Cytisus striatus (Hill) Rothm.	Fabaceae	Médit.
Egeria densa Planchon	Hydrocharitaceae	S. Am.
Elodea canadensis Michaux	Hydrocharitaceae	N. Am
Epilobium ciliatum Rafin.	Onagraceae	N. Am.
Helianthus tuberosus L.	Asteraceae	N. Am.
Helianthus x laetiflorus Pers.	Asteraceae	N. Am.
Heracleum mantegazzianum gr.	Apiaceae	Caucase
Impatiens glandulifera Royle	Balsaminaceae	Himalaya
Impatiens parviflora DC.	Balsaminaceae	E. Sibér.
Lagarosiphon major (Ridley) Moss	Hydrocharitaceae	S. Af.
Lemna minuta H.B.K.	Lemnaceae	Am. trop.
Lemna turionifera Landolt	Lemnaceae	N. Am.
Lindernia dubia (L.) Pennell	Scrophulariaceae	N.E. Am.
Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter et Burdet	Onagraceae	N. et S. Am.
Ludwigia peploides (Kunth) P.H. Raven	Onagraceae	N. et S. Am.
Myriophyllum aquaticum (Velloso) Verdcourt	Haloragaceae	S. Am.
Oenothera biennis gr.	Onagraceae	N. Am.
Oxalis pes-caprae	Oxalidaceae	S. Af.
Paspalum dilatatum Poiret	Poaceae	S. Am.
Paspalum distichum L.	Poaceae	Am. trop.
Pittosporum tobira (Thunb.) Aiton fil.	Pittosporaceae	Eur. / Asie / Orient
Reynoutria japonica Houtt.	Polygonaceae	Japon
Reynoutria sachalinensis (Friedrich Schmidt Petrop.) Nakai	Polygonaceae	E. Asie
Reynoutria x bohemica J. Holub	Polygonaceae	Orig. hybride
Rhododendron ponticum L.	Ericaceae	Balkans / Pén. ibér.
Robinia pseudo-acacia L.	Fabaceae	N. Am.
Rumex cristatus DC.	Polygonaceae	Grèce / Sicile
Rumex cuneifolius Campd.	Polygonaceae	S. Am.
Senecio inaequidens DC.	Asteraceae	S. Af.
Solidago canadensis L.	Asteraceae	N. Am.
Solidago gigantea Aiton	Asteraceae	N. Am.
Spartina anglica C.E. Hubbard	Doaceae	S. Angleterre
Sporobolus indicus (L.) R. Br.	Poaceae	Am. trop, subtrop.
Symphytum asperum gr.	Boraginaceae	Caucase-pers.
Xanthium strumarium gr.	Asteraceae	Am / Médit

_ Liste 2 : espèces **invasives** potentielles à surveiller attentivement

Espèces	Famille	Origine
Acacia longifolia (Andrews) Willd.	Fabaceae	Australie
Acacia retinodes Schlecht.	Fabaceae	S. Australie
Ambrosia tenuifolia Sprengel	Asteraceae	S. Am.
Amorpha fruticosa L.	Fabaceae	N. Am
Aptenia cordifolia (L. fil.) Schwantes	Aizoaceae	S. Af.
Araujia sericifera Brot.	Asclepiadaceae	S. Am.
Aster lanceolatus Willd.	Asteraceae	N. Am.
Atriplex sagittata Borkh.	Chenopodiaceae	
Azolla filicuiculoides Lam.	Azollaceae	Am. trop. + temp.
Brassica tournefortii Gouan	Brassicaceae	Med. As.
Bunias orientalis L.	Brassicaceae	S.-E. Eur.
Cedrus atlantica (Endl.) Carrière	Pinaceae	N. Af.
Claytonia perfoliata Donn. ex Willd.	Portulacaceae	N. Am.
Conyza floribunda H.B.K.	Asteraceae	Am. trop.
Crepis bursifolia L.	Asteraceae	Ital.
Cupressus macrocarpa Hartweg	Cupressaceae	N. Am.
Cyperus difformis L.	Cyperaceae	Paleotemp.
Dichanthelium acuminatum (Swartz) Gould & C.A. Clarke	Poaceae	
Eichornia crassipes Solms. Laub.	Pontederiaceae	Brésil
Elide asparagoides (L.) Kerguélen (= *Medeola myrtifolia* L.)	Liliaceae	N. Am.
Elodea nuttalii (Planchon) St. John	Hydrocharitaceae	N. Am.
Erigeron annuus (L.) Pers.	Asteraceae	N. Am.
Euonymus japonicus L. fil.	Celastraceae	Sino-nippon
Freesia corymbosa (Burm.) N.E. Br.	Iridaceae	S. Af.
Galega officinalis L.	Fabaceae	S.-E. Eur. / As.
Gazania rigens (L.) Gaertner	Asteraceae	S. Af.
Gomphocarpus fruticosus (L.) Aiton fil.	Asclepiadaceae	S. et Af.
Hakea sericea Schrader	Proteaceae	S.-E. Austr.
Impatiens capensis Meerb	Balsaminaceae	N. Am.
Juncus tenuis Willd.	Juncaceae	Am. pacifico-atl.
Ligustrum lucidum Aiton fil.	Oleaceae	Sino-jap.
Lonicera japonica Thunb	Caprifoliaceae	Sino-Jap.
Lycium barbarum L.	Solanaceae	Chine
Medicago arborea L.	Fabaceae	Med.
Morus alba L.	Moraceae	E. Asie
Nothoscordum borbonicum Kunth	Liliaceae	S. Am. subtrop.
Oenothera longiflora L.	Onagraceae	S. Am.
Oenothera striata Link (= O. stricta)	Onagraceae	S. Am.
Opuntia ficus-indica (L.) Mill.	Cactaceae	C. Am.
Opuntia monacantha (Willd.) Haw.	Cactaceae	S. Am.

>>

9 Liste des espèces invasives à proscrire à la plantation

>>

Espèces	Famille	Origine
Parthenocissus inserta (A. Kerner) Fritsch	Vitaceae	N.-E. Am.
Pennisetum villosum R. Br. ex Fresen	Poaceae	Abyssinie
Periploca graeca L.	Asclepiadiaceae	E. Méd.
Phyllostachys mitis Rivière	Poaceae	Japon
Phyllostachys nigra (Lodd.) Munro	Poaceae	Japon
Phyllostachys viridi-glaucescens (Pair.) Riv.	Poaceae	Japon
Prunus laurocerasus L.	Rosaceae	Balk.-pers.
Pyracantha coccinea M. J. Roemer	Rosaceae	Méd.
Rumex thyrsiflorus Fingerh.	Polygonaceae	Eurosib.
Saccharum spontaneum L.	Poaceae	S. As. / N. et E. Afr.
Salpichroa origanifolia (Lam.) Baillon	Solanaceae	S. Am.
Selaginella kcraussiona (G. Kunze) A. Braun	Selaginellaceae	S. et trop. Af.
Senecio angulatus L. fil.	Asteraceae	S. Af.
Senecio deltoideus Less.	Asteraceae	S. Af.
Setaria parviflora (Poiret) Kerguélen	Poaceae	C. Am.
Sicyos angulata L.	Cucurbitaceae	N. Am.
Solanum chenopodioides Lam. (= S. *sublobatum* Willd. ex Roemer & Schultes)	Solanaceae	S. Am.
Sporobolus neglectus Nash	Poaceae	N. Am.
Sporobolus vaginiflorus (Toney) Wood	Poaceae	N. Am.
Tetragonia tetragonioides (Pallas) O. Kuntze	Tetragoniaceae	Australie / Nlle-Zél.
Tradescantia fluminensis Velloso	Commelinaceae	S. Am.
Ulex europaeus L. subsp. *latebracteatus* (Mariz) Rothm.	Fabaceae	Pén. Ibér.
Ulex minor Roth subsp. *breoganii* Castroviejo & Valdés Bermejo	Fabaceae	Médit.
Veronica persica Poiret	Scrophulariaceae	W. As.
Yucca filamentosa L.	Liliaceae	N. Am.

_ Liste 3 : espèces à surveiller

Espèces	Famille	Origine
Abutilon theophrastii Medik.	Malvaceae	Rég. subpont
Achillea crithmifolia Waldst. & Kit.	Asteraceae	Pén. balk.
Agave americana L.	Agavaceae	C. Am.
Altemanthera philoxeroides (Martius) Griseb.	Amaranthaceae	
Alternanthera caracasana H.B.K.	Amaranthaceae	Am. trop.
Amaranthus blitoides S. Watson	Amaranthaceae	N. Am.
Amaranthus bouchonii Thell.	Amaranthaceae	Orig. incert.
Amaranthus deflexus L.	Amaranthaceae	S. Am.
Amaranthus retroflexus L.	Amaranthaceae	N. Am.
Ambrosia coronopifolia Torr. & A. Gray	Asteraceae	N. Am.
Anchusa ochroleuca M. Bieb.	Boraginaceae	S.-E. Eur.
Artemisia annua L.	Asteraceae	Eurasie
Asclepias syriaca L.	Asclepiadaceae	N. Am.
Bidens subalternans L.	Asteraceae	S. Am
Boussaingaultia cordifolia Ten.	Basellaceae	S. Am. subtrop.
Broussonetia papyrifera (L.) Vent.	Moraceae	Tahiti
Centaurea diffusa Lam.	Asteraceae	S.-E. Eur.
Cordyline australis (Forster) Endl.	Agavaceae	Nlle Zélande
Coronopus didymus (L.) Sm.	Brassicaceae	N. Am.
Cortaderia richardi	Poaceae	Nlle Zélande
Datura innoxia Miller (= *D. metel* L.)	Solanaceae	Am. C.
Datura stramonium L.	Solanaceae	Am.
Echinochloa colona (L.) Link	Poaceae	Paléo/sub. trop
Echinochloa muricata (P. Beauv.) Fernald	Poaceae	N. Am.
Echinochloa oryzoides (Ard.) Fritsch	Poaceae	Asie
Echinochloa phyllopogon (Stapf) Koss.	Poaceae	Asie trop.
Elaeagnus xebbingei Hort	Elaeagnaceae	
Elaeagnus angustifolia L.	Elaeagnaceae	
Eleusine indica (L.) Gaertner	Poaceae	thermocosm.
Eragrostis mexicana (Hormem.) Link	Poaceae	Am.
Erigeron karvinskianus DC.	Asteraceae	N. Am.
Eschscholzia californica Cham.	Papaveraceae	N. Am.
Euphorbia maculata L.	Euphorbiaceae	N. Am.
Galinsoga parviflora Cav.	Asteraceae	S. Am.
Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pavon	Asteraceae	S. Am.
Gamochaeta americana (Miller) Weddell	Asteraceae	Am.
Gamochaeta subfalcata (Cabrera) Cabrera	Asteraceae	N. et S. Am.
Heteranthera limosa (Swartz) Willd.	Pontederiaceae	Am. trop.
Heteranthera reniformis Ruiz & Pavon	Pontederiaceae	N. et S. Am.
Hypericum gentianoides L. (= *H. sarothra* Michaux)	Hypericaceae	N. Am.

>>

9 Liste des espèces invasives à proscrire à la plantation

Espèces	Famille	Origine
Hypericum mutilum L.	Hypericaceae	N. Am.
Impatiens balfouri Hooker fil.	Balsaminaceae	Himalaya
Ipheion uniflorum (Lindley) Rafin. (= *Triteleia unifiora* Lindley)	Liliaceae	S. Am.
Ipomoea indica (Burm.) Merr.	Convolvulaceae	Amph. subtr
Ipomoea purpurea Roth	Convovulaceae	Am. trop.
Isatis tinctoria L.	Brassicaceae	Asie
Lemna aequinoctialis Welw.	Lemnaceae	
Lemna perpusilla Torrey	Lemnaceae	Asie, Af. N. et S. Am.
Lepidium virginicum L.	Brassicaceae	Am.
Mariscus rigens (C. Presl) C.B. Clarke ex Chodat	Cyperaceae	
Matricaria discoidea DC. (= *Chamomilla suaveolens* (Pursh) Rjrdb.)	Asteraceae	N.-E. Asie
Melilotus albus Medik.	Fabaceae	Eurasie
Mirabilis jalapa L.	Nyctaginaceae	S. Am.
Nassella trichotoma (Nées) Hackel in Arech.	Poaceae	S. Am.
Nicotiana glauca R.C. Graham	Solanaceae	S. Am.
Nonea pallens Petrovic	Boraginaeeae	S.-E. Eur.
Oenothera humifusa Nutt.	Onagraceae	
Oenothera laciniata Hill. (= *O. sinuata* L.)	Onagraceae	N. Am.
Oenothera rosea L'Hérit. ex Aiton	Onagraceae	N. Am. trop.
Opuntia tuna (L.) Miller	Cactaceae	W. Inde
Oxalis articulata Savigny	Oxalidaceae	S.Am.
Oxalis debilis H.B.K.	Oxalidaceae	S. Am.
Oxalis fontana Bunge	Oxalidaceae	N. Am.
Oxalis latifolia Kunth	Oxalidaceae	S. Am. trop.
Panicum capillare L.	Poaceae	N. Am.
Panicum dichotomiflorum Michaux	Poaceae	N. Am.
Panicum hillmannii Chase	Poaceae	
Panicum miliaceum L.	Poaceae	C. Asie
Panicum schinzii Hakel	Poaceae	
Phytolacca americana L.	Phytolaccaceae	N. Am.
Pinus nigra Arnold	Pinaceae	S. Eur.
Platycladus orientalis (L.) Franco	Cupressaceae	Chine
Polygala myrtifolia L.	Polygalaceae	S. Af.
Rhus hirta (L.) Sudworth (= *R. typhina* L.)	Anacardiaceae	N. Am.
Ricinus commuais L.	Euphorbiaceae	Af. trop.
Rorippa austriaca (Crantz) Besser	Brassicaceae	Méd. orient.
Rumex patientia L.	Polygonaceae	S.-E. Eur.
Secale montanum Guss.	Poaceae	Médit.
Senecio leucanthemifolius Poiret subsp. *vernalis* (Waldst. & Kit.) Alexander (= *S. vernalis* W. & K.)	Asteraceae	E. et C. Eur.
Setaria faberi F. Hermann	Poaceae	
Solanum bonariense L.	Solanaceae	S. Am.

>>

Espèces	Famille	Origine
Solanum linnaeanum Hepper & Jaeger	Solanaceae	S. Af.
Solanum mauritianum Scop.	Solanaceae	Am. centr.
Sorghum halepense (L.) Pers.	Poaceae	E. Médit.
Stenotaphrum secundatum (Walter) O. Kuntze	Poaceae	Paantropical
Tagetes minuta L.	Asteraceae	S. Am.
Tropaeolum majus L.	Tropaeolaceae	S. Am.
Verbesina alternifolia (L.) Britton ex Learney	Asteraceae	Am. trop.
Veronica peregrina L.	Scrophulariaceae	N. et S. Am.
Veronica persica Poiret	Scrophulariaceae	S.-W. Asie
Xanthium spinosum L.	Asteraceae	S. Am.

D'après Aboucaya A. (1999).

_ Il convient également de proscrire les espèces suivantes :
+ *Duchesnea indica* (Andrews) Focke Rosaceae ;
+ *Mahonia aquilifolium* Nutt ;
+ *Miscanthus sinensis* Anderss ;
+ *Pinus sylvestris* L. Pinaceae ;
+ *Prunus padus* L. Rosaceae ;
+ *Prunus serotina* Ehrh. Rosaceae N.Am. ;
+ *Quercus rubra* L. Fagaceae N.Am.

Ces espèces se révèlent déjà invasives localement.

RÉPONSES DIFFÉRENCIÉES
D Fleurissement alternatif F Espèces indésirables M L'arbre en ville : plantation

ANNEXE 4 :

Document de référence du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour les végétaux

DOCUMENT DE REFERENCE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE POUR LES VEGETAUX

ESSENCES D'ARBUSTES PRECONISÉES PAR LE PNR DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Nom	hauteur	Type de taille	persistant	floraison	Marcescent*	Fruits comestibles
Ajonc d'Europe (Ulex europaeux)	1-4m	Haie vive, taillée	X	X		
Amélanchier (Amelanchier canadensis)	3-10m	Haie vive		X		
Amélanchier des bois (Amelanchier vulgaris)	1,5-3m	Haie vive		X		
Aubépine (Crataegus monogyna)	4-10m	Haie vive, taillée		X		
Bourdaine (Frangula alnus)	1-5m	Haie vive, taillée		X		
Buis (Buxus sempervirens)	2-6m	Haie vive, taillée	X			
Charme commun (Carpinus betulus)	1-5m	Haut jet, haie vive, taillée			X	
Cassis (Ribes nigrum)	1,50m	Haie vive				X
Cornouiller mâle (Cornus mas)	5-8m	Haie vive, taillée		X		
Cornouillier sanguin (Cornus sanguinea)	2-4m	Haie vive, taillée		X		
Erable champêtre (acer campestre)	3-12m	Haut jet, haie vive, taillée				
Eglantier (Rosa canina)	1-3m	Haie vive		X		
Framboisier (Rudus ideaus)	1-2m	Haie vive		X		X
Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)	1-6m	Haie vive		X		
Groseillier commun (Ribes rubrum)	1-2m	Haie vive				
Groseillier à fleurs (Ribes sanguineum)	2m	Haie vive et taillée		X		
Hêtre vert (Fagus sylvatica)	1-40m	Haut jet, haie vive, taillée			X	
Houx commun (Ilex aquifolium)	2-8m	Haut jet, haie taillée	X			
If (Taxus baccata)	5-8m	Haie vive et taillée	X			
Laurier tin (Viburnum tinus)	4m	Haie vive, taillée	X	X		
Lilas commun (Syringa vulgaris)	2-7m	Haie vive		X		
Mûrier sauvage (Rubus fructicosus)	2-4m	Haie vive		X		X
Néflier (Mespilus germanica)	2-6m	Haie vive, taillée		X		
Noisetier coudrier (Corylus avellana)	2-6m	Haie vive, taillée				

Pommier sauvage (Malus sylvestris)	6-15m	Haut jet, haie taillée		X		X
Pommiers à fleurs (Malus sargentii)	6-15m	Haut jet, haie taillée		X		
Poirier commun (Pyrus communis)	8-20m	Haut jet, haie taillée	X			X
Prunellier (Prunus spinosa)	2-4m	Haie vive, taillée		X		
Saule roux (Salix atrocinerea)	3-6m	Haie vive, taillée		X		
Saule à oreillettes (Salix aurita)	1-3m	Haie vive, taillée				
Seringat (Phila-delphus)	1-3m	Haie vive		X		
Sorbier des oi-seaux (Sorbus aucuparia)	4-8m	Haie vive		X		
Sureau noir (Sam-bucus nigra)	2-6m	Haie vive, taillée		X		X
Troène commun (Ligustrum vulgare)	2-4m	Haie vive, taillée	X	X		
Viorne obier (Vi-burnum opulus)	2-4m	Haie vive, taillée		X		

* marcescent : qui garde son feuillage roux pendant l'hiver

Choix des végétaux pour les haies:

Les essences conseillées par le Parc sont dites locales. Les haies champêtres, ainsi constituées, permettent de créer une clôture écologique s'harmonisant avec le paysage en alliant les attraits de la floraison, des feuillages et des fruits au fil des saisons. Ces essences sont parfaitement adaptées aux sols et climats de la vallée de Chevreuse. Un mélange d'au moins 6 essences comprenant au moins 50% d' arbustes caduques (qui perdent leurs feuilles en hiver) est prescrit. Une haie de ce type peut être peuplée de 10 à 20 espèces d'oiseaux, 2 à 3 espèces de mammifères et de reptiles et de plusieurs dizaines d'insectes de toutes sortes.

L'intérêt majeur de la floraison de ces arbustes est son atout mellifère (qui attire les insectes butineurs). Contrairement aux plantes obtenues par sélection (les cultivars), ces arbustes ont des petites fleurs souvent blanches moins spectaculaires.

Plantation :

Période plantation recommandée de novembre à mi-mars.

Distance de plantation pour les haies vives : sur une ligne tous les 60 cm à 1m

Distance de plantation pour les haies taillées : sur une ligne tous les 50cm

Entretien:

Le Parc conseille la mise en place d'un paillage (film en géotextile ou à base de fibres végétales type écorces…) afin de conserver l'humidité du sol, supprimer les « mauvaises herbes », améliorer la reprise des végétaux et réduire l'entretien.

Compte-tenu de la situation en lisière boisée, il vaudrait mieux protéger les jeunes plantations par des filets anti-gibier (surtout les lapins).

Pour les haies vives : les trois premiers hivers, il faut rabattre à un tiers de leur hauteur totale selon une forme naturelle puis maintenir à la hauteur désirée. Si l'arbuste se dégarni, il faut tailler en hiver à 1m du sol.

Pour les haies taillées : les quatre premiers hivers, il faut rabattre à un tiers de leur hauteur totale selon une forme géométrique puis maintenir à la hauteur désirée en juin et en octobre.

ESSENCES D'ARBRES PRÉCONISÉES PARS LE PNR DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Nom	hauteur	Favorable à la faune	mellifère	Floraison décorative	Fruits comestibles
Alisier blanc (Sorbus aria)	8-10m	X		X	
Alisier torminal (Sorbus torminalis)	10-20m	X	X		X
Amélanchier (Amelanchier canadensis)	3-10m			X	
Aubépine (Crataegus monogyna)	4-10m			X	
Aulne glutineux (Alnus glutinosa)	15-30m		X		
Bouleau pubescent (Betula pubescent)	15-20m		X		
Bouleau verruqueux (Betula pendula)	15-20m		X		
Charme commun (Carpinus betulus)	10-25m	X			
Châtaignier (Castanea sativa)	25-35 m	X	X		X
Chêne pédonculé (Quercus robur)	20-30 m	X			
Chêne sessile ((Quercus petraea)	20-40m	X			
Cormier (Sorbus domestica)	5-20m		X		X
Erable champêtre (acer campestre)	10-20m	X	X		
Erable plane (Acer platanoides)	15-30m		X		
Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)	15-35m		X		
Frêne commun (Fraxinus excelsior)	15-35m				
Hêtre vert (Fagus sylvatica)	20-45m	X			X
Merisier (Prunus avium)	15-20 m	X	X	X	X
Ceriser à grappes (Prunus padus)	10-15m			X	
Noyer commun (Juglans regia)	10-30m				X
Orme champêtre (Ulmus minor)	20-35m				
Peuplier blanc (Populus alba)	25-35m				
Peuplier noir (Populus nigra)	25-30m				
Poirier sauvage (Pyrus pyraster)	8-20m		X	X	X
Pommier sauvage (Malus sylvestris)	6-15m		X	X	
Robinier faux acacia (Robinia pseudocacia)	10-30m		X	X	
Saule blanc (Salix alba)	10-25m	X	X		
Saule fragile (Salix fragilis)	15-25m	X	X		
Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)	10-15m	X		X	X
Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos)	20-35m		X		
Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)	20-30m		X		
Tremble (Populus tremula)	15-25m				

NB : ***Ce conseil est émis dans le seul but d'aider à la décision. Il ne présume pas de l'autorisation délivrée par le Maire et de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.).***

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine – Chemin J. Racine – 78472 Chevreuse Cedex – Tél : 01 30 52 09 09 – Fax : 01 30 52 12 43
Atelier d'Architecture : tél. : 01 39 56 78 48 – Fax. : 01 39 56 78 47 - Email : paysage.pnr.chevreuse@wanadoo.fr

ANNEXE 5 :

Charte de l'arbre – Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Charte de l'arbre

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

St-Quentin en-Yvelines
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Édito

La Communauté d'agglomération et les communes de Saint Quentin-en-Yvelines vous présentent la "Charte de l'arbre", qui correspond à un des engagements de l'agglomération en matière développement durable.

Saint-Quentin-en-Yvelines a toujours accordé une attention toute particulière à la place de l'arbre dans la ville tant sur sa pérennisation que sur sa gestion durable.

Nous souhaitons ainsi proposer à tous - partenaires privés, publics et particuliers - de s'associer à une démarche innovante et volontaire afin de gérer ce patrimoine indispensable à la qualité de vie.

L'arbre d'alignement, de parc ou de jardin est un des éléments forts du paysage.
Il est vivant et nécessite une attention et des principes de gestion énoncés dans la Charte.

Cette volonté s'intègre dans notre Plan de Développement durable dont le Plan Climat Territorial et la trame verte et bleue forment les composantes les plus emblématiques.

Cette Charte de l'arbre est un outil au service de tous pour préserver l'environnement et la biodiversité, et pour permettre aux Saint-Quentinois de continuer à "Bien vivre" sur notre territoire.

Robert CADALBERT
Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Alain Hajjaj
Vice Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,
Chargé du développement durable

Sommaire

Les objectifs de la charte 2

Les rôles de l'arbre aujourd'hui 6

La place de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines 8

- L'arbre dans la ville : une idée fondatrice dès 1970 8
- Les arbres de voirie 10
- Les arbres de parc 12
- Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ? 13
- Quelques arbres remarquables 14

La gestion durable de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines 16

- Zoom sur la plaine de Neauphle 20
- Les grands types de travaux 22
- La charte de l'arbre et le développement durable 23

Les 5 engagements pour l'arbre 24

- **Aménagements** : respecter les arbres en place 24
- **Conception et réhabilitation** : réussir l'arbre dans le projet 24
- **Entretien** : soigner et élaguer durable 24
- **Sécurité et suivi** : surveiller et décider à temps 25
- **Animation locale** : valoriser les espaces arborés 25

Zelkova

Les objectifs de la charte

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, initiée en 1970, arrive à maturité et se trouve confrontée à de nouveaux défis, ses arbres aussi.

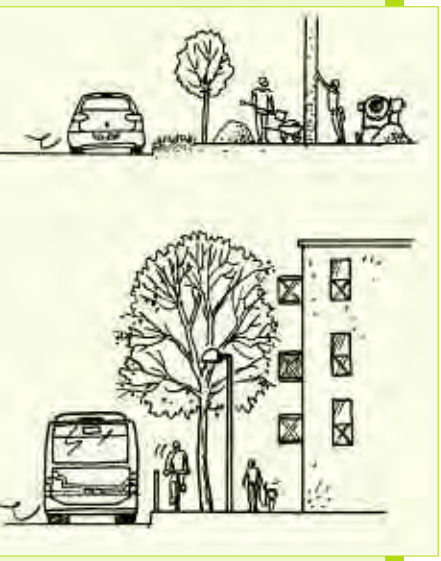

L'arbre dans la construction de la ville.

En se densifiant, l'espace urbain (tels que les façades, les réseaux et les voiries) s'est approché des plantations, au moment même où celles-ci ont pris leur ampleur.

Éléments d'agrément du paysage, les arbres subissent alors des contraintes de cohabitation pour leurs branches et leurs racines.

Les objectifs de la charte sont :

- sensibiliser les principaux professionnels concernés pour préserver les arbres en place dans un milieu urbain en mutation permanente,
- apporter des éclairages scientifiques et techniques indispensables pour comprendre la place de l'arbre en ville et les efforts de gestion qu'il nécessite,
- engager un partenariat avec chaque acteur du développement urbain autour de règles d'intervention.

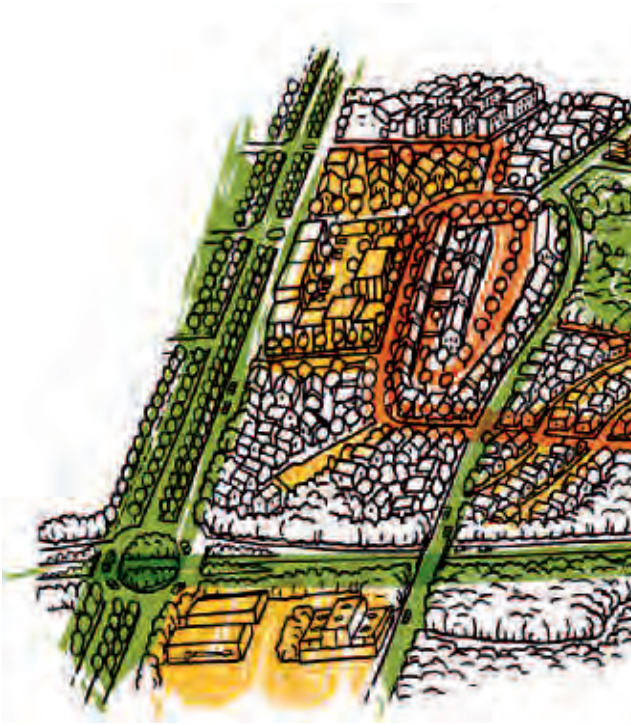

S'engager ensemble

Les cinq engagements pour l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines impliquent la Communauté d'agglomération, les communes et leurs services, mais aussi l'ensemble de ses partenaires et signataires.

La Communauté d'agglomération entend ainsi mettre ses compétences et expériences au service de tous les acteurs de l'aménagement.

Gestion des arbres sur le territoire

- Conseil général
- Communauté d'agglomération
- Communes
- Copropriétés et prestataires privés

Forte de sa spécificité de ville "verte et bleue", et s'appuyant sur des connaissances nationales et européennes de gestion du patrimoine arboré, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a réservé une place exceptionnelle aux arbres sur son territoire.

Cette pratique joue un rôle moteur dans l'amélioration du cadre de vie des Saint-Quentinois et la Communauté d'agglomération invite, avec les communes, les acteurs de l'aménagement à poursuivre conjointement cette démarche.

C'est l'engagement de chacun qui permettra de préciser ces règles, toujours en évolution, et de formaliser une véritable démarche en faveur de l'arbre.

Qui gère les arbres à Saint-Quentin-en-Yvelines?

Les voies départementales relèvent du **Conseil général**.

La **Communauté d'agglomération** est en charge des arbres d'alignement des grands axes de voirie et des grands parcs urbains.

Les **communes** entretiennent les arbres des équipements communaux (groupes scolaires, parcs sportifs, cimetières, squares de proximité).

Dans les rues de desserte privée, ce sont les **copropriétés** qui gèrent les arbres.

Les objectifs de la charte

La Communauté d'agglomération propose, dès aujourd'hui, à toutes les communes du territoire qui le souhaiteront, de signer ce contrat. En signant cette charte, les communes bénéficieront des conseils des services de la Communauté d'agglomération pour la gestion ou la plantation des arbres.

Les communes

Par sa signature, la commune s'implique et pourra inclure la charte à titre de recommandation dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU). De plus, certains volets pourront également être inclus comme obligations.

La commune s'engage ainsi à remettre à tous les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre travaillant sur son territoire les éléments techniques qui les concernent.

Ces éléments seront consignés sur une fiche récapitulant les principales obligations et simples recommandations à l'occasion des opérations suivantes :

- Permis de construire,
- DICT (Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux),
- Cahiers des charges des aménagements des espaces publics, des équipements publics,
- Cahiers des charges des lotisseurs, concepteurs et maîtres d'œuvre des opérations privées.

Les affectataires publics

La Communauté d'agglomération s'attachera par ailleurs, à recueillir la signature de tous les grands opérateurs publics : ERDF (Électricité Réseau Distribution France), GRDF (Gaz Réseau Distribution France), France Telecom, Générale des Eaux et SNCF et RFF (Société Nationale des Chemins de Fer et Réseau Ferré de France).

Les bailleurs sociaux

L'Office Interdépartemental d'HLM, les entreprises sociales de l'habitat et les Offices Publics de l'Habitat qui le souhaiteront pourront également adhérer à la charte.

Les promoteurs, urbanistes et architectes

La charte et certains cahiers techniques seront communiqués à tous les promoteurs, urbanistes, architectes, architectes paysagistes et leurs instances professionnelles intervenant sur l'agglomération.

Les partenaires privés

Les entreprises privées présentes sur le territoire, les syndics de co-propriétés et les particuliers pourront également disposer des éléments techniques de la charte pour la gestion de leurs arbres.

Tulipier

Le patrimoine

Le patrimoine arboré de l'agglomération regroupe des arbres en alignement, dans des parcs, des squares ou dans les jardins particuliers.

La pérennité des arbres repose sur une chaîne de compétences qui réunit :

- Les concepteurs : architectes, urbanistes et paysagistes,
- Les intervenants spécialistes du "vert" : entreprises, services espaces verts, experts arboristes,
- Les intervenants non spécialistes : entreprises d'entretien de voirie, terrassiers, constructeurs, concessionnaires de réseaux et services techniques municipaux,
- Les utilisateurs : habitants et associations.

Les rôles de l'arbre aujourd'hui

À quoi sert l'arbre en ville ?

"Pour moi,
l'essentiel est de créer des lieux.
Sous un arbre, sous une rangée
ou sous un couvert d'arbres,
il se passe quelque chose.
C'est comme si le végétal était apte
à créer des pièces de plein air.
On peut parler de salons, de halls,
de galeries. La frondaison fait toit,
abrite de la chaleur et fait une sorte
de plafond entre le ciel, l'infini
et le sol, donnant une sensation
de sécurisation et un effet de bien-être."

Caroline Stefulesco, paysagiste,
auteur de *L'urbanisme végétal* - 1979

"L'arbre en ville est porteur de messages.
Tout d'abord en tant que symbole de la vie
dans un paysage artificiel de béton,
d'asphalte, de verre et de métal.
Ensuite, par sa beauté née du contraste
entre le vivant et l'inanimé.
Mais il évoque également le silence
dans un univers de bruit.
Enfin, il devrait inspirer
le respect de la vie."

Théodore Monod,
scientifique naturaliste

Mail des Saules à Guyancourt.

À quoi servent les espaces arborés de la ville ?

Les espaces arborés du territoire forment une liaison verte entre les différents quartiers, les communes et les espaces publics et participent au bien-être des habitants.

Des fonctions d'urbanisme

- Structurer l'urbanisme de la voirie et des espaces publics par un accompagnement végétal d'alignements d'arbres et de mails,
- Offrir un contrepoint végétal à un univers très minéral,
- Restaurer une échelle humaine, et inciter ainsi à circuler à pied, en vélo,
- Créer et marquer des lieux de convivialité,
- Connecter la ville à la base de loisirs, à la forêt domaniale de Port-Royal et aux étangs de la Minière.

Des fonctions climatiques

- Offrir de la fraîcheur en été : par ombrage, par humidification de l'air, par ventilation passive sous les frondaisons.

Des fonctions écologiques

- Connecter la trame verte et les milieux humides,
- Filtrer et réguler le cycle de l'eau,
- Accueillir une flore et une faune diversifiée par une gestion différenciée,
- Favoriser la vie microbienne des sols.

Des fonctions sanitaires

- Diminuer les taux de gaz carbonique, d'ozone, de dioxyde de soufre,
- Filtrer les poussières, les cendres, les pollens et les aérosols.

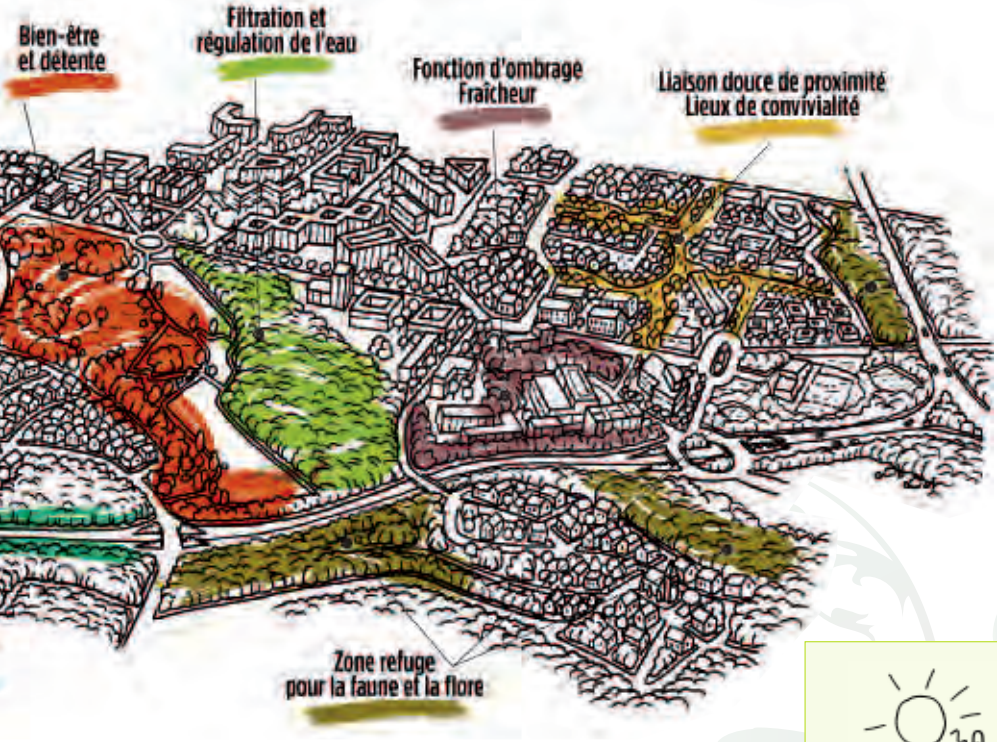

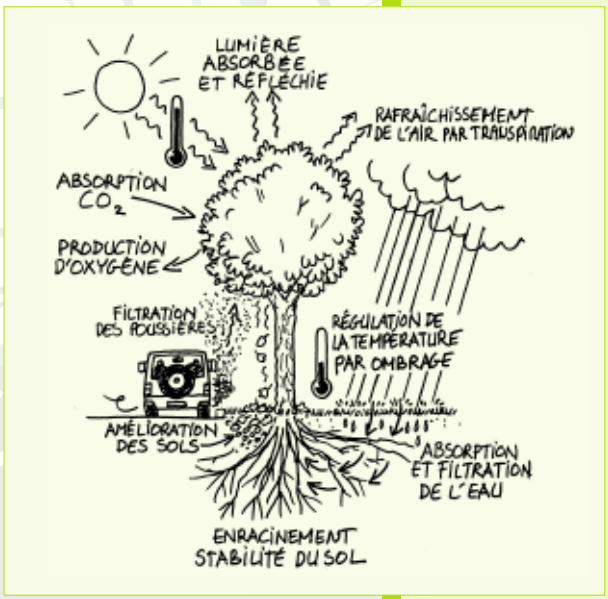

Des fonctions sécuritaires

- Stabiliser les talus. La présence d'arbres réduit l'érosion lors des pluies d'orage. Leurs racines limitent les glissements de terrains,
- Réduire les situations éblouissantes sur la voie. Alignements et massifs d'arbustes adoucissent la lumière en été, mais aussi les lumières basses éblouissantes aux entre-saisons.

La place de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

Les intentions initiales des concepteurs restent très lisibles en 2010 :

- Relier les masses boisées de Saint-Quentin-en-Yvelines par des trames vertes, à la fois circuits de balade et source de biodiversité urbaine.
- Valoriser les lignes de l'architecture. Mettre en valeur en particulier les belles façades de verre des années 1980, souvent colorées, par le contraste de masses végétales.
- Marquer les voies majeures d'allées arborées, ces emprises généreuses laissant espérer l'apparition à terme de belles voûtes de branches au-dessus de la voie et des trottoirs.
- Offrir de beaux espaces ombragés de proximité : trottoirs, squares, espaces de rassemblement. Ces espaces seront des piliers de la mixité sociale, du respect de l'acteur public, du sentiment d'appartenance à un quartier.

L'arbre dans la ville : une idée fondatrice dès 1970

La première idée de trame verte

Rebaptisée en 1970 Saint-Quentin-en-Yvelines, en référence à l'étang qui se situe en son centre, la Communauté d'agglomération compte 7 communes dans un département reconnu comme le plus vert d'Île-de-France.

À Saint-Quentin-en-Yvelines, le principe d'aménagement consiste à articuler le territoire autour de villes autonomes de 20 000 à 30 000 habitants, reliées par des espaces verts dotés d'équipements de proximité indispensables aux activités sociales.

L'objectif des concepteurs et des élus est, dès le départ, d'offrir aux habitants un cadre de vie agréable. Ils imaginent une ville valorisant les qualités naturelles du site initial : parcs, étangs, rigoles, forêts, rivières, espaces naturels et bois. Ainsi, ils impulsent la prise en compte, à long terme, d'une trame verte reliant les quartiers par des mails paysagers, des parcs et des espaces boisés.

500 arbres de voirie plantés en moyenne par an sur la période de 1980 à 2010

Dès la conception des voiries, les aménageurs réservent, sur les grands axes, des emprises de 2 à 9 mètres de large (une surface exceptionnelle à l'époque) aux arbres d'alignement.

Dés 1982 : premiers enseignements

Ces plantations connaissent de belles réussites et quelques échecs. En effet, la terre de Saint-Quentin-en-Yvelines est sensible au tassement et à l'asphyxie bloquant la croissance des arbres.

Dans une plantation, les conditions essentielles de réussite sont le choix d'essences adaptées, la préparation et la qualité du sol.

Bouleau blanc

Les limites de l'espace vital

À mesure que les arbres poussent, les besoins d'arbitrage se multiplient entre les besoins de la ville et ceux des arbres.

Le sol devient limitant, et certains arbres se contentent de végéter dans un sol inadapté où les tranchées de réseaux coupent les racines. Certains arbres sont en outre exposés à la réverbération de l'asphalte et des façades.

Dès 1990, des orientations sont prises pour cette jeune "forêt urbaine" :

- Partout où les façades restent suffisamment éloignées, de beaux arbres à port libre seront formés, après avoir rehaussé leurs branches basses à 5 mètres,
- Un développement naturel est retenu pour les bosquets, avec prévision de sélection ultérieure,
- La suppression d'arbres dans des alignements trop serrés est préconisée,
- Dans les endroits très contraints, quelques tronçons seront formés en rideaux.

L'entrée dans l'âge adulte

À la fin des années 1990, les arbres les plus vigoureux prennent de l'ampleur et deviennent gage de la qualité du paysage urbain de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est encore possible de former ceux qui sont jeunes de façon durable afin de répondre aux questions de cohabitation vis-à-vis des riverains, des emprises routières, des chantiers de construction. La réalisation d'un inventaire est initiée pour dégager des modèles de gestion à long terme.

C'est aussi la décennie où le métier de gestionnaire d'arbres d'ornement se structure en France. Le choix est fait de confier à des professionnels la formation dans les règles de l'art de ces jeunes arbres.

En 1998, un premier audit confirme l'intérêt d'investir, dans les 10 ans à venir, dans la formation des jeunes arbres afin de valoriser leur potentiel, tout en limitant à terme les interventions d'entretien.

Faire face aux problèmes sanitaires

Certains sont spectaculaires, comme l'échaudure quasi systématique des arbres de l'avenue de l'Europe. Le tronc se fend, jusqu'à mener parfois au dépérissement de l'arbre.

Ce phénomène n'est pas une maladie mais une réaction physiologique à des conditions climatiques particulières, et plus ou moins intense selon les essences.

D'autres sont plus discrets : après 10 à 15 ans d'efforts infructueux pour s'enraciner, les arbres végètent ou meurent sur de grands boulevards, des parkings, et occasionnent des programmes de remplacement.

Il est à noter que les arbres du territoire sont peu touchés par les maladies (insectes et champignons).

L'arbre et ses contraintes urbaines

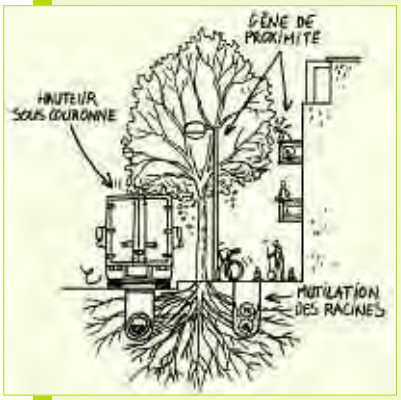

À mesure que les arbres poussent, les besoins d'arbitrage se multiplient entre les besoins de la ville et ceux des arbres.

L'échaudure sur jeune tilleul.

Faut-il conserver tous les arbres ?

Un seul arbre peut atteindre un volume fantastique : 100 m³, voire 400 m³. Il lui faut l'équivalent en surface de sol prospectable, ce qui entraîne l'élimination progressive de ses voisins.

La place de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

Alignement de tilleuls en séparation voirie principale / voirie douce. Jeunes adultes plantés serrés.

Les arbres de voirie

La Communauté d'agglomération vient d'en finir l'inventaire.
Sur les 43 000 arbres de voirie, **17 000 sont plantés en alignement** et **26 000 sont plantés sur les talus** sous la forme de massifs accompagnant les grandes voies de circulation.
Conséquence de la jeunesse de la ville, ces arbres ont presque tous moins de 30 ans.

Cèdre

Sur les 17 000 arbres d'alignement :

- Plus de **45% des arbres disposent d'une emprise exceptionnelle** et se situent sur des boulevards sans contrainte majeure de façade,
- **6% d'entre eux sont très vigoureux, avec des pousses de plus de 50 cm par an**. Certains offrent déjà de belles voûtes au-dessus des voies,
- Lorsque les arbres disposent d'une surface de prospection sous les enrobés des trottoirs ou des voies douces, ils peuvent atteindre leur plein développement,
- **20% sont chétifs**, poussent de moins de 20 cm par an. Globalement, beaucoup d'arbres plafonnent entre 12 et 15 mètres de hauteur, peinant à s'enraciner dans les fosses, et sous les enrobés des trottoirs,
- **12% des arbres d'alignement sont plantés à moins de 7 mètres d'une façade** et doivent subir des tailles fréquentes pour contenir leur volume.

En moyenne, chaque arbre dispose aujourd'hui de 4 à 12 m^3 de terre végétale. Un arbre majestueux a besoin de 5 à 10 fois cette emprise. Dans le meilleur des cas, il reste de taille modeste - 10 à 15 mètres - et est fragilisé.

Tilleuls, érables, platanes dominent

- Ils représentent 70 % des arbres d'alignement en plantation d'une seule essence, dite monospécifique,
- Les petits massifs boisés à plat ont été plantés en mélangeant des essences de cœur de forêt (érables, frênes) et des essences de lisière (robiniers, bouleaux). Ces dernières poussent rapidement mais sont moins pérennes. Ce sont elles qui marquent actuellement le paysage, mais les essences forestières prendront le relais d'ici 2030, 2040.

Des arbres de boulevard en port libre

Globalement, la proportion d'arbres en port libre est particulièrement élevée pour une agglomération de cette importance, en raison des larges emprises des voies.

En revanche, certains modes de plantation classiques en ville sont rares à Saint-Quentin-en-Yvelines : par exemple des arbres "porte" (ayant pour fonction de marquer l'entrée d'un espace) ou des plantations sur rotondes.

Chêne des marais

Talus arboré.

La place de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

Parc des Coudrays à Élancourt.

Jardins des Gogottes à Guyancourt.

Parc Érasme à Montigny-le-Bretonneux.

Les arbres de parc

L'inventaire des arbres de parc est en cours de réalisation et viendra compléter celui des arbres d'alignement.

L'espace qui leur est accordé permet de les conduire presque tous en port libre. Les seules exceptions sont quelques arbres en façade sur les franges de certains parcs.

Les arbres sont isolés, en alignements, en bosquets, mais rarement en massifs denses. Les parcs comportent en revanche davantage de massifs d'arbustes.

Les essences de collection y sont fréquentes : mûriers, zelkova, tulipiers de Virginie. Les essences dominantes sont des tilleuls d'Europe, cèdres bleus, platanes, chênes rouvres et des marais.

Un exemple particulièrement réussi de conservation du patrimoine arboré est illustré par les jardins Paul et Virginie à Guyancourt, aménagés autour des arbres d'une ancienne pépinière.

Jardin Paul et Virginie à Guyancourt.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leur légende peuvent permettre de qualifier d'exceptionnels certains arbres ou groupes d'arbres.

Quelques critères sont ici présentés sachant que, pour un même arbre, plusieurs peuvent s'appliquer. Cette grille peut être utilisée pour organiser la pérennisation de l'arbre, intégrer cette protection dans les décisions de gestion et d'aménagement, défendre l'arbre lorsqu'il est menacé.

Elle vient compléter l'arsenal juridique disponible : Plan local d'urbanisme, code civil, code rural.

Chêne sessile

CRITÈRES	DÉTERMINATION
Âge	◗ Archives (cartes postales, clichés aériens anciens, gravures, témoignages...) ◗ Signes visibles de vieillesse : tronc creux, base racine large, croissance ralentie
Physique	◗ Hauteur à l'âge adulte, variable selon les essences ◗ Circonférence, le caractère exceptionnel dépendant aussi de l'essence ◗ État phytosanitaire
Historique et croyances	◗ Associé à un fait ou à un personnage historique ◗ Planté lors d'un événement local ◗ Lié à une légende ou à des croyances
Esthétique	◗ Morphologie et physionomie : tortueux, enlacé, rectiligne, modèle de taille particulier... ◗ Intérêt paysager : association ligneux / minéral
Biologique	◗ Adaptation au milieu, particularités physiologiques
Rareté	◗ Peu représenté localement, hors de son aire de répartition naturelle
Localisation	◗ Disposé en entrée de village, de quartier, de place, élément repère, arbre-porte... ◗ Appartenance à un ensemble arboré, à un peuplement remarquable
Écologique	◗ Refuge pour la faune, abri et nourriture (arbre creux, à fruits...)

Vieux chêne isolé.

Cèdres pleureurs.

La place de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

Quelques arbres remarquables

Les Anciens

Les arbres anciens sont très rares à Saint-Quentin-en-Yvelines. Souvent centenaires, ils méritent d'autant plus d'être protégés et mis en scène.

Les Grands

Plusieurs essences dépassent les 25 à 27 mètres de hauteur : des marronniers rue Jean-Pierre Timbaud à Montigny-le-Bretonneux, quelques platanes à Trappes-en-Yvelines (rue Denis-Papin, avenue Roger-Hennequin). Les houppiers de ces arbres atteignent 300 à 350 m^2 de surface.

Les Rares

Très souvent plantés en une seule essence, les alignements de voirie présentent peu d'arbres fleuris ou d'essences originales : tulipiers, araucarias, hêtres pourpres, essences à écorces décoratives. Ces essences sont davantage présentes, en revanche, dans les plantations communales, les parcs et les jardins. Le parc du village à Trappes-en-Yvelines regroupe de nombreuses essences de collection.

Les Formateurs

Au début des années 1980, 418 chênes rouges d'Amérique, plantés sur les berges du bassin de la Sourderie doivent être remplacés en raison des conditions de plantation initiales liées à la mauvaise qualité du sol. Après 40 ans d'efforts, les érables de l'avenue de Kierpse n'ont pas réussi à s'enraciner correctement dans cette terre manipulée sans précaution avant la plantation, et présentent de forts signes de dépérissement.

Les Étonnants

Vers 1976, le mail des Saules est planté. Au départ, c'est un "préverdissement" planté en anticipation de l'urbanisation. Les premières années, cet alignement de saules pleureurs un peu étonnant court à travers champs.
Vers 1983, le mail des saules sera utilisé comme axe structurant le quartier sud gare. Les saules sont élagués de leurs branches basses pour ouvrir le passage. Le mail offre désormais un espace public original.

Jeux de lumière au mail des Saules (Guyancourt).

Anciens

Tilleuls, rue Hélène-Boucher à Voisins-le-Bretonneux.

Grands

Marronniers, rue Jean-Pierre-Timbaud à Montigny-le-Bretonneux.

Rares

Cerisier à fleurs maackii "Amber Beauty", rue de Dampierre à Guyancourt.

2000 – 20 ans plus tard, le chêne des Coudrays conserve sa superbe.

Les Remaniés

En 2008, avec les premières réhabilitations paysagères, plusieurs projets prennent le parti de maintenir les arbres en place : mail des Chênes, où la structure régulière est conservée ; mail de la Grande-Île, où l'ancien mail régulier est abandonné, le nouvel espace étant composé autour des quelques arbres conservés.

Les Emblématiques

Dés 1971, Michel Corajoud, paysagiste, propose de mettre en scène un chêne vénérable au parc des Coudrays.

Une grande partie du parc s'organise autour de ce chêne et de la grande prairie à ses pieds, dessinée pour le mettre en valeur.

Érable sycomore

Remaniés

Mail de la Grande-Île
à Voisins-le-Bretonneux.

Emblématiques

1982 – Parc des Coudrays à Élancourt : la masse du "roi du parc" défie celle des bâtiments tout neufs.

1985 – Les arbres à croissance rapide atténuent cette suprématie.

La gestion durable de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

Port libre,
avenue Claude-Monet à Guyancourt.

Taille dure

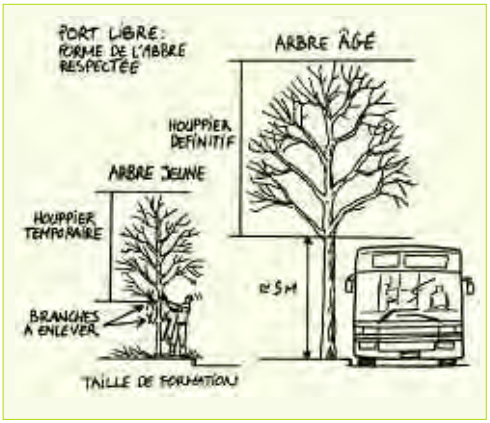

Port libre

À partir de 1990 : des choix affirmés

Dés 1993, le volume des interventions augmentant, la Direction Environnement et Espaces Verts de la Communauté d'agglomération amorce des programmations de taille et élabore les premiers marchés dont les travaux, sur les arbres de la voirie communautaire, sont confiés à des entreprises spécialisées dans l'élagage.

L'option de la taille douce

En 1999, la Communauté d'agglomération adhère à la SFA, Société française d'arboriculture. Cet espace de rencontres et d'échanges entre les acteurs de l'arboriculture ornementale permet d'informer ses adhérents sur les règles de l'art en arboriculture.

Dès cette époque, la Communauté d'agglomération privilégie la gestion dite douce.

En 2000, un site expérimental de plantation en milieu contraint permet de suivre l'évolution des sols, de l'enracinement, des allongements des branches, et d'observer la réaction des arbres *in situ*.

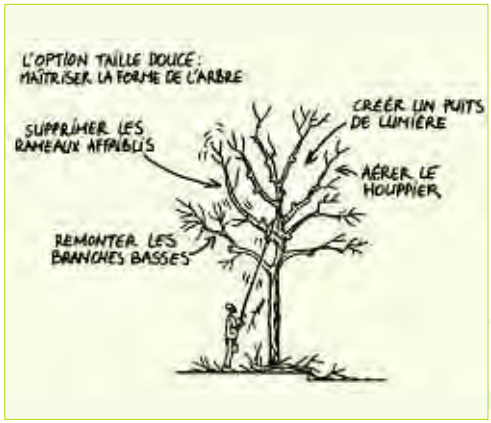

Taille douce

Premier document de cadrage de protection des arbres

En juin 2001, la Communauté d'agglomération met en place un premier protocole de protection des arbres sur les chantiers qui permet de sensibiliser au respect des arbres.

Le but de ce document non contractuel est de limiter au maximum les agressions fortuites ou volontaires provoquées par les creusements de tranchées, l'élagage radical, le vandalisme.

Frêne

La gestion durable de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

Avenue de la Pyramide à Voisins-le-Bretonneux avant décompression.

Avenue de la Pyramide à Voisins-le-Bretonneux après décompression.

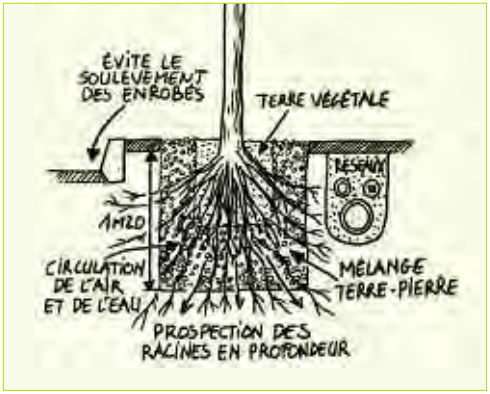

Mélange terre-pierre

Consolidation de l'ensemble des outils de pilotage

Avec 43 000 arbres recensés, la connaissance et l'utilisation de l'inventaire renforcent la nécessité de créer une mission spécifique pour la gestion du patrimoine arboré.

Pour en tirer les enseignements et enrichir les données de gestion, un bureau d'études est missionné qui met en avant de nouveaux outils innovants nécessaires à la gestion des arbres de Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Une modélisation des interventions autour d'une dizaine de schémas type de taille pratiquée,
- Une table des coûts de gestion par modèle d'entretien.

La nouvelle version du système d'information géographique (SIG) ouvre de nouvelles perspectives, à la fois pour actualiser annuellement l'outil, mais aussi pour le faire vivre dans les projets des différents services.

- Un modèle sol-arbre :

  Il permet d'appréhender les meilleures conditions de plantation, de développement et de gestion. Il consiste à prévoir des plantations en fosses en long, avec des distances et des essences adaptées à l'espace.

- Le mélange terre-pierre :

  Ce mélange est mis en œuvre pour la plantation d'arbres dans des milieux compactés et imperméabilisés. Principe de base : fond de fosse composé de pierres concassées et de terre (65 % du volume de la fosse de plantation), puis mélange de terre végétale amendée (35 %).

  Objectif : assurer la perméabilité eau / air dans le sol, créer un volume important d'exploration racinaire, stabiliser les surfaces minérales autour des fosses d'arbres.

- Le principe de décompression :

  Lorsque les arbres sont en surdensité, la suppression d'un sujet sur deux permet de rétablir de la lumière et d'offrir un volume d'enracinement plus confortable.

Ces préconisations permettront, entre autres, de limiter les dégradations des trottoirs, des allées piétonnes et des pistes cyclables par les racines. Il semble souvent possible d'espacer les principales interventions et, lorsque les arbres sont en surdensité, de rétablir de la lumière par la suppression d'un sur deux.

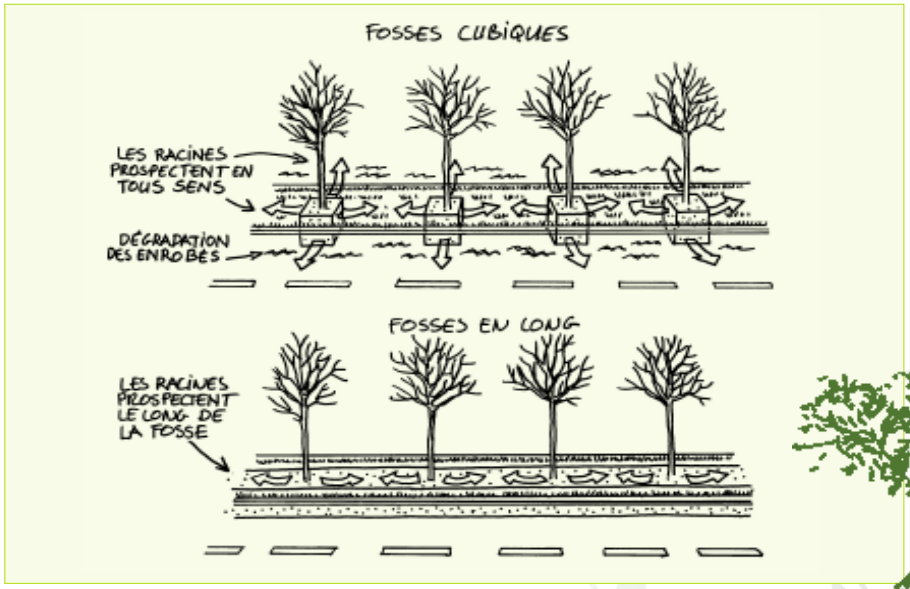

Un modèle sol-arbre

La charte de l'arbre se finalise autour du développement durable

En 2011, année de naissance de la présente charte de l'arbre, les options de gestion se clarifient, et l'outil permet d'articuler la gestion des arbres de la Communauté d'agglomération avec des projets plus globaux de qualité urbaine, comme les trames vertes écologiques, les trames de voirie douce, les réaménagements de voirie.

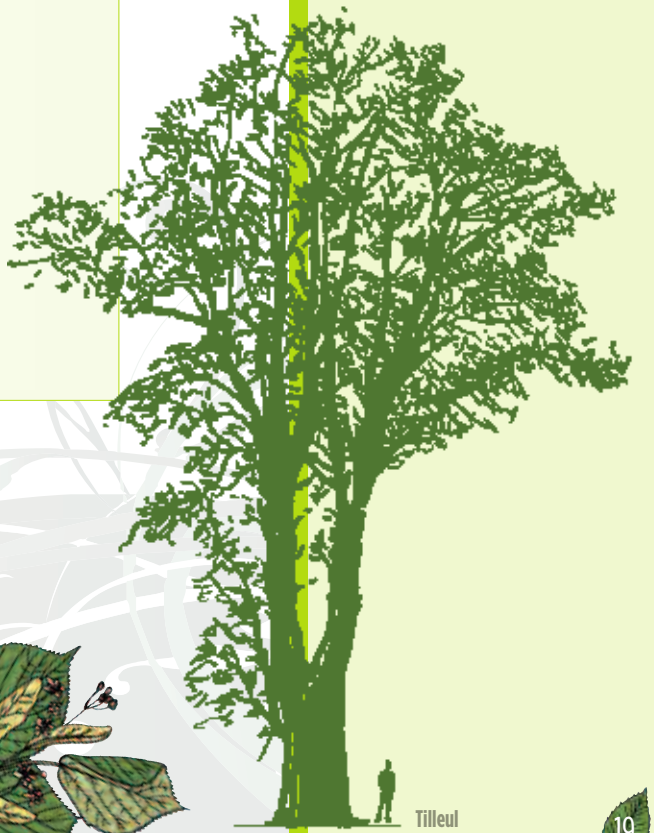

Tilleul

La gestion durable de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

Mûrier blanc

Zoom sur la plaine de Neauphle

1965

Le rideau de platanes de la route de Dreux (D912) est un repère visible de très loin à travers les champs de la plaine.

1979

Le chantier bat son plein. Dès que les voiries sont terminées, les arbres prennent place sur les accotements. Les bâtiments se construisent par lots, et les arbres sont plantés au fur et à mesure dans les espaces verts et les parcs. Les arbres sont conservés sur tout le long de la route départementale, et autour des anciens corps de ferme ; l'un d'entre eux devient l'une des entrées de la base de loisirs.

2005

25 ans plus tard, les arbres disposant d'une bonne emprise d'enracinement atteignent couramment une envergure majestueuse de 10 à 12 mètres. Les rues arborées offrent de belles voûtes.

L'avenue Salvador-Allende à Trappes-en-Yvelines en 2006.

	PORT LIBRE	**CONTENU**	**RIDEAU**	**FORESTIER**
Nombre d'arbres gérés par la Communauté d'agglomération. Inventaire 2006	13 000 arbres	3 500 arbres généralement à moins de 7 m d'une façade	550 arbres	26 000 arbres sur une surface autorisant à terme 1 500 à 3 000 beaux arbres d'avenir
Coût unitaire d'une intervention	50 à 130 € / arbre	40 à 150 € / arbre	30 à 80 € / arbre	2 à 8 € / arbre
Cycle moyen d'intervention	Tous les 6 à 12 ans	Tous les 4 à 6 ans	Tous les 1 à 2 ans	Tous les 8 à 15 ans
	Montigny-le-Bretonneux	Trappes-en-Yvelines	Guyancourt	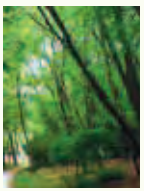 Trappes-en-Yvelines

La gestion durable de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

Ce référentiel est issu de l'analyse de 15 années de programmes d'élagage (1993-2007) à Saint-Quentin-en-Yvelines.

La plantation représente 300 à 800 € par arbre, avec des pratiques habituelles.

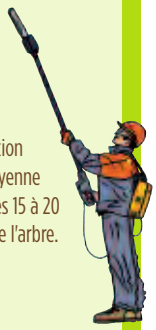

Les tailles de formation représentent en moyenne 15 € par arbre, sur les 15 à 20 premières années de l'arbre.

Le budget annuel d'élagage est de 50 € par arbre "adulte", avec un retour d'intervention tous les 4 à 8 ans selon le degré de contrainte. Il peut dépasser 100€ par an pour des arbres proches des façades.

Recépages, abattages représentent jusqu'ici un budget limité, car le patrimoine est encore jeune.

Les grands types de travaux

Le budget annuel d'entretien des arbres varie de 150 000 à 280 000 €, soit 1 000 à 2 000 € par kilomètre de voie arborée. En première analyse, ce sont les 17 000 arbres d'alignement qui occasionnent l'essentiel des frais d'intervention.
Deux campagnes de taille d'arbres sont réalisées dans l'année pour tenir compte de la cohérence des rythmes d'intervention déterminés à l'inventaire, les imprévus et les demandes de riverains liées aux gênes occasionnées.

Plantation

Le budget initial de plantation relève du budget global des opérations d'aménagement. L'ordre de grandeur est de 100 000 € pour une moyenne constatée de 170 arbres plantés.

Formation des arbres de moins de 20 ans

Un gros investissement a été mené entre 2000 et 2005 (environ 50 000 € par an) pour effectuer des tailles de formation sur les jeunes arbres. Il s'agit essentiellement de les "éduquer" à la cohabitation avec la voirie en supprimant progressivement leurs branches basses.

Élagages d'entretien courant

La dépense la plus importante est affectée aux tailles d'entretien courant et se répartit entre les trois libellés de tailles douces (60 000 € par an).

- Maintien d'une forme (sur les arbres contenus).
- Éclaircissage des branches à l'intérieur des arbres proches des façades, afin de maintenir une transparence de l'écran vert.
- Nettoyage de houppiers venant compléter les tailles de formation et anticiper l'apparition de bois mort.

10 000 € par an sont consacrés, en outre, à la taille en rideau et aux élagages spécialisés destinés à reconstituer une charpente solide sur des arbres endommagés par un accident naturel, par des travaux ou par une taille de recalibrage.

Recépages, abattages

Sur les talus et accotements boisés, le recépage est pratiqué. Il consiste à couper des arbres à leur base afin de provoquer des rejets sur leur souche et d'obtenir un massif dense (arbustes) ou un taillis (arbres).

Sélection sur les alignements

30 000 à 40 000 € par an sont consacrés à la dédensification de certains alignements d'arbres qui, plantés à faible espacement, se concurrencent et rencontrent de fortes contraintes urbaines. Il s'agit d'enlever un arbre sur deux sur l'alignement, afin d'assurer le développement et la pérennité des arbres conservés.

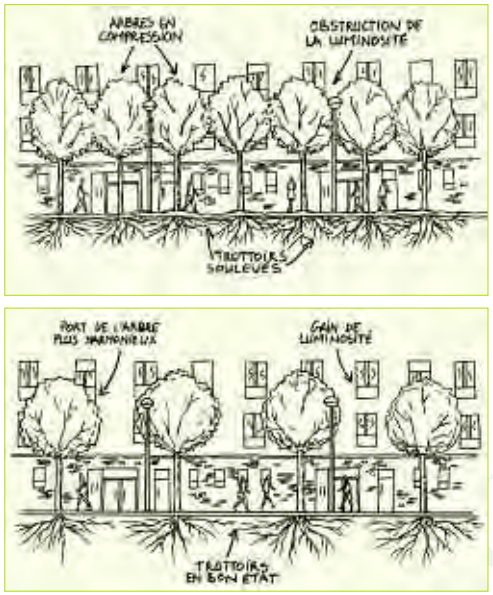

Le principe de décompression

La charte de l'arbre et le développement durable

Les contributions de l'arbre en ville

Les pistes d'action de la charte de l'arbre peuvent être intégrées aux objectifs généraux de développement durable. Cet exercice fait apparaître une grille d'évaluation de la "qualité développement durable" des actions menées par l'ensemble des acteurs sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La charte de l'arbre s'inscrit dans des projets plus globaux en cours à la Communauté d'agglomération dans l'esprit du Grenelle de l'environnement : le plan "restaurer et valoriser la nature en ville" avec la trame verte et bleue, et l'amélioration de la biodiversité urbaine.

Peuplier blanc

Paysage et trame verte	◗ Convivialité et sécurité des espaces de proximité ◗ Image de la ville ◗ Pérennité et qualité de la trame verte et bleue ◗ Arbres majestueux d'aujourd'hui et de demain
Gestion durable	◗ Convivialité et sécurité des espaces de proximité ◗ Arbres majestueux d'aujourd'hui et de demain ◗ Maîtrise des coûts de gestion
Milieu et biodiversité	◗ Écologie urbaine : puits de carbone microclimat, régulation de l'eau, fixation des polluants ◗ Utilisation du bois en broyat ◗ Espace refuge pour la faune
Gouvernance et sentiment d'appartenance	◗ Information, consultation ◗ Concertation citoyenne (agir ensemble)

Les 5 engagements pour l'arbre

Pin noir

Charte de l'arbre à Saint-Quentin-en-Yvelines

AMÉNAGEMENT
Respecter les arbres en place

Faire valoir les arbres en place

- Prendre en compte les prescriptions de préservation lors de l'instruction des Permis de Construire et Plan Local d'Urbanisme.

Tirer parti d'arbres en place lors des chantiers de construction

- Intégrer des arbres en place dès l'esquisse du projet.

Limiter les dommages aux arbres à conserver lors des interventions

- Faire respecter à chaque Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT), les recommandations pour limiter l'impact sur les arbres et leurs racines,
- Mettre en œuvre un barème d'indemnisation des dommages aux arbres lors d'un chantier,
- Anticiper et poser des protections physiques sur le chantier.

CONCEPTION ET RÉHABILITATION
Réussir l'arbre dans le projet

Adapter les points clefs du projet aux futurs arbres

- Les distances de retrait,
- Arbres et parkings - réverbères - réseaux - abribus - pistes cyclables.

Anticiper l'enracinement

- La taille des fosses - la terre des fosses,
- L'adaptation du trottoir au-delà de la fosse,
- L'irrigation.

Bien choisir l'essence et les plants

- L'alignement,
- Le petit massif boisé,
- L'arbre jalon d'un lieu.

ENTRETIEN
Soigner et élaguer durable

Soigner les arbres fragiles

- Limiter les fissures sur jeunes arbres (échaudure),
- Finaliser la forme des branches en façade et en voirie,
- Pratiquer des tailles post-traumatiques.

Optimiser le programme d'entretien

- Différencier les interventions : voie rapide - boulevard - rue - parkings,
- Fixer la récurrence d'intervention,
- Réserver les solutions coûteuses aux situations sensibles.

Préserver les ressources naturelles

- Préserver l'eau et les sols,
- Préserver les milieux : corridors et refuges,
- Réduire les déchets et valoriser le bois.

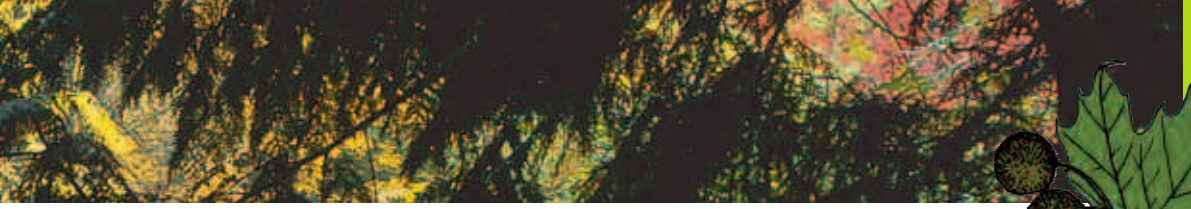

Platane

Coordonner les actions sur les arbres

- Mettre à jour l'inventaire du patrimoine,
- Définir et piloter les chantiers,
- Conduire une concertation dans les cas sensibles.

Participer à l'innovation

- Intégrer les progrès scientifiques et techniques récents,
- Étudier et comparer de nouvelles solutions.

SÉCURITÉ ET SUIVI
Surveiller et décider à temps

Surveiller les situations sensibles

- Assurer une surveillance courante sur l'ensemble du patrimoine,
- Surveiller de près les arbres sensibles.

Dédensifier les arbres comprimés

- Laisser de l'espace aux jeunes adultes,
- Supprimer les nuisances des arbres à forte contrainte.

Planifier le renouvellement

- Renouveler les unités vieillissantes, diversifier les formes et les essences,
- Renouveler à la fois les arbres et le sol des unités en échec.

Renforcer les qualités de la trame verte

- Souligner les qualités du paysage,
- Renforcer les rôles bioclimatiques,
- Renforcer les qualités de refuge et de corridor écologique.

ANIMATION LOCALE
Valoriser les espaces arborés

Mettre en scène les arbres remarquables

Sensibiliser les citoyens

- Sensibiliser à la place de la nature dans la ville,
- Utiliser la question de l'arbre comme support de concertation dans les projets.

Sensibiliser les enfants

- Sensibiliser les enfants des écoles à l'arbre en ville.

Soutenir des évènements

- Utiliser la trame verte pour des évènementiels.

St-Quentin en-Yvelines
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Z.A. du Buisson de la Couldre
1, rue Eugène-Hénaff
BP 118
78192 Trappes Cedex

Tél. : 01 39 44 80 80 - Fax : 01 39 44 80 88

www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Mars 2011
Conception & Réalisation : Haute Mer - Photos : CASQY - Véronique Keignaert - Christian Lauté - Haute Mer - Thomas Schmutz - Illustrations : Boris Transinne - Bureau d'études arboricoles : Aubépine

ANNEXE 6 :

Aménagement urbain – Ville de Montigny-le-Bretonneux

AMÉNAGEMENT URBAIN

NOVEMBRE 2013

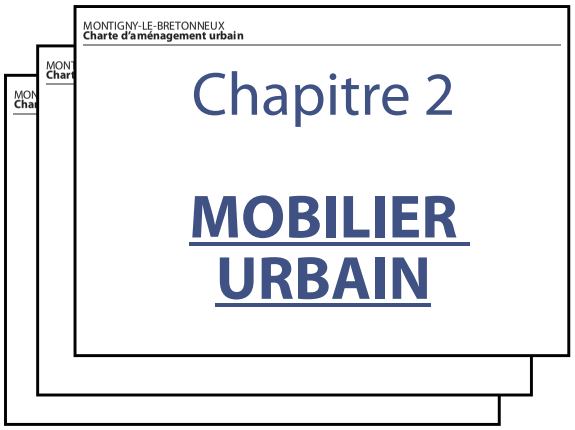
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Charte d'aménagement urbain
Chapitre 2
MOBILIER URBAIN

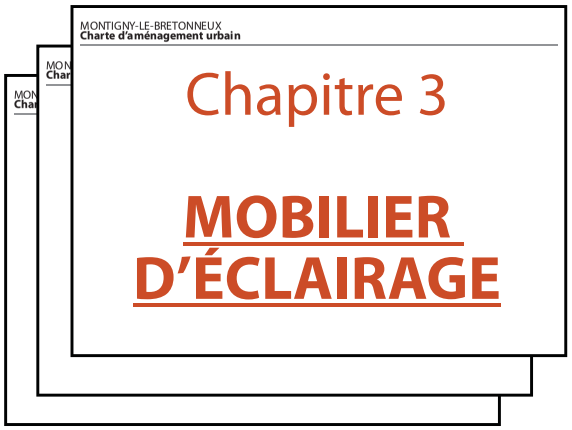
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Charte d'aménagement urbain
Chapitre 3
MOBILIER D'ÉCLAIRAGE

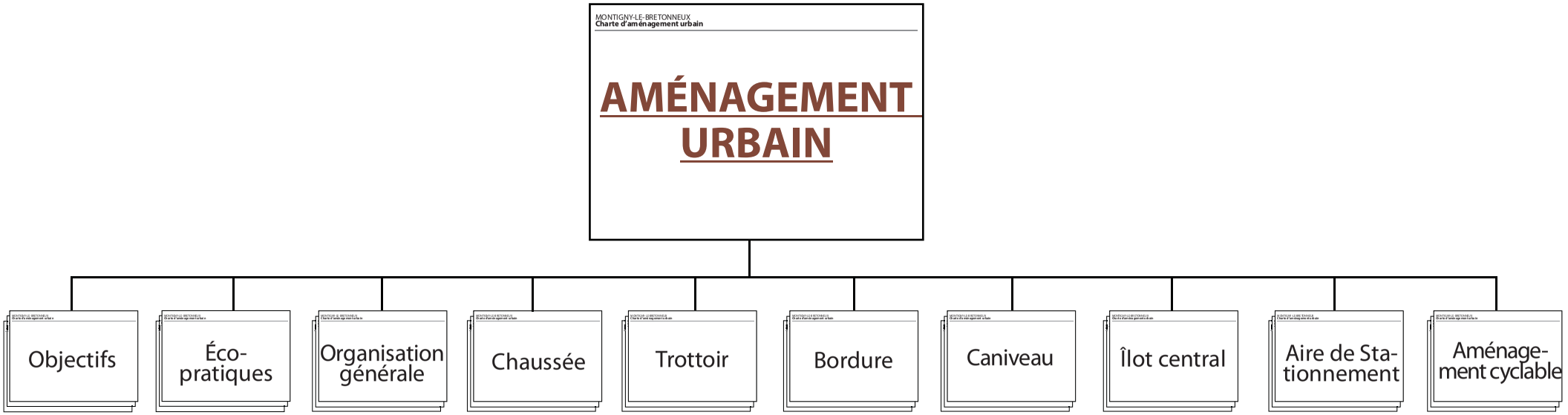
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Charte d'aménagement urbain
AMÉNAGEMENT URBAIN
Objectifs
Éco-pratiques
Organisation générale
Chaussée
Trottoir
Bordure
Caniveau
Îlot central
Aire de Stationnement
Aménagement cyclable

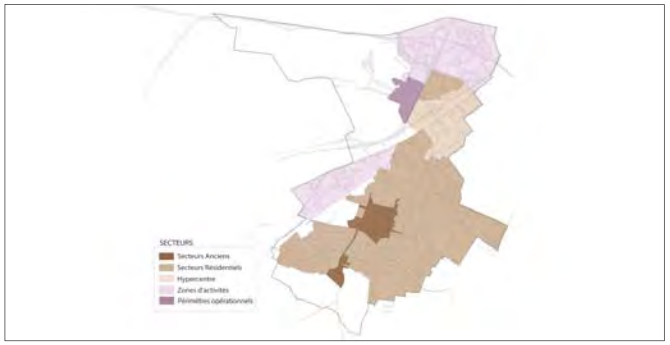

(1)

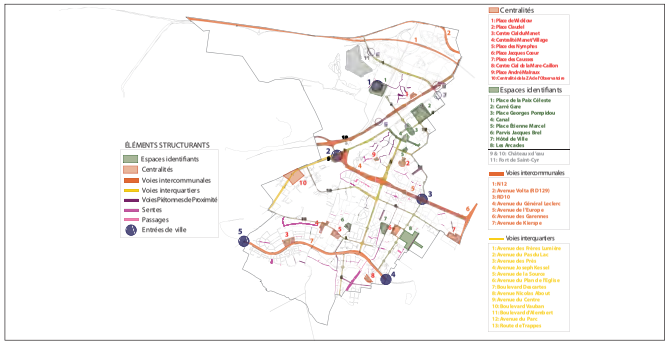

(2)

OBJECTIFS

L' élaboration de ce chapitre a été motivée par la volonté de valoriser le paysage urbain ignymontain. Il a pour objectif de vous apporter une aide dans la réflexion préalable à tout projet d'aménagement de l'espace public. Il est destiné à tous les acteurs de la ville.

Le domaine d'application du présent chapitre s'étendra à la totalité du territoire.

Il s'organise selon la sectorisation suivante composée de deux niveaux (1) (2) :

- Cartographie des Secteurs (1)
- Cartographie des Éléments Structurants (2)

Les objectifs poursuivis sont :

• Affirmer une identité continue et cohérente des aménagements par la généralisation de principes d'aménagement de l'espace public et d'implantation des mobiliers urbains sur la totalité du territoire.

• Maîtriser les coûts de production, de gestion et d'entretien des aménagements dans une logique durable.

• Éviter l'accumulation de mobilier.

• Implanter les mobiliers de manière rationnelle.

• Favoriser l'accessibilité pour tous les usagers.

DÉMARCHE À SUIVRE

Tout projet d'aménagement de l'espace public devra respecter et tenir compte des dispositions du PLU selon le plan de zonage défini dans celui-ci.

En ce qui concerne les aménagements nouveaux, le choix du mobilier se limitera exclusivement au présent document. En ce qui concerne la gestion des aménagements récents, le mobilier pourra exceptionnellement être renouvelé à l'identique.

En préalable au projet, nous vous conseillons de contacter le technicien référent de la ville qui vous renseignera et facilitera vos démarches administratives.

CONTACT SERVICE URBANISME
01.39.30.31.00
service_techniques@montigny78.fr

PAGE SUIVANTE

ÉCO-PRATIQUES

Favoriser des matériaux durables

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• **Matériaux recyclés :** Dans les projets d'aménagements, des matériaux recyclés peuvent être utilisés. L' emploi de matériaux recyclés offre trois avantages majeurs et indiscutables :

- l' économie des décharges dont on cherche à réduire le nombre et l'usage ;

- l' économie des carrières, en particulier des gisements alluvionnaires en région parisienne qu'il convient de réserver aux usages adaptés à leur qualité ;

- des économies de transport puisqu'il s'agit de matériaux «locaux».

Les matériaux recyclés sont soit des sables (1), gravillons (2), des graves (3) et cailloux. Ces matériaux peuvent être utilisés pour les remblayages divers, les couches de forme des chaussées et trottoirs, les assises de chaussées, les matériaux drainants, les aires de stationnement et de stockage selon certaines modalités.
La région Ile de France compte une trentaine de sites de recyclage qui constituent un gisement important de matériaux recyclés de qualité.

• **Canalisations :** Pour les réseaux d'eaux usées le PEHD (polyéthylène haute densité) peut être utilisé à la place du PVC. Les diamètres présents sur le marché sont des diamètres de 150 mm à 3000 mm. Pour les petits diamètres des réseaux d'eau potable, le PEHD peut être aussi utilisé.

PAGE SUIVANTE

(1)

(2)

(3)

ÉCO-PRATIQUES

Diminuer le bruit

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• **Revêtements de chaussées :** Sur les routes à fort trafic et ayant une vitesse supérieure à 50 km/h, un revêtement permettant l'atténuation du bruit liés aux roulements peut être prescrit.

• **Tri des déchets :** Les zones d'apports volontaires pour les déchets doivent être positionnées pour éviter d'être une source de bruit pour les riverains.

Faciliter l'entretien des aménagements urbains

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• **Espaces verts :** Les bandes enherbées entourées de part et d'autres de revêtements minéraux ayant des largeurs inférieures à 60 cm sont fortement déconseillées. Ce type d'aménagement nécessite un entretien important.

• **Jardinières :** Les jardinières ne sont autorisées dans les aménagements urbains que dans les secteurs contraints. Ce dispositif est couteux en entretien et en arrosage.

• **Accessibilité des caniveaux :** Le principe de base est de laisser un libre accès en permanence au caniveau qui sert de piège à déchets. Le stationnement se situera de préférence en rive parallèlement à la voie, en laissant le caniveau accessible à une balayeuse ou à un balayeur manuel. Le stationnement au dessus du caniveau ne permet pas d'enlever les déchets du caniveau. Si le stationnement est sur le trottoir, le caniveau se situera en bordure de chaussée.

• **Trottoirs :** Lorsque cela est possible, la largeur du trottoir sera au minimum de 1,30 m permettant ainsi le passage d'engins pour le nettoyage.

PAGE SUIVANTE

(1)

ORGANISATION GÉNÉRALE

Paysage urbain

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• L'aménagement urbain sera dans tous les cas la voie à privilégier.

ESPACES IDENTIFIANTS

• L'aménagement urbain d'un Espace Identifiant doit être conçu suivant :

- sa forme et ses dimensions
- sa situation dans le territoire
- le rôle qu'il joue dans la composition de l'espace urbain
- les bâtiments qui le bordent

• Chaque espace identifiant doit faire l'objet d'un projet d'aménagement spécifique, en accord avec le contexte immédiat et territorial. Ces espaces sont volontairement exclus de la Charte afin qu'ils restent des espaces de liberté et d'expression, identitaires à l'échelle de la ville. (1)

• Il est cependant à noter concernant l'enrobé clouté blanc, le béton balayé et le béton désactivé que leur mise en oeuvre et leur condition d'entretien sont difficiles. À ce titre, ils devront faire l'objet d'études précises (carnet de détails, essais, etc.) garantissant leur pérennité.

PARCS ET JARDINS

• Les parcs et jardins, parce qu'ils sont des espaces paysagers identifiants du territoire, sont délibèrement exclus de la Charte afin de bénéficier d'une grande liberté de conception, au cas par cas.

• Le traitement de la limite des parcs et jardins, parce que directement en interaction avec l'espace public, est inclus à la Charte. Les préconisations émises restent cependant générales pour préserver une grande liberté de conception en harmonie avec l'aménagement intérieur de ces espaces. Chaque intervention sur la limite restera à étudier spécifiquement au cas par cas, en tenant compte si possible des préconisations de la Charte.

• Les aménagements des espaces paysagers devront intégrer les contraintes d'entretien dès les prémices du projet (en phase conception) afin de garantir leur pérennité et un coût de gestion maîtrisé et raisonnable.

ENTRÉES DE VILLE

• Les 9 entrées de ville pourraient faire l'objet d'une étude globale «hors Charte» visant à unifier leur traitement par un aménagement qualitatif et pérenne tout en les rendant fortement identifiantes et lisibles à l'échelle du territoire.

PAGE SUIVANTE

(1)

(2)

ORGANISATION GÉNÉRALE

Paysage urbain

CENTRALITÉS

• Actuellement les centralités ne font l'objet d'aucun aménagement spécifique prenant en compte leur rôle d'espace de convivialité. Notamment, le stationnement des voitures et l'imperméabilisation des sols y sont très dominants alors qu'*a contrario* elles ne sont que très peu dotées d'espaces de jeux pour les enfants, d'aire de repos pour les piétons ou d'espaces de stationnements pour les cycles. (1) (2) Au-delà de la Charte, le maillage des centralités pourra faire l'objet d'études complémentaires visant à :

- créer une identité commune afin de les harmoniser

- développer une signalétique identifiante pour les rendre lisible à l'échelle du territoire

- proposer une mise en lumière spécifique de ces espaces

SENTES

• Actuellement les sentes ne font l'objet d'aucun aménagement spécifique prenant en compte leur rôle d'espace de convivialité et de desserte alternative. Au-delà de la Charte, le maillage des sente pourra faire l'objet d'études complémentaires visant à :

- densifier ce réseau pour créer des continuités à l'échelle du grand territoire et favoriser des maillages en boucle

- développer une signalétique propre à ces espaces pour leur donner une cohérence et plus de lisibilité à l'échelle du territoire

- proposer une mise en lumière spécifique de ces espaces afin qu'ils soient sécurisants et identifiables de jour comme de nuit. Il est toutefois préconisé un mât de 4 tous les 20m conformément aux préconisations du chapitre :

> Mobilier d'éclairage

• Les entrées et les sorties de sentes pourraient être marquées par des aménagements spécifiques et lisibles.

PAGE SUIVANTE

ORGANISATION GÉNÉRALE

Implantation

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

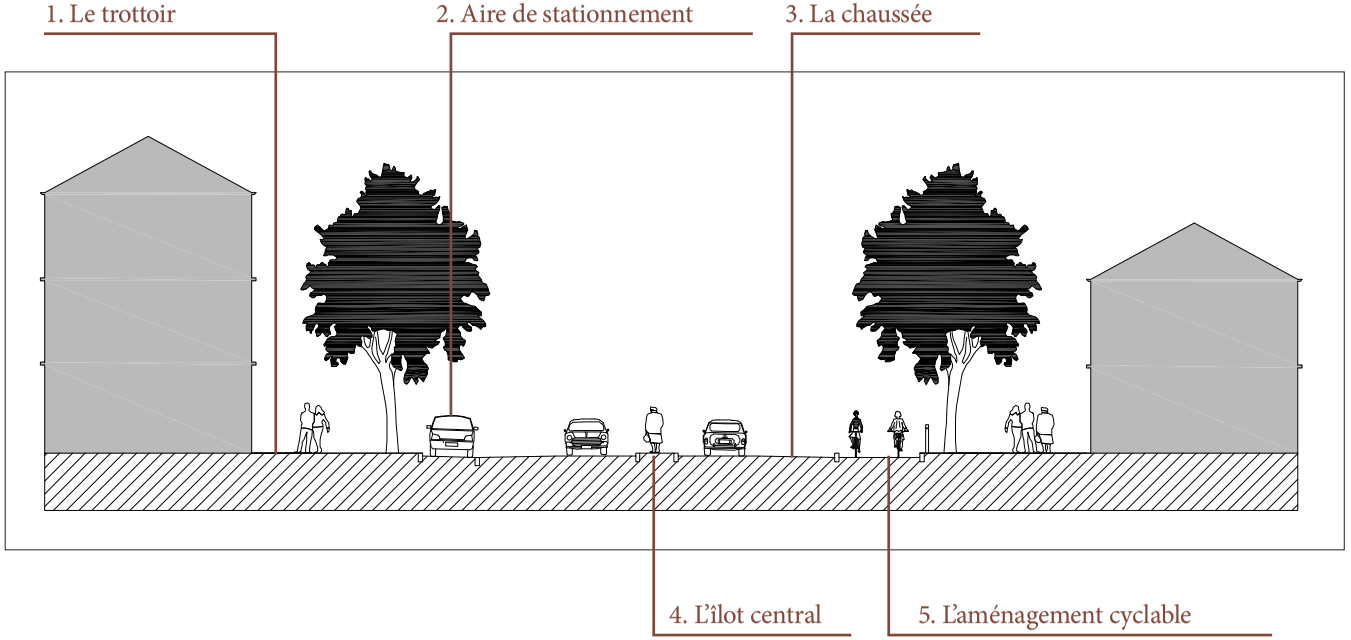

PAGE SUIVANTE

ORGANISATION GÉNÉRALE

Matériaux

SENTES

• L'imperméabilisation des sols doit être limité dans les sentes, un traitement de sol adapté à chaque situation devra être mis en place.

CAS PARTICULIERS

• Certains secteurs de la ville de Montigny-le-Bretonneux faisant l'objet d'études particulières, nous vous demandons de bien vouloir contacter le bureau des études urbaines afin d'obtenir des documents supplémentaires, notamment :

> Périmètre pôle centre urbain.

Autres

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• La mise en place de prairies à la place du gazon devra être argumentée.

PAGE SUIVANTE

CHAUSSÉE

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• Sur les profils en long, les pentes admissibles sont les suivantes :
- minimum 0.5% pour permettre l'écoulement de l'eau dans le caniveau.
- maximum 5% pour l'accessibilité des handicapés.

• Des pentes différentes pourront être admises en cas d'existant contraignant.

• Sur les profils en travers, la pente sera de maximum 3%. Selon la nature du revêtement elle pourra descendre jusqu'à 1,5% minimum.

• Les éléments de caniveau formant fil d'eau ne seront pas obligatoirement en matériau différent de celui du corps de chaussée.

Voie à sens unique

• La voie de circulation automobile à sens unique aura une largeur minimale commune à tout le territoire de 3.00m (1).

• Afin de permettre le passage des véhicules de secours, une largeur de 4m est nécessaire mais pas nécessairement sur la voie.

Voie à double sens

• La voie de circulation automobile à double sens aura une largeur minimale commune à tout le territoire de 5.50 m (2).

PAGE SUIVANTE

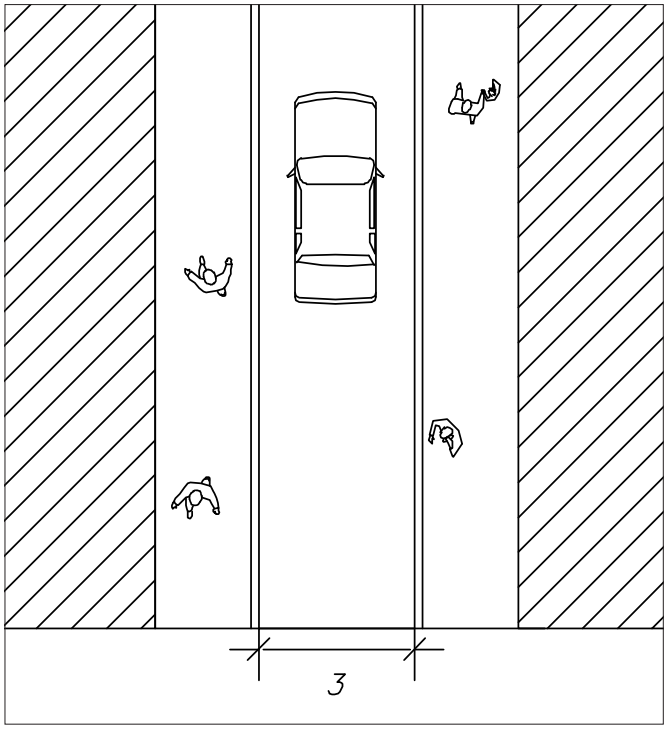

(1)

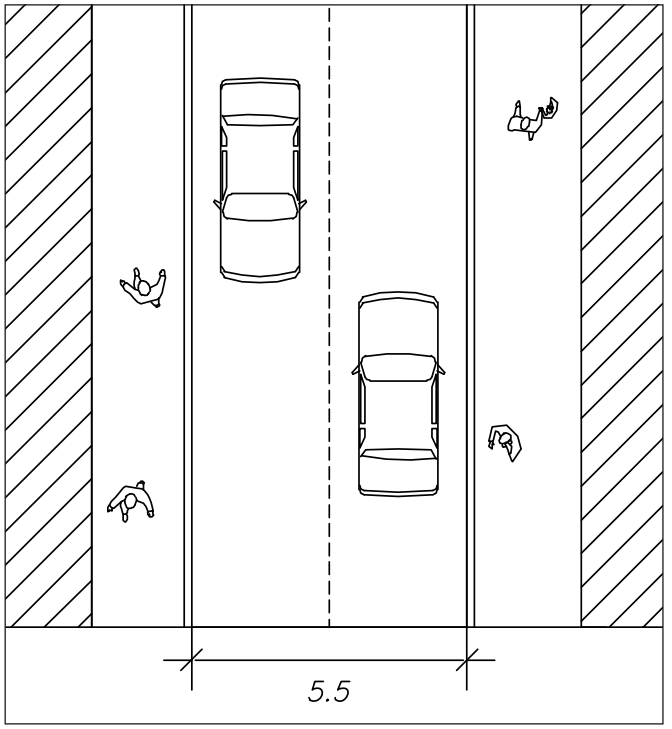

(2)

CHAUSSÉE

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

Voie bus

• La voie de circulation réservée aux bus aura une largeur commune à tout le territoire de 3.50 m (1) sauf sur les voies de gestion communale de 3,0m de large.

Carrefour

• L' aménagement d'un carrefour doit répondre à une organisation spatiale précise (3).

• Notamment en ce qui concerne le positionnement des potelets, des bandes d'éveil et des passages pour piétons (3).

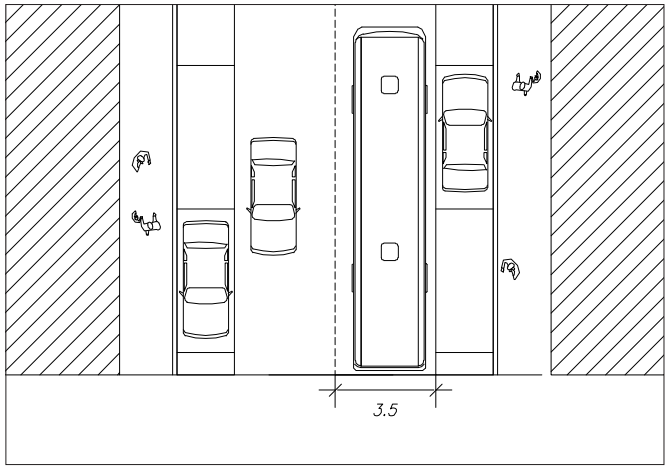

(1)

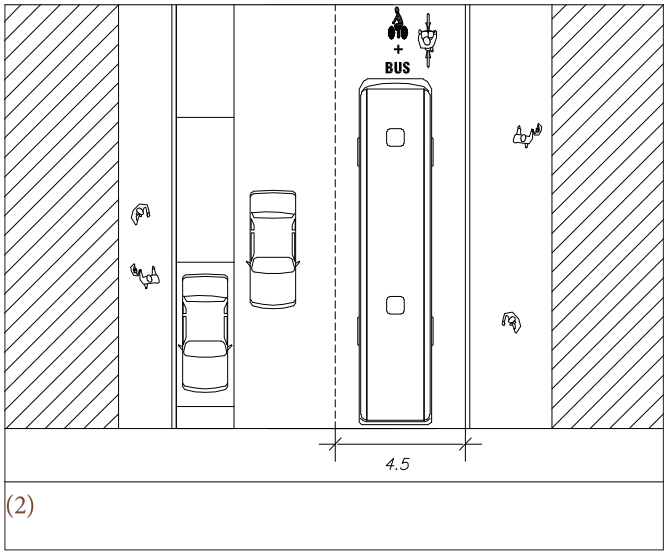

(2)

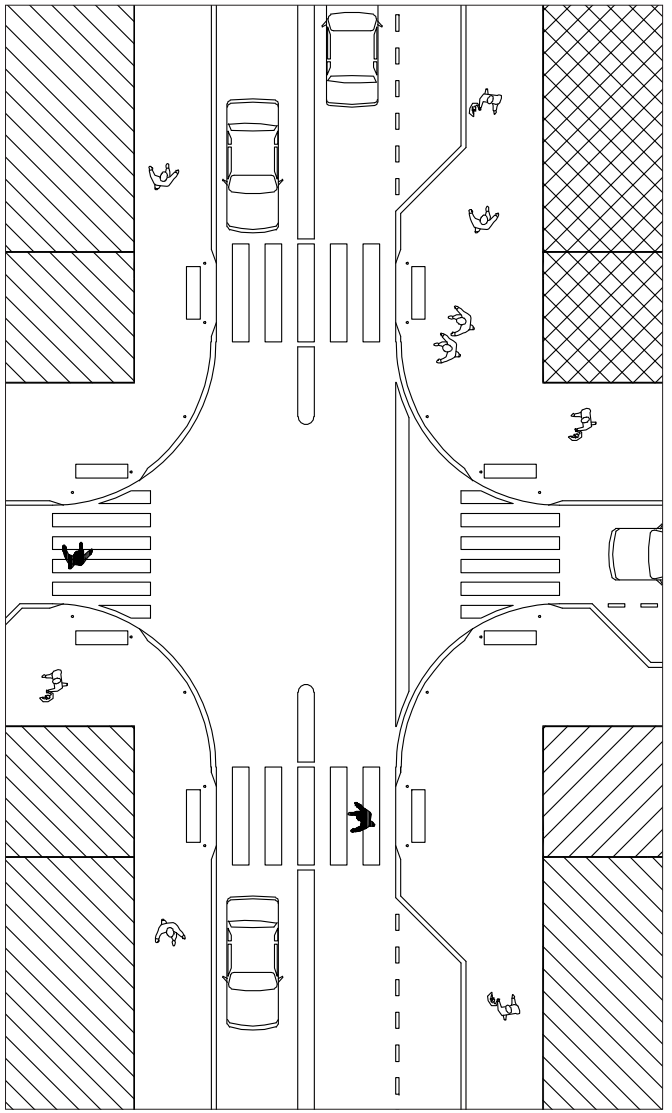
(3)

PAGE SUIVANTE

CHAUSSÉE

La chaussée est la partie d'une rue réservée à la circulation des véhicules .

Paysage urbain

SENTES

• L'imperméabilisation des sols doit être limité dans les sentes, un traitement de sol adapté à chaque situation devra être mis en place, adapté en fonction de la situation de la sente sente urbaine (1) (2) ou sente naturelle (3).

(1)

(2)

(3)

PAGE SUIVANTE

CHAUSSÉE

Matériaux

TOTALITÉ DU TERRITOIRE SAUF SENTES

• L'enrobé noir déjà utilisé comme matériau de chaussée est maintenu. (1)

• L'imperméabilisation des sols doit être limitée sur les aires de stationnement.

SENTES

• Le revêtement des sentes sera déterminé suivant la fonction de celles-ci. Dans le cas d'un enrobé de teinte clair, il sera à base de liant végétal, une teinte claire sera privilégiée de type VEGECOL ou équivalent.

• L'imperméabilisation des sols doit être limitée.

(1)

PAGE SUIVANTE

TROTTOIR

Le trottoir est la partie latérale d'une rue distincte de la chaussée et réservée aux piétons.

Paysage urbain

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• Afin de résoudre les problèmes de stationnement sauvage, les solutions suivantes sont préconisées :

- la mise en place de zones 30
- le stationnement latéral organisé
- l'aménagement de parkings ponctuels

PAGE SUIVANTE

TROTTOIR

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• La surface de trottoir est dotée d'une pente transversale à 3% maximum. En cas de nécessité, notamment pour le bon raccordement des seuils, cette pente peut être réduite à 1.5% ou augmentée jusqu'à 4% maximum.

• Dans les cas exceptionnels d'existant contraignant, des dispositions dérogatoires de double pente ou de caniveau central pourront être admises.

• Le cheminement de trottoir est doté d'une pente longitudinale à 5% maximum. En cas de nécessité ou d'existant contraignant, une pente de 8% maximum pourra être admise sur 2m et de 12% maximum sur 0.50m.

• Le trottoir doit être d'une largeur minimum supérieure ou égale à 1.50m entre tout élément de la façade bâtie (saillie, emmarchement compris) et le premier obstacle (mobilier urbain, espace de stationnement, etc.) (1)

• Le nettoiement des sols par mécanisation recquiert une distance minimum de 1.30m.

• Une largeur minimum de 1.50m est à prévoir pour permettre la rotation des fauteuils roulants. (2)

• Une largeur de cheminement de 1.80m assure le confort et l'accessibilité de tous les usagers de l'espace public. (3)

• Des solutions alternatives pourront cependant être étudiées en cas d'existant contraignant.

PAGE SUIVANTE

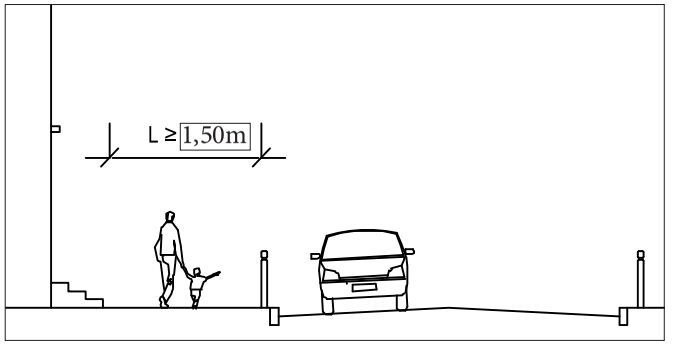

(1)

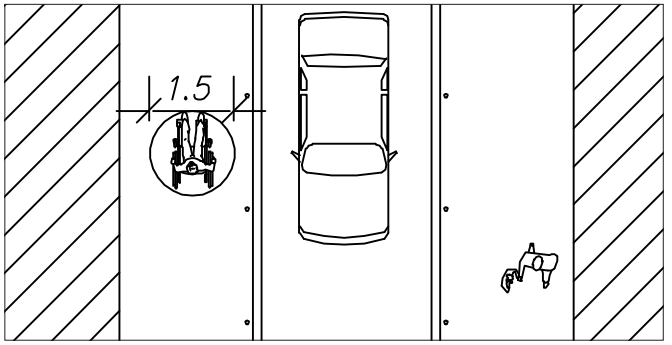

(2)

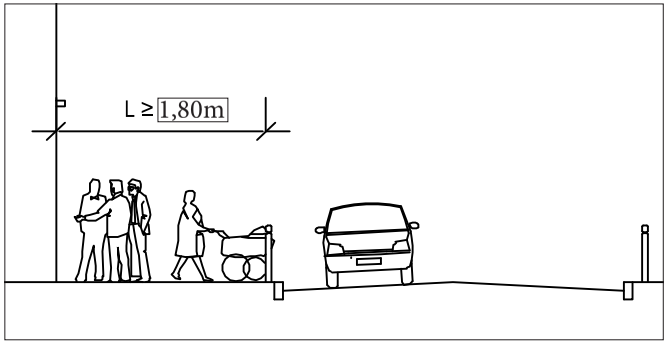

(3)

TROTTOIR

Dimensionnements

SENTES

• Les entrées et sorties de sentes devront faire l'objet d'un aménagement spécifique récurrent afin d'être aisément identifiable. (1) (2) (3) (4)

• La pose de barrières en quinconce doit permettre de limiter l'accès des sentes aux deux roues afin d'en réserver l'usage aux piétons. Les dimensionnements devront obéir aux schémas ci-contre afin de permettre l'accès des sentes aux PMR (1) (2) (3) (4)

• Les entrées et sorties de sentes devront être dotées d'éléments de signalitiques indiquant à minima le mon de la sente. (2) (3) (4)

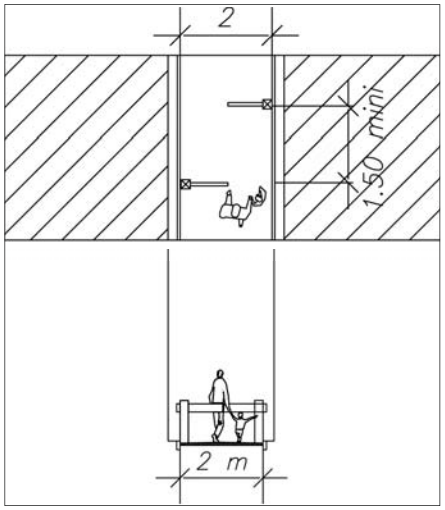

(1)

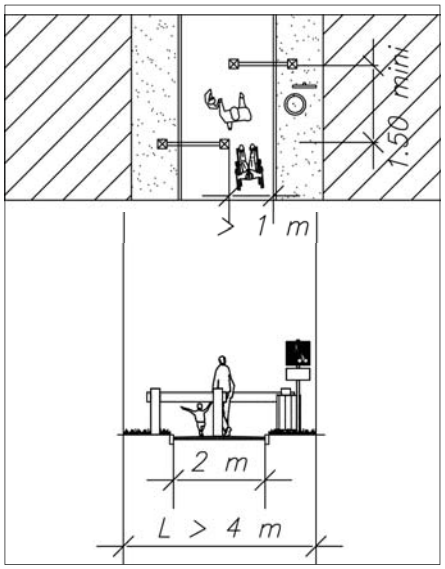

(2)

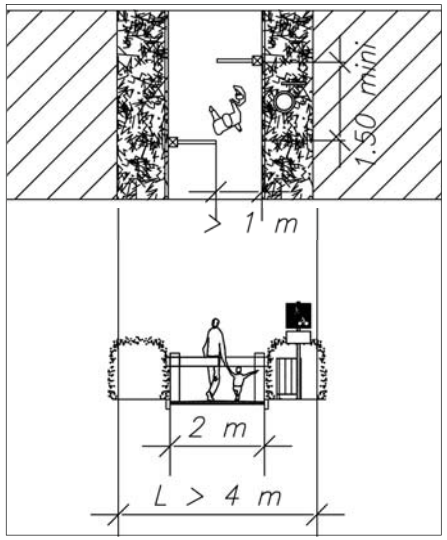

(3)

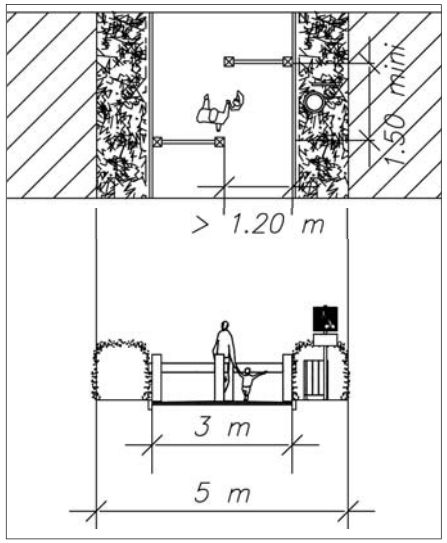

(4)

PAGE SUIVANTE

TROTTOIR

Accessibilité

L' espace public doit favoriser l'accessibilité au plus grand nombre : personnes handicapées, personnes agées, personnes rencontrant une difficulté temporaire, etc. Des dispositions doivent être prises afin d'améliorer le confort de l' ensemble de la population.

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

Les surbaissés

• Au droit des entrées de garage, la bordure est abaissée en bateau à 5cm au-dessus du fil d'eau avec un rampant adapté à la pente de la voirie.

• Au droit des passages pour piétons, la hauteur sera comprise entre 0 et 2cm pour permettre l'accessibilité handicapés.

Les bandes d'éveil

• Pose de revêtement de sol différencié au droit des bateaux pour avertir les personnes déficientes visuelles d'une rupture d'usage. Des bandes pododactiles engravées devront être mises en place pour les non-voyants, 30x30 anthracite sur deux rangées (soit 0,60cm de largeur) selon l'emprise du trottoir ainsi que les autres systèmes d'alerte réglementés (2) (3).

• La pose s'effectue à une distance de 0,50m du fil d'eau (4).

(1)

(2)

(3)

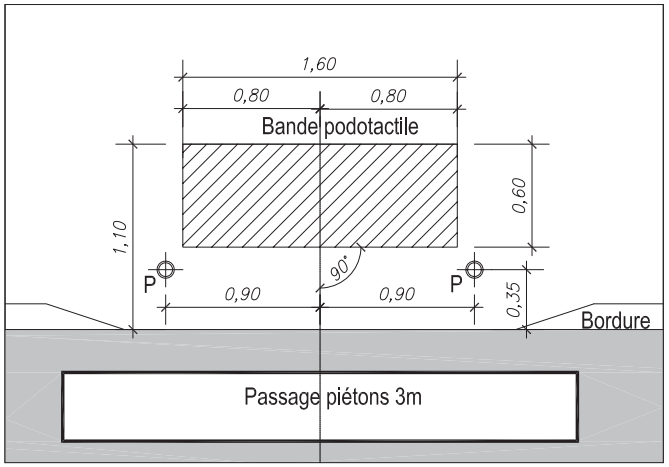

P = Potelet Ø 0.10m H=1.20m

(5)

PAGE SUIVANTE

TROTTOIR

Matériaux

SECTEUR ANCIEN

• L'enrobé rouge est préconisé (4) (5) (6). Le trottoir pourra être ponctuellement pavé à l'approche de bâti à fort caractère patrimonial (1).

SECTEUR RÉSIDENTIEL
VOIES INTERQUARTIERS
CENTRALITÉ

• Pour le trottoir, trois revêtements sont préconisés :

- l'enrobé noir (2) (7)
- le béton désactivé (3)
- l'enrobé rouge (4) (5) (6)

HYPERCENTRE

• L'enrobé noir ainsi que l'asphalte sont préconisés (2) (7).

CENTRALITÉ

• L'enrobé noir (2) ainsi que le béton désactivé sont préconisés (3).

VOIES INTERCOMMUNALES
ZONES D'ACTIVITÉS
ENTRÉES DE VILLE

• L'enrobé noir est préconisé (2).

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

(7)

PAGE SUIVANTE

TROTTOIR

Matériaux

SENTES

• Le revêtement des sentes sera déterminé suivant la fonction de celles-ci (sente urbaine, naturelle, etc.).

• Dans le cas de l'utilisation d'un enrobé de teinte clair, celui-ci sera à base de liant végétal de type **VEGECOL** ou équivalent (1).

(1)

TROTTOIR

Autres éléments

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• Les émergences du type bouches d'égouts, plaques en fonte d'accès aux réseaux, grilles d'arbres et autres émergences devront être intégrées de manière harmonieuse au revêtement de sol (1).

(1)

PAGE SUIVANTE

BORDURE

La bordure est l'élément en pierre ou en béton qui sert à délimiter le bord d'un trottoir.

Paysage urbain

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• L'aménagement est privilégié plus que le mobilier. Il est laissé une liberté d'aménagement des bordures, en fonction de la configuration de la voie. Les bordures hautes permettent d'empêcher le stationnement illicite sans avoir recours au mobilier urbain.

• Les bandes enherbées inférieures à 60cm sont à proscrire car elles génèrent un coût d'entretien important.

(1)

(2)

(3)

PAGE SUIVANTE

BORDURE

Matériaux

SECTEUR ANCIEN

• Les bordures et dos d'âne seront pavés (1).

HYPERCENTRE
SECTEUR RÉSIDENTIEL
VOIES INTERQUARTIERS
CENTRALITÉS
VOIES INTERCOMMUNALES
ZONES D'ACTIVITÉS
ENTRÉES DE VILLE

• Les bordures en béton (2) ou en granit sont préconisées.

SENTES

• Une bordure fine en béton est préconisée pour la limite séparative entre voie de circulation et bandes enherbées.

(1)

(2)

PAGE SUIVANTE

CANIVEAU

Le caniveau est le canal d'évacuation des eaux placé de chaque côté d'une chaussée.

Paysage urbain

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• Le caniveau a pour fonction l'évacuation des eaux de ruissellement vers les bouches d'égoût ou avaloirs. Il doit comporter une pente longitudinale minimum de 5mm/mètre. (1)

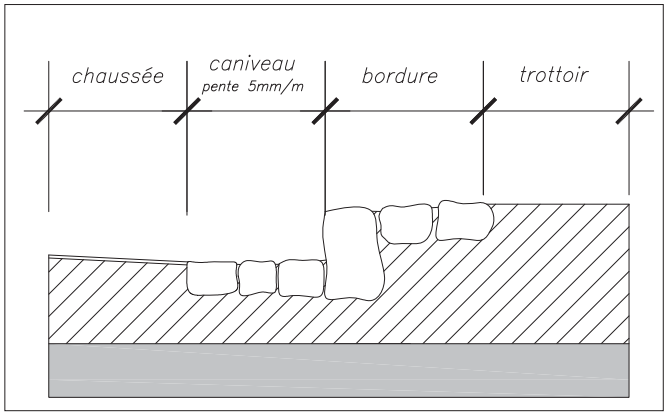

(1)

Matériaux

SECTEUR ANCIEN

• Le pavé est préconisé pour les caniveaux.

CENTRALITÉS
HYPERCENTRE
SECTEUR RÉSIDENTIEL
VOIES INTERQUARTIERS
VOIES INTERCOMMUNALES
ZONE D'ACTIVITÉS
ENTRÉES DE VILLE

• L'enrobé noir est préconisé pour les caniveaux. (2)

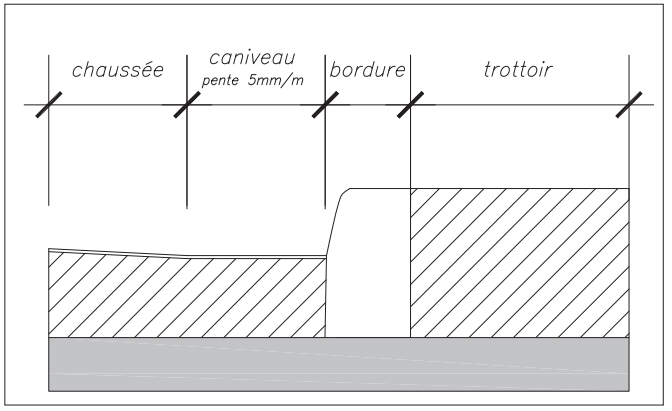

(2)

PAGE SUIVANTE

ÎLOT CENTRAL

L'îlot central est l'élément employé pour séparer deux espaces de circulation distincts. (1)

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

Îlot infranchissable (1)

• Type à définir

Angle des îlots infranchissables

• Les angles des îlots d'une largeur supérieure à 1.50m seront arrondis.

• Les angles des îlots d'une largeur inférieure à 1.50m seront droits.

(1)

PAGE SUIVANTE

AIRE DE STATIONNEMENT

L'aire de stationnement est l'espace réservé aux véhicules motorisés pour permettre leur arrêt ou leur stationnement.

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• Tout au long de ce sous-chapitre nous prendrons pour a, b, et c les valeurs suivantes : (1)

a = largeur de l'emplacement
b = longueur de l'emplacement
c = largeur minimale nécessaire aux manœuvres

Le stationnement longitudinal ou latéral organisé

• Les valeurs représentant le minimum à attribuer au stationnement longitudinal pour une voiture sont :

a = 2m	b = 5m	c = 3m

• Dès lors, dans une voie à sens unique, l'aménagement d'un stationnement longitudinal nécessite une largeur totale de voie au moins égale à 5m. (1)

• De par son faible encombrement de la chaussée, le stationnement longitudinal reste le mieux adapté au centre-ville. (2)

Capacité = 17 voitures sur 100m

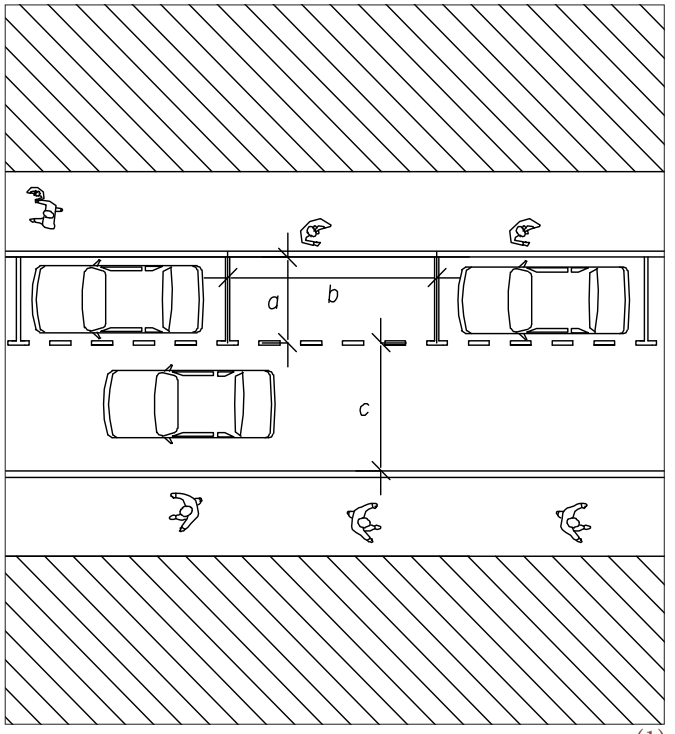

(1)

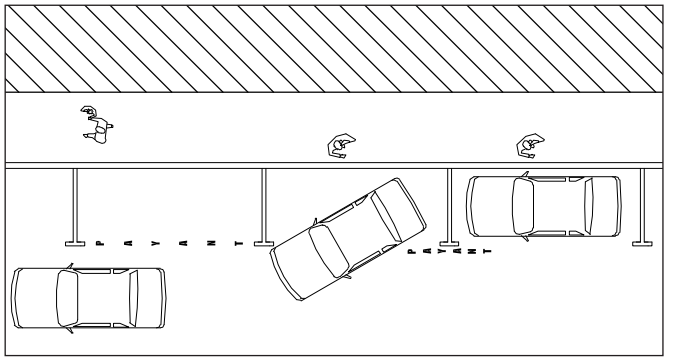
(2)

PAGE SUIVANTE

AIRE DE STATIONNEMENT

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

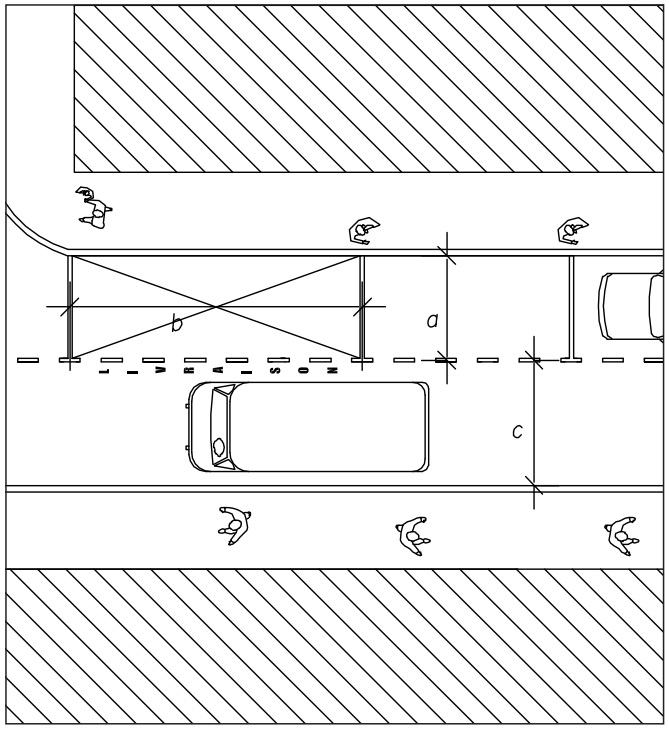

(1)

Les espaces de livraison latéraux organisés

• Les dimensions de stationnement sont différentes pour les véhicules utilitaires : (1)

a = 2.50m b = 7m c = 3m

• La largeur de la voie est au minimum égale à :

2.50m + 3m soit 5.50m

• Ces places de stationnement réservées à la livraison sont généralement situées en extrémité du parc de stationnement (1).

• La largeur des places est de 2.50m et applicable à toute une file (1).

• Le marquage au sol devra être effectué à la peinture jaune.

Le stationnement perpendiculaire ou aménagement de parking ponctuels (2)

Capacité = 40 voitures sur 100m

a = 2.50m b = 5m c = 5m

• Le stationnement en épi est à proscrire. (3) Exceptionnellement, il peut être toléré mais pour des raisons d'augmentation ponctuelle du nombre des places de stationnement et sur une distance limitée (exemple sur l'avenue du Manet, entre l'Auberge des IV Pavés et le chemin des solitaires).

PAGE SUIVANTE

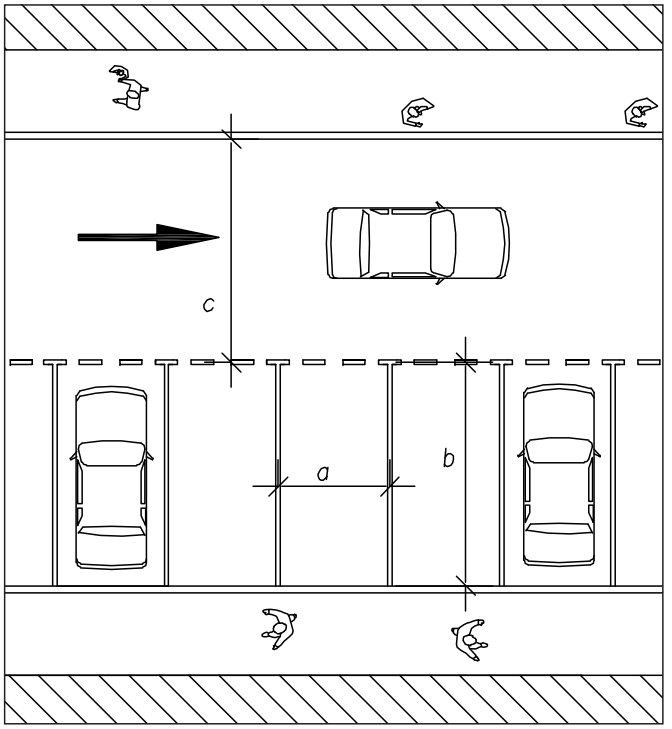

(2)

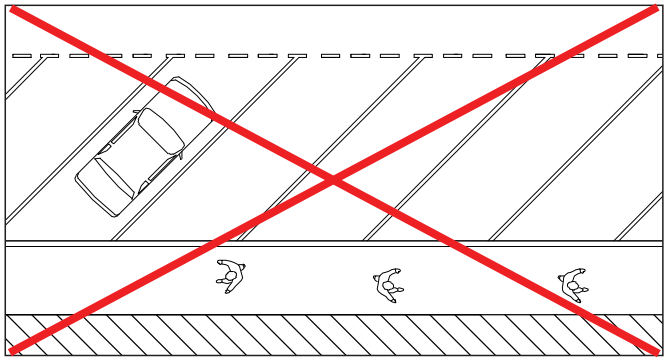
(3)

AIRE DE STATIONNEMENT

Accessibilité

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

Le stationnement pour personne handicapée

• Pour les emplacements réservés aux handicapés, il faut accroître la largeur de l'espace de 80 cm. (1)

a = 3.30m

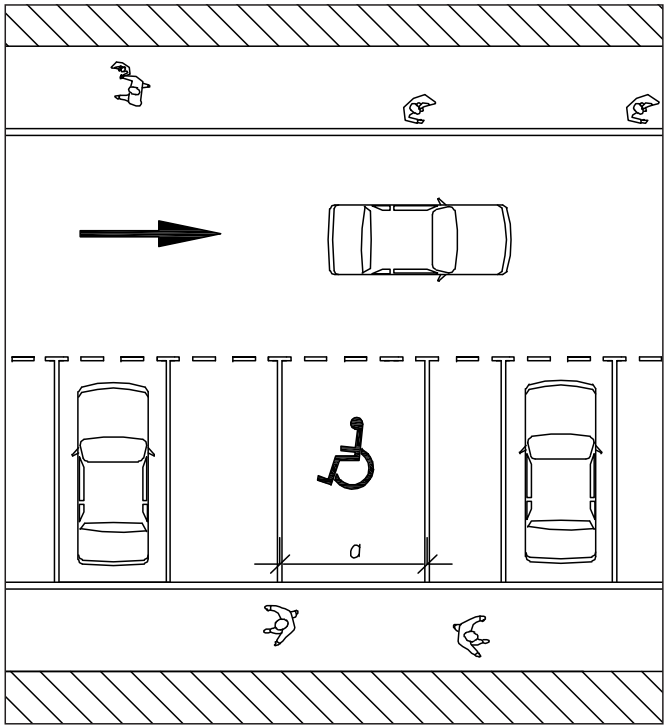

(1)

PAGE SUIVANTE

AIRE DE STATIONNEMENT

Matériaux

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• Le marquage en T sera réalisé en blanc de largeur 2 =10cm. Le mot PAYANT est alors soit sur la ligne, soit accolé à la ligne. (1) (2)

• Pour les espaces livraions, le marquage au sol devra être effectué à la peinture jaune.

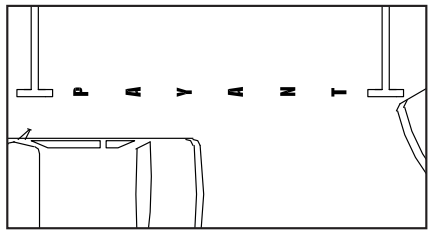

(1)

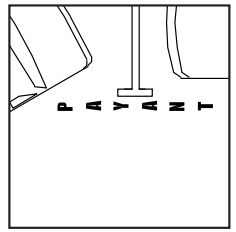

(2)

PAGE SUIVANTE

AMÉNAGEMENT CYCLABLE

L'aménagement cyclable est l'espace réservé aux deux roues.

Paysage urbain

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

- Des aménagements cyclables doivent être intégrés dans toutes nouvelles réalisations de voiries ou d'espaces publics.

- Dans les cas exceptionnels d'existant contraignant, des solutions alternatives pourront être proposées. Une étude spécifique devra être effectuée.

PAGE SUIVANTE

AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• Des aménagements cyclables doivent être intégrés dans toute nouvelle réalisation de voiries ou d'espaces publics.

• Dans les cas exceptionnels d'existant contraignant, des solutions alternatives pourront être proposées. Une étude spécifique devra être effectuée.

• Les largeurs d'aménagement minimum se mesurent :

- soit du fil d'eau à l'axe du marquage
- soit d'axe de marquage à axe de marquage

Cette largeur doit répondre à la formule suivante :

$$1.20m<d\leq1.50m$$

La bande cyclable

• Cyclistes et circulation motorisée circulent dans le même sens. Dans ce cas, l'aménagement cyclable se situe sur la droite de la chaussée. (1)

• Les entrées de bande (3) et fins de bande (2) cyclable bénéficient d'aménagements et de marquages au sol spécifiques.

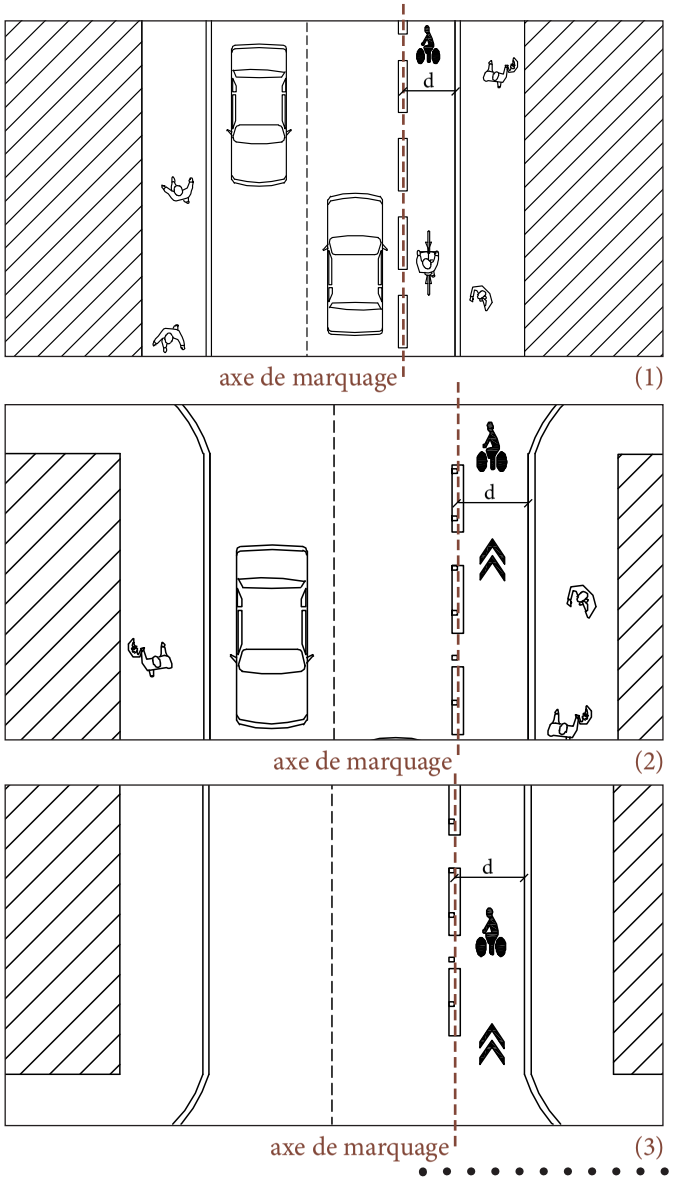

PAGE SUIVANTE

AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

La bande cyclable

• La bande cyclable s'interrompt momentanément lorsqu'elle coupe un emplacement d'arrêt de bus, elle reprend aussitôt après.

La piste cyclable

• Les cycles circulent en site propre interdit aux véhicules motorisés. Ces aménagements sont accessibles seulement aux cyclistes et délimités par des obstacles physiques (bordure vélo ou balisettes (1) (2) (3).

(4)

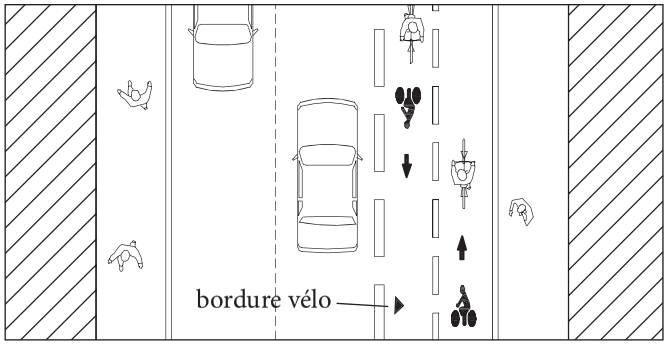

(5)

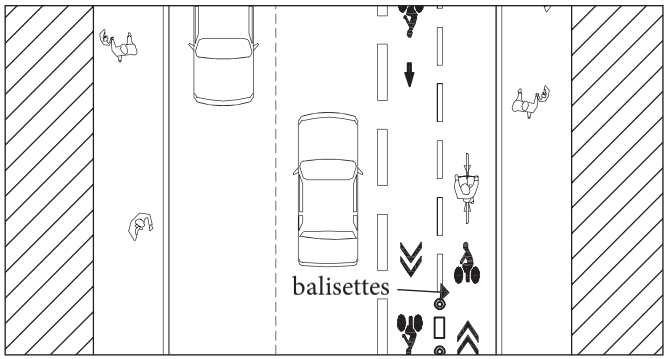

(6)

PAGE SUIVANTE

AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

Couloir bus et cycles

• Aménagement ou voie réservée à la circulation des bus, des vélos et des véhicules d'urgence. (1) (2) (3)

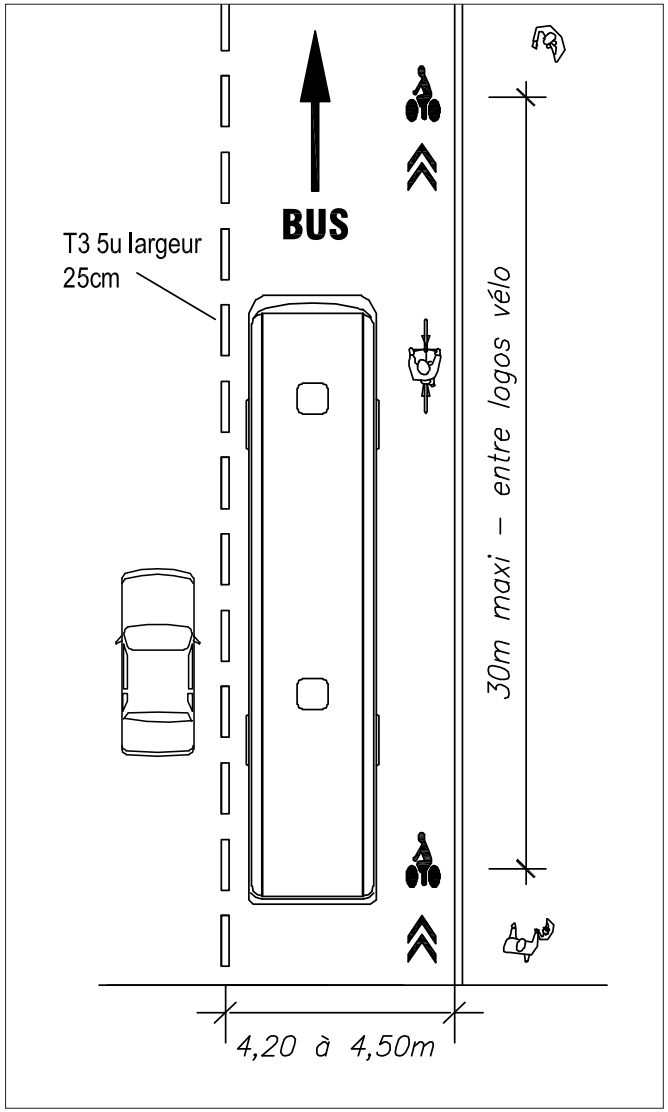

(1)

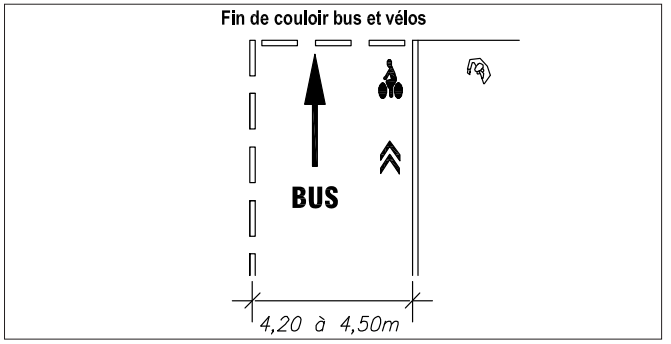

(2)

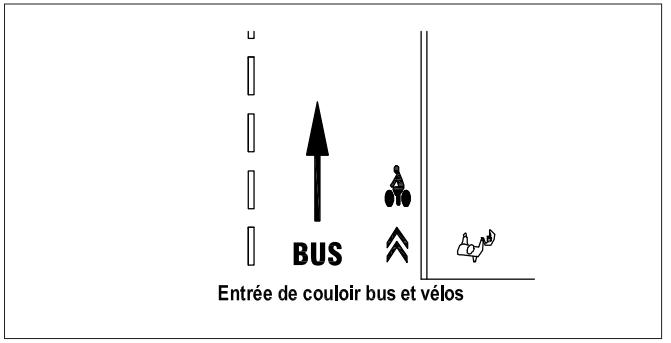

(3)

PAGE SUIVANTE

AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Dimensionnements

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

Aménagement hors chaussée

• Ces aménagements doivent rester exceptionnels et s'adapter seulement au cas particulier où il n'est pas possible de faire passer la piste ou la bande cyclable sur la chaussée. On peut trouver ce type d'aménagement sur les trottoirs, dans les parkings, etc. (1) (2) (3)

AUTRES ÉLÉMENTS

Marquage au sol

• Toutes les inscriptions sur le sol (vélos, flèches, chevrons) devront être réalisées en blanc.

Pour les lignes U = 5cm

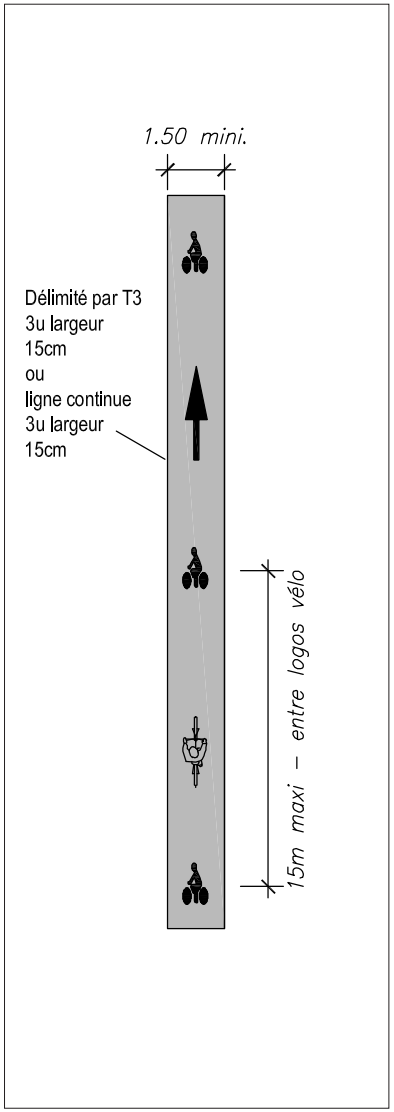

(1)

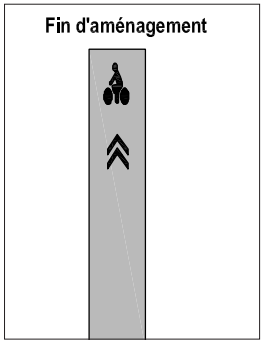

(2)

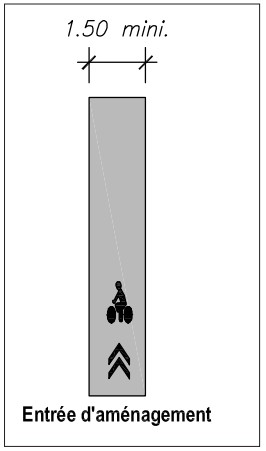

(3)

PAGE SUIVANTE

AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Accessibilité

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• L'utilisation des pavés en résine pour les limites réglementaires ientifiables présentent des inconvénients pour les PMR.

PAGE SUIVANTE

AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Matériaux

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

• Le matériau de sol sera le même que celui de la chaussée ou du trottoir traversé par la piste cyclable.

• Les marquages au sol et bordures réglementaires seront en pavés en résine thermocollés (1) ou en marquage réglementaire continu.

• Le pictogramme utilisé pour la totalité des pistes cyclables sera le modèle de l'Avenue du Manet (2).

• La haie végétale, en bordure de piste cyclable n'est pas à généraliser car elle est accidentogène. D'autres solutions peuvent être envisagées : couvre-sols végétaux, etc.

(1)

(2)

PAGE SUIVANTE

CRÉDITS ILLUSTRATIONS

Toutes les illustrations (photos, images, schémas) de la Charte d'Aménagement et de Mobilier Urbain sont oeuvre et propriété de ***North by Northwest Architectes*** *ou de tiers ayant autorisé* ***North by Northwest Architectes*** *à les utiliser.*

CHAPITRE MOBILIER D'ÉCLAIRAGE

- Page 7 - illustration (1) : Photo **Marc Lagneau**
  http://www.flickr.com/photos/marc-lagneau/

- à voir

- Pour toutes les autres illustrations (photos, images, schémas) du chapitre : **North by Northwest Architectes**

PAGE SUIVANTE

LEXIQUE

PLU : Plan Local d'Urbanisme

CASQY : Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PEHD : Polyéthylène haute densité

ANNEXE 7 :

Note « Distance de plantation d'arbres sur le domaine privé » - CAUE 77

REGLEMENTATION

LES DISTANCES DE PLANTATION D'ARBRES SUR LE DOMAINE PRIVE

LE DROIT

A quelle distance minimum de la limite de propriété, les propriétaires privés peuvent-ils planter les arbres, arbustes et arbrisseaux ?

A défaut de règlements et d'usages constants et reconnus, ce sont les distances de plantation définies par l'article 671 du Code Civil qui s'appliquent. (caractère suppletif).

Quels peuvent être les règlements ?

Il peut s'agir :

- de règlement de copropriété, de cahier des charges de lotissement ou de règlement de lotissement,
- de règlements d'urbanisme tels que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Plan d'Occupation des Sols (POS) avec notamment l'Espace Boisé Classé ainsi que de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP)
- d'arrêté municipal, d'arrêté d'autre collectivité locale ou d'arrêté préfectoral, ...

Comment avoir connaissance des usages constants et reconnus ?

Les usages locaux à caractère agricole sont groupés, coordonnés et codifiés par les chambres départementales d'agriculture avant d'être soumis à l'approbation des départements.
Article L511-3 du code rural.
Un exemplaire des usages codifiés est déposé et conservé au secrétariat des mairies pour être communiqué à ceux qui le demandent.
Article R511-1 du code rural.

Par exemple à Paris et en région parisienne (hors zones rurales), selon l'usage, aucune distance minimale de plantation n'est imposée.
Cour de Cassation Chambre Civile 3 - 14/02/1984 pourvoi N° 82-16092.
Tribunal d'Instance de Melun - Jugement du 18/10/1988. Cour d'Appel de Paris 19/12/1986

Si il n'y a pas de règlements ou d'usages, à quelle distance minimum de la limite de propriété, les propriétaires privés peuvent-ils planter les arbres, arbustes et arbrisseaux qui mesurent (ou mesureront) plus de 2m de haut ?

Ils doivent être plantés, au minimum, à 2 m de la ligne séparative de deux propriétés.
Code Civil - Art 671.

Si il n'y a pas de règlements ou d'usages, à quelle distance minimum de la limite de propriété, les propriétaires privés peuvent-ils planter les arbres, arbustes et arbrisseaux ne dépassant pas 2 m de haut (ou maintenu à 2 m de haut) ?

Ils peuvent être plantés, au minimum, à 50 cm de la ligne séparative de deux propriétés.
Code Civil - Art 671.

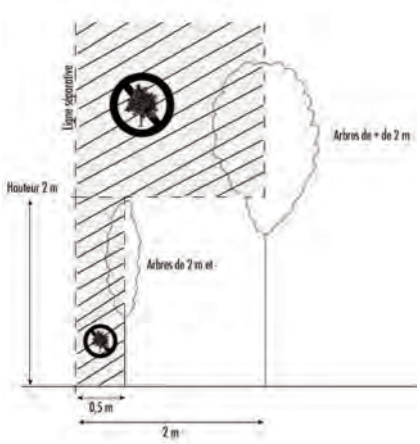

Si il n'y a pas de règlements ou d'usages, à quelle distance minimum de la limite de propriété, les propriétaires privés peuvent-ils planter les arbres, arbustes et arbrisseaux conduits en espaliers sur un mur mitoyen ?

Ils peuvent être plantés de chaque coté d'un mur mitoyen sans distance minimum, mais ils ne doivent pas dépasser la crête du mur.
Code Civil - Art 671.

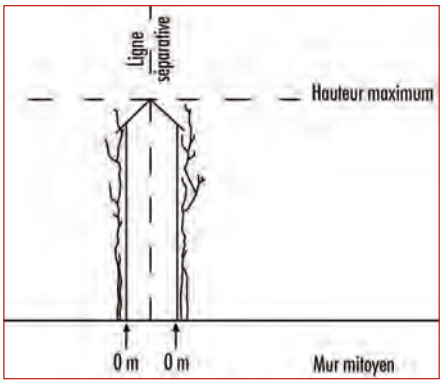

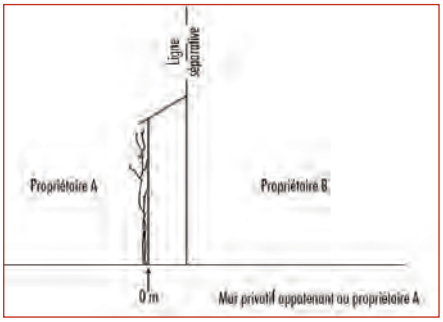

Si il n'y a pas de règlements ou d'usages, à quelle distance minimum de la limite de propriété, les propriétaires privés peuvent-ils planter les arbres, arbustes et arbrisseaux conduits en espaliers sur un mur non mitoyen ?

Seul le propriétaire du mur a le droit d'y appuyer les espaliers.
Code Civil - Art 671

Où se trouve la ligne séparative (limite de propriété) ?

Les limites de propriétés sont précisées dans l'acte de propriété.

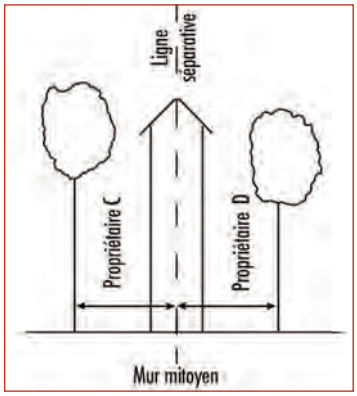

Mur mitoyen

Lorsqu'un mur est mitoyen, il est normalement couvert par un chaperon à deux pentes (l'eau de pluie s'écoule chez chacun des deux propriétaires). Dans ce cas, le mur est à cheval sur les deux propriétés et la ligne séparative passe par le centre du mur.
Code Civil – Art 654 - Art 681

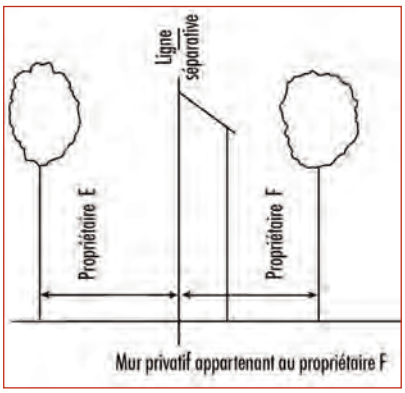

Mur privatif

Lorsqu'un mur est privatif, il est normalement couvert par un chaperon qui n'a qu'une pente (l'eau de pluie s'écoule uniquement chez le propriétaire du mur). Dans ce cas, le mur est totalement sur le terrain de son propriétaire et la ligne séparative passe à l'aplomb de la partie haute du faîtage.
Code Civil – Art 654 - Art 681

Cours d'eau

Si les deux rives d'un cours d'eau non domanial appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux à la propriété de la moitié du lit, la ligne séparative passe par le milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire.
Code de l'Environnement – Art. L215-2

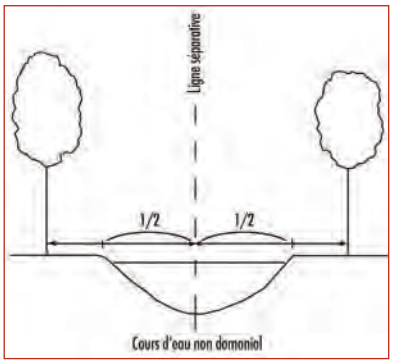

Fossé

Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé. Le fossé est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve.
Code Civil - Art 666

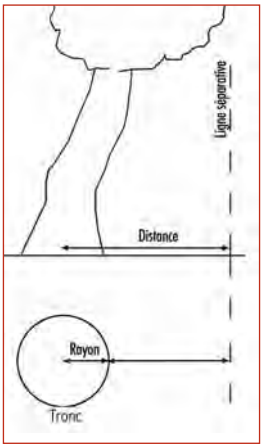

Sur l'arbre, à partir d'où prendre les mesures de distance ?

La distance se mesure à partir du centre du tronc, à sa base, au niveau du sol, jusqu'à la ligne séparative (même si l'arbre est incliné du côté de la propriété voisine).
Cour de Cassation Chambre Civile 2 du 10/12/98 pourvoi N° 95-19075 - Cour de Cassation - Chambre Civile 3 du 1/04/2009 pourvoi n°08-11876.

Pour mémoire : Rayon du tronc = (Circonférence / 3,14) / 2

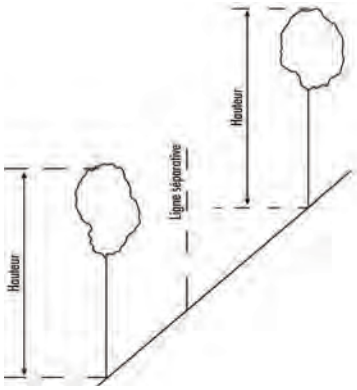

A partir d'où mesurer la hauteur de l'arbre lorsque le terrain est en pente ?

La hauteur se mesure entre le pied et le sommet de l'arbre. Le relief du lieu n'est pas à prendre en compte.
Cour de Cassation Chambre Civile 3 du 4/11/1998 pourvoi N° 96-19708.

De quels végétaux s'agit-il ?

Des arbres arbustes et arbrisseaux de toutes essences, de toutes origines (spontanée ou plantée), qu'ils soit isolés ou groupés en bois.
Réponse ministérielle N° 24911 JOAN Q 14/05/1990 p 2292

Attention !

Même si ces règles de distance sont appliquées, le voisin pourra à l'avenir exiger que les branches soient coupées à l'aplomb de la ligne séparative (Art. 673 du Code Civil) ; il pourra aussi invoquer que l'arbre cause un trouble anormal de voisinage.
D'autre part, le respect des limites réglementaires n'exonère pas le propriétaire des végétaux de sa responsabilité si ces derniers causent un dommage. C'est la raison pour laquelle, au-delà des règles de distance de plantation définies par la loi, il est indispensable de se projeter dans l'avenir et de choisir l'essence et l'implantation en prenant en compte le développement de l'arbre lorsqu'il sera adulte.

Est-il possible de s'entendre entre voisins pour définir une distance de plantation inférieure à la distance réglementaire ?

Deux voisins peuvent s'entendre mutuellement pour établir, de bonne foi, une convention écrite reconnaissant la possibilité de planter en deçà des limites réglementaires ou sur la ligne séparative des deux propriétés. Ayant ainsi admis la création d'une « servitude de plantation » sur leurs propriétés, ils ne pourront plus ensuite exiger de revenir sur les distances réglementaires, sans rompre ce contrat par consentement mutuel.
Pour que ce contrat s'applique également aux propriétaires successifs, il est nécessaire de faire rédiger un acte authentique par un notaire qui le fera ensuite publier au bureau des hypothèques.
Code Civil - Art 1134

Tribunal compétent :

Sous réserve de la compétence de la juridiction de proximité, le tribunal d'instance connaît des actions relatives à la distance prescrite par la loi, les règlements particuliers et l'usage des lieux pour les plantations ou l'élagage d'arbres ou de haies.
Code de l'organisation judiciaire - Art. R 221-16

Conseil : il est très fortement recommandé, lors d'un différent lié aux distances de plantation, de rechercher un règlement amiable. En cas de blocage, un médiateur peut faciliter la recherche de solutions réglant le conflit.

Plantations en zones rurales

Dans certaines zones rurales, la création de boisement peut être interdite.
Code rural - Art L126.1 et L126.2 Art R126.1 à R126.11

Conseil : vérifier s'il existe un arrêté préfectoral pour la zone concernée.

Mise en garde

Les textes officiels apparaissent en italique. Les textes qui ne sont pas en italique ainsi que les illustrations sont des interprétations de l'auteur ayant pour objet de synthétiser et de mieux faire comprendre la législation en vigueur à la date de la rédaction de la fiche. Ces commentaires et illustrations n'ont aucun caractère officiel. Seuls les textes réglementaires de référence beaucoup plus précis et à jour sont à prendre compte. Consultez les textes de référence à jour sur www.legifrance.gouv.fr.

Les juristes sont seuls compétents pour faire, selon la question et le cas précis, une bonne interprétation des textes réglementaires. Le CAUE 77, la SFA et l'auteur ne pourraient être tenus responsable des conséquences, quelles qu'elles soient, résultant de l'utilisation des textes et des illustrations de ce document.

Bibliographie :

- CD Rom l'arbre et loi - CAUE 77 - SFA - octobre 2007
- www.legifrance.gouv.fr
- http://questions.assemblee-nationale.fr
- Les distances réglementaires de plantation des arbres et des arbustes sur les voiries des collectivités publiques et sur les propriétés qui en sont riveraines - octobre 2009 - Michel LAGARDE - http://www.droitforestier.com

Auteur : Augustin Bonnardot , Forestier Arboriste Conseil
Illustrations : Laure Piedeloup
Mars 2011

ANNEXE 8 :

Dimensions et normes des places de parking

Dimensions et normes des places de parking

Les normes des places de parking sont soumises à des modalités de marquage au sol par 2 normes principales :

- La norme NF P91-100 pour les parkings accessibles au public
- La norme NF P91-120 pour les parcs de stationnements privés

Toutes deux spécifient le stationnement de véhicules légers de moins de **3,5t et de 1,90m de haut**.

Les places de parking en bataille :

Les dimensions minimales d'une place de parking sont de **5m de longueur et 2,30m de largeur**. La largeur de la voie de circulation doit être au minimum de 5 m.

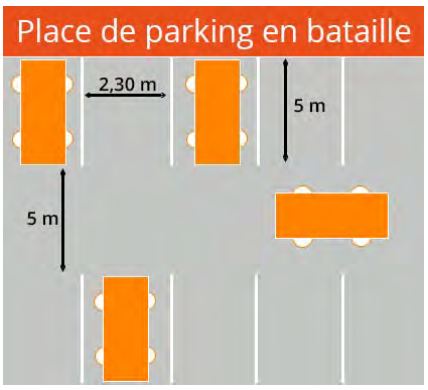

Pour les places de parking en épi :

Les dimensions des places de parking varient en fonction de l'**angle du stationnement** et l'**angle de la voie de circulation**

- Angle de 45° : Longueur de 4,80 m, largeur de 2,20 m.
- Angle de 60° : Longueur de 5,15 m, largeur de 2,25 m.
- Angle de 75° : Longueur de 5,10 m, largeur de 2,25 m.

La largeur de la voie de circulation varie également :

- Angle de 45° : 3,5m
- Angle de 60° : 4m
- Angle de 75° : 5,10m
-

Les places de parking en créneau :

Celles qui sont parallèles à la voie de circulation, sont soumises elles aussi à des dimensions bien spécifiques :

- Si **aucun obstacle** n'est présent : 5m x 2,30 de longueur/largeur
- Si mur à **gauche** : 5,30m x 2,50 de longueur/largeur
- Si mur à **droite** : 5,30m x 2 de longueur/largeur
- Si **2 murs** sont présents : 5,60m de longueur

La largeur de la voie de circulation est de **3,50m**.

	Place en créneau	Place en épi	Place en bataille
Longueur de la place	Si aucun obstacle n'est présent : 5m x 2,30 de longueur Si mur d'un côté : 5,30m de longueur Si 2 murs sont présents : 5,60m de longueur	45° : 4,80 m 60° : 5,15 m 75° : 5,10 m	5m
Largeur de la place	2,30 si pas d'obstacle 2m si obstacle à droite 2,50 si obstacle à gauche	45° : 2,20 m 60° : 2,25 m 75° : 2,25 m	2,30m
Largeur de la voie de circulation	3,50m	Angle de 45° : 3,5m Angle de 60° : 4m Angle de 75° : 5,10m	5m

Comment positionner votre place de parking PMR ?

Pour pouvoir aménager ces places, **différentes directives doivent être mis en place**. Tout d'abord la place doit être à **proximité de l'entrée de votre bâtiment**, au maximum **200m** entre la place de parking et votre ERP.

Elle doit être signalée de façon **horizontale avec une** peinture au sol et un panneau de signalisation pour une signalisation verticale.

L'accès doit être aménagé en cas de marche ou de trottoir sur le cheminement et le sol doit être non glissant, sans obstacle et plat avec une pente **inférieure à 2%**.

Ensuite la largeur minimale de la place de stationnement doit être de **3,3m et 5m de longueur.**

Les places de parking PMR en bataille et en épi

Pour les places en bataille ou en épi, une sur-longueur de **1,20m** devra être matérialisée sur la voie avec une **peinture ou une signalisation adaptée au sol**.

Places réservées aux personnes en situation de handicap

- La **largeur minimale** de la place de stationnement doit être de **3,3m** et la **longueur minimale est de 5m**.
- La **pente devra** être **inférieure à 2%**.
- Pour les places situées en **épi ou en bataille une surlongueur de 1,20m devra être matérialisée sur la voie de circulation** des parkings à l'aide d'une **peinture ou d'une signalisation adaptée au sol** pour signaler aux personnes handicapées la possibilité d'entrer ou de sortir par l'arrière de leurs véhicules.
- Le **sol** doit être **non meuble et non glissant**.

ANNEXE 9 :

Guide Eco Jardin du PNR

Guide éco-jardin

Pour un jardin respectueux de l'environnement et des paysages

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

St-Quentin en-Yvelines COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

EDITORIAL 2

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET LA VALLÉE DE CHEVREUSE CONTÉS PAR LES JARDINS 3

1 ▸ JARDINER POUR LA BIODIVERSITÉ

Jardiner pour la planète 12
L'eau est précieuse 14
Dans le sol, la vie 19
Ouvrez-vous à la diversité ! 24
Ce qui peut freiner la biodiversité 30
Et sans jardin ? 32
Des collectivités exemplaires 35

2 ▸ L'ARBRE ET LA HAIE, POUR LE PAYSAGE ET LA BIODIVERSITÉ

Une haie, pour quoi faire ? 38
A chaque paysage, sa haie 41
Choisir les bonnes essences 44
L'arbre, Majesté de votre jardin 50
Petit mémento du parfait jardinier 56

3 ▸ LA CLÔTURE, ENTRE JARDIN ET PAYSAGE

La clôture, expression de la propriété 60
Une clôture : vraiment indispensable ? 63
Une clôture insérée dans le paysage 66
Des matériaux qui me ressemblent 69

4 ▸ POUR ALLER PLUS LOIN...

Quels végétaux ? 74
Où se les procurer ? 84
Que dit la loi ? 85
Quelques lectures 86
Quelques définitions 87
Quelques partenaires 88

Livret-jeu pour toute la famille au milieu du guide

À la croisée de deux territoires…

Nous avons le plaisir de vous présenter ce guide éco-jardin, fruit d'un partenariat entre le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le parc naturel régional appartient à l'Arc vert francilien tandis que la Communauté d'Agglomération se tient sur les franges urbaines de la grande agglomération centrale.

En dépit de cet environnement différencié, que l'on a parfois opposé malgré une histoire commune (celle des fermes céréalières et des grands parcs, des cabanons de jardins et des premiers lotissements…), nos deux territoires ont des préoccupations proches en matière de développement durable et d'aménagement des espaces périurbains ; leur destin futur est lié par cet enjeu.

La question de la préservation de la biodiversité concerne désormais toutes les collectivités. Les objectifs nationaux, dont ceux du Grenelle de l'Environnement, sont très ambitieux. Nous ne pourrons prétendre y répondre qu'en agissant ensemble et avec le concours de chacun des habitants.

C'est pourquoi, souhaitant réaliser un guide consacré aux éco-gestes liés au jardin, il allait de soi pour le Parc naturel de s'associer à la Maison de l'Environnement de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, installée à Magny-les-Hameaux où se superposent nos deux territoires. Arche posée entre ville et campagne, elle sensibilise les habitants, à la nécessité de devenir des éco-citoyens dans leur vie quotidienne.

Ce guide s'adresse à tous les jardiniers amateurs et les accompagne à la découverte ou redécouverte d'une pratique du jardinage qui préserve notre environnement. Comment se passer des produits phytosanitaires, comment économiser l'eau ? Ces bonnes pratiques que les collectivités comme les nôtres adoptent aujourd'hui doivent devenir celles de tous. Nous espérons que cette publication sera à la hauteur de cet enjeu commun.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de bien « cultiver » chacun de vos jardins fussent-ils champêtres, urbains, partagés, familiaux, ouvriers, secrets ou imaginaires…

Yves VANDEWALLE
Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Robert CADALBERT
Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Photographie de Yann Arthus Bertrand

Saint-Quentin-en-Yvelines et la vallée de Chevreuse

contés par les jardins

LE MOIS DE MARS DES TRÈS RICHES HEURES DU DUC DE BERRY

Un jardin désigne tant d'endroits différents, luxueux ou quotidiens, potagers, romantiques ou fleuris… Et ses traces au cours du temps sont si éphémères qu'il faut le dire d'emblée, **impossible de reconstituer l'histoire des jardins de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Vallée de Chevreuse**. Les grands parcs laissent deviner une splendeur passée par des folies (un petit pont ouvragé, un pavillon aux oiseaux…), mais **les jardins vivriers à l'arrière des maisons de village ou entourant des cabanons, ont fait place à l'époque contemporaine aux jardins pavillonnaires**. Et les enclos des grandes abbayes, les potagers des fermes de plateaux ont presque tous disparu. Risquons-nous à quelques **arrêts sur image** pour suivre ces histoires parallèles de jardins, dont les contrastes traduisent souvent plus des clivages sociaux que territoriaux.

Au Moyen-âge, les terres proches de Paris appartiennent le plus souvent à des congrégations religieuses.

Les jardins médiévaux des grandes abbayes de l'Hurepoix et d'Yvelines

Au Moyen-Age, les terres proches de Paris appartiennent le plus ouvent à des congrégations : Abbaye des Vaux de Cernay et de Clairefontaine, Religieux de Saint-Denis qui possèdent Port-Royal et le Mesnil. L'actuel territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est également partagé entre les grands domaines religieux et quelques féodaux. Dans chaque abbaye, les jardins qui jouxtent le cloître et le monastère jouent un rôle symbolique remarquable. Censé refléter une conception du monde, *l'hortus gardinus* ou **jardin clos** évoque le Jardin d'Eden décrit dans la Genèse : clos, avec deux cours d'eau symbolisant les fleuves du Paradis isolé des ténèbres... Il est complété par l'*olera* ou **jardin potager**, l'*herbularius* où poussent les **plantes médicinales**, un jardin bouquetier pour décorer les autels et le **verger**.

La **clôture**, souvent précédée d'un **large fossé** qui sert de vivier à poissons, prend la forme d'une **enceinte fortifiée**, même lorsqu'elle est formée d'une **haie d'épineux** et de rosiers. Les buttes de terre artificielles, ou **mottes** et montagnes, forment des **belvédères** et permettent d'avoir une vue sur l'ensemble et les environs extérieurs à l'Abbaye. Elles évoquent le Mont Thabor, lieu de la Transfiguration. Les massifs exhaussés maintenus à l'aide de planches ou de murets de brique, les banquettes de gazon, les fontaines souvent monumentales complètent l'inspiration paradisiaque des lieux envahis par le chant des oiseaux.

Ils deviennent jardins d'agrément lorsqu'ils se sécularisent. Chez les riches seigneurs sont érigés fréquemment des pavillons de plaisance ou « gloriettes » : muret de pierre supportant une charpente à clairevoie, ou même un pavillon d'un ou deux étages servant de résidence d'été. Des tonnelles pour se promener à l'ombre et des **plessis**

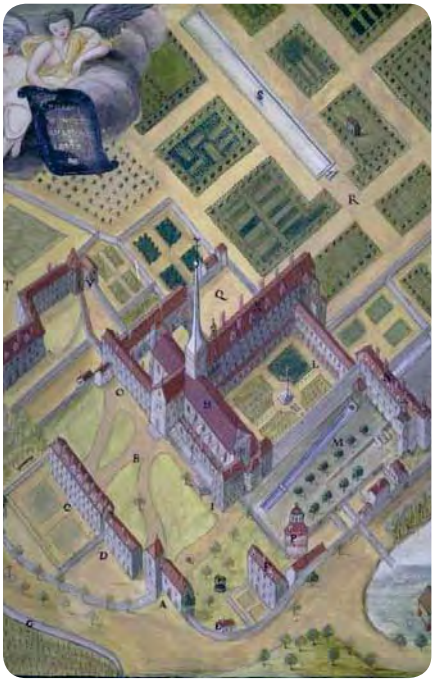

LES JARDINS DE L'ABBAYE DE PORT-ROYAL-DES-CHAMPS FONDÉE EN 1204

LE MOIS DE JUIN D'UN CALENDRIER DU XVe SIÈCLE ILLUSTRÉ PAR COLIN D'AMIENS

faits de branches de saule, de coudrier ou de châtaignier forment de magnifiques architectures végétales. La préoccupation thérapeutique n'est pas absente. Le traité d'agronomie de Pierre de Crescens (XIVe) énumère les vertus de cent-vingt plantes composant les **jardins d'herbes** (potagers et jardins des simples).

Pour tous, clercs ou laïcs, riches ou humbles, une préoccupation domine à l'époque médiévale : **posséder du foin**, qui permet de nourrir bœufs et chevaux de trait pendant l'hiver. Aussi clôture-t-on les prés davantage que les champs de blé pour éviter les divagations d'animaux et les vols. Les prés de fauche sont un bien si précieux qu'ils figurent souvent en première place dans les inventaires après décès…

PARC À LA VERRIÈRE DANS LE STYLE DES JARDINS À LA FRANÇAISE

Les jardins du Grand Siècle : la grande mise en ordre et en perspective…

L'art des jardins à l'époque classique est considéré à l'égal de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Pourtant, malgré le château de Versailles à quelques kilomètres, peu de grands parcs des environs sont influencés par les préceptes du **Jardin à la Française de Le Nôtre**. Le parc du château de Dampierre, un des rares exemples, ne conserve que peu de traces des conceptions du célèbre architecte des jardins de Louis XIV, qui l'a fait réaliser entre 1675 et 1700. **Le Nôtre donne la priorité à la conception générale de l'ensemble et à la perspective**. Les parterres malgré le raffinement de leur composition n'ont pas beaucoup d'intérêt à ses yeux. Saint-Simon rapporte qu'il disait *« qu'ils n'étaient bons que pour les nourrices, qui ne pouvant quitter leurs enfants, s'y promenaient des yeux et les admiraient du deuxième étage »*. Loin d'isoler le jardin, **Le Nôtre porte un intérêt particulier aux grands tracés d'infrastructures qui annoncent l'aménagement du territoire. Aux murs et aux clôtures, il préfère les fossés qui ménagent des vues lointaines et ouvrent le jardin sur l'espace**.

Les folies des jardins romantiques

Glissons sur les grands jardins romantiques associés à la noblesse ancienne ou aux fortunes nées de la Révolution industrielle. De vastes propriétés, lieux de villégiature* laissent libre cours à des expressions singulières qui rivalisent d'originalité et de fantaisie. **L'époque romantique du XIXe siècle met en scène une nature sauvage** par opposition aux jardins botaniques soucieux de classification du siècle des

Lumières. Il faut se perdre dans les grands parcs des châteaux de Mauvières, de Coubertin, de Breteuil, ou de la Croix du Bois pour retrouver trace de symboliques antiques ou japonisantes, anglaises ou exotiques…

ROMANTISME AU PARC DE BRETEUIL

JARDIN À LA FRANÇAISE AU CHÂTEAU DE DAMPIERRE

La nostalgie des jardins d'antan : les années 1900 à Dampierre

Deux retraités de Dampierre, interrogés dans les années 80 par Alexandre Delarge du Parc naturel régional évoquent leurs souvenirs d'avant la guerre 1914-1918. S'y entremêlent rosiers d'antan, herbes folles, charmilles, enfants ingrats, âpreté parfois des relations humaines et de la nature. Ecoutons-les raconter leurs potagers d'enfance.

On trouve des petites cultures familiales autour de vieilles maisons faites de meulière* et de grès. Presque chaque famille a ses terres cultivées : celles-ci se divisent en deux parties, un potager proche de la maison et une prairie plus éloignée pour faire le foin des lapins. Un chemin fait le tour du village et dessert les champs par d'étroites ruelles (pour le passage d'une brouette), il délimite la zone dite « derrière les jardins ». Au potager on cultive des pommes de terre, du rutabaga, des betteraves, des haricots verts, des haricots sur rame, des choux, des carottes, de l'ail. *« Les petites gens comme nous, ils faisaient pas de fantaisie : pommes de terre puis haricots, c'est tout. C'était déjà un jardinier qu'avait rien à faire qui s'amusait à cultiver des tomates, d'autant qu'à l'époque c'était pas à la portée de tout le monde, c'était difficile. À Villeneuve, on cultivait des choses un peu spéciales notamment des asperges et des carottes à graines ».*

QUAND LES GRANDES PERSPECTIVES PAYSAGÈRES CONSTRUISENT LA VILLE

La mère va récolter en temps ordinaire les légumes nécessaires à sa cuisine. Le père allait au jardin ou au champ les soirs d'été. Le dimanche matin, il était aidé de ses fils. Il fallait préparer la terre, semer, retirer les mauvaises herbes, surveiller les plantations.

Les enfants ont un carré à eux où ils s'occupent de tout. Mais il faut aussi aider le père pour *« ses légumes »* ! Et puis, il y a l'herbe aux lapins, c'est-à-dire les pissenlits sur les bords des routes ou des chemins que les enfants doivent aller ramasser ; c'est une corvée tout comme celle des haricots... La totalité du pied de haricot est récolté puis fourré dans un sac de pomme de terre que le père bat à l'aide d'un bâton. Il suffit ensuite d'ôter tiges et feuilles pour trouver au fond du sac les haricots dans leur cosse. Le jeudi matin, jour de congé a lieu la corvée de l'écossée : *« c'était le catéchisme, puis après ça, il y avait les haricots ! »* Les autres graines faites au jardin étaient mises à sécher au grenier. Beaucoup de maisons avaient aussi une vigne, des arbres fruitiers tels que noyers ou pommiers en espalier attachés grâce à des liens d'osier.

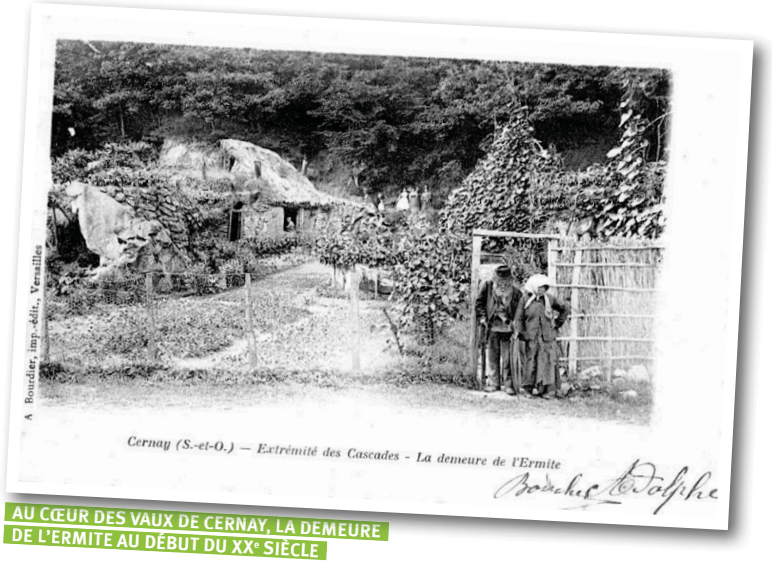

AU CŒUR DES VAUX DE CERNAY, LA DEMEURE DE L'ERMITE AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE

Le maraîchage du plateau de Saclay et des fonds de vallée de Chevreuse : le potager devient commerce

Si la plupart des agriculteurs de la région étaient céréaliers, d'autres s'étaient spécialisés dans le maraîchage, en raison d'une faible superficie et de la qualité des terres ou de l'existence de marchés locaux et parisiens à proximité. En fond de vallée, là où les céréales pourraient souffrir de gelées blanches, on trouve ainsi de l'élevage et des maraîchers.

À la fin du XIXe siècle, Chevreuse est un centre important de cultures maraîchères, de fleurs printanières, de graines, de foin et de bois. On y cultive grosses pâquerettes (Monstrueuse ou Pomponnette) et pensées dont les champs très gais aux teintes multicolores s'étendent loin dans la campagne.
Le potager atteint une dimension « industrielle ». Le maraîchage et l'horticulture sont des métiers très durs, les cultures nécessitent davantage de soins et de main d'œuvre. Afin que l'affaire reste rentable, il faut se lever très tôt pour cueillir les légumes ou les fleurs, les transporter et les vendre.

CABANON DE JARDIN À LA VERRIÈRE DANS LES ANNÉES 1920

DEUX CHEMINOTS-JARDINIERS À TRAPPES

Le jardin du rurbain 1920-1950 : du cabanon au pavillon

Les jardins contemporains des habitants de la vallée de Chevreuse ou de Saint-Quentin-en Yvelines partagent des racines communes. **Grâce au chemin de fer, un nouveau mode de logement se développe au début du XX^e siècle : les cabanons de jardin**. Au hameau de Cressely à Magny et à La Verrière, des parcelles agricoles sont morcelées et achetées par des citadins qui viennent les cultiver le dimanche. Les cabanons souvent construits par leurs propriétaires sur ces lopins de terre vont progressivement devenir des pavillons. Il s'agit d'un habitat individuel, populaire, artisanal.

Les cheminots, première génération des rurbains peuvent représenter jusqu'à 50 % des habitants des nouveaux quartiers construits proches des gares, comme à Trappes. **Ce sont aussi des ouvriers qui consentent des sacrifices importants pour acheter le terrain** (14 francs le m², c'est une somme, mais la publicité ne dit-elle pas que le site est merveilleux ?) **puis construire la maison ensuite**. Que dire des cabanons de jardin et des jardins ouvriers ? Lieu d'expression de soi où le jardinier s'évade le temps d'une fin de journée ou d'un dimanche, refuge tranquille après de dures semaines de labeur, lieu de saine activité pour les promoteurs des jardins familiaux à la fin du XIX^e siècle qui redoutent le manque de sobriété des ouvriers, lieu d'amitiés renouvelées lorsque l'on se croise sur des lopins proches les uns des autres. Ils doivent aussi enrayer l'exode rural et permettre aux ouvriers d'avoir un lopin de terre à cultiver pour améliorer l'ordinaire. Que de tensions contradictoires qui agitent le jardinier, poète solitaire du quotidien et cible des politiques de promotion sociale qui raisonnent à une échelle collective ! **Lors des périodes de guerre, les jardins ouvriers** joueront aussi un grand rôle pour lutter contre la pénurie alimentaire.

Les jardins familiaux contemporains des cabanons ont perduré jusqu'à aujourd'hui : un espace à cultiver, une cabane au fond du jardin et beaucoup de convivialité, c'est ce que propose l'association des Jardins Familiaux de Montigny. Toute l'année, chaque adhérent bichonne sa parcelle de terre attitrée, à son rythme et selon ses goûts.

Les adhérents organisent une fête annuelle qui est l'occasion de déguster autour de longues tables disposées dans les allées, les légumes naturels qu'ils ont fait pousser. L'association de Bullion créée en 1998 offre 16 parcelles de 50 m² à ses adhérents : *« chaque jardinier cultive ce qu'il veut sur sa parcelle à condition de n'utiliser aucun produit de synthèse chimique. L'amendement des terres se fait par l'apport de compost*, de cendres de bois et ponctuellement, de chaux*. »*

Dans le quartier du Rhodon, à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, la même transformation des cabanons de jardins en maison modestes est observée pendant l'entre-deux guerres. **Les toutes premières constructions, entourées d'un jardin, étaient des maisonnettes du type *« Ça m'suffit »* très prisées des employés de chemin de fer.**

Le jardin du rurbain 1920-2010 : du pavillon au lotissement

Puis ces maisons simples ont été complétées par des résidences secondaires plus cossues. La liberté d'implantation était totale pour les premières générations de maisons, ce ne sera plus le cas avec les lotissements : « les clôtures, d'une hauteur maximale d'un mètre, devaient être construites en retrait d'une bande gazonnée de deux mètres plantée d'arbres» à Saint-Rémy dans les années 50. Dans les petits bourgs ruraux de la future ville nouvelle, **on voit poindre aussi l'ère des promoteurs,**

« Jeunesse d'un maraîcher »

Maraîcher interrogé en 1986 pour le mémoire de DEA de Tristan Klein 1986-1987 : *Permanence et changement chez les agriculteurs du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*

TRAVAIL DE LA TERRE PAR LES FEMMES DE LA COLONIE AGRICOLE NOTRE DAME DES ROSES

Témoignage

« Je vous garantis que je suis usé par le boulot. Pendant bien des années, j'ai été 8 à 10 jours sans mettre les pieds dans mon lit. Quand je dis ça les jeunes, ils rigolent. Il fallait faire la récolte et livrer aux halles, on dormait 4 heures par nuit, dans le camion, sur le siège. On travaillait, puis on abusait trop. […] Maintenant c'est fini, les moyens de transport ça a tout tué, ça fait aussi vite de remonter la vallée du Rhône en camion. Avant, la proximité de Paris était un avantage ».

les pavillons s'insèrent dans des quartiers devenus lotissements dans les années 20 et 30. La Cité Besnard, « cité-jardin » de Guyancourt présente des pavillons tous semblables, en pierre de meulière*, jumelés et avec jardin, destinés aux salariés agricoles. Henry Besnard, propriétaire de l'une des plus importantes fermes du plateau, les fait construire entre 1918 et 1920. Cet habitat ouvrier d'initiative privée, comparable à celui des grandes industries du Nord de la France, reste exceptionnel dans le monde rural.

D'autres cités-jardins naissent avec la politique publique du logement, les Habitations Bon Marché, ancêtres des HLM. La cité des Dents de scie à Trappes comporte 40 pavillons à l'architecture

« J'exploite une parcelle potagère dans un jardin familial »

Mme et M. Babilliot, habitants de Guyancourt, entretien réalisé par le musée de la Ville le 16 juillet 2004

Témoignage

La parcelle de 200 m² que Mme et M. Babilliot exploitent leur permet de cultiver pommes de terre, carottes, poireaux, tomates, fruits rouges etc. *« A la belle saison, on arrive à profiter de certains produits très facilement sans avoir recours au commerce. La production du potager est une continuité par rapport au temps où on vivait à la campagne. C'est par pur plaisir que nous travaillons la terre. La production du potager nous permet de partager avec la famille, les amis, les voisins. On est content de leur donner. Cela nous fait plaisir d'apporter quelque chose de notre potager. C'est un vrai bonheur d'avoir produit quelque chose et ça a peut-être un goût plus prononcé que celui des produits qu'on achète dans le commerce. »*

JARDINS FAMILIAUX ENTRE JARDINAGE ET CONVIVIALITÉ

innovante. Tous les pavillons ont leur jardin, des potagers bien entendu, dans les premières années.

Quelques décennies plus tard, en vallée de Chevreuse une opération pavillonnaire livrée fin 1971 propose la publicité suivante : *« Nous avons un faible pour les jardins qui sont de vrais jardins et pas des mouchoirs de poche. C'est pourquoi nous vous offrons des jardins privés de 600 à 1000 m² et plus… Nous n'avons rien contre les maisons en bande. Sauf que nous n'aimerions pas y habiter et à plus forte raison vous y faire vivre (…) Nous aimons les voisins, mais de loin. Et nous refusons d'ouvrir nos fenêtres sur leur salon ou leur cuisine. »*. Le respect de la vie privée du propriétaire est privilégié ici, que son jardin de bonne taille soustrait au regard de ses voisins. Le jardin devient paysager et fleuri et perd fréquemment son potager. **Mais ces représentations caricaturales des années 70 – très éloignées des perceptions des habitants qui ont expérimenté les petits jardins et les espaces partagés - ne peuvent plus perdurer dès lors que les espaces naturels et agricoles sont menacés par la progression de l'habitat**. Il faut inventer autre chose et peut-être revenir aux petits lopins de terre villageois que nous avons croisés en cheminant le long des jardins d'antan ?

13 millions de Français possèdent un jardin, soit une surface de plus de 1 million d'hectares.

En 2010, comment résumer alors les jardins contemporains ? Tâche définitivement impossible puisque continuent de se côtoyer les différentes formes d'espaces jardinés précédemment évoquées tant en vallée de Chevreuse qu'à Saint-Quentin-en-Yvelines.
Une chose est sûre : **le jardin est devenu plus éco-citoyen et noue des relations davantage complices avec la nature environnante**. Il reste un terrain de jeu délicieux et de liberté reconquise quand les modes de vie s'uniformisent.

AVANT LES PAVILLONS :
LES « ÇA M'SUFFIT » À SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

APRÈS LES PAVILLONS : LES JARDINS HABITÉS

Jardiner pour la planète

Les jardiniers sont les premiers consommateurs de produits chimiques appliqués à l'hectare.

Jardiniers responsables… du monde

Il est important de prendre conscience que **chacun de nos gestes, même au jardin, a un impact planétaire** : une mauvaise habitude, multipliée par un grand nombre de jardiniers, amateurs ou non, a des effets désastreux ! Les jardiniers sont les troisièmes pollueurs de l'eau, juste après les agriculteurs et les collectivités ! Il faut donc réviser nos habitudes.

Pollution et biodiversité

L'emploi de produits phytosanitaires (insecticides, pesticides…) engendre des pollutions importantes des nappes phréatiques et des cours d'eau. L'apparition de nouveaux insectes (voir Attention aux intrus !) due au changement climatique et aux modifications de l'habitat et des cycles biologiques sous l'effet des activités humaines peut inciter le jardinier à augmenter les doses de pesticides. Avec l'allongement de la saison chaude et l'adoucissement des hivers, certaines espèces (doryphore, pyrale du maïs…) qui n'avaient qu'une génération par an et passaient l'hiver sous la terre, peuvent désormais se reproduire plusieurs fois (une multiplication des cycles appelée **voltinisme***). Le produit phytosanitaire contribue à la pollution des cours d'eau et concourt paradoxalement à l'augmentation de la résistance du parasite. Pour protéger vos plantations, allier efficacité et écocitoyenneté, il vaut mieux offrir des abris aux prédateurs naturels (hérissons, coccinelles…) de ces parasites. Ces **auxiliaires*** précieux sont souvent menacés. En leur laissant quelques espaces de nidification dans votre jardin, vous les aiderez à survivre.

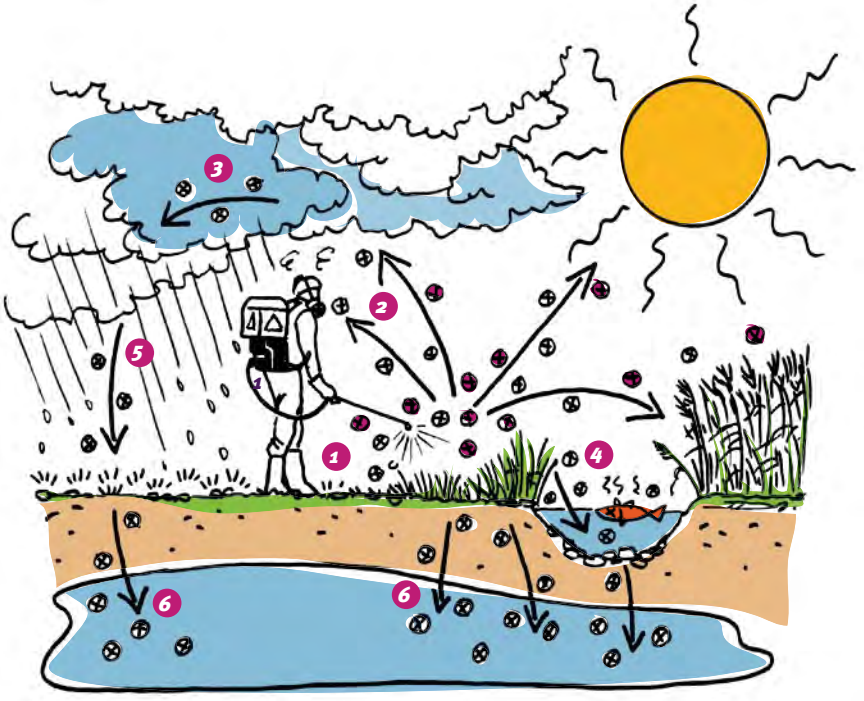

Les pesticides, source de pollution

1 *Perte au sol*
2 *Dérive dans l'air*
3 *Dispersion par le vent*
4 *Ruissellement*
5 *Retombée avec les pluies*
6 *Infiltrations*

Le plus souvent les jardins amateurs sont traités chimiquement et contribuent jusqu'à 25 % à la pollution de l'eau.

En savoir +

Effets néfastes des pesticides :

- Le surdosage ainsi que le non-respect des consignes d'utilisation ou du délai entre traitement et récolte entraînent une contamination des produits récoltés.
- L'action indifférenciée des pesticides sur les animaux engendre des effets indésirables sur des hôtes utiles comme les vers de terre. Certains insecticides tuent aussi les insectes **auxiliaires** pour votre jardin comme la coccinelle qui mange les pucerons, ou les abeilles et papillons qui pollinisent vos fleurs. Votre jardin devient peu à peu stérile.
- L'utilisation répétée d'une même substance active provoque parmi les mauvaises herbes et les parasites l'apparition de populations résistantes, très difficiles à éliminer.

L'**eau** est précieuse !

Fuyez le hors saison !

Une première règle d'or est d'**adapter vos dates de plantation aux saisons**. En plantant les arbres, mi-novembre, ou les plantes plus petites, en octobre, vous leurs laissez le temps d'accéder aux ressources nécessaires et elles seront moins gourmandes en eau. Le jardinage devient alors un moyen de s'accorder aux cycles naturels et de (re)découvrir que les saisons ont un sens pour le végétal.

L'arrosage des jardins (dont les gazons) peut augmenter la consommation d'eau de plus de 50 %.

MOINS D'ENTRETIEN ET PLUS DE BIODIVERSITÉ POUR CETTE PRAIRIE NATURELLE

Plus de **vivaces***, moins de gazons

Préférez les plantes **vivaces*** aux **annuelles*** pour mieux gérer votre consommation d'eau. Les **annuelles*** ont une croissance plus rapide et consomment donc davantage d'eau au cours d'une année. Si vous devez opter pour des végétaux annuels, comme les légumes de votre potager personnel, choisissez plutôt des variétés dont la croissance se situe en demi-saison, voire en hiver, car les précipitations plus abondantes leur permettront de se développer sans stress hydrique.

Votre gazon est également un gros consommateur d'eau. La surface que vous avez est-elle vraiment nécessaire ? Réfléchissez à réduire au maximum sa surface et **laissez le reste de votre jardin se développer en prairie naturelle**, seulement abreuvée par les précipitations. Par ailleurs, un gazon peut rester « jaune » quelques semaines par an.

Petits trucs d'experts écolos

Quelle que soit la variété végétale choisie, votre façon de jardiner pourra encore vous faire économiser de l'eau.

Vous pouvez **butter la terre**. Cela consiste à créer de petits monticules de terre à la base des tiges. Par cette opération,

la surface de terre offerte à l'atmosphère augmente, entraînant un desséchement apparent en surface, mais la terre refroidit plus rapidement ce qui provoque en profondeur la condensation de l'eau et la rend disponible pour les racines.

Le **binage** autour de vos plantes permet d'assouplir la terre, de limiter l'évaporation d'eau des couches inférieures et de favoriser l'infiltration d'eau fournissant une régulation hydrique intéressante.

Un binage vaut deux arrosages

Le **paillage** est préférable au binage car il ne modifie pas la structure du sol.
Il est conseillé de ne **biner*** que sur une faible superficie au pied des plantes alors que vous pouvez **pailler*** sur de plus grandes surfaces. De nombreux matériaux sont propices : feuilles tombées, herbe tondue, paille, carton, papier, écorce, sciure, pierres, sable. Pour l'efficacité de cette opération, il faut former une couche d'environ 10 cm vers le milieu du printemps et sur un sol frais et humide.

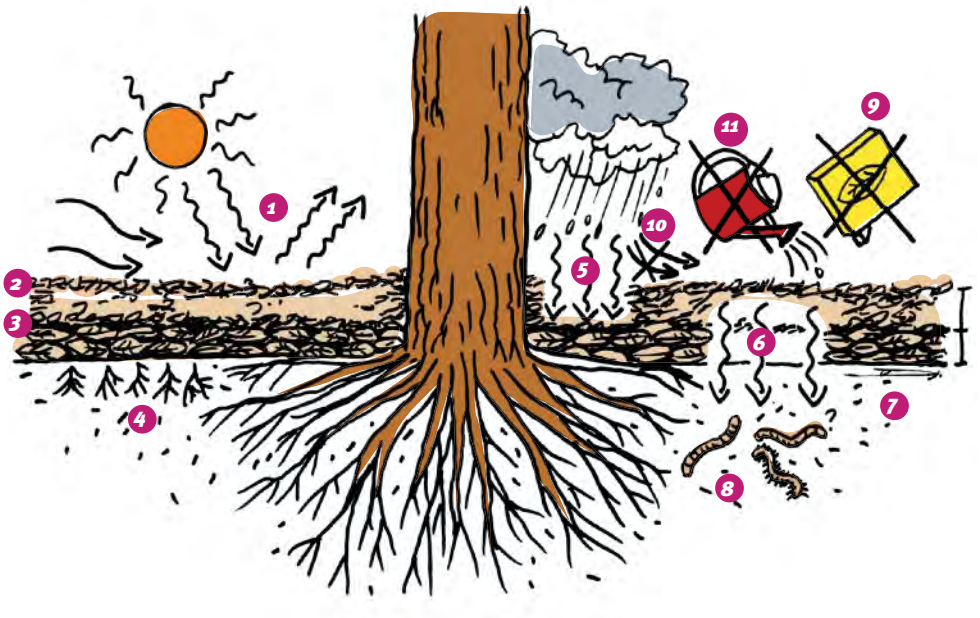

Les bienfaits d'un bon paillage

1 Limitation des effets desséchants du vent et du soleil
2 BRF
3 Paillage de feuilles mortes
*4 Limitation du développement des **adventices***
5 Stockage de l'eau
6 Redistribution progressive de l'eau
7 Enrichissement du sol
8 Développement de la faune du sol
9 Fin des engrais
10 Fin du lessivage
11 Fin des arrosages

ÉCHANTILLONS DE PAILLAGES

FEUILLES MORTES SOUS LES FRAISIERS

HERBES SÈCHES SOUS LES FRAMBOISIERS

BRF SOUS LES FLEURS

Cet apport permet la conservation de la fraîcheur sous le paillis, donc la diminution de l'évapotranspiration et un moindre besoin en eau. Proche du **paillage**, une nouvelle technique fait actuellement son apparition, il s'agit du **Bois Raméal Fragmenté (BRF)***.

Une source gratuite d'or bleu

Malgré tous vos efforts, subsisteront sans doute des plantes qui nécessitent un arrosage, en particulier vos légumes. Là encore, il existe des sources d'économies potentielles.

« J'utilise le BRF sur l'ensemble des massifs en paillage sur 7 à 10 cm d'épaisseur »

M. Montégut, habitant de Choisel et paysagiste, 19 janvier 2010

Témoignage

M. Montégut pratique ce type de paillage depuis plus de 10 ans. *« L'usage n'est pas compliqué, c'est très simple ! On peut se le procurer auprès d'élagueurs, paysagistes ou le fabriquer soi-même : il s'agit de broyage de jeunes branches d'arbres et d'arbustes. Et il n'a que des avantages : moins d'arrosages, moins de pousses des mauvaises herbes ; il développe la vie du sol, apporte de l'humus au sol. Et le plus gros avantage : il n'y a plus à biner*, sarcler ; on évite ainsi les douleurs dorsales du jardinier ! »*

Gérer l'eau de pluie sur sa parcelle

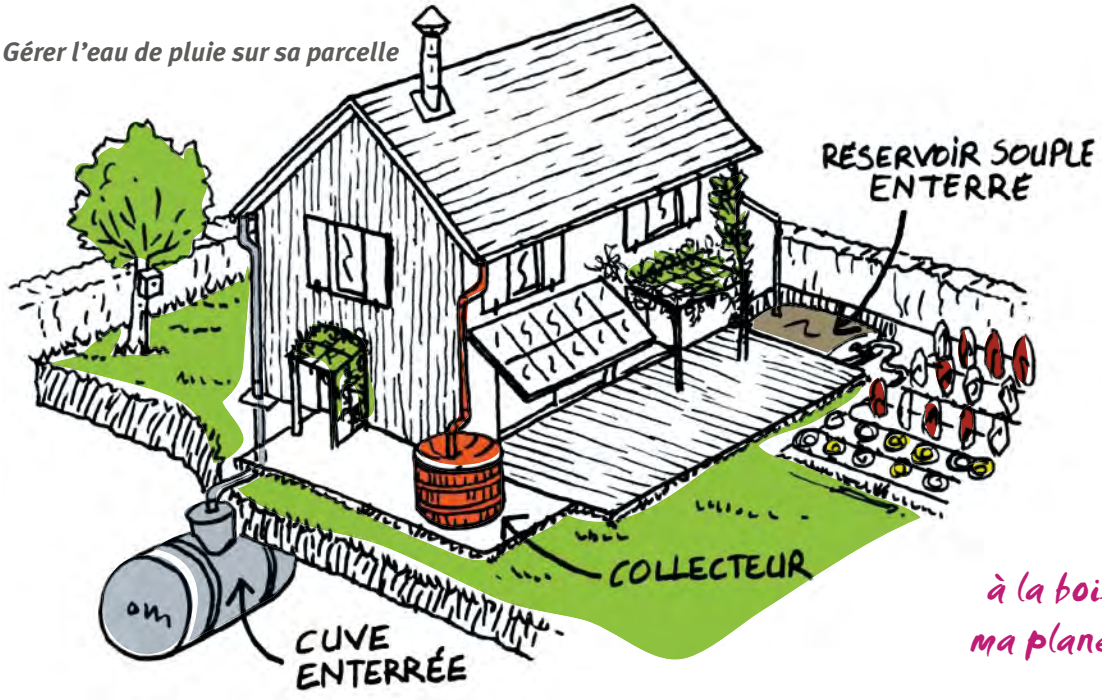

L'eau de ville,
à la boisson je réserve,
ma planète je préserve.

Quand arroser ?

Les plantes deviennent assez rapidement dépendantes d'un apport régulier en eau et d'autant plus sensibles à des périodes de sécheresse. Le premier outil pour doser efficacement l'arrosage est **le pluviomètre**. Il vous fournira des informations sur la quantité d'eau tombée quotidiennement. **S'il tombe au moins 30 mm d'eau en sept jours, il n'est pas nécessaire d'arroser**. Le matin reste le moment idéal lorsque la terre est fraîche et l'activité physiologique des plantes plus élevée après la nuit.

Le ciel : premier fournisseur d'eau pour votre jardin

L'eau de pluie est d'une qualité supérieure à celle du robinet car elle ne contient pas de chlore et est riche en minéraux indispensables à la plante. Vous pouvez opter pour des **citernes de surface** alimentées par des gouttières munies d'une évacuation de surplus vers le réseau initial et équipées d'un robinet à leur base, plus pratique pour remplir les arrosoirs (voir Guide Eco-Habitat page 44 du Parc naturel).

RÉCUPÉRER L'EAU ENTRE FONCTIONNALITÉ ET ÉLÉGANCE

Quand l'eau déborde

L'imperméabilisation des routes, des aires de stationnement et même des jardins (voies pour le garage, terrasses…) empêche l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement dans le sol. Les réseaux débordent parfois et des inondations naissent en aval ! Les communes sont contraintes de construire des équipements conséquents (réseaux, bassins de rétention ouverts ou enterrés) pour récolter les eaux de pluie que les surfaces imperméables font refluer. Pour rendre à l'eau son circuit naturel, **les revêtements de sol extérieurs doivent être perméables**. Vous avez le choix : gravillons, pavés posés sans joints, dalles alvéolées engazonnées, graves, pas chinois, terrasses en bois ajourées sur pilotis…, tous les moyens sont bons pour allier confort et perméabilité.

LES PAVÉS SANS JOINT LAISSENT S'INFILTRER L'EAU

« Nous récupérons l'eau de pluie pour l'arrosage »

Mme et M. Barret, habitants de Montigny-le-Bretonneux, extrait de l'entretien réalisé par l'Ignymontain mai 2009

Témoignage

Mme et M. Barret tentent de vivre en harmonie avec l'environnement par leurs gestes quotidiens, l'aménagement de leur maison et du jardin. Ils ont installé depuis deux ans un puits provençal, ainsi qu'une cuve de 15 m³ de récupération d'eau enterrée et destinée à l'arrosage : *« J'aime essayer d'anticiper sur ce que seront nos usages à l'avenir. Maintenant je conçois mes projets en pensant à laisser le moins de traces possibles sur la planète, où comme dit mon mari, en tenant compte de la souffrance de la terre. »*

Dans le sol, la **vie**

Les standards de propreté au jardin ? Qui cache des pollutions !

Les médias nous présentent des images standardisées de jardins « parfaits » ; surfaces impeccablement tondues, agrémentées d'arbustes aux fleurs spectaculaires, allées et terrasses sans le moindre brin d'herbe. Mais ces images sont loin d'être en harmonie avec les paysages locaux et avec les milieux naturels. Les jardins « propres » engendrent un entretien souvent lourd, néfaste pour la vie du sol. Les produits chimiques (pesticides, herbicides ou engrais) sont transportés lors des pluies vers les nappes phréatiques ou les cours d'eau par lessivage ou ruissellement. Ils vont perturber d'autres écosystèmes (pouvant entraîner des **eutrophisations*** ou marées vertes).

Ils sont prêts à vous aider

En choisissant d'avoir un jardin moins « propre », vous allez préserver la vie… À la place des insecticides, vous pouvez **faire appel aux prédateurs naturels des nuisibles** (voir Des logements pour tous) ou recourir à des plantes qui les tiennent éloignés à l'aide de substances de

En savoir +

Effets indésirables

Quel que soit le produit utilisé, il est nécessaire de faire attention aux quantités apportées : un produit a beau être certifié bio, s'il est répandu en quantités excessives, il sera entraîné par l'eau de pluie dans l'eau de surface ou souterraine, et causera des déséquilibres en d'autres lieux.

BUCOLIQUE SANS PRODUITS CHIMIQUES

défense. Les œillets d'Inde et les soucis repoussent les pucerons ; des carottes entre les poireaux éloignent la teigne du poireau, alors que les poireaux font fuir la mouche de la carotte, la capucine attire les pucerons… Nombre d'ouvrages sur le jardinage font l'éloge de ces associations (voir Quelques lectures en partie 4).

En savoir +

Des engrais naturels en voie de disparition

L'utilisation de tourbe, de lithotame et de maërl est à éviter. L'extraction de tourbe détruit l'écosystème fragile des tourbières (de plus, ces dernières sont des puits de rétention du carbone à protéger). Le lithotame est obtenu à partir du squelette calcaire d'une algue en voie de disparition. Le prélèvement de maërl, sédiment organique composé de débris d'algues, détruit un habitat précieux.

Des herbes pas si mauvaises

Le jardinier lutte âprement et quotidiennement contre les « mauvaises herbes ». Pourtant, ces herbes sont souvent d'une grande élégance et attirent un cortège d'insectes butineurs… une pure contemplation. Alors, la nouvelle tendance ne pourrait-elle pas être au jardin de mauvaises herbes, de prairies et de friches favorables à la préservation de la biodiversité ?

Les « mauvaises » herbes :
- Permettent le cycle de développement d'insectes utiles (pollinisateurs par exemple) ;
- Ont une place importante dans le cycle de l'eau ;
- Sont essentielles pour la biodiversité (par exemple au pied d'une haie) ;
- Peuvent servir d'engrais vert.

Les « mauvaises herbes » n'ont de mauvais que le nom.

Certains espaces méritent cependant un entretien plus soigné. Sur un dallage, dans un escalier…, ou tout simplement pour préserver vos cultures légumières. Quelques techniques de désherbage ne nuisent pas à la vie du sol : le **désherbage thermique** pour les zones sans véritable sol terreux (dallage…),

JARDIN D'ORTIE

le **binage** ou encore le **paillage** sur les terres cultivées qui limitera leur développement. Enfin, il reste le traditionnel **désherbage manuel**, excellent pour la santé !

Enrichir le sol

Lorsque les plantes poussent, elles prélèvent, dans le sol, différents éléments, ce qui peut finir à la longue par l'épuiser. On peut fertiliser le sol de différentes manières : à l'aide d'**engrais organiques** (se méfier des engrais chimiques de synthèse, qui ne favorisent pas la vie du sol et qui par leur fabrication et leur application peuvent présenter des risques), d'**engrais vert**,

de **Bois Raméal Fragmenté (BRF)*** (voir Petits trucs d'experts écolos en partie 1), de **purins de plantes** ou de **composts***.

Verts, mes engrais, ils sont verts !

Il existe différents **engrais organiques** : la corne torréfiée ou broyée, le sang desséché, qui favorisent la végétation, les algues séchées qui encouragent la floraison et la poudre d'os qui aide les plantes à fructifier. Il est conseillé de les incorporer à la terre avant la plantation.

FLEURS D'ORTIES

Des végétaux à croissance rapide (phacélie, moutarde, trèfle, ...), qualifiés **d'engrais verts** sont adaptés aux grandes surfaces. Ils sont semés entre deux cultures saisonnières ou en hiver, ce qui permet de ne pas laisser le sol nu. Ensuite, il faut les couper avant qu'ils ne grainent, les laisser sécher sur le sol puis les enfouir : c'est un apport de matière organique facilement décomposable, ce qui stimule la vie bactérienne.

Vive les recettes de Grand-Mère

Le principe actif des plantes peut être extrait à l'aide de différentes **décoctions** (purin, infusion) pour ensuite les pulvériser directement sur les plantes attaquées. Contre les pucerons, on peut pulvériser du purin d'ortie ou vaporiser du café fort (refroidi) sur le feuillage. Contre les limaces, on utilisera pur le purin des feuilles de bégonia. Contre la piéride du chou, le jus de feuille de tomate en pulvérisation ; le purin de tabac constitue aussi un bon insecticide généraliste. Il existe ainsi toute une « médecine naturelle », qui permet de lutter contre les « dévoreurs » !

Cela est vrai aussi pour les maladies : certaines plantes dites « allélopathiques » sont capables de lutter sans intervention humaine **contre les maladies** d'autres plantes, des chercheurs en ont extrait les principes actifs à utiliser lors d'un traitement. Ce sont des stimulateurs de défenses naturelles ; ils renforcent l'immunité des plantes et donc leur résistance aux maladies. Si certains sont disponibles dans le commerce, on peut aussi en fabriquer soi-même, comme la décoction de prêle contre les maladies cryptogamiques*. Dans tous les cas, lorsqu'une plante est malade et que

En savoir +

Confection de purin de plantes

Le principe est simple : récoltez les parties aériennes des plantes et mettez-les dans un sac en filet puis entassez-les dans une poubelle en plastique remplie d'eau de pluie. Placez un couvercle percé de trous sur les côtés pour aérer. Laissez macérer quinze jours à trois semaines, puis filtrez et stockez dans des bidons à l'abri de la chaleur et de la lumière. Il est prêt à l'emploi et peut être conservé pendant un an. Il est nécessaire de le diluer : environ 20 % de purin dans l'arrosoir. Attention à ne pas brûler les racines : attendre l'apparition des deux premières feuilles (ou cotylédons) et n'utiliser le purin dilué que sur un sol déjà humide.

vous la taillez, n'oubliez pas de laver la lame de votre sécateur, pour éviter de contaminer les plantes que vous taillerez ensuite !

Une deuxième vie pour nos poubelles

Le **compostage*** des déchets organiques permet, même en ville, d'enrichir la terre et de diminuer l'incinération des ordures à l'échelle communale.
Deux techniques : soit **en tas**, soit **en surface**, le compostage en surface étant réservé aux feuilles mortes, aux branches broyées et aux tontes de pelouse. Dans les deux cas, le principe est le même : la faune et la flore du sol (bactéries, champignons, vers de terre, ...) transforment les déchets organiques et les recyclent en compost*, un amendement riche en azote et en carbone, donc excellent pour le sol.
Tous vos déchets organiques ne sont pas cependant aussi facilement dégradés :

LE COMPOST* EST MÛR

« **Je recycle mes déchets en faisant mon compost*** »

M. Séron, habitant de Bonnelles, 20 janvier 2010

Témoignage

M. Séron pratique le compostage depuis son arrivée à Bonnelles en 2001. *« Nos prédécesseurs avaient déjà fait l'acquisition d'un composteur offert par la mairie. Après m'être renseigné sur son utilisation, son intérêt écologique m'a tout de suite séduit et la simplicité du compostage a convaincu toute la famille. Nous compostons les déchets de cuisine et les déchets de jardin. Pour améliorer le compostage, je le mélange seulement une fois par an. J'utilise le compost* soit en le déposant en surface pour enrichir le sol de notre jardin au printemps, soit en le mélangeant à la terre pour toutes les nouvelles plantations (arbustes, plantes...). »*

évitez de mettre les peaux d'agrumes, les restes de viande et de plats cuisinés, le pain, les cendres de bois, les excréments ou les feuilles de platane. En revanche, les épluchures de légumes, les marcs de café et de thé, les cartons et le papier comme les journaux noirs et blancs, les boîtes à œufs, les essuie-tout,

20 à 30 % de nos ordures ménagères peuvent être compostées.

les mouchoirs en papier, les déchets végétaux de vos jardinières (produits de la taille, mauvaises herbes mais attention, si elles sont en graines, vous risquez ensuite de les retrouver partout dans le jardin…) sont les bienvenus. Pendant l'hiver et pour préparer le sol pour vos plantations prochaines, épandez 1 cm de compost* mûr sur vos espaces de culture et recouvrez cette première couche de branches broyées issues de l'entretien du jardin sur une épaisseur de 10 cm. Ces dernières vont être à leur tour décomposées en humus. Cette technique remplissant les mêmes fonctions qu'un paillage*, il n'est pas nécessaire d'apporter d'éléments supplémentaires.

LES TROIS STADES DE DÉCOMPOSITION

En savoir +

Lombricompostage

Empilez trois bacs percés au fond, d'environ 15-20 cm de hauteur chacun, ou des pots de plantation de 40 cm de diamètre ; votre **composteur** est prêt. Il vous suffit ensuite de mettre vos déchets organiques dans le compartiment du bas avec les vers, puis lorsqu'il est plein, dans celui au-dessus. Lorsque les vers auront terminé de dégrader la matière dans le compartiment inférieur, ils migreront tout simplement vers le haut. Pour que la décomposition se passe bien, l'humidité doit être constante : arrosez et couvrez le **compost*** pour qu'il ne sèche pas trop vite. Apportez des matières sèches (feuilles mortes, cartons…) dans les mêmes proportions que les matières humides pour équilibrer le **compost*** et éviter tout problème d'odeur. Il sera prêt au bout de quatre à huit mois ; il est alors fin et friable et dégage une odeur agréable de terre de forêt. Le lombricomposteur peut être placé à l'extérieur ou dans la maison.

Ouvrez-vous à la **diversité** !

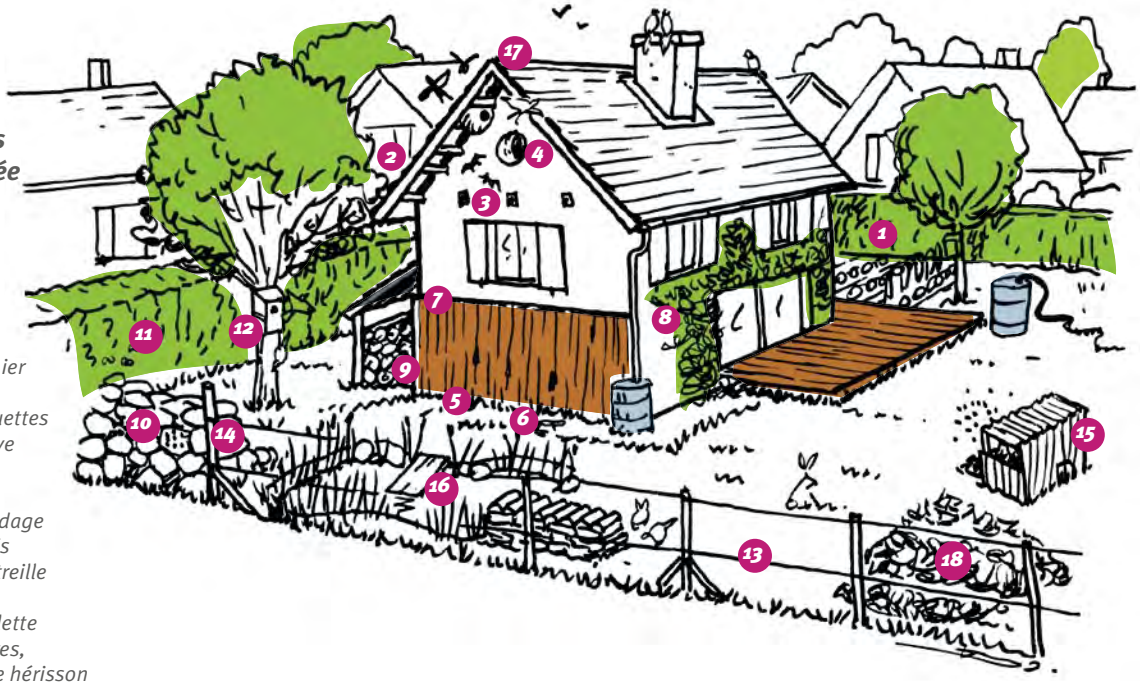

Des abris multiples pour une faune variée

1 *Débord de toit*
2 *Fente d'accès sous la couverture pour les chauves-souris*
3 *Cavité dans le mur pour petits oiseaux*
4 *Trou d'accès à un grenier vacant ou à un nichoir intérieur pour les chouettes*
5 *Ouverture vers une cave ou un vide sanitaire*
6 *Cavité au ras du sol*
7 *Espace derrière un bardage pour les chauves-souris*
8 *Plante grimpante sur treille pour les oiseaux*
9 *Tas de bois pour la belette*
10 *Entassement de pierres, briques, tuiles pour le hérisson*
11 *Haie champêtre*
12 *Nichoir « boîte aux lettres »*
13 *Clôture permettant la circulation des petits animaux*
14 *Mur en pierre avec cavité pour lézard*
15 *Compost**
16 *Mare pour les grenouilles*
17 *Chatière pour chauves-souris*
18 *Tas de feuilles sèches*

Votre jardin : un observatoire animalier

Entendre le chant des oiseaux au réveil, surprendre la balade tranquille d'un hérisson, observer l'envol des chauves-souris au crépuscule : quelques plaisirs, parmi beaucoup d'autres, procurés par la faune de votre jardin. Encore faut-il savoir l'accueillir !

Un habitat pour chacun

Ménagez différents habitats pour la faune et vous la démultipliez. Des gestes simples protègent des milieux ombragés ou lumineux, dégagés ou couverts, humides ou secs… correspondant à des conditions de confort différentes selon les espèces animales. Pour l'accueil de ces hôtes dans votre jardin, il faut

des **points d'eau**, trop rares dans les quartiers habités, et des espèces végétales locales qui fourniront tantôt un abri dense pour se cacher ou pour nicher, tantôt des réserves de nourriture.

L'abeille contribue à la pollinisation de 80 % des espèces végétales, elle est indispensable à la survie de l'humanité.

De petits gestes, qui ont leur importance

Lorsque ces habitats sont fréquentés, il est important de **ne pas employer de produits chimiques** et de limiter les interventions. En effet, un insecticide ne détruit pas seulement l'insecte contre lequel vous voulez lutter, mais toute une population d'insectes qui serait en contact. À plus long terme, il causera aussi du tort aux prédateurs de ces animaux. **Les herbicides sont encore plus violents car ils s'attaquent aux plantes, à la base de la chaîne alimentaire** ce qui a des conséquences pour tous les êtres vivants qui en dépendent. Pour ne pas

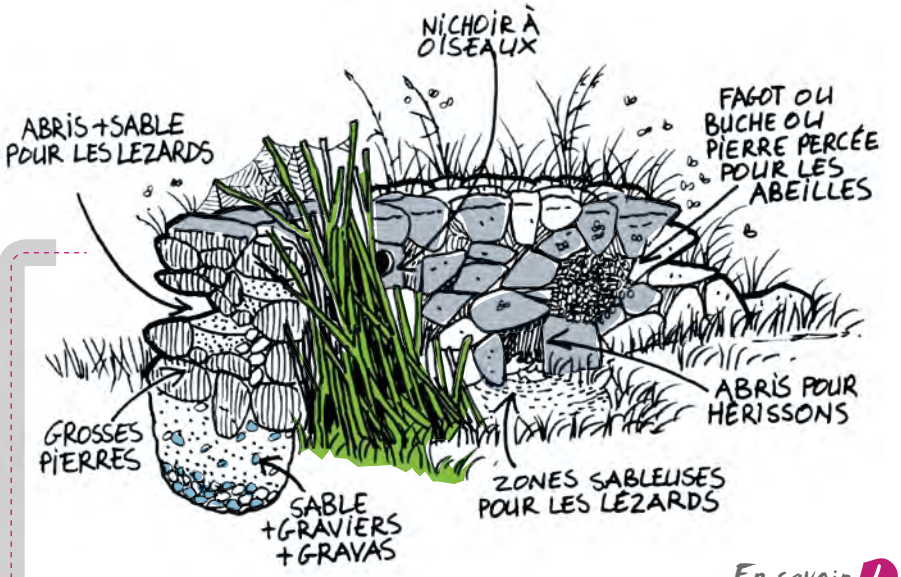

En savoir +

Mur de pierre : un véritable hôtel dans votre jardin

L'installation d'un mur bas en pierres agrémentera votre jardin et procurera une diversité de refuges pour la faune et la flore. Orientez votre mur avec un côté au nord (qui restera ombragé, frais et humide) et un au sud (plus sec, frais et éclairé). Assurez l'assise de votre mur en creusant un peu la terre et en la remplissant de sable et de pierres. Les lézards apprécieront de pouvoir pondre dans cette zone meuble. Laissez les interstices entre les pierres et si vous devez les coller pour la solidité du mur, utilisez plutôt de l'argile dans laquelle la guêpe pourra faire son nid. Ménagez un espace avec des feuilles mortes à la base pour le hérisson, et des bûches trouées ou des fagots de tiges creuses au sein du mur pour les abeilles. Des oiseaux investiront les interstices pour nicher. Ça y est, vous êtes prêts à accueillir vos nouveaux locataires !

HÔTEL À INSECTES COMPOSÉ DE TIGES CREUSES, D'ÉCORCES, DE RONDINS PERCÉS…

UN NICHOIR À CHOUETTE CHEVÊCHE DANS UNE GRANGE

perturber l'établissement de la faune, il ne faut pas davantage intervenir. Par exemple, ne tondez ni trop tôt ni trop souvent à la base des arbres sous peine de broyer les œufs ; une hauteur de 6 cm est propice à la microfaune.
Vous l'aurez compris, la faune aime la diversité de vos jardins alors n'hésitez pas à l'enrichir ou à laisser sauvage un espace de votre parcelle qui se diversifiera de lui-même.

La diversité est aussi dans nos assiettes

La région Ile-de-France est le berceau de l'horticulture : arbres fruitiers, légumes et plantes ornementales. Laitue blonde de Versailles, chou de Saint Denis, haricot de Bagnolet, carotte rouge de Meaux, céleri-rave de Paris… La liste des variétés d'Ile-de-France est immense. Alors, **pensez aux légumes anciens, oubliés et souvent menacés de disparition**.
Utilisé abondamment lors de la Seconde Guerre Mondiale, le topinambour a un goût original. Et que dire du panais, avec son goût plus doux que le céleri, ou du chervis, racine complètement tordue mais au subtil goût de noisette qui était le légume préféré d'Henri IV ? C'est le moment de les faire (re)découvrir à vos proches ! Vous pouvez aussi leurs **cuisiner des herbes sauvages** comme l'ortie, la bourrache, la consoude, le pissenlit…

Aujourd'hui, en Île-de-France, 671 variétés sont menacées ou ont déjà disparu dont 276 légumes, 285 fruits, 90 variétés ornementales, 20 variétés de grandes cultures.

UN POTAGER CONSERVATOIRE DE LA RICHESSE GASTRONOMIQUE

LA BOURRACHE APPRÉCIÉE DES GOURMETS ET DES INSECTES !

« On a besoin des oiseaux »

M. Gagnières, jardin bio de Bullion, le 14 décembre 2009

Témoignage

Le jardin bio de Bullion a été créé en 1998 par l'association de 15 adhérents qui s'engagent, au travers d'une charte, à respecter l'environnement dans la façon de cultiver leur parcelle de 50 m² de potager. *« Dès le départ, on a conservé la haie de sureaux et de prunelliers sur toute la longueur du jardin pour se protéger du vent. Et du coup, il y a beaucoup d'oiseaux comme le rouge-queue, la tourterelle et la sitelle… On a besoin des oiseaux. On a aussi deux ruches pour la pollinisation et au printemps prochain, nous réintroduisons l'abeille noire dans deux nouvelles ruches ».*

Une parcelle de campagne dans votre jardin

Échangez votre gazon anglais contre une mer de graminées vaporeuses et de fleurs délicates en arrêtant toute tonte. Le commerce distribue des mélanges de semences de prairie fleurie à base de **cultivars*** qui sont peu attirants pour la faune.

Contemplez plus, jardinez moins.

À la place, **laissez la prairie se développer seule sans aucun apport ni de semences, ni d'engrais**.

UNE PRAIRIE ; UNE EXPLOSION DE COULEURS TOUTE L'ANNÉE

Pour l'entretien, il est recommandé de faucher en avril et en octobre lorsque tout est fané, afin de favoriser le semis spontané. Tout comme pour les animaux, la diversité végétale atteindra un équilibre où les plantes se régueront mutuellement, empêchant le développement anarchique d'une espèce.

Conseils de mare

Votre mare, d'une surface minimale de 3 m², doit plutôt se situer sur une déclivité, ce qui permet de recueillir facilement le ruissellement des eaux de pluie. Il faut aussi bien l'exposer au soleil et la placer à l'écart d'un arbre qui risquerait de la remplir de feuilles mortes. Si le sol est peu imperméable, une bâche ou un apport d'argile éviteront toute infiltration excessive d'eau dans le sol. **Une mare idéale a des variations de profondeur et des berges en pente**

En savoir +

Trame Verte et Bleue

La trame verte est constituée des espaces naturels terrestres (arbres, haies, bois…). Et la trame bleue des milieux aquatiques et de leurs abords (rivières, zones humides, bassins de retenue, mares…). **Pour que la biodiversité se maintienne il est nécessaire que ces différentes espèces puissent aller d'un espace à un autre : c'est ce que l'on appelle les corridors écologiques.** Les mares participent à la gestion de l'eau à la parcelle en recueillant les ruissellements du jardin. Elles contribuent aussi à la création ou au maintien d'écosystèmes aquatiques. Habitat pour bon nombre de plantes, d'insectes, d'amphibiens, de poissons…, elles sont des lieux de reproduction pour des espèces en régression (grenouilles ou encore libellules). Les mares favorisent aussi les continuités biologiques et renforcent la trame bleue : un « réseau de mares » peut se former à l'échelle d'un territoire plus vaste (quartier, commune), facilitant déplacements et migrations des espèces.

douce. Il est judicieux de faire des paliers pour que toutes les plantes (immergées, flottantes, semi-immergées) puissent se développer.
Pour une biodiversité maximale, **il n'est pas conseillé d'introduire de poissons** dans votre plan d'eau. Pourquoi ? Parce les poissons herbivores comme la Carpe détruisent la végétation et, lorsqu'ils sont omnivores comme la Perche soleil ou le Poisson chat, se nourrissent de la faune aquatique (larves d'insectes, de libellules, d'amphibiens). En revanche, vous verrez apparaître naturellement une petite faune nombreuse qui dépend de cet écosystème pour se reproduire (libellules, dytiques, notonectes, grenouilles, crapauds…). Vous pouvez

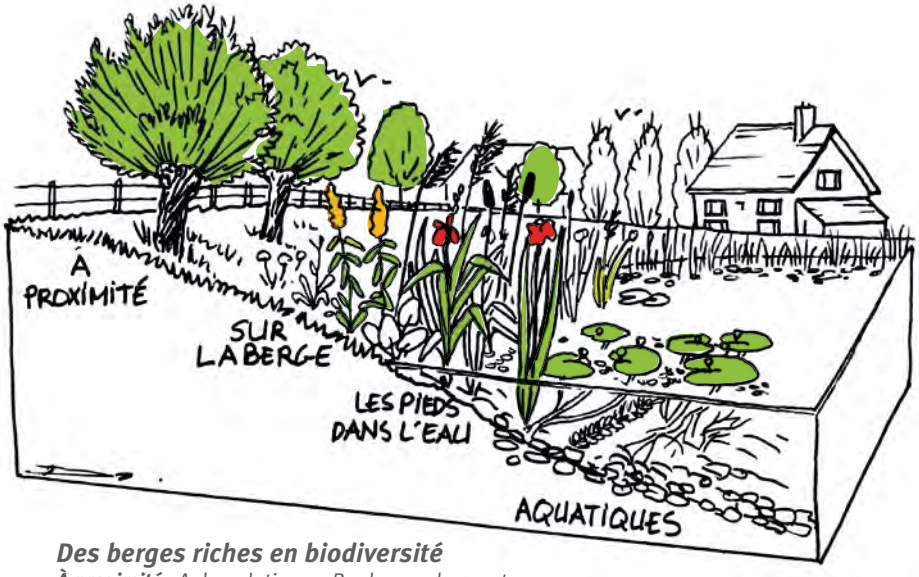

Des berges riches en biodiversité
À proximité : *Aulne glutineux, Bouleau pubescent, Osier des vanniers, Saule blanc, Saule marsault*
Sur la berge : *Benoîte des ruisseaux, Bugle rampante, Cardamine des prés, Lysimaque nummulaire, Populage des marais, Reine des prés, Salicaire commune, Valériane officinale*
Les pieds dans l'eau : *Iris des marais, Nénuphar blanc, Sagittaire, Salicaire*
Aquatiques : *Butome en ombrelle, Nénuphar commun, Nénuphar blanc, Potamot nageant, Sagittaire*

y introduire des plantains d'eau ou des renoncules aquatiques ou simplement **laisser la végétation spontanée s'installer** toute seule. Attention, si vous ne disposez que d'un petit espace, veillez à ne pas choisir d'espèces envahissantes et à ne pas trop les multiplier. Les plantes exotiques se développent au détriment des autres et se répandent très vite dans la nature. Elles sont à proscrire.
La mare est ainsi l'occasion de donner un coup de pouce à l'environnement, tout en agrémentant votre jardin d'un petit monde qui procurera bien des joies aux enfants.

PETITE MAIS FOISONNANTE DE VIE

« Nous avons creusé une mare »

Mme et M. Le Bivic, habitants de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, 23 février 2010

Témoignage

Mme et M. Le Bivic font plein de « petites choses » pour accueillir la faune dans leur jardin dont une mare de 8 m². *« On voulait un jardin vivant où observer des bestioles. Entre les nombreuses mangeoires, les herbes folles, les tas de bois, les abris à chauve-souris et à hirondelles et la mare, on peut observer de nombreux animaux. Le plus spectaculaire, c'est l'arrivée d'une cinquantaine de grenouilles chaque mois de mars dans la mare. Elles rejoignent les tritons, les limnées (escargots) et les libellules qui sont arrivés spontanément. La mare est composée de plusieurs paliers dont le plus profond est à 1.40 m de profondeur. Elle est alimentée par simple récupération des eaux de pluies sur les gouttières. On passe plus de temps à observer qu'à entretenir, c'est tellement attractif. »*

Ce qui peut freiner la **biodiversité**

Le jardin, source potentielle de pollutions

L'éclairage irréfléchi du jardin ou de la voie publique cause différents dommages : des insectes se brûlent au contact des lampes ou s'épuisent à tourner autour ; ils se reproduisent en nombre insuffisant, engendrant une disette pour leurs prédateurs et les plantes qu'ils pollinisent. De fil en aiguille, certaines plantes sont menacées de disparition comme les orchidées sauvages. À l'opposé, les oiseaux des villes, perturbés par cette pollution lumineuse, ont plus souvent des petits et sont tellement nombreux qu'ils font fuir d'autres espèces d'oiseaux. Enfin, la **pollution lumineuse** empêche d'observer distinctement les étoiles dans le ciel et crée des halos de lumière gênant les migrations des animaux à l'échelle locale comme à l'échelle planétaire. **L'éclairage du jardin doit être parcimonieux et privilégier les lampes à basse consommation ou à énergie solaire dont le halo est orienté vers le sol**.

Les halos lumineux progressent de 5 % par an en Europe.

A L'HORIZON, LA POLLUTION LUMINEUSE DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Attention aux intrus !

Depuis quelques années sont apparues dans les jardins de nouvelles espèces d'animaux ou de végétaux, dont certaines se disséminent très rapidement. Elles n'ont pas de prédateurs ici, se développent en concurrençant et éliminant la faune locale, ce qui conduit à une perte de biodiversité. On parle alors **d'espèces invasives et elles sont la cause, à l'échelle mondiale, de la moitié de la perte de biodiversité observée**. Ces plantes ou ces animaux sont arrivés suite au changement climatique (comme le **carpocapse*** qui remonte de plus en plus au Nord à mesure que le climat devient plus clément) ou à la commercialisation

de plantes et animaux exotiques. Sur notre territoire, ce sont les zones humides les plus touchées.

Peu de solutions existent, la plus efficace consiste à prévenir leur apparition en évitant de transporter ces envahisseurs et de les disperser. Pour contrôler leur prolifération, il faut également encourager la présence de leurs prédateurs. Plusieurs moyens de lutte peuvent être expérimentés pour repousser les plantes invasives.

Arracher, concurrencer ou étouffer sont les plus courants. Pour les zones humides par exemple : bâcher les berges afin de les couper de la lumière, ou les noyer quand c'est possible, ou les arracher entièrement jusqu'à la moindre brindille.

En savoir +

Ils nous envahissent…

Voici la liste des espèces végétales considérées comme invasives et à ne pas introduire dans le milieu naturel : Mimosa *(Acacia dealbata)*, Erable negundo *(Acer negundo)*, Ambroisie à feuilles d'armoise *(Ambrosia artemisiifolia)*, Aster à feuilles lancéolées *(Symphyotrichum lanceolatum)*, Balsamine de l'Himalaya *(Impatiens glandulifera)*, Berce du Caucase *(Heracleum mantegazzianum)*, Buddleia de David ou arbre à papillon *(Buddleja davidii)*, Cerisier tardif *(Prunus serotina)*, Elodée du Canada *(Elodea canadensis)*, Herbe de la pampa *(Cortaderia selloana)*, Jussie rampante *(Ludwigia peploides)*, Jussie à grande fleurs *(Ludwigia grandiflora)*, Myriophylle du Brésil *(Myriophyllum brasiliense)*, Renouée du Japon *(Reynoutria japonica)*, Renouée de Sakhaline *(Reynoutria sachalinensis)*, Rhododendron (*Rhododendron ponticum)*, Robinier faux-acacia *(Robinia pseudoacacia)*, Verges d'or *(Solidago gigantea ou canadensis)*.

Voici la liste des espèces animales pouvant être introduites aisément qu'il faut absolument éviter de relâcher dans la nature : parmi les poissons sont concernés le Silure glane *(Silurus glanis)*, le Poisson-chat *(Ictalurus melas)* et le Sandre *(Stizostedion lucioperca)* ; la Grenouille taureau *(Rana catesbeiana)* et la Tortue de Floride *(Trachemys scripta elegans)* appartenant aux Nouveaux Animaux de Compagnie sont également concernées. Enfin, si vous achetez des coccinelles afin de lutter contre les pucerons en les relâchant dans votre jardin, prenez bien garde à ne pas les acheter d'origine asiatique *(Harmonia axydiris)*. En effet, elles prolifèrent en Europe depuis leur introduction, au détriment des espèces indigènes.

LA RENOUÉE DU JAPON, TRÈS INVASIVE

L'ARBRE À PAPILLON, JOLI MAIS INVASIF !

Et sans jardin ?

UNE COUR PLEINE DE VIE

VÉGÉTAL ET ARCHITECTURE

FENÊTRES FLEURIES

LA BIODIVERSITÉ AU BALCON

Affichez vos couleurs au balcon et dans votre cour

Même sans jardin, on peut avoir la main verte ! Seul ou en association avec vos co-résidents, sur votre **balcon**, dans la **cour** de l'immeuble voire sur les **toits**, n'hésitez pas à vous exprimer afin d'embellir votre cadre de vie et enrichir la biodiversité du quartier.

Protéger votre habitation avec des plantes.

Comme le jardin et sa clôture, le balcon et la rambarde parlent de vous et contribuent à la qualité des espaces publics. Pour vos balcons, ou des cours de petites tailles, **privilégiez les plantes qui ne prennent pas trop de place et qui peuvent se cultiver en pot**. Pensez à les surveiller régulièrement, à les arroser avec de l'eau de pluie récupérée et à varier les genres : belle floraison, feuillage intéressant, plantes aromatiques, fruitières, légumières, **vivaces***... Pensez aussi aux plantes retombantes qui ornent sans prendre trop de place. Les arbustes producteurs de fruits rouges tels que framboisier, cassissier, groseillier, myrtille, mûrier, fraisier trouveront bien aussi une place. Ils peuvent être plantés en bac ou jardinière et joignent l'utile à l'agréable.

Si votre espace est vraiment restreint, optez pour des pergolas ou des claustras qui décoreront votre extérieur et seront des supports pertinents pour vos végétaux. Choisissez des essences de bois locaux (châtaignier, robinier, chêne) ou des bois labellisé F.S.C.

Habillez vos façades

Contrairement à l'idée commune, **les plantes grimpantes ne dégradent pas les façades, mais elles les protègent plutôt de trop fortes variations de température ou d'humidité**. En créant un microclimat intermédiaire entre la couche végétale et le mur, elles agissent ainsi comme une couche isolante supplémentaire. Seul le lierre apposé sur des murs fragiles risque de les endommager à cause de ses forts crampons. **En optant pour des grimpantes, vous bénéficierez de protection contre les rayons ultraviolets qui ne dégraderont pas vos parois et contre les pluies fortes ou la grêle qui seront amorties par cette façade naturelle.** Il est judicieux de décaler un peu le pied de la plantation du mur pour lui permettre de s'aérer et de recevoir les précipitations. Certaines grimpantes nécessiteront des treillages tandis que les autres grimperont d'elles-mêmes.

QUAND LES PLANTES METTENT EN VALEUR UN STYLE ARCHITECTURAL

En savoir +

Des plantes grimpantes locales

Chèvrefeuille des bois *(Lonicera periclymenum)*,
Clématite européenne *(Clematis vitalba)*,
Eglantier *(Rosa canina)*,
Framboisier *(Rudus ideaus)*,
Houblon *(Humulus lupulus)*,
Lierre *(Hedera helix)*,
dans la nature, ces essences s'agrippent aux arbres, chez vous, elles peuvent agrémenter vos murs.

Des plantes grimpantes pour protéger votre habitat de la chaleur et des intempéries

Un jardin sur le toit ?

Les **toitures végétalisées** sont en pleine expansion dans les villes. Elles présentent trois avantages : ornemental, environnemental et économique.

Une meilleure insertion des bâtiments dans le paysage est possible. On peut, de plus, les installer sur n'importe quelle infrastructure : immeuble, industrie, pavillon, cabanon…

Cet îlot de verdure **attirera très vite une faune variée qui appréciera de**

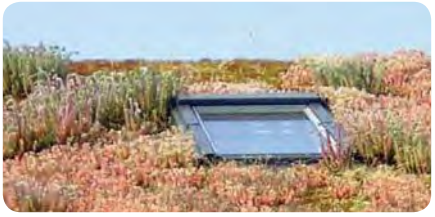

UNE TOITURE QUI VARIE SELON LES SAISONS

se reposer, un peu à l'écart du stress citadin. La couche de végétation **stocke temporairement l'eau de pluie** avant de la laisser s'échapper vers le réseau d'eau pluviale, ralentissant les écoulements. Elle évite ainsi de surcharger le réseau, ce qui diminue le risque d'inondation.
Les plantes utilisées peuvent jouer un rôle de **dépollueur d'atmosphère** en absorbant pour leur métabolisme des éléments toxiques pour l'homme.

La dépense initiale coûteuse est amortie par l'allongement de la durée de vie du toit protégé. La capacité isolante du toit est plus élevée, réduisant par là-même les dépenses énergétiques. Après avoir vérifier que le document d'urbanisme de votre commune l'autorise, changez de toit !

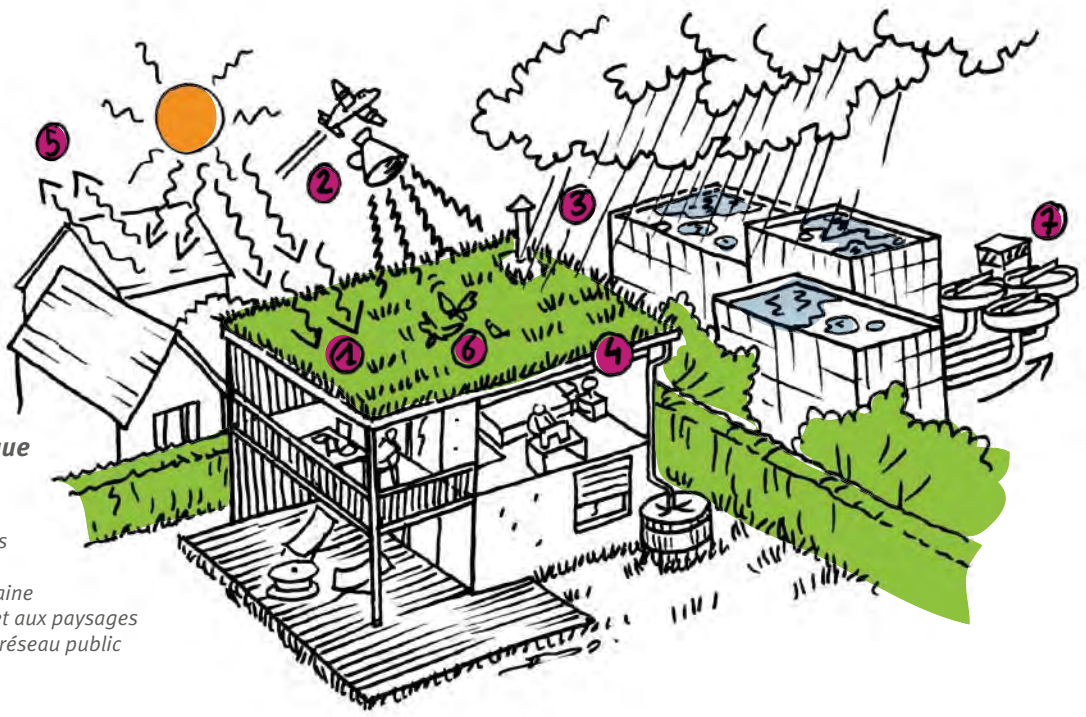

Un toit végétal, pas seulement esthétique

1 Isolation thermique
2 Protection acoustique
3 Rétention des eaux pluviales
4 Protection de l'étanchéité
5 Réduction de la chaleur urbaine
6 Favorable à la biodiversité et aux paysages
7 Limitation des rejets vers le réseau public

Des **collectivités** exemplaires

Dans le Parc naturel, les communes mènent des expériences exemplaires pour préserver la biodiversité.

À Bullion, la commune a éliminé en déchetterie tous ses produits pesticides pour adopter le **désherbage thermique**. Cette technique provoque un « coup de chaleur » qui en 1 à 2 secondes fait éclater les cellules végétales des plantes tout en préservant les micro-organismes du sol. De fait, les nappes phréatiques et les rivières sont moins polluées.

QUAND LA LUMIÈRE S'ÉTEINT, LA FAUNE NOCTURNE JUBILE

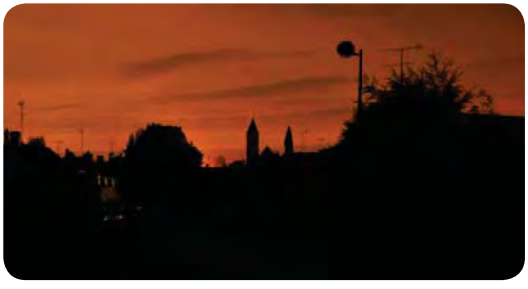

DANS UN COIN, LES VERS DE TERRE SE RÉGALENT

À Milon-la-Chapelle, la commune **éteint son éclairage public** à partir de minuit. Les nuisances à l'encontre des animaux nocturnes sont donc limitées et ils conservent mieux leur équilibre biologique (repérage nocturne, cycles hormonaux, recherche de nourriture…) la commune de Bullion a tenté l'expérience pour une nuit.

À Bonnelles, la commune fournit aux habitants un **composteur** afin de récupérer et de recycler leurs déchets organiques. Cela doit permettre de diminuer le volume de déchets à collecter et encourager les particuliers

à utiliser moins d'engrais puisque les éléments nutritifs essentiels sont fournis aux plantes par le **compost***. La coopération entre services municipaux et citoyens est encourageante et on obtient des résultats probants à l'échelle communale.

À Châteaufort, les enfants d'une classe d'élèves de l'école primaire (CP/CE1) ont planté, avec le Parc naturel, une **haie champêtre** dans la réserve naturelle d'Ors. Composée d'érables champêtres, d'épine vinette, de troènes, de noisetiers et de charmes, cette haie offrira un refuge à la faune et dessinera un nouveau paysage.

Les élèves sont revenus plusieurs fois depuis la plantation pour observer leur haie, comprendre les rythmes de la nature et le passage des saisons.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pratique la **gestion raisonnée des espaces verts**, respectueuse de l'environnement et des milieux écologiques. De nombreuses actions sont engagées :

- détermination de **3 niveaux d'entretien** (soigné, standard, extensif) choisis selon l'usage des espaces verts, leur place dans le tissu urbain, leur conception paysagère et leur richesse écologique ;
- fréquence plus ou moins élevée des passages selon le niveau choisi et techniques d'entretien plus ou moins mécanisées ;
- tontes en mulching (fertilisation naturelle et suppression des transports de déchets en décharge) ;
- réduction des surfaces de pelouses et **création de prairies fleuries** pour limiter l'entretien et favoriser la biodiversité en ville ;
- **suppression de l'application de produits phytopharmaceutiques** dans les espaces verts et les surfaces minérales ;
- plantation d'arbres sur les trottoirs ;

LES ENFANTS DE CHÂTEAUFORT CREUSENT ET PLANTENT AVEC ATTENTION

FLEURS SAUVAGES DANS LA VILLE NOUVELLE

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

- méthodes alternatives de désherbage (thermique, eau chaude, binette…) ;
- recyclage des produits de la coupe des arbres et arbustes et valorisation en **paillage** ;
- arrêt des prélèvements sur le réseau d'eau potable et installation d'une station de pompage sur un bassin de collecte des eaux pluviales pour l'arrosage et le nettoyage urbain ;
- **réduction du fauchage des friches** au périmètre de leurs franges.

En complément de la gestion différenciée, des **jardins familiaux** ont été créés par les communes. Ils sont destinés à la production et l'autoconsommation de fruits et légumes par de nombreuses familles.

Des associations regroupant ces jardiniers transmettent les savoirs et les méthodes écologiques de production. Ces associations favorisent les liens sociaux, au-delà de leur rôle écologique et économique.

La démarche de ces collectivités constitue un premier pas… L'engagement de tous les citoyens (particuliers, entreprises…) permettrait d'observer de réels effets bénéfiques sur la vie sauvage !

PLAISIR DES PRAIRIES FLEURIES

JARDIN ÉDUCATIF À LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Une haie, pour quoi faire ?

Petite histoire des haies

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire " Ceci est à moi ", et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile.» (Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes)

Les premières haies-clôtures sont apparues **au néolithique**, accompagnant la sédentarisation, la culture de la terre et l'élevage d'animaux domestiques. Elles traduisent l'essor de la propriété agraire, inévitable avec le recul du nomadisme.

Appelées **mortes ou sèches**, elles étaient faites de branchages, de cannes de roseaux tressés... Elles servaient à enclore les champs pour éviter que le bétail n'aille paître sur les terres cultivées. Mais souvent des oiseaux

LA HAIE, UN DES ÉLÉMENTS MARQUANT DU PAYSAGE

HAIE CHAMPÊTRE TAILLÉE

HAIE TAILLÉE AU CORDEAU
DANS LE PARC DE RAMBOUILLET

venaient s'y poser et y déposer leurs fientes, des graines y tombaient puis y poussaient : **les haies vives étaient nées**. Elles procuraient **bois de chauffage**, **vivres** (fruits, plantes médicinales), **fourrage** et **protection pour les animaux**. À l'époque classique et romantique, on les retrouve autour des grands domaines où elles subissent des influences diverses : plus géométriques dans les jardins à la française ou plus inspirées par la nature dans les jardins à l'anglaise.

La haie, un régulateur du climat

Elle est souvent implantée dans le but de **protéger du vent** qui est freiné en la traversant. Cela favorise du coup un microclimat du bon côté de la haie, moins exposé à l'érosion éolienne.

La haie forme également un obstacle physique au ruissellement de l'eau, propice à son infiltration dans le sol. C'est donc un élément de **régulation hydrologique**. Elle participe ainsi indirectement à la **protection des sols**, notamment la couche de surface qui contient la majorité des éléments nutritifs.

Sur le plan biologique, la haie constitue un fantastique écosystème.

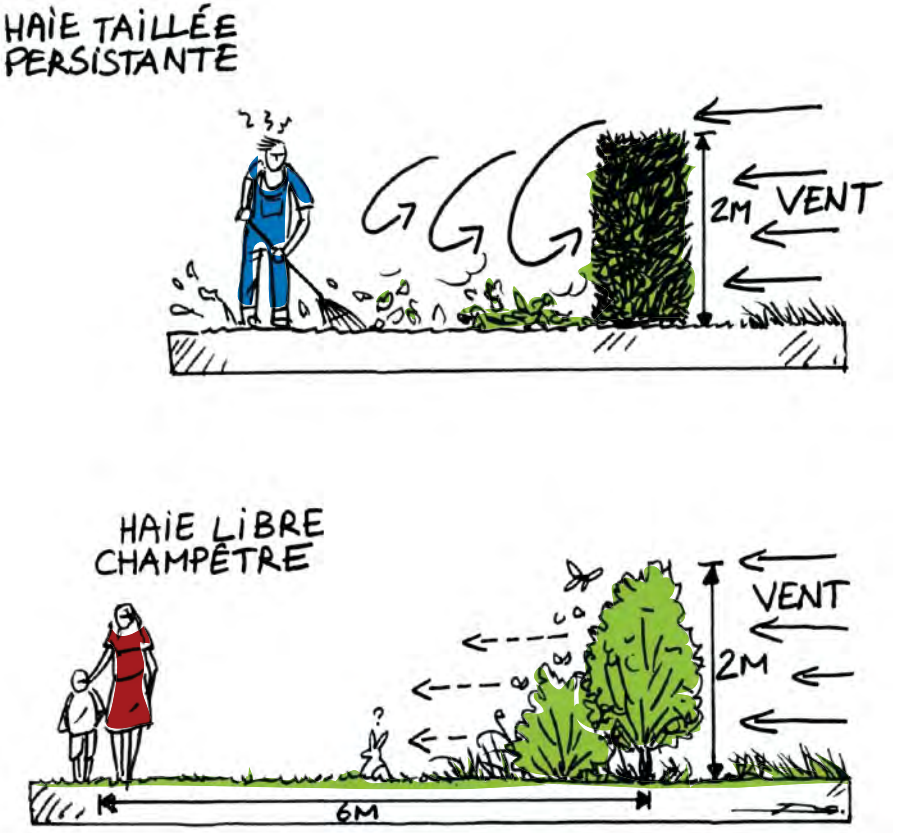

Les haies libres sur plusieurs rangs pour filtrer le vent

Rôles hydrologiques de la haie

1 Écoulement souterrain
2 Écoulement superficiel
3 Absorption des engrais en excédent
4 Infiltration dans la roche fissurée par les racines
5 Fixation du sol
6 Frein au ruissellement

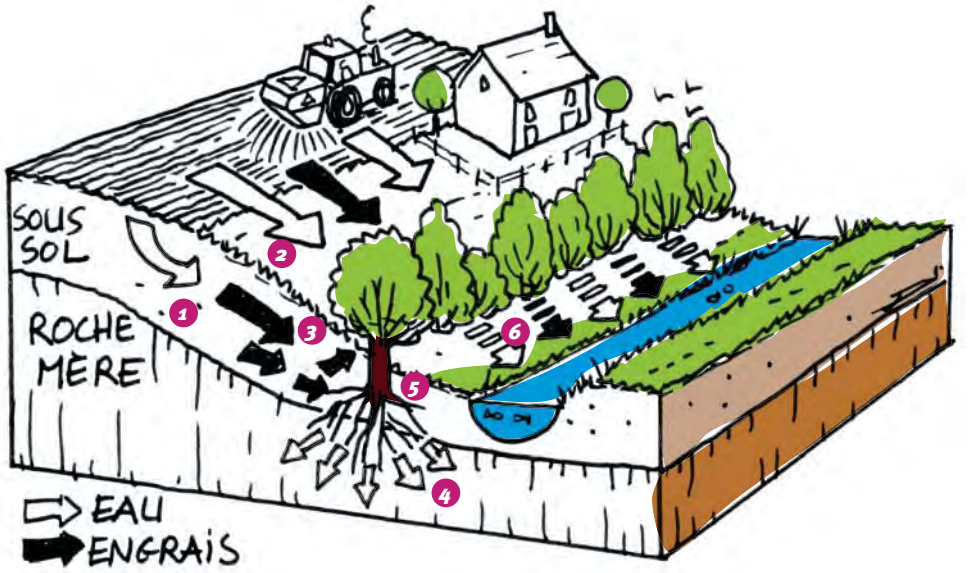

La haie, un réservoir de biodiversité, offrant gîte et couvert aux animaux

La haie contribue à la biodiversité lorsqu'elle est composée d'essences locales. Elle permet à la faune de réaliser son cycle biologique en étant utile à la **nidification des oiseaux, à l'alimentation des insectes et en constituant un refuge pour les mammifères**. Un réseau de haies d'essences locales… et voici de nombreuses espèces animales bannies des villages depuis la généralisation du Thuya, partis à la reconquête des cœurs de bourg !

20 m de haies d'essences locales diverses peuvent abriter jusqu'à cent espèces différentes d'animaux.

Votre haie peut devenir ainsi une niche **écologique*** très riche.

La haie, des ressources renouvelables pour l'homme

Selon le choix des essences, vous pourrez profiter d'agréments supplémentaires. Certaines plantes fournissent un bon **bois de chauffage** (Charme commun - Carpinus betulus, Hêtre vert - Fagus sylvatica, Cornouiller mâle - Cornus mas…) pour agrémenter les feux de cheminée des longues soirées d'hiver. Pour les gourmands, rien n'empêche de planter des **arbustes fruitiers** (groseilliers, cassissiers, framboisiers…), ou des légumes (potirons, pois…) au milieu de votre haie afin de joindre l'utile à l'agréable.

À chaque **paysage**, sa haie

Les haies dans le sud-ouest de l'Ile-de-France n'étaient pas aussi fréquentes que dans certains paysages bocagers de l'ouest de la France. En Hurepoix où les sols sont riches, les haies représentaient des surfaces exploitables soustraites aux cultures. **Le paysage agricole local était dessiné par quelques rares haies, des mares, des alignements de poiriers, des vergers et des remises boisées**. Cette diversité s'est, malheureusement peu à peu perdue alors qu'elle participait à l'identité du territoire.

Des esthétiques variées

Ici, il existe deux formes de haie :

- **les haies taillées :** de 1 à 2 m de haut, de largeur comprise entre 60 et 80 cm, elles ont trois faces taillées droites et forment une limite nette et architecturée, le regard passe au dessus pour profiter du paysage.
- **les haies libres :** de 1 à 3 m de haut, de 0,60 à 1 m de large, elles ont un aspect plus naturel que les haies

LE CHARME À L'AUTOMNE ET EN ÉTÉ

HAIE TAILLÉE ET ARBRES HAUT JET

HAIE EN TOUTE LIBERTÉ

HAIE TAILLÉE EN BAS, LIBRE EN HAUT

taillées dû à leur forme souple, leurs mélanges d'arbustes et de couleurs. Elles permettent d'adoucir les limites tout en intégrant les maisons qu'elles entourent dans le paysage.

Des couleurs, des parfums, des saveurs

Les essences locales produisent de **nombreuses petites fleurs blanches au parfum délicat**, qui satisfont le plaisir des yeux et l'instinct des **insectes butineurs** de nos régions. Leur esthétique est plus délicate que celle des arbustes **cultivars***, que l'on trouve en jardinerie, aux floraisons spectaculaires mais dont l'intérêt pour la faune est limité.

Le jeu des couleurs à l'automne est splendide ; pourquoi ne pas en profiter ? Il suffit de mélanger végétaux **caducs*, marcescents*** et **persistants*** ; selon le pourcentage de chacun, la haie sera plus ou moins colorée en hiver et le jardin plus ou moins dissimulé. D'ailleurs, en hiver, a-t-on autant besoin d'intimité dans le jardin que l'été ?

Pour le plaisir de toute la famille, votre haie peut comporter des **essences à fruits**. La haie légumière permet de conjuguer plaisir des yeux et de l'assiette. Elle peut être composée de légumes tenant debout tous seuls, (artichaut, maïs ou topinambour) ou d'autres grimpant sur un support (pois, haricot, cornichon ou potiron) ! Il faut cependant la renouveler chaque année car elle disparaît tous les hivers.

Des dispositions pour tous les goûts

La disposition sur une seule ligne permet de former une haie sur une faible largeur, tandis que la disposition en quinconce sur deux à trois lignes permet plus de combinaisons et plus de densité. Tout dépend donc du but recherché ; par exemple, l'utilisation de plusieurs strates de végétation donnera de la profondeur à la limite d'une propriété.

SOUPLESSE VÉGÉTALE ET GÉOMÉTRIE ARCHITECTURALE

FLORAISON BLANCHE, AU DÉBUT DU PRINTEMPS

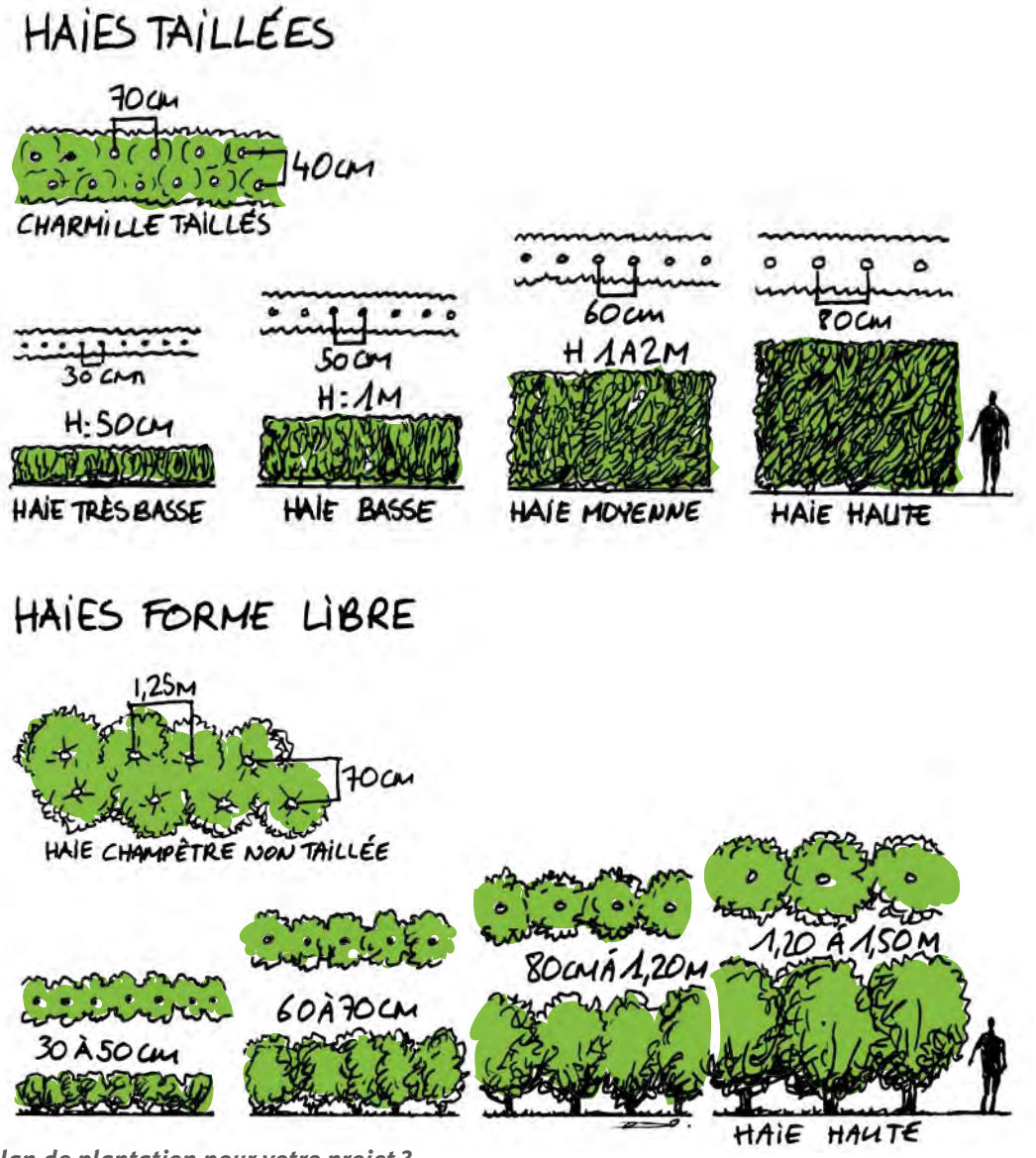

Quel plan de plantation pour votre projet ?

Choisir les bonnes **essences**

Pourquoi des essences locales ?

La richesse de votre haie tient à sa composition. Aujourd'hui, un choix toujours plus grand de végétaux exotiques est disponible en jardinerie. Pourtant, ces végétaux menacent potentiellement les écosystèmes sensibles de l'Ile-de-France.

10 % des plantes introduites s'acclimatent et 10 % des acclimatées deviennent invasives.

De nombreuses plantes ont été collectées au cours des siècles passés sur l'ensemble des continents pour agrémenter les parcs et jardins et font désormais partie du patrimoine occidental. Mais les essences exotiques peuvent aussi rompre l'harmonie des paysages et le fonctionnement des écosystèmes. **Notre région propose une palette très riche de végétaux, adaptés au climat, aux types de sol et à la faune**. Ces plantes locales plus résistantes exigent moins de soins, de traitements et d'engrais et s'intègrent parfaitement au paysage.

Inconvénients du « béton vert »

Les jardins de particuliers et les rues ont souvent des allures très semblables, en raison de l'**utilisation massive pour leurs haies d'un petit nombre de végétaux exotiques**. Il s'agit de thuyas, cyprès ou autres lauriers-cerises. Ces essences constituent des haies épaisses et opaques. Elles créent des **paysages monotones**. En raison de leur provenance lointaine, elles sont très sensibles et souvent peu résistantes face aux agressions : toxines émises par les racines de leurs voisins, maladies (ex : bupreste du thuya), parasites dont la propagation est rapide à cause de leur forte densité dans un espace réduit. De plus, elles nécessitent un entretien fastidieux puisque les thuyas et cyprès sont des arbres taillés artificiellement en haie.

ENTRE LAURIERS ET THUYAS, LE PAYSAGE SE FERME

En savoir +

Plantes exogènes et plantes indigènes

Les êtres vivants ont noué au fil de l'évolution des relations d'interdépendance permettant à chaque espèce de trouver sa place et de réaliser son cycle biologique. Ce lien peut être très étroit notamment chez les insectes puisque certaines chenilles ne sont capables de se nourrir que d'une ou deux espèces de plantes. L'introduction de plantes exogènes perturbe donc la biodiversité locale en modifiant les composantes des espaces naturels.

Attention aux cultivars*

Nos jardins accueillent aussi de nombreuses **plantes dites horticoles ou cultivars***. Il s'agit d'espèces créées par manipulation des **génomes***, pour en améliorer certains caractères, comme la couleur des fleurs. Cette modification peut être liée à la production de fruits ou concerner simplement des aspects esthétiques (taille des fleurs, date de floraison…). Ces plantes, inventées par l'homme, résistent parfois mal au climat, aux maladies ou aux insectes, et du coup, demandent de gros efforts d'entretien. **Elles consacrent souvent toute leur énergie à la production de ces caractères exacerbés, ne produisant pas de pollen et de nectar pour les insectes, ce qui les rend peu attrayantes pour la faune en général.**

Il est vrai que le brassage mondial des plantes constitue aussi notre patrimoine. Mais, aujourd'hui, les essences locales qui nécessitent moins d'eau et moins d'entretien peuvent gagner du terrain dans les jardins car elles sont porteuses de plus de biodiversité. Pour les (re)découvrir, reportez-vous à la sélection végétale proposée dans ce guide.

Faites le bon choix

Après avoir déterminé le type de haie et les distances de plantation, vous devrez mesurer le linéaire. Multipliée par la densité des arbustes, cette mesure vous donnera le nombre d'arbustes à commander.

« Nous avons planté une haie locale »

Mme et M. Brouste, habitants de Magny-les-Hameaux, 15 février 2010

Témoignage

Mme et M. Brouste ont choisi de planter une haie devant leur pavillon. *« On ne voulait pas d'une haie trop occultante et dense, type thuya, taillée comme un mur. On ne cherchait pas à se fermer de la rue mais plutôt à agrémenter notre entrée. J'aime les feuillus qui changent de couleur avec les saisons. Alors la charmille m'a semblé l'essence idéale. Ca n'est pas cher et ça pousse vite. Comme elle perd en partie son feuillage l'hiver, le soleil passe à travers. C'est aussi appréciable pour conserver un intérieur lumineux. Je peux les tailler de manière irrégulière pour garder une forme naturelle et libre aux arbustes. »*

Quelques principes vous aideront à sélectionner les bonnes essences. Il est conseillé de choisir au moins **cinq essences différentes dont 50 % maximum d'arbustes persistants***. Vous répartirez chaque essence sur le linéaire en évitant les modules répétitifs. Afin d'obtenir un aspect plus naturel, il est préférable d'instaurer une **disposition aléatoire** et d'intercaler relativement régulièrement les arbustes **persistants*** et **marcescents*.**

L'ensemble des essences proposées devraient s'adapter à votre terrain puisqu'il s'agit d'essences locales. Cependant, si votre terrain est en zone humide, un certain nombre de végétaux ne seront pas adaptés.

Une sélection de **9 arbustes incontournables** vous est proposée pour leur intérêt pour la faune et leur bonne intégration paysagère (pour découvrir d'autres essences (Quels végétaux ? en partie 4).

Faites vos jeux !

ARBUSTES

Aubépine | Crataegus monogyna

Feuillage : **caduc***
Fleurs : blanches
Fruits : rouges
Usage : haie taillée, champêtre, brise-vent
Hauteur : 4 à 10 m
Longévité : 500 ans

Cet arbuste est favorable à la faune par ses baies rouges appréciées des oiseaux. Il fournit également un caractère défensif à la haie grâce à ses épines. Il a été longtemps l'arbuste privilégié pour les haies et constitue un bon bois de chauffage. Cet arbuste est sensible au feu bactérien, il faut veiller à acheter des plants en pépinière contrôlée.

Buis | Buxus sempervirens

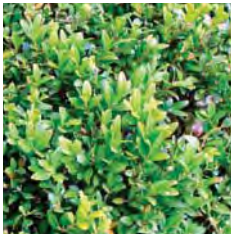

Feuillage : **persistant*** et très décoratif
Fleurs : discrètes fleurs jaunes (insignifiantes)
Fruits : petites capsules tricornes (insignifiantes)
Usage : haie taillée, champêtre, brise-vent
Hauteur : 1 à 10 m (croissance lente)
Longévité : 600 ans

Le buis est un arbuste assez commun, tenace et robuste à croissance lente. Il attire quelques insectes par son caractère assez **mellifère***. Les fleurs rappellent le parfum des fleurs d'oranger. Son feuillage est très décoratif et cette plante est excellente en petite haie dense. Le buis est largement utilisé dans l'art **topiaire*** (sculpture végétale) dans les parcs historiques et les espaces publics.

Charme commun | Carpinus betulus

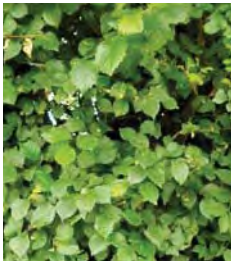

Feuillage : **marcescent***, doré à l'automne et aspect « froissé » en hiver
Fleurs : d'avril à mai (chatons décoratifs)
Fruits : discrets (samares)
Usage : haie taillée, champêtre, brise-vent
Hauteur : 10 à 25 m
Longévité : 100 à 150 ans

Cet arbuste est l'élément unique des charmilles mais il a également belle allure mélangé avec d'autres essences. Il est très résistant, facile à entretenir, supporte l'ombre et favorable à la faune. Il peut être mené avec un port **têtard***, très caractéristique. Il a l'avantage de conserver une grande partie de son feuillage l'hiver et de préserver des regards. Son bois est excellent pour le chauffage.

Cornouiller sanguin | Cornus sanguinea

Feuillage : **caduc***, rouge à l'automne
Fleurs : belle floraison crème de mai à juillet
Fruits : baies noires décoratives
Usage : haie taillée et libre
Hauteur : 2 à 5 m
Longévité : 30 ans

Chez le cornouiller, les fleurs apparaissent avant les feuilles, créant ainsi un bel effet. Ces inflorescences ont aussi un caractère **mellifère*** et l'arbuste en lui-même est favorable à la faune. Les branches rouges sont très décoratives pendant l'hiver et ses feuilles prennent une teinte rouge à la fin de l'été.

Hêtre commun | Fagus sylvatica

Feuillage : **marcescent***, cuivré à l'automne
Fleurs : fleurs jaunes ou vertes discrètes d'avril à mai
Fruits : faînes sucrées comestibles, oléagineuses
Usage : haie taillée et libre
Hauteur : 20 à 45 m
Longévité : 150 à 300 ans

Le hêtre est très couvrant, il ne faut donc pas l'implanter trop près d'autres végétaux ayant besoin de lumière et d'espace, sauf en haie taillée. Son feuillage **marcescent*** permet de maintenir la protection visuelle de la haie pendant l'hiver, il peut être une alternative au charme. Il est aussi favorable à la faune, son fruit (la faîne) est apprécié du gibier. Son bois est excellent pour le chauffage.

If | Taxus baccata

Feuillage : **persistant***
Fleurs : insignifiantes
Fruits : arilles, fruits rouges et charnus décoratifs sur les pieds femelles, toxiques
Usage : haie taillée
Hauteur : 10 à 20 m
Longévité : 1 000 à 1 500 ans

L'if est assez classique mais il est plus résistant aux maladies et à la sécheresse que le thuya qui est déconseillé. Ses baies sont décoratives. Il s'insère très bien dans des haies denses et opaques qui ne se dégarnissent pas à la base.

Noisetier (Coudrier) | Corylus avellana

Feuillage : **caduc***
Fleurs : châtons décoratifs jaune-vert sur les arbres mâles en janvier-mars
Fruits : noisettes comestibles
Usage : haie taillée et libre
Hauteur : 2 à 5 m
Longévité : 50 à 80 ans

Le noisetier est connu pour ses fruits secs appréciés des gourmands, dont la récolte s'effectue de fin août à début septembre, mais il est aussi favorable à la faune, notamment grâce à son caractère **mellifère*** précoce. C'est un arbrisseau au port touffu et à la croissance rapide qui constitue un bon bois de chauffage.

Prunellier | Prunus spinosa

Feuillage : **caduc***
Fleurs : blanches
Fruits : décoratifs et comestibles
Usage : haie libre
Hauteur : 1 à 5 m
Longévité : 50 à 80 ans

Le prunellier est aussi appelé « buisson noir », « épinette » ou « épine noire ». En raison de son caractère épineux et d'une forte tendance à drageonner, il a été très utilisé pour former des haies défensives. Ses fruits d'un bleu foncé à maturité sont appréciés des oiseaux. Cet arbuste est un excellent site d'accueil pour de nombreux insectes et chenilles.

TROÈNE COMMUN | Ligustrum vulgare

Feuillage : **persistant***
Fleurs : blanches et odorantes en mai-juin
Fruits : baies noires toxiques
Usage : haie taillée et libre
Hauteur : 2 à 4 m
Longévité : 30 à 50 ans

Le troène est excellent pour des haies denses, mais n'hésitez pas à le conduire en port libre car il a une forme naturelle intéressante. Il est aussi **mellifère*** et favorable à la faune. Il peut garder une partie de ses feuilles pendant l'hiver qui restent relativement vertes Les fleurs dégagent un parfum suave au printemps.

L'**arbre**, Majesté de votre jardin

UN POMMIER DÉBORDANT SUR LA RUE

Les haies structurent le paysage par leur position en limite de propriété. Mais les plantations à l'intérieur des jardins peuvent aussi donner une tonalité à un village ou à une ville, surtout les arbres qui dépassent visuellement des clôtures et dont les branches s'échappent parfois sur l'espace public.

Les fonctions d'un arbre dans un jardin sont multiples : **source de calme et d'ombre, ornementation du jardin, production de fruits, support de jeux pour les enfants** (balançoire, cabane…), **lieu de vie et de nourriture pour toute une faune** que vous pourrez ainsi admirer plus facilement… Même mort, il sert d'habitat et de nourriture à de nombreuses espèces animales et végétales. **L'arbre mort favorise le maintien de la biodiversité**. Des espèces animales (insectes, oiseaux, mammifères, batraciens, reptiles) utilisent les arbres morts encore sur pied ou bien au sol pour se réfugier, nicher, stocker leur nourriture.

L'arbre au jardin

Noël laisse des traces dans beaucoup de jardins ; après les fêtes, les **sapins** sont plantés en famille dans un coin du jardin. La croissance de ces essences est rapide, et des quartiers entiers sont dominés par la cime sombre de ces conifères. Hélas, ces sapins donnent une coloration montagnarde à des paysages de plaines agricoles et de massifs forestiers **caducs***. **Planter un arbre doit être pensé sur le long terme en imaginant son développement et son intégration avec le paysage environnant**.

La vie ne déserte pas un arbre mort. Bien au contraire…

De plus, le besoin de logements et la nécessité de préserver les espaces agricoles et naturels, vont conduire à créer des habitations sur des parcelles de plus en plus petites. Les contraintes d'espace vont devenir de plus en plus fortes, même dans les jardins.

Une sélection d'**arbres de dimensions modestes** (10 à 20 mètres de haut) ou pouvant être taillés en **têtard*** est illustrée pages 48 - 49. Une liste plus longue est proposée dans le tableau récapitulatif en fin de guide.

DE 1997 À 2009, LA CROISSANCE DES CONIFÈRES EST VISIBLE ET DÉNOTE AVEC LE PAYSAGE ALENTOUR

En savoir +

Bien choisir ses plantations

Pour le choix d'un arbre, se reporter aux critères précédemment évoqués sur les arbustes. Un critère supplémentaire déterminant l'envergure des arbres doit être connu : leur hauteur à maturité. En effet, un arbre de taille démesurée par rapport aux bâtiments ou aux plantations environnantes défigurerait le paysage. De grands arbres trouveront leur place sur des terrains aux dimensions importantes loin des bâtiments. **Privilégiez donc les petits arbres de 10 à 15 mètres de haut à maturité**.

Selon votre lieu d'habitation, certains éléments pourront guider votre choix. Si vous habitez près d'un massif boisé, observez les essences d'arbres forestiers (par exemple : hêtre, chêne, bouleau, érable, châtaigner, frêne). Vous pourrez les choisir, parce que vous saurez qu'ils poussent bien et pour la continuité avec la forêt environnante. De même, en milieu urbain, les espèces rencontrées dans les parcs tels que le platane, le marronnier, le cèdre, l'érable ou le tilleul seront les bienvenues dans de très grandes propriétés.

LES PETITS ARBRES

Erable champêtre | Acer campestre

Feuillage : **caduc***, jaune d'or en automne
Fleurs : vert clair, d'avril à mai
Fruits : samares doubles décoratifs
Hauteur : 10 à 20 m
Longévité : 150 à 200 ans
Port : **haut-jet***, **cépée***, **têtard***

L'érable est une essence particulièrement **mellifère*** grâce à sa longue floraison et favorable à la faune. Le feuillage de ce petit arbre à croissance lente devient jaune intense à l'automne.

Merisier | Prunus avium

Feuillage : **caduc***, orange en automne
Fleurs : blanches d'avril à juin
Fruits : merises, décoratifs et comestibles (kirsch)
Hauteur : 15 à 20 m
Longévité : 100 à 200 ans
Port : **haut-jet***, **cépée***, **têtard***

Ce petit arbre robuste à croissance très rapide a une subtile floraison abondante très **mellifère*** et favorable à la faune. Ses petites cerises aigres peuvent se déguster natures ou en eau de vie. Son feuillage vert sombre vire au jaune à l'automne.

Saule blanc | Salix alba

Feuillage : **caduc***, argenté puis blanc grisâtre
Fleurs : chatons, d'avril à mai
Fruits : capsules mûrissant après la floraison
Hauteur : 10 à 25 m
Longévité : 70 à 120 ans
Port : **haut-jet***, **cépée***, **têtard***

Le saule blanc est **mellifère*** et favorable à la faune. Il supporte aussi très bien la taille **têtard*** permettant de récupérer régulièrement un très bon bois de chauffage.

Sorbier des oiseleurs | Sorbus aucuparia

Feuillage : **caduc***, très décoratif
Fleurs : belle floraison blanche en mai-juin
Fruits : baies rouges comestibles (eau de vie, confiture) en grappes
Hauteur : 10 à 15 m
Longévité : 80 à 150 ans
Port : **haut-jet***

Le sorbier des oiseleurs ou sorbier des oiseaux est appelé ainsi car ces derniers sont très friands des baies produites. Il est très décoratif et assez **mellifère***.

Tilleul à grandes feuilles | Tilia platyphyllos
Tilleul à petites feuilles | Tilia cordata

Feuillage : **caduc***
Fleurs : jaune pâle très odorantes en juillet
Fruits : petits, secs et globuleux, décoratifs
Hauteur : 15 à 30 m
Longévité : 1 000 ans
Port : **haut-jet***, **têtard***

Le tilleul aux feuilles en forme de cœur est connu pour ses inflorescences parfumées et fait partie des arbres qui sont classiquement taillés en **têtard***. Il est assez **mellifère***.

Les arbres fruitiers

L'arbre fruitier est présent dans les jardins depuis plusieurs siècles et pourtant il a eu tendance à disparaître alors qu'il a de nombreux atouts : **production de fruits, taille modeste** (10-15 mètres en haute-tige, 3-6 mètres en basse-tige), **floraison très décorative, apport de gîte et de nourriture à la faune**… Chaque région de France possède des variétés anciennes de fruitiers subsistant dans des secteurs géographiques étroits. En Yvelines et Hurepoix, les productions de pommes et de poires n'étaient pas destinées à la vente, ce sont les régions voisines qui approvisionnaient le marché parisien. Bien adaptées à leur environnement, elles trouvaient de multiples usages (cidre, pâtisserie, jus, à croquer, à conserver…). Il semble important de pérenniser cet héritage. C'est pourquoi nous vous présentons une liste d'essences fruitières locales.

Dans notre région, vous pourrez planter pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers, noyers, noisetiers et autres châtaigniers. Quel bonheur de pouvoir faire son marché dans son jardin, de manger des fruits juste à maturité !

Un fruit importé hors saison consomme pour son transport 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison.

FRUITIERS PALISSÉS CONTRE UN MUR

JEUNES FRUITIERS HAUTES TIGES

Vous pouvez vous procurer les variétés proposées et leurs porte-greffes en pépinières. Cependant, il faut compter six mois d'attente pour une variété classique ou même un an pour une variété moins courante. Pensez à passer commande tôt pour obtenir l'arbre que vous souhaitez !

Pour savoir quelle taille et quelle forme sont les plus bénéfiques à la production de vos arbres fruitiers en fonction de l'espace et du temps dont vous disposez, consultez le Guide des arbres fruitiers - Pommes et poires pour votre jardin « du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse »)

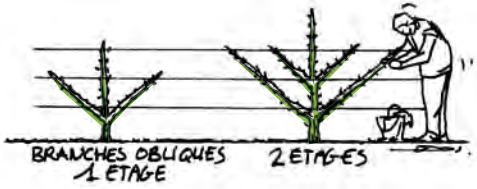

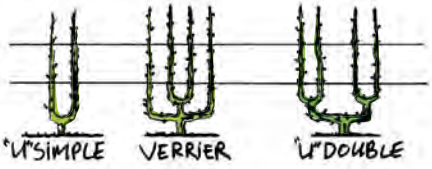

Les fruitiers, une diversité de formes

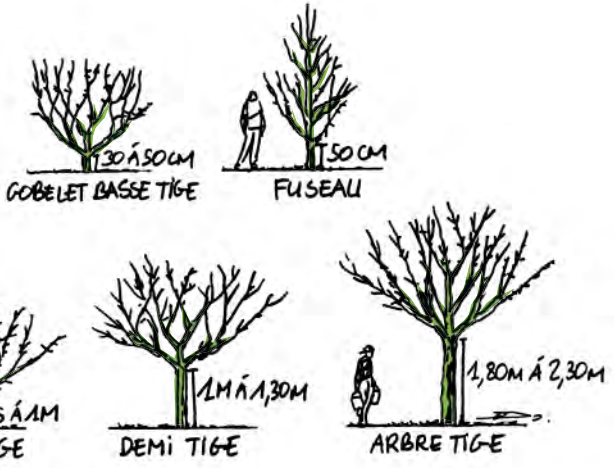

Arbres fruitiers

Voici les variétés de pommiers recommandées pour leur origine locale :

- Reinette Abry : assez bonne pomme à couteau, à cuire et à jus
- Bénédictin : assez bonne pomme à couteau et bonne à cuire
- Court Pendu rouge : bonne pomme à couteau, très bonne en gelée, au four ou en tarte
- Châtaignier : bonne pomme à couteau, très bonne à cuire ou pour le cidre
- Belle de Pontoise : bonne pomme à couteau, à compote et à jus
- Gros Locard : assez bonne pomme à couteau et à cidre, bonne à cuire
- Faro : bonne ou très bonne à couteau, excellente pour une tarte Tatin, aussi utilisée pour le cidre
- Colapuy : bonne pomme à couteau (après décembre), très bonne en compote
- Belle Fille : bonne pomme à couteau, très bonne en compote, excellent cidre lors d'un mélange avec d'autres variétés.

Et pour les poires, la Catillac : une bonne variété de poires, mais uniquement à cuire.

En savoir +

Tous les arbres fruitiers actuels sont obtenus par greffage d'une section de la variété choisie sur un porte-greffe. Ce dernier procure des caractères de vigueur qui permettent à l'arbre de résister aux stress environnementaux, d'améliorer son implantation dans le sol et de produire ses fruits plus rapidement. Pour les pommiers, les porte-greffes les plus courants sont EM9, MM106 et franc. Pour les poiriers, il s'agit du cognassier d'Angers, du cognassier de Provence (BA29) et du franc.

« Nous entretenons un verger historique au naturel »

Le musée de Port-Royal et les Amis du Dehors, 02 février 2010

Témoignage

Le verger de Port-Royal des Champs a été créé vers 1650 par Robert Arnaud d'Andilly, venu en « solitude » à l'abbaye et entretenu par la Communauté des «Solitaires» de Port Royal. Restauré en 1999 par l'État, le verger est, depuis 2005, entretenu par l'association de musée, « les Amis du Dehors ».

« L'équipe verger passionnée tient à pratiquer les soins d'autrefois : accrochage à «la loque», technique de taille adaptée, entretien de la façon la plus naturelle. Environ 150 arbres fruitiers réunissant une trentaine de variétés anciennes, sur un terrain d'au moins 7 700 m² produisent poire, mirabelle, quetsche, reine-Claude, raisin, abricot, pêche. Grâce aux purins végétaux, au soufre et à la bouillie bordelaise les arbres sont sains. Les fruits, plusieurs centaines de kilos selon les années, sont distribués à des associations. Pour créer son propre verger il faut choisir des espèces et variétés en fonction de ses goûts, de la place dont on dispose et de l'entretien que l'on veut y apporter. Avec les conseils de pépiniéristes professionnels, les connaissances de l'association des Croqueurs de Pommes et la pratique des techniques de taille, une très bonne récolte est possible. »

Petit mémento du parfait jardinier

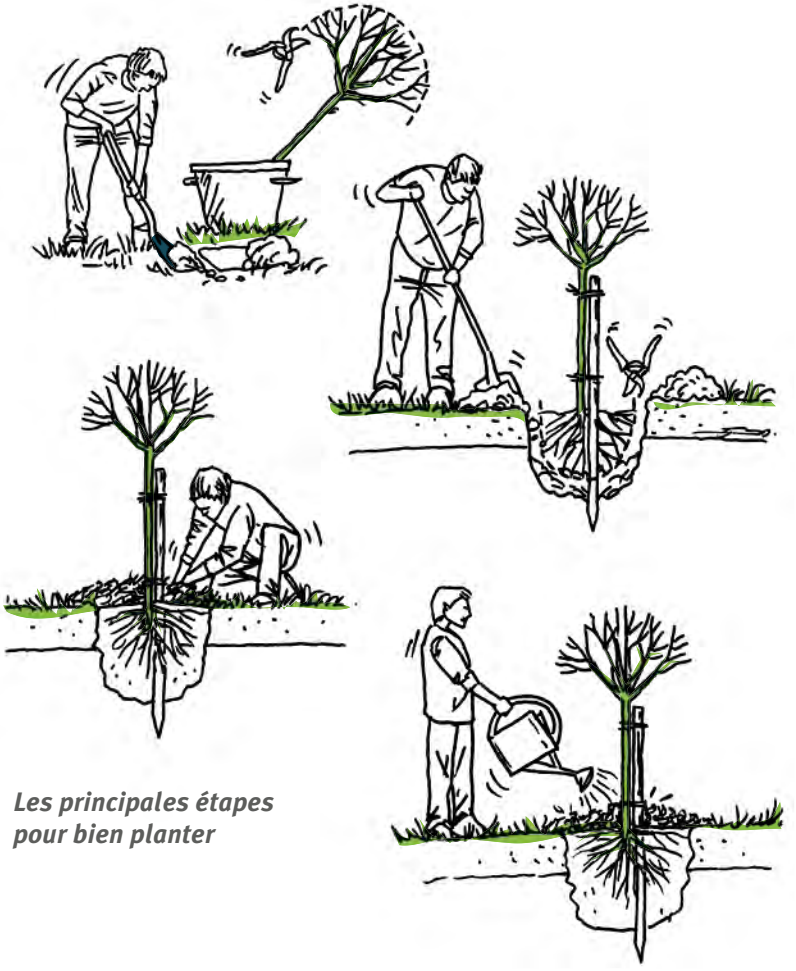

Les principales étapes pour bien planter

À vos marques, prêts, plantez !

La préparation du sol peut être réalisée dès la fin de l'été ou en automne pour laisser le sol respirer et se régénérer avant la plantation entre novembre et mars. **Les plants d'arbustes doivent avoir entre 1 et 2 ans, une hauteur d'environ 50 cm, quelques branches seulement et des racines nues**. Les arbres peuvent être en motte. Ces caractéristiques vous assurent une meilleure garantie de reprise et des pousses plus vigoureuses. Avant de planter, il est nécessaire de simplifier le réseau racinaire et de raccourcir toutes les branches pour favoriser leur développement.

À la Sainte-Catherine, tout bois prend racine. Pour mémoire, c'est le 25 novembre !

Lorsque la plantation est réalisée, il est judicieux de la protéger. Le **paillage** permet d'augmenter les chances de reprise des végétaux, de favoriser la croissance et de faciliter l'entretien lors des premières années.

Tailler juste ce qu'il faut !

Lors du choix des végétaux, il est important de penser à la taille future. On prendra **pour les haies des plantes à croissance lente et pour les arbres, des essences adaptées à la taille des jardins**. Les thuyas et cyprès sont à nouveau déconseillés puisqu'ils nécessitent une taille fréquente.

Certaines pratiques d'élagage endommagent l'arbre au point qu'elles font diminuer son espérance de vie, qu'elles engendrent la formation de nouvelles branches moins solides et plus sujettes aux maladies. Il est préférable d'alléger la charge de l'arbre en coupant les branches secondaires fines.

À chaque haie, sa taille

Pour une **haie taillée**, du **second hiver** jusqu'à l'obtention de la forme et de la taille voulues, **vous rabattrez* les végétaux d'un tiers**, leur permettant d'être plus denses à la base. On obtient une haie bien fournie. Lorsqu'elle vous convient, **taillez préférentiellement**

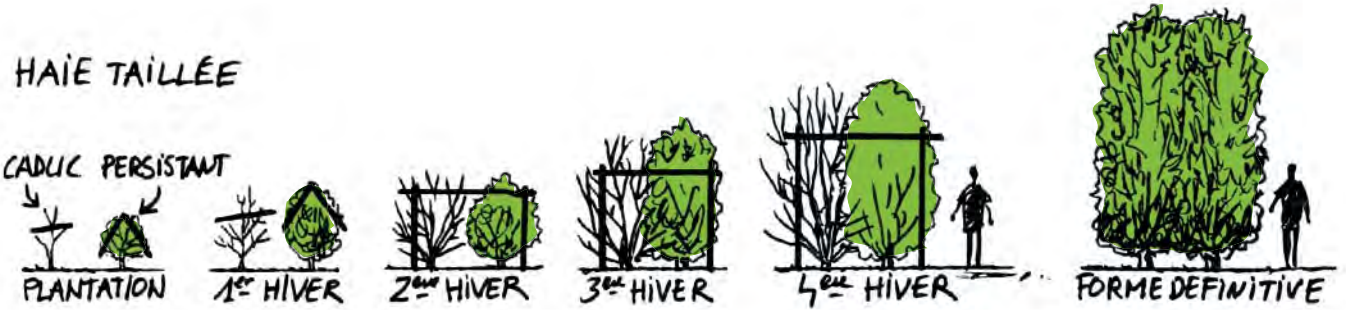

les pousses de printemps début juin **et les pousses d'août** après octobre afin de ne pas la dégarnir et lui permettre de s'épaissir.

Pour la **haie libre**, les méthodes de taille sont similaires à la haie taillée. Cependant, à sa taille adulte, la haie présentera des végétaux aux ports différents, ce qui implique un respect de leur **forme naturelle** pour ne pas élaborer une haie taillée et conserver l'aspect plus « sauvage ». Si la haie se dégarnit, n'hésitez pas à effectuer une **cépée*** en hiver, elle repartira de plus belle à la saison suivante.

Pour les arbres fruitiers, **après 4 ans, une taille dite de fructification est nécessaire**. Elle permet de maintenir la production vers le bas de l'arbre et de la réguler. **En hiver, il faut éliminer le bois mort, les vieux fruits et les branches qui se croisent ou sont verticales**. Pour aérer l'arbre et le renforcer, même les branches saines peuvent être rabattues d'un tiers.

SAULES TAILLÉS EN TÉTARD

Toutefois, les fruitiers à noyaux (cerisiers, pruniers…) ne doivent pas subir de taille.

Des arbres grenouilles ?

Les arbres têtards* sont issus d'une taille régulière de la tête de l'arbre (saule, tilleul, frêne et charme). Celle-ci permet de fournir du bois de chauffage et des piquets avec les branches ainsi récupérées. Les jeunes branches de ces arbres peuvent même servir ensuite de paillis. Les cavités qui apparaissent suite aux tailles successives présentent un grand intérêt écologique. **Elles sont des niches privilégiées de la chouette chevêche, des chauves-souris et des insectes**. La taille consiste simplement à étêter l'arbre à 2m ou 2,5 m de haut ; des rejets apparaissent alors et forment une sorte de bouquet en haut de l'arbre. Conserver une petite branche en haut lors de la taille permettra de faciliter la circulation de la sève vers le haut et la cicatrisation. Tant que la tête n'est pas formée, il faut pratiquer la taille tous les 2 ou 3 ans. Ensuite, il faut retailler la tête tous les 6-7 ans pour un saule, contre 9 ans pour un charme.

La cépée*

Si vous voulez obtenir une haie bien dense depuis la base, vous pouvez effectuer une **cépée*** en février : coupez

vos arbres ou arbustes à quelques centimètres au-dessus du sol. Toutes les espèces de haie taillée supportent bien cet entretien (hormis les conifères et le houx) il leur est même très favorable : il leur donne un coup de jeune et les aide à développer leur système racinaire.

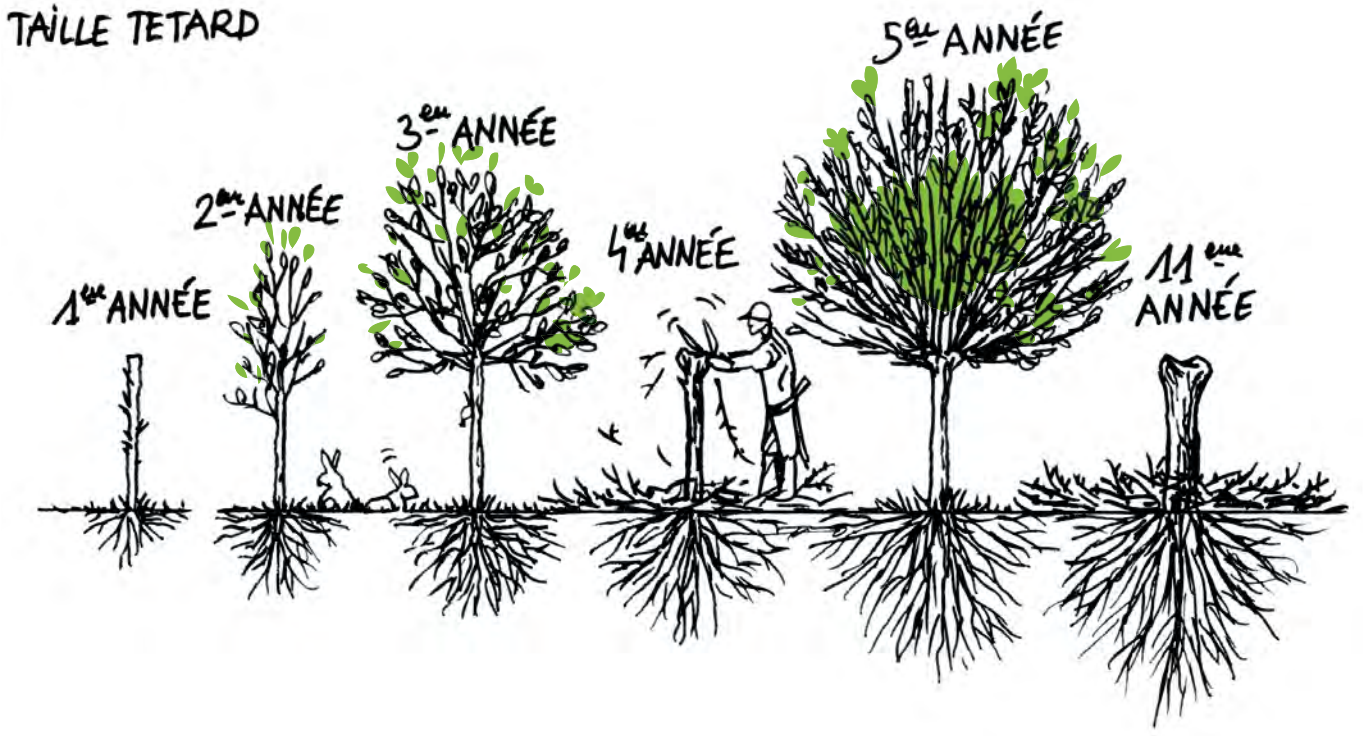

La clôture, expression de la propriété

La délimitation des parcelles façonne les paysages ruraux et urbains français. L'ensemble du **parcellaire** actuel est issu de découpages ancestraux des terres agricoles dont les limites sont parfois matérialisées (mais pas toujours) par des haies, des arbres ou des clôtures selon la destination des terres.

Histoire et traditions

Le découpage parcellaire remonte au cadastre romain. Aux abords des propriétés terriennes, on trouve différents types de clôtures selon le niveau de richesse des maîtres : les plus riches bâtissent un mur, une palissade en bois ou un fossé avec une levée de terre ; les plus modestes plantent une simple haie. Avec la disparition des communaux et des pratiques collectives rurales, dont le droit de vaine pâture qui permettait de faire paître gratuitement le bétail en dehors de ses terres, la clôture se généralise à partir du XIX^{e} siècle en parallèle avec le capitalisme agraire. Au-delà des espaces agricoles, **la clôture s'étend au monde urbain, traduisant la limite entre domaine privé et public**.

LES CLÔTURES DANS LE GRAND PAYSAGE

LES MURS DESSINENT LES VILLAGES

DES FLEURS LE LONG DU MUR

SOBRIÉTÉ POUR CETTE ENTRÉE CHAMPÊTRE

ENDUIT COUVRANT

À la campagne

Dans les villages du Parc, les murs ou les bahuts en meulière* contribuent à l'identité du territoire. Beaucoup de **murs en meulière*, mais aussi en terre** ont une valeur patrimoniale. Le mur extérieur peut constituer le seul élément encore authentique de la propriété, alors que le bâti a pu subir de nombreuses modifications.

Du végétal, comme une **bande fleurie**, apparaît souvent entre la propriété et le trottoir. **Des branches d'arbres ou des plantes grimpantes dépassent parfois sur l'espace public**, par-dessus le mur. Ces éléments paysagers donnent à la fois un caractère rural au village et participent à la qualité du cadre de vie.

En savoir +

À bas les clôtures

Fin 1969, la construction de maisons privées en plein champ à Voisins-le-Bretonneux annonce la Ville Nouvelle. On appelle « pionniers » les nouveaux venus. On leur propose bien plus qu'une habitation, plutôt un mode de vie « à l'américaine, dans un endroit voué au bonheur ».
Un état d'esprit clairement affiché dans la charte signée par tout nouvel habitant : ici, les clôtures sont interdites. Des haies ont malgré tout été plantées au fur et à mesure et en particulier sur la périphérie extérieure du lotissement. Cette expérience, somme toute inachevée, souligne le caractère sensible et socioculturel de la délimitation de l'espace privé.

JARDIN OUVERT À CHAMPFLEURY

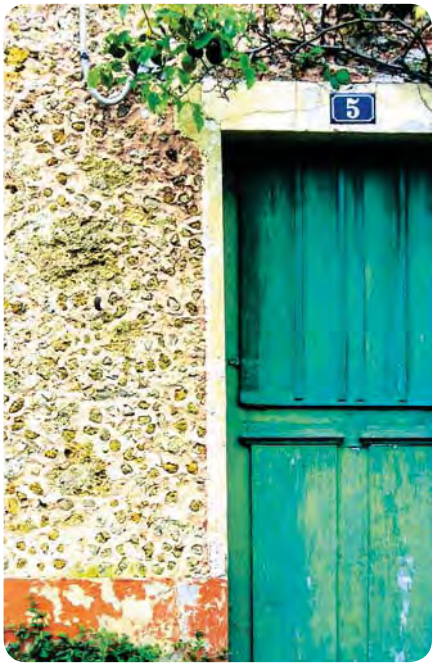

ENDUIT À ROCAILLAGE

Les murs en meulière sont un des éléments caractéristiques de la région.*

En ville

Dans les secteurs urbains, notamment aux alentours des gares, le vocabulaire architectural des clôtures est riche. L'arrivée du chemin de fer correspond en effet à l'essor de la **villégiature***. Des quartiers entiers apparaissent ; de nombreuses villas, mises en scène au milieu de leur jardin, s'entourent de murs et de grilles élégantes. **Des murets en maçonnerie, des grilles attachées à des piliers en brique moulurée surmontés de vases Médicis en fonte** agrémentent les propriétés. Par sa situation intermédiaire, la clôture crée à la fois une rupture entre l'espace privé et public et définit une continuité esthétique, née de l'ensemble des clôtures d'une rue ou d'un quartier.

Aujourd'hui

À la campagne ou à la ville, en montagne ou au bord de la mer, les clôtures des dernières décennies ont connu comme l'architecture des maisons de profondes mutations. La diversité toujours plus large des matériaux proposés par le commerce permet à chaque habitant de personnaliser sa clôture. L'esthétique pourrait en être enrichie ; on observe au contraire une **uniformisation des clôtures** qui fait disparaître les caractéristiques régionales. Aujourd'hui, chaque rue résidentielle se ressemble par la succession des clôtures aux matériaux importés.

CLÔTURE PENSÉE AVEC L'ARCHITECTURE

PORTAIL SOPHISTIQUÉ POUR CETTE VILLA

Une clôture : vraiment indispensable ?

La clôture marque les limites de la propriété, mais préserve aussi l'intimité. En raison de l'étalement urbain, les espaces naturels sont de plus en plus fragmentés par des clôtures qui créent des obstacles aux déplacements de la faune.

Il vaut mieux **limiter l'installation d'une clôture à une partie réduite du jardin** où vous souhaitez vous protéger des regards et disposer ainsi d'une aire de jeux ou de détente. La petite faune vous remerciera de ne pas la bloquer avec un grillage et vous pourrez aussi stationner vos véhicules plus facilement sur votre terrain, sans encombrer l'espace public. Les surfaces minéralisées des voiries en seront réduites et les risques d'inondation aussi (voir Quand l'eau déborde - Partie 1.) N'oubliez pas de **ménager dès que possible des passages pour les hérissons et autres petits animaux** dans vos linéaires de clôtures et murs.

Aucun règlement n'oblige à clore son jardin, alors laissez entrer la nature.

« **Je n'ai pas installé de clôtures autour de mon jardin** »

Famille Bokobza, habitants de Voisins-le-Bretonneux, le 15 novembre 2009

Témoignage

Le jardin de la famille Bokobza est ouvert sur l'espace public. *« Cela donne une ouverture conviviale avec le voisinage. Les enfants, même en bas âge, viennent jouer dans le jardin des uns et des autres. On organise une fois par an un barbecue du square, dans les parties communes, en face de notre maison. Et tout le monde apprécie. Du coup on se dit bonjour le matin avec plaisir. »*

Parfois, une **simple haie suffit et le grillage n'est pas nécessaire**. Pourquoi ne pas utiliser différents types de haies selon l'effet recherché qui peut varier avec les endroits du jardin ? Pour un espace plus ouvert, vous pouvez opter pour une bande fleurie délimitant votre terrain et agrémentant le trottoir. Peuvent alors être combinées graminées et plantes **vivaces*** qui donneront une touche d'originalité et de couleur à l'espace urbain.

QUAND LES VÉHICULES N'ENCOMBRENT PAS L'ESPACE PUBLIC

CONCEPTION ÉLÉGANTE ET CONTEMPORAINE DE LA TRANSITION AVEC LA RUE

À chaque limite sa haie

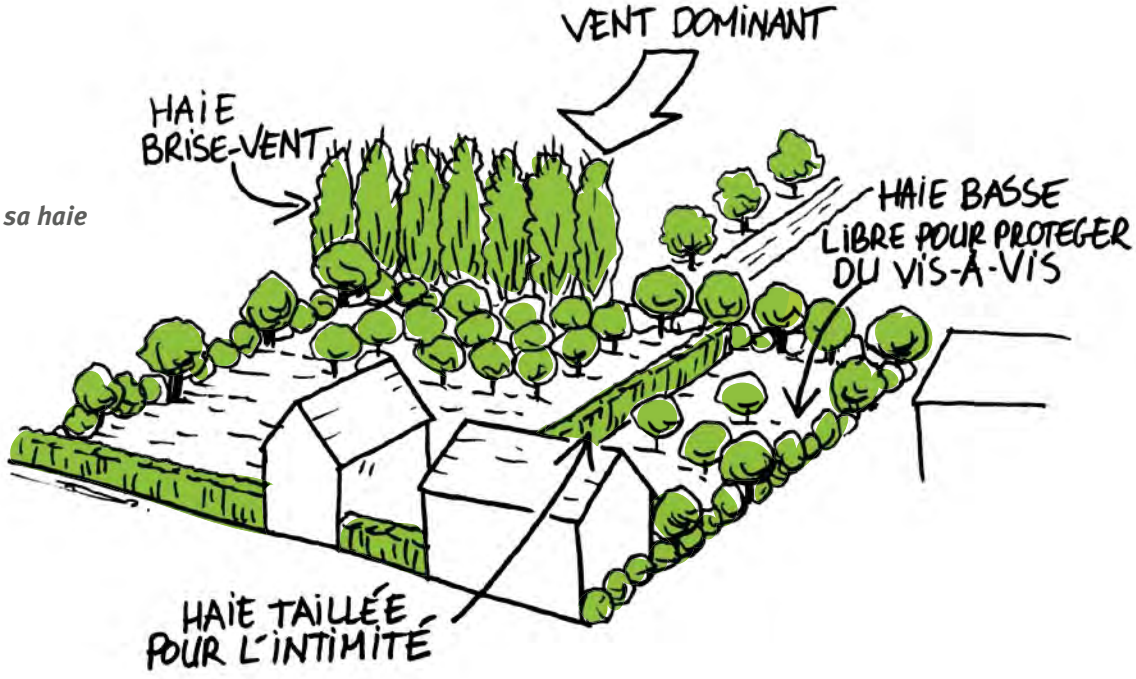

Les corridors écologiques sont souvent interrompus

1 Cœur de nature aquatique et humide
2 Cœur de nature de prairies
3 Cœur de nature forestier

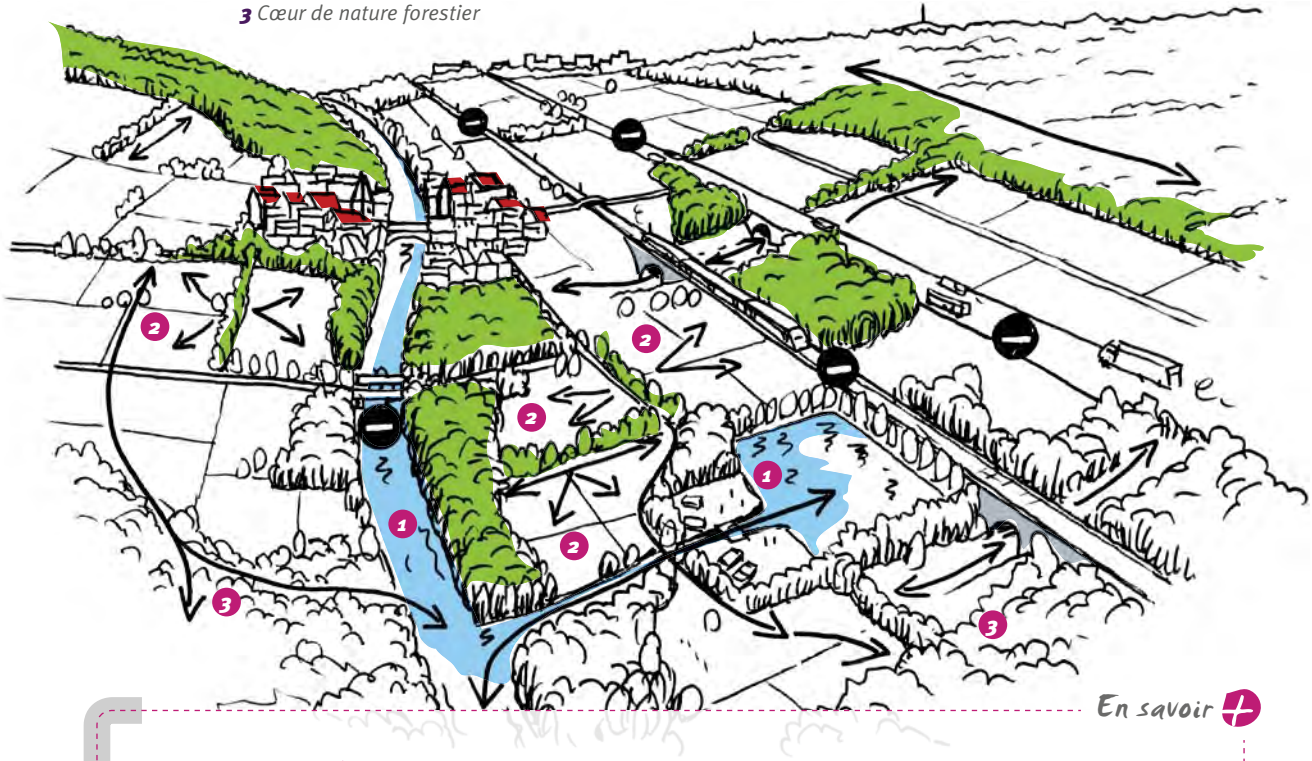

En savoir +

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques sont des espaces qui relient les milieux naturels entre eux. Ils permettent aux espèces de se déplacer pour rejoindre des populations situées dans d'autres « noyaux de vie ». Ces corridors prennent différentes formes : linéaire, en pointillés ou en nappe, expliquent les naturalistes du Parc. Ces espaces naturels possèdent les qualités écologiques nécessaires à la survie des espèces qui les empruntent pour les besoins notamment de la reproduction. Les infrastructures linéaires de transport ou les clôtures, entre autres, créent des ruptures qui isolent les espèces animales et végétales pouvant provoquer leur disparition à moyen terme.

Une clôture insérée dans le paysage

Pour des travaux neufs, voici quelques principes afin d'aboutir à une réalisation en harmonie avec le paysage, la faune et la flore.

En créant votre clôture ou votre haie, vous allez modifier l'espace public. **Renseignez-vous auprès de la mairie ou des services d'urbanisme pour savoir si des réglementations en vigueur pourraient contraindre vos critères de construction**. Puis, réfléchissez aux éléments qui s'intégreront à cette clôture (portail, éclairage, coffret électrique, boîte aux lettres, local vélo, range conteneurs, stationnement des véhicules…).

Respecter la continuité de la rue

La clôture est la première façade de votre propriété sur la rue, l'enjeu est de taille ! Le mieux est de procéder par étapes.

Dans un premier temps, il s'agit d'inscrire votre clôture dans le paysage. Tout commence par **une promenade autour de chez vous** afin d'observer l'environnement dans lequel vous habitez. Est-on proche de la forêt, de champs, dans un village, en ville…? La clôture est un élément de transition entre votre espace privé, la rue, l'espace public et le paysage proche. Elle ne doit pas détonner avec le style de

CONTINUITÉ DES CLÔTURES D'UNE PROPRIÉTÉ À L'AUTRE

Le langage de la clôture

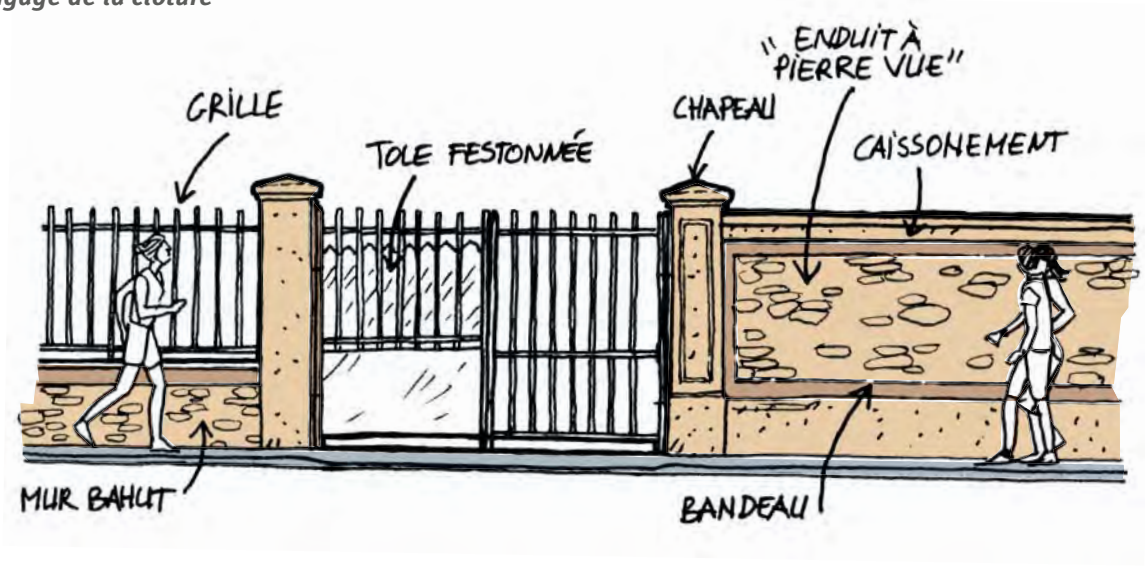

la maison, les constructions et clôtures voisines. Une certaine continuité parmi les clôtures d'une même rue est bien venue afin d'éviter des ruptures de style. **Portez un regard plus attentif aux anciennes constructions qui ont bien souvent conservé leurs murs et leurs clôtures d'origine**.

Puisez votre inspiration dans les murs et clôtures antérieures à 1945 mais aussi dans les réalisations très contemporaines.

Dans une **ambiance rurale**, il faut en respecter les maîtres mots : sobriété, rusticité et simplicité pour le choix des matériaux, comme pour la composition de la clôture. L'usage de la pierre est typiquement rural par exemple.
On rencontre dans les villages des **murs bahuts*, de 1 m de haut environ** (pouvant

PIERRES APPARENTES

INTÉGRATION TECHNIQUE RÉUSSIE

aller jusqu'à deux mètres), **surmontés ou non d'une petite grille** simple et sans ornement. Dans les petits hameaux, **des clôtures basses, discontinues, voire absentes jouent des transparences** et apportent des nuances depuis la voie publique.

En milieu urbain, le mur est plus haut avec un enduit plus travaillé, un couronnement, des bandeaux périphériques… S'il est surmonté d'une grille, celle-ci est plus travaillée (tôles festonnées, ajourées…).

Insertion des éléments techniques

Lors de la construction de votre clôture, vous devrez insérer des éléments particuliers (portails, portillons, compteurs de gaz, d'électricité, interphone ou encore boîte aux lettres) avec le plus de soin possible. Il est judicieux de **regrouper les éléments les plus techniques dans une même portion de la clôture** afin de limiter l'éparpillement. Par exemple, un ensemble peut être constitué avec, à sa base, les compteurs et dans la partie supérieure l'interphone et la boîte aux lettres à hauteur d'homme pour une organisation plus pratique. Il est préférable de bien aligner la façade de ces boîtes avec les clôtures et les murs.

D'autres éléments, comme un espace pour les poubelles ou pour les vélos peuvent être inclus dans la clôture afin de ne pas empiéter sur la rue.

Des **matériaux** qui me ressemblent

L'ÉCHALAS, SERRÉ OU LÂCHE ?

QUAND BOIS RIME AVEC MODERNITÉ

AVEC LE BOIS, TOUT EST POSSIBLE

Pour les clôtures donnant sur l'espace public, le choix des matériaux influe sur la qualité du paysage urbain, de même qu'il ne peut être arrêté sans prêter attention au type de bâti (ancien ou plus contemporain).

La région est très riche en maisons anciennes bâties avec des **meulières* et du grès**. Leur utilisation dans un mur de clôture, en réponse au bâtiment, donne un véritable cachet à la propriété et au paysage urbain. Selon le contexte, d'autres matériaux sont disponibles comme **le bois, le pisé, la bauge, l'enduit, le métal, le grillage ou le végétal**. Chacun d'entre eux peut se décliner sous différentes formes afin de correspondre au mieux à votre environnement et à vos attentes esthétiques.

Le bois sous toutes ses coutures

Le bois se présente sous forme d'**échalas** (planches accolées verticales), de **palissade** (planches accolées horizontales) ou de **barreaudage** (planches horizontales espacées). Les bois locaux comme le **châtaignier**, le **faux acacia ou le chêne** sont préférables afin d'éviter l'émission de CO_2 liée au transport des bois exotiques. Ces essences locales ont

UN DES RARES MURS EN TERRE CONSERVÉ

La terre des déblais peut être réutilisée pour faire des murs de clôture en pisé.

d'excellentes capacités de résistance en milieu extérieur, stockent le CO_2, sont une ressource locale et se patinent d'une couleur grisâtre qui s'harmonise avec les autres matériaux locaux. L'usage de **bois thermo traités** peut aussi vous éviter l'application de lasures. Pour une clôture plus légère, l'usage de matériaux naturels, comme la **brande de bruyère**, reste une solution très satisfaisante.

La terre déclinée

Sur le territoire, on trouve aussi des murs en **terre crue, compressée et empilée**. Avec ou sans coffrage, il s'agit d'ajouter des fibres végétales (comme de la paille). **Si la construction de votre habitation a généré des déblais, la terre peut être employée pour vos murs de clôtures**.

À vos enduits !

La plupart des murs étaient enduits dans le monde rural. Il est donc préférable de recouvrir les murs anciens. Les portails offrent l'occasion d'une touche de couleur en harmonie avec les menuiseries de votre habitation. Le choix des coloris de l'enduit des murs de clôture doit convenir avec celui de la maison d'habitation (voir Guides des couleurs et des matériaux du bâti dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse)

COULEUR IDENTIQUE POUR LE PORTAIL ET LES VOLETS

La terre crue dans tous ses états

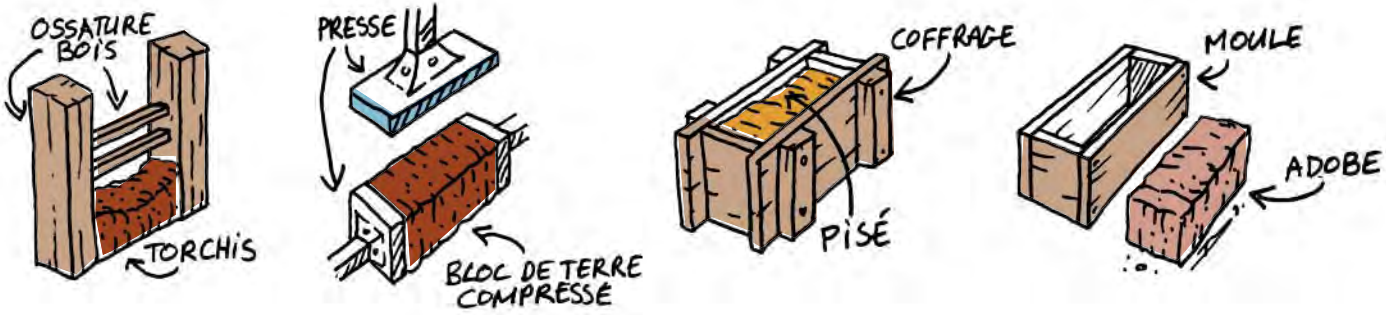

Il est conseillé de protéger les murs de pierres ou de moellons maçonnés avec un **enduit traditionnel « à pierre vue » à base de chaux* et de sable qui le laissera respirer**. Pour choisir votre chaux*, référez-vous aux indications NHL 3,5 (chaux* hydraulique naturelle) ou CL (chaux* aérienne) sur les sacs. Un enduit à la chaux* de bonne qualité permet d'éviter beaucoup de désagrément : **il donne un aspect mat au mur, est fongicide** (ce qui évite les problèmes d'humidité) et ne s'encrasse pas. **Le ciment est à éviter à tout prix en particulier sur les maçonneries anciennes**. Il emprisonne l'humidité dans les murs et bloque sa fonction hygrothermique. Sa fabrication est consommatrice d'énergie.

Toujours privilégier la chaux au lieu du ciment.*

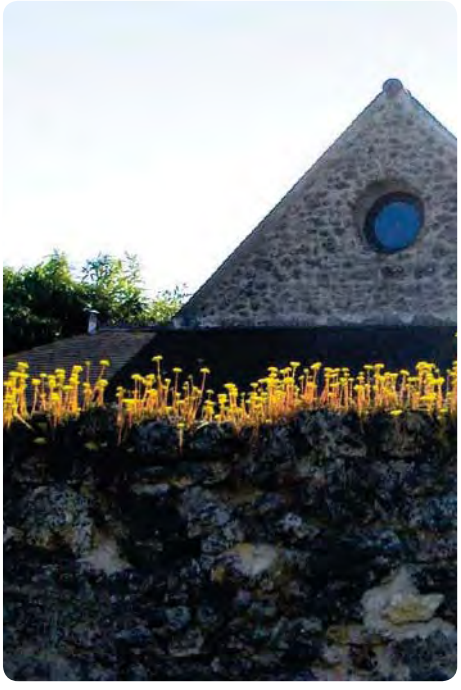

QUAND LES MURS DEVIENNENT DES JARDINS

En savoir +

Un enduit « à pierre vue »

Il ne faut pas confondre les façades dont les pierres sont apparentes et celles qui sont couvertes d'un enduit « à pierre vue », caractéristique du bâti rural ancien. L'expression signale que la pierre est visible mais pas totalement : un enduit couvre surtout les parties interstitielles et laisse visible la surface des moellons de pierre les plus saillants. Jadis, les moyens étant limités, toute la surface n'était pas enduite. On ne couvrait que le nécessaire pour protéger la pierre et éviter les infiltrations d'eau. La tendance actuelle, un peu radicale, tente de faire totalement disparaître les enduits pour donner un aspect « vieilles pierres » ou de trop « beurrer » les joints, c'est-à-dire lisser exagérément l'enduit autour de chaque pierre. C'est bien dommage.

ENDUIT À PIERRE VUE DONT LES JOINTS SONT « BEURRÉS »

Préférez les chaux* hydrauliques naturelle ou aérienne. Et pensez à la flore ! Créez quelques interstices de votre choix afin de permettre à la végétation des murs si rare de s'y implanter.

Les grillages pour la transparence

Les grilles en métal prennent des formes et décors très variées, ajourées ou non, selon votre goût et l'ambiance de la rue dans laquelle vous habitez. Pensez aussi au grillage à croisillons ou mieux, à mailles rectangulaires verticales (car plus solide). Il peut être doublé d'une haie. Les grillages rigides soudés de type semi industriel sont à éviter pour les lieux d'habitation parce qu'ils donnent un caractère très industriel.

Osez le végétal !

Vous pouvez aussi élaborer une clôture végétale, ou associer minéral et végétal (voir A chaque situation, sa haie - Partie 2). Pour une haie étroite, choisissez de l'osier vivant. En tressant des tiges d'osier sur une trame, vous aurez en quelques temps **une clôture vivante, naturelle et résistante**. Il est possible d'allier clôture minérale et végétale, en fixant des pieux, en tendant des fils de barbelé entre eux et en plantant des végétaux grimpants.

UNE CRÉATION CONTEMPORAINE TRÈS HARMONIEUSE

LA TRANSPARENCE EN FAVEUR DU VÉGÉTAL

LE BARREAUDAGE VERTICAL POUR L'ÉLÉGANCE

QUAND L'ART S'INVITE

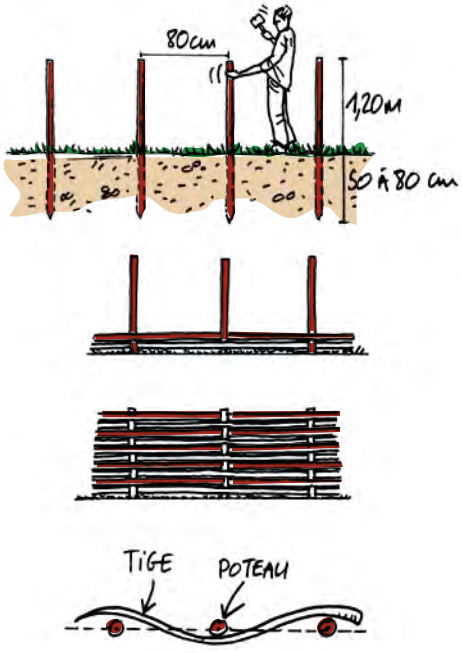

Une clôture inspirée du médiéval, le plessis

Une clôture vivante, la haie plessée

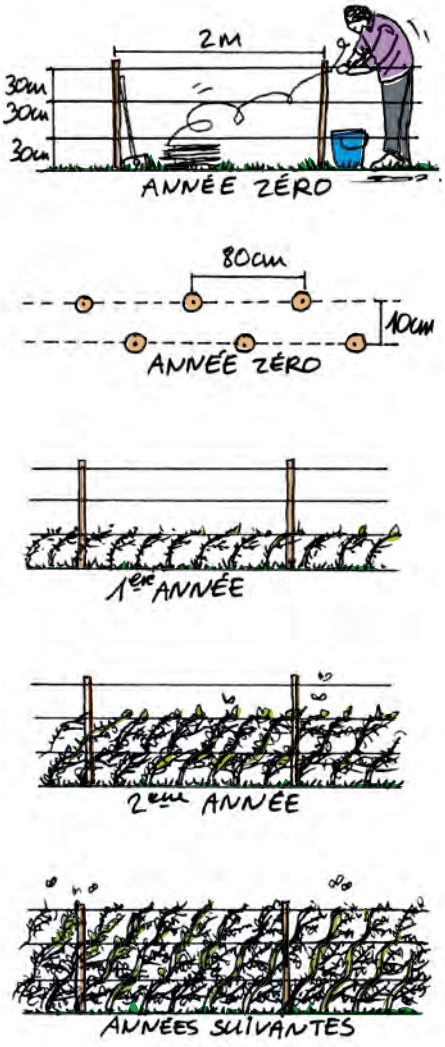

Ceux-ci auront tôt-fait de coloniser les fils, donnant un air beaucoup plus sympathique à votre clôture. Si vous disposez de grandes quantités de bois de saule ou de noisetier, vous pouvez choisir une haie tressée. Cependant, sa durée de vie est généralement limitée à 5 ans, ce qui impose un renouvellement régulier. Enfin, la haie plessée, généralement en charme, constitue une clôture dense depuis sa base, peu large (30 cm environ) et protectrice.

LE GRILLAGE PORTE LE VÉGÉTAL

UNE CLÔTURE EN OSIER

SUPPORT POUR LES COURGES OU CLÔTURE ?

À éviter

La grande distribution propose de nombreux matériaux qui tendent à homogénéiser les paysages urbains à l'échelle nationale et sont peu décoratifs, tels que les **tôles ondulées, les plaques de fibrociment, le PVC ou le béton**. Ces mêmes enseignes proposent des filtres visuels qui permettent de se camoufler rapidement, tels que les canisses en bambous ou en plastique vert. Ces éléments, peu écologiques par ailleurs, participent à la banalisation des paysages et détériorent la qualité des villes et des villages.

(voir Guide Eco-Habitat et guide de recommandations architecturales pour les matériaux du Parc naturel.)

Quels **végétaux ?**

Les arbustes

NOM COMMUN *(NOM LATIN)*	Type de haie		Hauteur (m)	Croissance	Longévité (ans)	Type de feuillage		
	LIBRE	TAILLÉE				PERSISTANT*	MARCESCENT*	CADUC*
Ajonc d'Europe *(Ulex europaeus)*	✓		1 à 4	● ● ●	10	✓		
Alisier torminal *(Sorbus torminalis)*	✓		10 à 20	● ●	100			✓
Amelanchier *(Amelanchier canadensis)*	✓		10 à 12	● ● ●	150-200			✓
Aubépine *(Crataegus monogyna)*	✓	✓	4 à 10	● ●	500			✓
Bourdaine *(Frangula alnus)*	✓	✓	1 à 5	● ● ●	30-50			✓
Buis *(Buxus sempervirens)*		✓	1 à 10	●	600	✓		
Cassis *(Ribes nugrum)*	✓		1 à 2	●	10			✓
Cerisier à grappes *(Prunus padus)*	✓		10 à 15	● ● ●	50			✓
Charme commun *(Carpinus betulus)*	✓	✓	10 à 25	● ●	150		✓	✓
Cormier *(Sorbus domestica)*	✓		5 à 20	● ● ●	150-200			✓
Cornouiller mâle *(Cornus mas)*	✓		2 à 6	● ● ●	300			✓
Cornouiller sanguin *(Cornus sanguinea)*	✓		2 à 5	● ● ●	30			✓
Epine-vinette *(Berberis vulgaris)*	✓	✓	1 à 3	● ● ●	30-50			✓
Eglantier *(Rosa canina)*	✓		2 à 5	● ● ●	60			✓
Framboisier *(Rubus idaeus)*	✓		1 à 2	● ● ●	10			✓
Fusain d'Europe *(Euonymus europaeus)*	✓	✓	2 à 6	●	50			✓

Croissance rapide
Croissance moyenne
Croissance lente

Lumière
Demi-ombre
Ombre

Floraison		Fructification		Exposition	À éviter en zone humide	Intérêt pour la faune	Mellifère*
Couleur	Période	Décoratif	Comestible				
●	Juin-octobre			☀	✗	🐦	✿
○	Mai-juin	🍒		☀		🐦	✿
○	Mars-avril	🍒	🍏	☀ ⛅	✗	🐦	
○	Mai	🍒		⛅	✗	🐦	✿
●	Mai-juin			⛅		🐦	✿
●	Avril-juin			☀ ⛅	✗		✿
● ● ●	Avril-mai		🍏	⛅	✗	🐦	✿
○	Mars-mai	🍒		☀ ⛅	✗		
● ●	Avril-mai			☁	✗	🐦	
○	Avril-juin		🍏	☀ ⛅			✿
●	Février-mars	🍒	🍏	⛅	✗	🐦	✿
○	Mai-juillet	🍒		⛅	✗	🐦	✿
●	Printemps	🍒		☀ ⛅ ☁			✿
●	Mai-juillet	🍒	🍏	⛅	✗		✿
○	Mai-juin		🍏	⛅	✗	🐦	
○	Avril-mai	🍒		⛅	✗	🐦	✿

NOM COMMUN *(NOM LATIN)*	Type de haie		Hauteur (m)	Croissance	Longévité (ans)	Type de feuillage		
	LIBRE	TAILLÉE				PERSISTANT*	MARCESCENT*	CADUC*
Groseiller à fleurs *(Ribes sanguineum)*	✓		1 à 2	●●●	10			✓
Groseiller commun *(Ribes rubrum)*	✓		1 à 2	●●●	10			✓
Hêtre vert *(Fagus sylvatica)*	✓		20 à 45	●	150-300		✓	✓
Houx commun *(Ilex aquifolium)*	✓	✓	2 à 25	●	300	✓		
If *(Taxus baccata)*		✓	10 à 20	●	1000-2000	✓		
Laurier Tin *(Viburnum tinus)*	✓	✓	3	●●	80-100	✓		
Lilas commun *(Syringa vulgaris)*	✓		6	●	20-30			✓
Mûrier sauvage *(Rubus fructicosus)*		✓	0,5 à 2,5	●●●	10			✓
Noisetier-Coudrier *(Corylus avellana)*	✓	✓	2 à 5	●●	50 - 80			✓
Néflier *(Mespilus germanica)*	✓		2 à 6	●	50-80			✓
Prunellier *(Prunus spinosa)*	✓	✓	1 à 5	●●●	50-80			✓
Saule à oreillettes *(Salix aurita)*	✓		1 à 3	●●	60			✓
Saule roux *(Salix atrocinerea)*	✓		3 à 6	●●●	50-80			✓
Seringat des poètes *(Philadelphus coronarius)*	✓		1 à 3	●●●	30-50			✓
Sureau noir *(Sambuscus nigra)*	✓		2 à 10	●●●	50-100			✓
Troène commun *(Ligustrum vulgare)*	✓	✓	2 à 4	●●	30-50	✓		
Viorne lantane *(Viburnum lantana)*	✓	✓	1 à 3	●●	30-50	✓		
Viorne obier *(Viburnum opulus)*	✓		4	●●	30-50			✓

Floraison		Fructification		Exposition	À éviter en zone humide	Intérêt pour la faune	Mellifère*
Couleur	Période	Décoratif	Comestible				
●	Avril	✓		☀⛅	✗		
●	Mars-avril		✓	⛅	✗		
●●	Avril-mai		✓	⛅	✗	✓	
		✓		⛅		✓	
○	Printemps	✓					
○	Déc.-mai	✓		☀⛅☁	✗	✓	
●○	Mai			☀	✗		
○	Mai-sept.		✓	⛅	✗	✓	
●●	Janvier-mars	✓	✓	☀⛅		✓	✓
○	Mai-juin		✓		✗	✓	✓
○	Mars-avril	✓	✓	⛅		✓	✓
	Avril-mai					✓	✓
●	Mars-avril			☀		✓	✓
○	Mai-juin			⛅			
○	Juin-juillet		✓ (cuite)	☀⛅	✗	✓	✓
○	Mai-juin			⛅	✗	✓	✓
○	Mai	✓		⛅		✓	
○	Mai-juin			⛅			

Les plantes grimpantes

NOM COMMUN *(NOM LATIN)*	Hauteur (m)	Croissance	Longévité (ans)	Type de feuillage		
				PERSISTANT*	MARCESCENT*	CADUC*
Chèvrefeuille des bois *(Lonicera periclymenum)*	2 à 4	●●	40			✓
Clématite européenne *(Clematis vitalba)*	20	●●●	25			✓
Eglantier *(Rosa canina)*	2 à 5	●●●	60			✓
Framboisier *(Rubus ideaus)*	1 à 2	●●●	10			✓
Houblon *(Humulus lupulus)*	2 à 5	●●●	100			✓
Lierre *(Hedera helix)*	30	●●●	300	✓		

Croissance rapide
Croissance moyenne
Croissance lente

Lumière
Demi-ombre
Ombre

Floraison		Fructification		Exposition	À éviter en zone humide	Intérêt pour la faune	Mellifère*
Couleur	Période	Décoratif	Comestible				
●	Juin-octobre						
○	Juin-août						
○	Mai-juillet						
○	Mai-juin						
●	Juin - août						
○	Juin-août						

Les petits arbres conseillés

NOM COMMUN *(NOM LATIN)*	Type de haie		Hauteur (m)	Crois-sance	Longévité (ans)	Type de taille		
	LIBRE	TAILLÉE				CÉPÉE*	TÊTARD*	HAUT-JET*
Alisier blanc *(Sorbus aria)*			8 à 10	●●●	250			
Aulne glutineux *(Alnus glutinosa)*			15 à 30	●●●	150			
Bouleau pubescent *(Betula pubescens)*			15 à 20	●●	60-100			
Bouleau verruqueux *(Betula verrucosa)*			15 à 20	●●	100			
Chêne pédonculé *(Quercus robur)*			20 à 30	●●	500-1000			
Chêne sessile *(Quercus petraea)*			20 à 40	●●●	500-1000			
Erable champêtre *(Acer campestre)*			10 à 20	●●●	150-200			
Erable plane *(Acer pseudoplatanus)*			15 à 35	●●	300-500			
Frêne commun *(Fraxinus excelsior)*			15 à 35	●●●	250			
Hêtre vert *(Fagus sylvatica)*			20 à 45	●	150-300			
Houx commun *(Ilex aquifolium)*			2 à 25	●	300-500			
Merisier *(Prunus avium)*			15 à 20	●●	80-100			
Orme champêtre *(Ulmus minor)*			20 à 35	●●●	400-500			
Peuplier blanc *(Populus alba)*			25 à 35	●●●	300-400			
Peuplier noir *(Populus nigra)*			25 à 30	●●●	400			
Poirier sauvage *(Pyrus communis)*			8 à 20	●	100 à 300			

Croissance rapide
Croissance moyenne
Croissance lente

Lumière
Demi-ombre
Ombre

Type de feuillage			Floraison		Exposition	À éviter en zone humide	Intérêt pour la faune	Mellifère*
Persistants*	Marcescent*	Caduc*	Couleur	Période				
				Mai-juin	x			
				Février-avril				
				Début printemps				
				Avril				
				Mars-mai				
				Mai-juin				
				Avril-mai				
				Mai-juin				
				Avril-mai				
				Avril-mai				
				Mai-juin				
				Avril-juin				
				Mars-avril				
				Mars-avril				
				Mars-avril				
				Avril				

NOM COMMUN *(NOM LATIN)*	Type de haie		Hauteur (m)	Crois-sance	Longévité (ans)	Type de taille		
	LIBRE	TAILLÉE				CÉPÉE*	TÊTARD*	HAUT-JET*
Pommier *(Malus sylvestris)*	✓		6 à 15	●●	70 à 100			✓
Saule blanc *(Salix alba)*	✓		15 à 20	●●●	150-300	✓	✓	✓
Saule fragile *(Salix fragilis)*	✓		15 à 25	●●	200	✓	✓	✓
Sorbier des oiseleurs *(Sorbus aucuparia)*			10 à 15	●●●	80-150	✓	✓	
Tilleul à grandes feuilles *(Tilia platyphyllos)*		✓	20 à 30	●●	500-1000	✓	✓	✓
Tilleul à petites feuilles *(Tilia cordata)*		✓	20 à 30	●●●	500-1000	✓	✓	✓
Tremble *(Popula tremula)*	✓		25 à 30	●●●	70-80	✓	✓	✓

Type de feuillage			Floraison		Exposition	À éviter en zone humide	Intérêt pour la faune	Mellifère*
PERSISTANTS*	MARCESCENT*	CADUC*	COULEUR	PÉRIODE				
				Avril-mai				
				Avril-mai				
				Avril-mai				
				Mai-juin				
				Juin-juillet				
				Juin-juillet				
				Mars-avril				

Où se les procurer ?

Les essences locales ne sont pas distribuées dans toutes les jardineries et les pépinières. Le Parc a recensé quelques adresses où vous seront proposées la plupart des essences conseillées, sur place ou sur commande.

	Arbustes	Arbres	fruitiers
Ferme du Breuil Jardinerie de Chevreuse Chemin du Breuil • 78460 Chevreuse	x	x	x
Pépinière Thuilleaux 6 route de Rambouillet • RD 906 • 78460 Choisel		x	
Pépinières de Gomberville Chemin du Rhodon • 78 114 Magny-les-Hameaux	x	x	
Pépinières Pescheux Thiney 14, rue de Chartres • 91400 Gometz-la- Ville	x	x	
Pépinière Espaces Verts et Jardins 45-47, avenue de Paris • 78550 Bazainville	x	x	
Ets La Maison Blanche Route de Mesme • 91410 Dourdan	x	x	
Jardinerie de la Belette 52 avenue de Chateaudun • ZAC de la Belette • 91410 Dourdan	x	x	x
Pépinière Allavoine 4 route de Favreuse • 91570 Bièvres	x	x	x
Pépinière Euve RD 307 • 78810 Feucherolles	x	x	x
Dispovert RD 307 • 78121 Crespières	x	x	
Pépinière Chatelain 50 route de Roissy • 95500 Le Thillay			x

Que dit **la loi** ?

Pour les clôtures

Il est nécessaire, avant d'implanter vos clôtures, de vérifier que votre projet respecte les règlements et les préconisations propres à votre commune ou à votre lotissement, s'agissant de la hauteur, des matériaux ou des essences végétales utilisées. Pour cela, consultez la réglementation contenue dans le document d'urbanisme local (article 11 du Plan Local d'Urbanisme) ainsi que le règlement du lotissement. Le cahier de recommandations architecturales du Parc naturel vous donne également des préconisations précieuses pour votre projet, notamment pour une insertion dans le paysage urbain et/ou rural. Ces documents permettent d'éviter l'utilisation d'éléments disparates et de couleurs agressives qui dévalorisent l'environnement.

Pour les plantations

Pour les plantations et les murs mitoyens, il existe des distances et des hauteurs réglementaires inscrites dans le Code Civil. Cependant, attention : des règlements particuliers (comme les Plans Locaux d'Urbanisme, cahier des charges d'un lotissement, charte paysagère ...) et les usages locaux priment sur ces dispositions. Il est donc nécessaire de vous renseigner en mairie ou auprès du lotisseur sur ces réglementations éventuelles.

Pour mettre en place une haie mitoyenne, il faut un accord entre les deux riverains (de même pour son arrachage). Une convention permet de protéger les haies existantes et à venir : la servitude étant liée aux parcelles, elle ne disparaît pas avec le changement de propriétaire. Il est préférable qu'elle soit passée devant un notaire pour être plus facilement opposable aux tiers par la suite. La taille est effectuée en commun par les deux propriétaires. Avoir une haie mitoyenne permet de matérialiser la limite entre les deux propriétés, évite la consommation de terrain liée à la distance de plantation entre deux propriétés voisines et permet de diviser les coûts par deux.

Lorsqu'une haie délimite une propriété en bordure de rue ou de route, elle est considérée comme un mur et doit être entretenue par son propriétaire de manière à ne pas gêner le passage des piétons et des voitures.

Pour plus d'informations juridiques, vous pouvez vous reporter au site www.le-perche.org où il est possible de commander la brochure « Guide juridique pour les haies du Perche »).

Ce que dit le Code Civil :

Si le végétal dépasse 2 mètres de hauteur alors qu'il se trouve implanté à une distance inférieure à 2 mètres de la limite, le voisin (B) peut exiger que (A) arrache l'arbre ou le réduise à la hauteur légale.

Si les branches d'un arbre débordent sur la propriété voisine, le voisin (B) peut contraindre (A) à les couper.

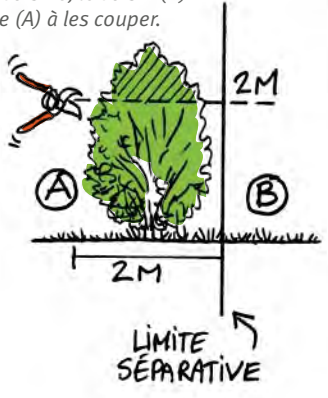

Quelques **lectures**

JARDINER POUR LA BIODIVERSITÉ

Jardin sauvage, Comment aménager un terrain pour inviter la faune et la flore, Fédération nationale des clubs CPN, 2001

Le plaisir de faire ses graines, Terran, 2005

La Nature sous son toit, Delachaux* et Niestlé, 2006

Jardinez bio dans la cour, à la fenêtre, sur le balcon ou au jardin, Mairie de Paris, 2007

Le guide malin de l'eau au jardin, écologie et économie, Terre vivante l'écologie pratique, 2007

Le BRF, vous connaissez ?, Terran, 2007

Jardins écologiques d'aujourd'hui, Terre vivante, 2007

Une mare naturelle dans votre jardin, Terre vivante, 2008

Jardiner bio c'est facile, Terre vivante, 2008

Compost et paillage au jardin – recycler, fertiliser, Terre vivante, 2008

Coccinelles primevères mésanges... La nature au service du jardin, Terre vivante, 2008

Jardiner avec le changement climatique, Hachette pratique, 2008

Compostons pour redonner sa fertilité à la terre, Terran, 2008

Jardins partagés, Utopies, écologie, conseils pratiques, Terre vivante, 2008

Lombricompost Passez au ver pour vos déchets, Terran, 2009

Le guide du jardin Bio potager, verger, ornement, Terre vivante, 2009

Une bonne terre pour un beau jardin, Terre vivante, 2009

Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités, Natureparif, 2009

Cuisine buissonnière, collection Connaître et Protéger la Nature (collection)

Les 4 saisons du jardin bio, Terre vivante (revue)

L'ARBRE ET LA HAIE, POUR LE PAYSAGE ET LA BIODIVERSITÉ

Guide des arbres fruitiers, Pommes et poires pour votre jardin, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Guides pratiques des haies dans le Perche, Parc Naturel Régional du Perche, 2001

Planter un verger hautes tiges dans le Vexin français, Parc Naturel Régional du Vexin français, 2003

Planter une haie champêtre dans le Vexin français, Parc Naturel Régional du Vexin français, 2003

Fruits d'Ile-de-France, UP-AFCEV, 2008

LA CLÔTURE, ENTRE JARDIN ET PAYSAGE

Construire ou restaurer sa maison, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2001

Guide des couleurs et matières pour les façades, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2005

Voir les clôtures, CAUE78, 2004

Toits et murs végétaux, Editions du Rouergue, 2005

Guide Eco-habitat, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2008

ET POUR LES ENFANTS

La vie sauvage autour de la maison (DVD)

Un coin sauvage dans le jardin – Christine Flamant, 1997

J'explore la Haie - Gallimard Jeunesse, 2002

Dans la Haie – Ed. Pêcheur de lune, 2002

Devenons éco citoyen - Ed. Plume de Carotte, 2004

La haie – Mango jeunesse, 2004

La cuisine buissonnière - coll. Connaître et Protéger la Nature, 2005

Au cœur de la Haie - Gallimard Jeunesse, 2005

Jardine bio, c'est rigolo, Terre vivante, 2008

Prairies et bocages - coll. Connaître et Protéger la Nature, 2008

Quelques **définitions**

Adventice : qui pousse sans avoir été semé.

Annuelle : plante qui accomplit son cycle vital l'année où sa graine a germé. Elle croît, fleurit, fructifie puis meurt.

Art topiaire : taille des arbres et arbustes pour créer des formes variées, décoratives et architecturées.

Auxiliaire : ensemble des espèces qui participent naturellement à l'élimination des parasites ou améliorent les conditions du sol (oiseaux, insectes, vers de terre…).

Biner : désherber avec la binette à une dent surnommée le croc et ameublir la terre. Un binage vaut deux arrosages !

Bois Raméal Fragmenté (BRF) : rameaux de feuillus fragmentés, broyés et incorporés au sol et permettant de cultiver des plantes sans labour, sans eau et sans engrais.

Caduc : se dit d'un arbre qui perd ses feuilles l'hiver.

Carpocapse : petit papillon dont la chenille se développe dans les fruits.

Cépée : ensemble des rejets issus d'une même souche ; la cépée consiste à couper un arbre pour favoriser les rejets.

Chaux : produit naturel résultant de la cuisson d'un calcaire pur.

Compost : produit issu de la fermentation de matières organiques, utilisé comme engrais.

Cryptogamique : se dit d'une maladie causée par un champignon.

Cultivar : variété d'une espèce végétale obtenue artificiellement et cultivée.

Eutrophisation (ou Marée verte) : enrichissement excessif du sol ou de l'eau en azote et/ou en phosphore.

Génome : ensemble des chromosomes, il constitue la base des caractères génétiques d'un individu.

Haut-jet : arbre de grande taille au tronc élevé et élancé, dont on favorise la croissance en hauteur.

Lignine : principal constituant du bois avec la cellulose ; elle lui confère sa solidité.

Marcescent : se dit d'un végétal dont les feuilles desséchées persistent l'hiver.

Mellifère : plante dont la richesse en nectar, et par extension en pollen, attire les abeilles, les papillons et de nombreux insectes butineurs.

Meulière : pierre dure, caverneuse, légère et inaltérable, à base de silex ou de silicate de chaux*, sans calcaire.

Murs bahuts : mur bas qui porte notamment une grille de clôture. Souvent, le bahut désigne seulement l'assise supérieure d'un muret ou d'un parapet dont le haut a un profil bombé.

Niche écologique : ensemble d'organismes vivant dans un milieu précis et dont les fonctions sont complémentaires.

Pailler : poser de la paille, des herbes sèches, des feuilles ou des brindilles au pied des plantes pour former une couverture limitant le tassement du sol et les arrosages ; le paillage peut être naturel ou artificiel.

Persistant : se dit d'un arbre dont le feuillage est permanent, subsistant en toutes saisons.

Rabattre : couper très court les gros rameaux d'un végétal afin de favoriser l'émission de nouvelles pousses.

Têtard : arbre étêté et taillé de façon à favoriser les rejets supérieurs, cela engendre un tronc trapu et des branches partant toutes de la même hauteur.

Villégiature : villa à la campagne ou dans un lieu de plaisance.

Vivace (ou pérenne) : végétal qui vit plusieurs années et fructifie plusieurs fois ; ses tiges et ses feuilles peuvent disparaître mais son système racinaire reste en place et donne naissance, chaque année, à de nouvelles pousses.

Voltinisme : nombre de générations d'insectes produites au cours d'une seule année.

Quelques **partenaires**

CAUE 78
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines
56, avenue de Saint-Cloud
78000 VERSAILLES
Tél : 01.39.07.78.66
Fax : 01.39.50.61.60
www.archi.fr/CAUE78

CAUE 91
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne
1 boulevard de l'écoute s'il pleut
91035 EVRY
Tél : 01.60.79.35.44
Fax : 01.60.78.45.81
www.caue91.asso.fr/

Centre Régional de Ressources Génétiques en Ile-de-France
Domaine de la Grange-la-Prévôté
Avenue du 8 mai 1945
77 176 SAVIGNY-LE-TEMPLE
Tél : 01.60.63.29.40
Fax : 01.60.63.29.10

Croqueurs de pommes
24 rue Emile Zola
95 600 Eaubonne
www.croqueurs-de-pommes.asso.fr

Office Pour les Insectes et leur Environnement
domaine de la minière
chemin rural 7, BP 30
78 041 GUYANCOURT
01 30 44 13 43
http://www.insectes.org

Ligue pour la protection des oiseaux
Antenne Île-de-France
62, rue Bargue
75015 Paris
Tél : 01.53.58.58.38
Fax : 01.53.58.58.39
http://ile-de-france.lpo.fr

Noé Conservation
La Ménagerie du Jardin des Plantes
CP 31 – 57 rue Cuvier
75 231 Paris
www.noeconservation.org

Ville en herbe et leur hôtel à insectes
http://villeenherbes.over-blog.com

Remerciements

Un grand merci pour les précieux témoignages de :

Tristan Klein réalisé pour le Parc naturel en 1986
la famille Babilliot par le Musée de la ville en 2004
M. Montégut par le Parc naturel en 2010
la famille Barret par l'Ignymontain en 2009
M. Séron par le Parc naturel en 2010
M. Gagnières et les jardiniers bio de Bullion par le Parc naturel en 2009
la famille Le Bivic par le Parc naturel en 2010
la famille Brouste par le Parc naturel en 2010
les Amis du Dehors par le Parc naturel en 2010
la famille Bokobza par le Parc naturel en 2009

Crédits photographiques : Couverture à droite : Philippe Luez ; Edito : Yann Arthus Bertrand ; pages 5, 6 et 7 : Photothèque CASQY-Stephan Joubert et services Espaces Verts ; page 8 : Musée de la ville. Coll. Privée Patrice Leterrier ; page 10 : D.R. CG78. ADY. Fonds EPA.SQY ; page 8 : Le Barret ; page 22 : Séron ; page 29 : Le Bivic ; page 30 et 35 : Juliette Berny ; page 32 : Service communication Magny-les-Hameaux – Laurence Guilbot ; page 55 : Amis du Dehors; page 61 et 63 : Bokobza ; page 70 : Kargo.

Vous avez un jardin, une cour ou un balcon.
Vous aimeriez en faire un lieu de préservation de la biodiversité mais vous ne savez pas comment vous y prendre.
Chaque petit geste à son importance, mais encore faut-il les connaître !
Ce guide vous convie à la découverte de tous ces gestes favorables à l'environnement.
Vous y trouverez aussi bien des conseils pour réaliser une haie adaptée à notre région, des astuces pour accueillir la faune sauvage dans votre jardin, des techniques pour jardiner sans produits chimiques…

Un jardin est à la fois la plus petite parcelle du monde et la totalité du monde… C'est à la fois un paysage de proximité sur lequel on agit, mais aussi un monde en soi qui trouve son équilibre entre biodiversité et conditions économiques et culturelles à chaque époque.
Aujourd'hui, grâce aux progrès de l'écologie, il est possible d'envisager différemment votre jardin et de l'associer à la recherche d'un environnement respectueux de la biodiversité et des paysages.

Livret-jeu pour toute la famille au milieu du guide.

Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : **Yves Vandewalle**

Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : **Robert Cadalbert**

Directeur de publication : **Anne Le Lagadec**

Guide réalisé en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Rédaction : **Laurence Renard, Anne Le Lagadec,** en collaboration avec **Blandine Bonne et Elodie Mardiné**

Relecture : **Jean-Luc Moreau, Céline Berry, Isabelle Barikosky, Arnaud Bak, Bernard Rombauts, Sophie Dransart, Eléna Maussion, Betty Houguet, Virginie Chabrol et Isabelle Beauvillard**

Photos : **PNRHVC, CASQY, Gérard Dalla Santa, Philippe Pion, Juliette Berny, Philippe Luez, Musée de la ville**

Suivi de fabrication : **Virginie Le Vot**
Tiré à 8 000 exemplaires en avril 2010
Illustrations : **Boris Transinne**
Maquette : MAKASSAR
Imprimé sur papier recyclé.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Maison du Parc
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 CHEVREUSE Cedex
Tél : 01.30.52.09.09
accueil.pnr.chevreuse@wanadoo.fr
www.parc-naturel-chevreuse.org

Maison de l'environnement, des sciences et du développement durable
6, rue Haroun Tazieff
78114 Magny-les-Hameaux
Tél : 01 30 07 34 34

maison.environnement@agglo-sqy.fr
www.maisondelenvironnement.agglo-sqy.fr

ANNEXE 10 :

Réglementation des Vues et des Jours et de la servitude

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CAUE 30

Architecte et photographe : C. Piro

REGLES JURIDIQUES
Fiche technique **n°1**

CODE CIVIL

Réglementation des Vues et des Jours et de la servitude

Articles 675 à 680bis du Code Civil

Françoise TRIAIRE - Janvier 2014

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
11 place du 8 mai 1945 30000 Nîmes
tél. 04 66 36 10 60
caue30@wanadoo.fr http://gard.caue-lr.org/

C.A.U.E. 30

PREAMBULE

Pour préserver **l'intimité de chacun,** le Code Civil impose des règles de distances minimales pour créer des ouvertures. On ne doit pas pouvoir voir chez le voisin. **Ces règles ne s'appliquent pas si l'ouverture donne sur la voie publique.**

Il est interdit de créer une ouverture occasionnant une Vue (quelle qu'elle soit) sans respecter la distance légale. Cependant, il est possible de créer un Jour pour laisser passer la lumière en respectant certaines conditions.

Il est donc nécessaire de préciser la définition :
- de la Vue et du Jour
- de la vue «droite» et de la vue «oblique»

DEFINITIONS

LA VUE : C'est une ouverture qui permet de voir à l'extérieur et qui laisse passer la lumière et l'air ; ainsi sont considérées comme des vues : les fenêtres, les portes-fenêtres, les baies vitrées, les velux (permettant une vue sur le terrain voisin), un balcon, une terrasse.

LE JOUR : C'est une ouverture qui ne laisse passer que la lumière mais pas l'air, elle ne s'ouvre pas et ne permet pas de voir ; elle doit donc être à verre dormant et opaque avec un treillis à maillage dont les mailles auront 10 cm d'ouverture minimum.

LA VUE DROITE : Elle permet de voir directement chez le voisin sans tourner la tête.

LA VUE OBLIQUE : Il faut tourner la tête pour voir chez le voisin.

LE CODE CIVIL

Les articles suivants du Code Civil imposent des règles de distance pour la création d'une ouverture.

Art. 675. «L'un des voisins ne peut, sans le consentement de l'autre, pratiquer dans le mur mitoyen aucune fenêtre ou ouverture, en quelque manière que ce soit, même à verre dormant».

Art. 676. «Le propriétaire d'un mur non mitoyen, joignant immédiatement l'héritage d'autrui, peut pratiquer dans ce mur des jours ou fenêtres à fer maillé et verre dormant. Ces fenêtres doivent être garnies d'un treillis de fer, dont les mailles auront un décimètre d'ouverture au plus, et d'un châssis à verre dormant.»

Art. 677. «Ces fenêtres ou jours ne peuvent être établis qu'à vingt-six décimètres au-dessus du plancher ou sol de la chambre qu'on veut éclairer, si c'est à rez-de-chaussée, et à dix-neuf décimètres au-dessus du plancher pour les étages supérieurs.»

Art. 678. «On ne peut avoir des vues droites ou fenêtres d'aspect, ni balcons ou autres semblables saillies sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, s'il n'y a dix-neuf décimètres de distance entre le mur où on les pratique et le dit héritage.»

Art. 679. «On ne peut avoir des vues par côté ou obliques sur le même héritage, s'il n'y a six décimètres de distance.»

Art. 680. «La distance dont il est parlé dans les deux articles précédents, se compte depuis le parement extérieur du mur où l'ouverture se fait et, s'il y a balcons ou autres semblables saillies, depuis leur ligne extérieure jusqu'à la ligne de séparation des deux propriétés.»

Art. 680bis. «Les limitations légales imposées aux voisins par la présente section ne sont pas applicables aux propriétés situées le long de voiries publiques et chemins de fer qui appartiennent au domaine public.»

Il est **interdit de pratiquer des ouvertures** même à verre dormant dans le **mur mitoyen**. Aucune Vue ne peut être créée sans respecter ces distances.

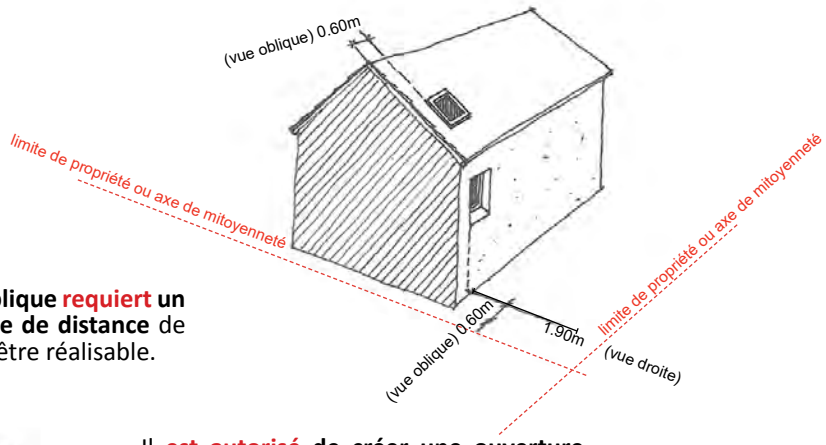

La création d'une **vue oblique requiert un miminum de 0,60 mètre de distance** de la parcelle voisine pour être réalisable.

Il **est autorisé de créer une ouverture avec une vue droite à 1,90 m miminun.**

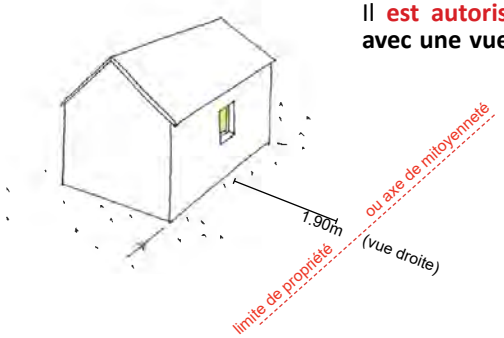

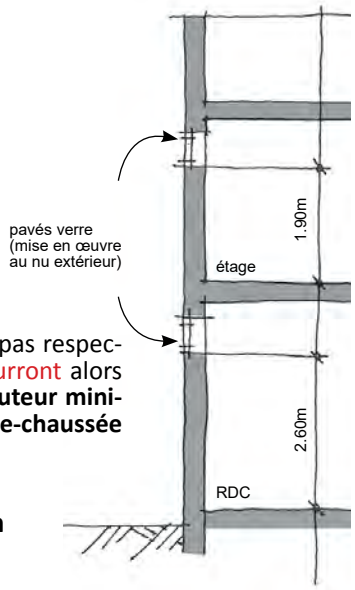

Si ces distances ne sont pas respectées, seuls des **Jours** pourront alors être aménagés à une **hauteur minimale de 2,60 m en rez-de-chaussée et de 1,90 m à l'étage**.

Il peut être dérogé à ces règles avec l'accord du voisin ce qui entraînera une servitude de vue.

NB. : La règle locale dans le document d'urbanisme **(POS ou PLU)** de la commune peut être plus contraignante ; il peut, par exemple, être imposé un retrait de 3 mètres de la limite séparative pour pouvoir constuire.

DES PRECISIONS

Comment calculer les distances ?

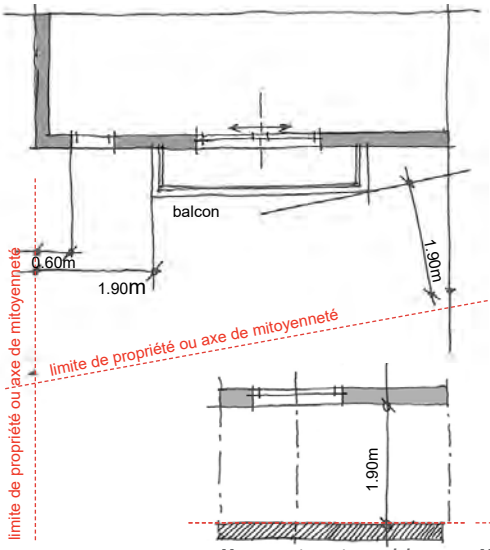

Pour la vue droite : la mesure se fait à partir du parement extérieur de l'ouverture, du rebord extérieur du balcon ou de la terrasse jusqu'à la limite séparative.
Pour la vue oblique : en se plaçant à l'angle de l'ouverture la plus proche de la propriété voisine.

Si la limite séparative est un mur qui vous appartient, la distance est calculée entre l'ouverture et la partie du mur située du côté de la propriété voisine ; en cas de mur mitoyen, la distance est calculée entre l'ouverture et le milieu de l'épaisseur du mur.

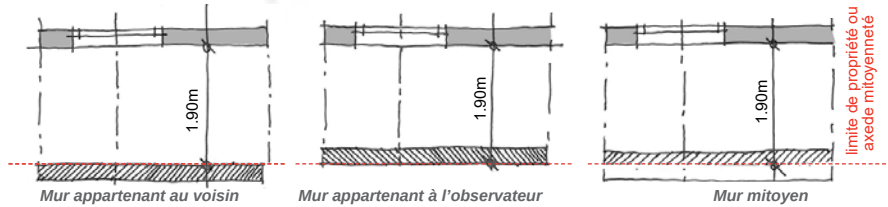

Mur appartenant au voisin *Mur appartenant à l'observateur* *Mur mitoyen*

NB. : Lorsque deux propriétés sont séparées par un espace commun (ruelle, chemin, cour, rivière...) la distance légale de 1.90m ne se compte pas à partir du milieu de cet espace commun mais de la limite opposée.

Le Code Civil précise qu'il n'est pas obligatoire de respecter ces distances quand, soit :

- l'ouverture donnera sur la voie publique,
- la partie du terrain sur lequel s'exercera la vue est grevée d'une servitude de passage,
- l'ouverture donnera sur un mur aveugle ou sur un toit fermé,
- l'ouverture donnera sur une parcelle de terrain en indivision,
- l'ouverture pratiquée sur le toit ne permettra de voir que le ciel,

LA SERVITUDE DE VUE

Il y a une servitude de vue quand une ouverture est créée en deçà de la distance réglementaire et que le voisin ne peut pas s'y opposer car il y a :

- Un accord entre voisins : Il est possible de déroger aux obligations légales en établissant une convention entre voisins, autorisant à créer des ouvertures à une distance inférieure à la distance légale. Si cet accord est déposé chez un notaire pour publication à la Conservation des hypothèques, il s'appliquera aux futurs acquéreurs ; sinon, il s'appliquera uniquement aux propriétaires signataires.

- Une prescription trentenaire : Si votre voisin a créé une ouverture sans respecter les distances légales et que vous ne réagissez pas pendant 30 ans en l'assignant en justice, il acquiert alors une servitude de vue pour cette ouverture.

- Une division de propriété : Si un propriétaire divise son terrain en 2 parcelles et qu'une ouverture se situe en deça des distances légales, l'acquéreur de la parcelle issue de la division devra supporter une servitude de vue.